

An impressionist landscape painting by J.M.W. Turner, showing a field of colorful flowers in the foreground, a dark, twisted tree in the middle ground, and a cloudy sky. A large, stylized purple letter 'T' is overlaid on the right side of the painting.

Les TRANSFORMATIONS de L'INTERVENTION SOCIALE

Entre innovation
et gestion
des nouvelles
vulnérabilités ?

Sous la direction de
EVELYNE BAILLERGEAU
CÉLINE BELLOT

Préface de
FRANÇOIS ABALLÉA

Postface de
JEAN-PIERRE DESLAURIERS





**Les
TRANSFORMATIONS
de L'INTERVENTION
SOCIALE**

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096
Courriel: puq@puq.ca • Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.
845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8
Téléphone: (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur: (418) 831-4021

FRANCE

AFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA
5, rue des Chaudronniers,
CH-1211 Genève 3
Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».



Les **TRANSFORMATIONS** de L'INTERVENTION **SOCIALE**

Entre innovation
et gestion
des nouvelles
vulnérabilités ?

Sous la direction de
EVELYNE BAILLERGEAU
CÉLINE BELLOT

Préface de
FRANÇOIS ABALLÉA

Postface de
JEAN-PIERRE DESLAURIERS

2007



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque
et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada*

Vedette principale au titre :

Les transformations de l'intervention sociale :
entre innovation et gestion des nouvelles vulnérabilités ?

(Collection Problèmes sociaux & interventions sociales ; 27)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-1504-8

1. Service social - Pratique. 2. Politique sociale. 3. Handicapés sociaux, Services aux.
4. Service social - Pratique - Québec (Province). 5. Service social - Pratique - Europe.
I. Baillergeau, Évelyne. II. Bellot, Céline. III. Collection.

HV10.5.T72 2007 361.0023 C2007-940990-3

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
grâce à l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : INFOSCAN COLLETTE-QUÉBEC

Couverture – Conception : RICHARD HODGSON

Œuvre : CLAUDE MONET (1840-1926), *Champ de coquelicots*, 1890.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2007 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2007 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^e trimestre 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada
Imprimé au Canada

LE MYTHE DE SISYPHE OU LA DIALECTIQUE DE LA DÉNONCIATION ET DE L'INNOVATION EN ACTION ET TRAVAIL SOCIAL

L'histoire de l'action sociale et plus précisément du travail social se caractérise par un double mouvement. D'un côté, ils n'ont cessé de faire l'objet de critiques; de l'autre, ils n'ont jamais cessé de se développer et de prendre de l'importance dans les sociétés occidentales. Ce paradoxe mérite d'être interrogé. Il résulte sans doute dans la capacité des institutions du social et des acteurs à constamment innover sans pour autant réussir à totalement répondre à une demande qui, du fait des transformations continues de la société, ne cesse d'évoluer. Le livre que l'on va lire permet en tout cas de fonder une telle hypothèse.

Les critiques sont connues. Elles ont varié au cours du temps. Outre de coûter cher à la collectivité, on a reproché à l'action sociale et au travail social d'être inefficaces et de ne pas réussir à contrecarrer les effets, et à plus fortes raisons les causes, des dysfonctionnements sociaux, le développement de la précarité et de l'exclusion aujourd'hui; à l'inverse, on leur a reproché d'être normatifs et d'aliéner les individus en les soumettant aux normes dominantes, d'hypothéquer la libération des classes exploitées et d'acheter la paix sociale au prix d'une illusion et au bénéfice du capital, d'être stigmatisants; ou bien encore, on les a accusés de déresponsabiliser les individus et de les maintenir ce faisant dans un état de dépendance et de soumission, de contrarier l'initiative et la liberté; enfin, et c'est peut-être la critique contemporaine, ils sont dénoncés comme une atteinte à la dignité des personnes. Au mieux, l'action sociale est une nécessité liée au déficit momentané de régulation sociale, une action résiduelle appelée à rétrécir son champ et à réduire son intensité au fur et à mesure que la gestion des hommes et l'administration des choses iront s'améliorant. Elle est palliative ou tutélaire plus que curative et surtout préventive et éducative. Si elle est

bénéfique à court terme, elle révèle ses effets pervers à long terme. Quoi qu'il en soit, toutes ces critiques sur lesquelles les courants politiques progressistes ou conservateurs se rejoignent sans se confondre d'une certaine façon (Bec, 2006) n'ont pas empêché l'action sociale et le travail social de se développer, tant il est vrai que de nouvelles institutions sont nées, de nouveaux professionnels sont apparus, de nouvelles pratiques ont été expérimentées et diffusées. Cela a généré au demeurant une nouvelle critique, celle de leur entropie. Travail et action sociale se développeraient d'eux-mêmes, les nouveaux dispositifs innovants laissant toujours échapper une partie de ceux auxquels ils sont destinés pour lesquels il faut sans cesse trouver de nouvelles solutions. Tel est le mythe de Sisyphe, un Sisyphe qu'on a du mal à imaginer heureux !

Ce qui à la réflexion est étonnant, lorsque l'on examine l'histoire de l'action et du travail social, c'est que le caractère récurrent, sous des formes diverses et renouvelées, de la critique n'a pas entraîné chez les acteurs du social une résignation fataliste, un découragement paralysant, un retrait définitif, une désertion massive. Certes, le thème de la lassitude des travailleurs sociaux devant la faiblesse des soutiens qu'ils reçoivent de la part des pouvoirs publics et la modestie de la reconnaissance sociale qui leur est octroyée, de leurs difficultés identitaires du fait de leur position ambiguë, de leur épuisement face à la multiplicité des sollicitations et des besoins, de leur mal-être s'enracinant dans le sentiment de leur impuissance face à l'urgence et à l'incommensurabilité de la misère du monde, de leur fatigue face aux jeux de pouvoir stériles, de leur plainte du fait de leurs conditions de travail, est lui aussi récurrent. Même si de nouvelles critiques, profondément déstabilisantes, ont été formulées, concernant la qualification et la compétence des travailleurs sociaux soumis à la concurrence de nouveaux intervenants issus du terrain pour beaucoup et sans formation *ad hoc* parfois, le travail social suscite toujours les vocations ; le nombre de candidats dans les écoles, instituts ou universités est toujours de beaucoup supérieur au nombre de places. Si certains travailleurs sociaux se retirent, de nouveaux intervenants prennent la relève.

La critique d'un côté, le malaise de l'autre ont sans doute été l'aiguillon qui a incité les acteurs à innover. L'approche communautaire dont il sera beaucoup question ici est bien une réponse, parmi d'autres, au reproche d'assistanat et de contrôle social, de soumission dans une relation déséquilibrée entre un travailleur social psychologisant – au mieux –, moralisant au pire – et son client. Les procédures de participation citoyenne plus ou moins active s'inscrivent bien dans une volonté de prendre en compte plus précisément la demande sociale et de responsabiliser les individus et les groupes sociaux, plus généralement la société civile dans une optique de démocratie de proximité. L'établissement du partenariat, par delà son

caractère parfois formel et la complexité des procédures qu'il engendre, s'inscrit bien dans la volonté d'une action et d'une prise en charge plus globales. Les formes nouvelles d'intervention sociale qui, certes, n'ont pas toutes tenu leurs promesses, ont cherché à rompre avec la position d'extériorité quelque peu distante, surplombante, normalisante et parfois un peu dogmatique qu'a pu adopter à l'occasion le travail social. La prise en compte de la proximité sociale – et spatiale – des intervenants, la reconnaissance des savoirs profanes, l'apparition des médiateurs issus du milieu, la recherche de l'appui des pairs, etc., ont constitué des réponses expérimentales à la transformation des publics vulnérables, précaires et exclus ou relégués, désocialisés parfois, ceux des banlieues et des concentrations dans les quartiers d'habitats sociaux, les victimes de la drogue et des nouvelles pandémies, les invalidés par la crise et le chômage, etc. L'expérimentation d'approches territoriales a répondu à la fois à un souci de cohérence et de mobilisation des potentiels et des ressources, humaines notamment, locales dans une optique de développement. L'expérimentation de nouvelles pratiques, l'embauche de nouveaux intervenants, la diversification des modalités et des modes d'intervention n'ont pas empêché par ailleurs les travailleurs sociaux « canoniques » de procéder eux-mêmes à l'aggiornamento de leurs propres pratiques. Ils ont été souvent par exemple à l'origine de dispositifs d'insertion professionnelle, bien qu'on ait à maintes reprises dénoncé leur méconnaissance de l'univers économique. C'est donc l'ensemble du secteur social et des intervenants professionnels – on ne parlera pas ici des bénévoles – qui s'est trouvé emporté dans une dynamique incontestable.

Ces innovations n'ont pas, évidemment, répondu à tous les problèmes et à tous les nouveaux dysfonctionnements nés de la crise, de la transformation du système productif fordien, de la mondialisation, des transformations macrosociales affectant les solidarités primaires et secondaires et les modes de vie, des changements démographiques, des évolutions culturelles réévaluant les valeurs et légitimant leur pluralisme, la valeur travail, les valeurs d'accomplissement individuel, de solidarité et de responsabilité... La mise en œuvre d'une intervention sociale de proximité reposant sur des acteurs issus du milieu et développant une présence sociale sur le terrain n'a pas empêché, par exemple, une explosion sans précédent des quartiers d'habitat social fin 2005 en France. Les expérimentations, comme celle d'un recrutement d'intervenants issus du milieu, socialement et culturellement proches des publics ciblés, de pairs, n'ont pas toujours donné les résultats escomptés et, dans certains cas, ont produit des dérives au regard de la pratique et de l'éthique de l'intervention sociale (ethnisation, communautarisme, imposition de codes de conduite idéologiques, abus de position, voire violence...), peut-être parce qu'on ne s'est pas donné les moyens de les soutenir par un effort de formation et d'encadrement. Les

nouvelles pratiques n'ont pas toujours été jusqu'à leur aboutissement : la participation a rarement débouché sur la négociation et sur la coproduction, se limitant le plus souvent à l'information, au mieux à la consultation, donnant ainsi parfois le sentiment d'une démocratie en trompe-l'œil. Les expériences même prometteuses et réussies n'ont pas toujours été généralisées, peut-être parce qu'elles s'inscrivent mal dans les traditions professionnelles ou la socioculture de certains pays, c'est le cas des approches collectives et plus encore communautaires dans les pays européens, même si à l'intérieur de ceux-ci s'observent de notables différences. La rhétorique du changement l'emporte parfois sur la réalité et euphémise les résistances que celui-ci provoque, suscitant l'engouement et l'enthousiasme à l'exportation quand bien même il se développe difficilement à l'interne. Il y aurait sans doute beaucoup à dire et à écrire de ce point de vue sur l'attrait de certains modèles importés du nouveau monde vers l'Europe donnant l'impression que l'action sociale et le travail social sont affectés par des effets de mode et maîtrisent mal leur référentiel d'action et plus encore leur référentiel de formation. Social « pur » contre médicosocial, socioculturel contre socioéconomique, approche clinique versus approche collective, référentiel psychologique, psychanalytique, psychosociologique, sociologique, ethnothérapeutique, ethnométhodologique, etc., générant un brouillage des catégories et une crise des identités. Face à l'évanescence des modèles d'action des professionnels d'un côté, et à l'incapacité à se projeter dans un futur quelconque de nombre de personnes, malades, « errants » et autres « sans domicile fixe », « inemployables » d'un autre, l'action sociale se cherche, est en quête de sens.

Pourtant, la mise en perspective d'expériences nationales, proposée dans les chapitres qui suivent, met en évidence, tout au moins au plan des modèles promus et donc de la rhétorique, une certaine similitude des évolutions, une sorte de convergence des modèles nationaux par delà les spécificités socioculturelles et les traditions propres aux divers pays. Partout, on semble ainsi noter un désengagement de l'État, celui-ci se recentrant sur la définition d'un cadre procédural d'intervention, parfois très contraignant, et déléguant à la société civile, aux associations à but non lucratif, aux structures et collectifs ou groupes issus du terrain la conception des contenus et les modalités de mise en œuvre de l'action. Partout également, on semble mettre en avant les principes d'une nouvelle gouvernance redéfinissant les frontières entre intervention publique et intervention privée. À l'instar de ce qui s'est produit pour les centres locaux de services communautaires (CLSC), on peut noter un renforcement général des logiques organisationnelles, au détriment des logiques professionnelles, même quand le travail social bénéficie de ses propres instances ordinales, tendant à limiter l'autonomie des travailleurs sociaux et renforçant l'autorité des

institutions sur leurs membres dans un système partenarial de plus en plus formel et procédurier. Cela induit sans doute un processus de déprofessionnalisation. Partout les logiques managériales issues du monde de l'entreprise et les mots du « nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski, Chiapello, 2000) paraissent envahir le champ du social : appel d'offres, intervention par projet, contractualisation des interventions et des financements, évaluation, dans une logique très instrumentale de résolution de problèmes et de prestations de services labellisées, plutôt qu'une action d'animation globale et de promotion collective à dimension éducative. Partout, on assiste, semble-t-il, à une resanitarisation, à une remédicalisation, voire à une psychiatrisation de l'intervention sociale parallèlement à sa juridicisation (Vrancken, Marquet, 2006). Partout, on semble éprouver l'altérité grandissante et donc l'incompréhension fondamentale entre les professionnels de l'action sociale et leurs publics, d'où l'expérimentation sinon le privilège de la proximité, qu'elle soit spatiale ou sociale et culturelle, la recherche de médiateurs de tout poil parlant la langue et partageant les coutumes étranges des « autochtones » et capables de les traduire dans le langage civilisé du travailleur social patenté dans une logique qu'on pourrait qualifier de coloniale. Ce sont incontestablement de nouvelles figures professionnelles qui apparaissent et un nouveau type de professionnalité et de posture qui émerge, s'appuyant parfois sur une vulgate sociologique, interactionniste ou pragmatique mal maîtrisée. Elles exacerbent les compétences relationnelles, privilégiant la fusion et l'empathie, l'immédiateté de la réponse et le court terme par rapport à la maîtrise technique de la relation, la distance contrôlée, l'interprétation de la demande sociale et la définition des problèmes, la réflexivité de l'intervention encadrée par une éthique collective éprouvée. Une posture nouvelle qui s'appuie aussi sur une division nouvelle du travail reléguant les travailleurs sociaux dans la gestion de dispositifs, parfois loin du contact charnel avec le terrain. Partout semble s'observer une territorialisation homogénéisante de l'intervention soutenue par des processus de décentralisation ou de déconcentration politique et administrative renforçant le poids du local au détriment du central ou du national, sorte de nouvelle « *one best way* » de l'intervention sociale, sans que pour autant ait été réellement évaluée la pertinence de la dimension et des spécificités des espaces de régulation. Cette territorialisation s'accompagne d'une reconfiguration des rapports internes au champ, du politique au détriment du technique, de l'instituant au détriment de l'institué, et cela d'autant plus que, comme en France, la tradition centralisatrice était forte. Elle s'accompagne aussi parfois d'une promotion de la notion d'intérêt général local lourde de segmentations territoriales fortes voire d'inégalités profondes. Partout, certes à des degrés divers en fonction des traditions et des histoires nationales, le souci de la coexistence pacifique de publics hétérogènes et aux cultures, traditions et intérêts divergents sinon antagonistes

semble émerger sinon primer sur la logique de l'intégration comme si les différences étaient trop difficiles à résorber ou que l'intégration devenait une entreprise illégitime car non respectueuse des diversités culturelles.

Cette convergence relative des modes d'intervention et de la gestion de l'action sociale résulte sans doute, en tout cas c'est une hypothèse souvent formulée par les divers auteurs que l'on va lire, du caractère hégémonique du credo néolibéral qui, des deux côtés de l'Atlantique, imprimerait sa domination impériale sur les conceptions de l'action et de l'intervention sociale. Au-delà d'une simple mise en cause des coûts et de l'efficacité, et en tenant compte de l'engagement – direct – de l'État, ce néolibéralisme prônerait un nouveau paradigme au sein duquel les valeurs de responsabilité et de liberté supplanteraient celles de solidarité et d'égalité, la faute relèguerait le risque comme principe de dédommagement et d'intervention, le besoin se substituerait au droit, l'équité à l'égalité, le palliatif au préventif, les minima sociaux à la compensation des manques et des pertes dans un souci de maintien de l'identité, les droits de l'homme à ceux du citoyen... Le privilège de l'individu et l'autoentrepreneuriat de soi-même se substitueraient à l'action et à la promotion collectives, la contrepartie se développerait au détriment de la mutualisation, la gouvernance locale et conjoncturelle supplanterait une régulation nationale au regard de grands principes universels, les services sociaux minima aux services publics (Bec, Procacci, 2003)...

Mais cette convergence tient aussi à ce que les changements de la conjoncture socioéconomique et idéologique se confrontent à des modèles professionnels somme toute assez proches malgré des genèses et des développements largement autonomes. Dans tous les pays pris en compte dans l'ouvrage – peut-on généraliser au-delà? –, l'intervention sociale s'est professionnalisée, c'est-à-dire s'est constituée et imposée face au bénévolat – et parfois contre lui, mais surtout contre les idées selon lesquelles elle se réduirait à la mise en œuvre de compétences plus ou moins innées, de prédispositions naturelles à l'empathie et à la compassion, d'une bonne volonté soutenue par des convictions morales ou religieuses. La dimension technique a pris progressivement le pas sur la dimension vocationnelle sans pour autant banaliser le métier et lui ôter sa dimension profondément éthique, la posture professionnelle faite de distance et de principes déontologiques sur la posture militante animée par une éthique de la conviction sans pour autant le réduire à la mise en œuvre réglée d'une technique évacuant la question du sens. Partout ont été promus des savoirs savants théoriques et méthodologiques, définis des protocoles d'intervention et développées une éthique et une déontologie, même si partout celles-ci n'ont pas bénéficié de la même reconnaissance.

Malgré les coups de boutoir dont il est l'objet et les critiques qu'il ne manque pas de susciter (inefficacité, rigidité, corporatisme, opacité, difficulté de coopération, étroitesse du champ...), ce modèle résiste plutôt bien et se révèle encore attracteur pour les candidats au métier et, malgré ce qu'ils en disent eux-mêmes parfois, pour nombre des nouveaux métiers émergents de l'intervention sociale qui ne demandent qu'à être mieux formés dans des institutions reconnues, à se faire octroyer une licence et imposer un mandat, à bénéficier d'un statut, donc à emprunter le modèle de professionnalisation des métiers canoniques du social. Face à la transformation du contexte social, économique et idéologique, il présente donc des capacités de résistance et d'innovation assez proches.

C'est que sans doute, résistance et innovation ne sont pas antinomiques, pas plus qu'innovation et institutionnalisation. C'est la résistance aux sollicitations qui permet d'éprouver la pertinence du changement et donc d'innover sans succomber aux effets de mode. C'est l'institutionnalisation de pratiques innovantes, c'est-à-dire leur intégration dans des schémas mentaux, des modèles normalisés d'action et formalisés par les institutions, notamment de formation, qui permet aux professionnels de l'action et de l'intervention sociale de trouver l'énergie psychique nécessaire pour pouvoir innover. Sans une certaine résistance aux sollicitations et sans une institutionnalisation relative, toutes les questions et toutes les réponses seraient soumises à une réévaluation permanente, toutes les façons de faire seraient sujettes à caution ; et on réinventerait sans cesse sans progresser jamais. On serait à proprement parler dans une situation d'anomie, incapable de diriger son action vers la résolution de problèmes effectivement nouveaux, de rechercher des solutions effectivement innovantes (Rémy *et al.*, 1978). Les situations innovantes sont donc celles où les acteurs disposent encore de repères assurés alors que de nouvelles questions ou de nouvelles réponses sont proposées. Pour se risquer en dehors des sentiers connus, il faut s'assurer qu'ils sont bien balisés. On est bien aujourd'hui dans une telle situation du fait de la confrontation de deux paradigmes, le paradigme libéral et le paradigme solidariste.

Le paradigme néolibéral, que nombre des auteurs de cet ouvrage tiennent pour dominant aujourd'hui, présente une cohérence certaine et des failles tout aussi certaines ; il paraît notamment mal ajusté quand la désaffiliation est un phénomène de masse du fait de dysfonctionnements macrosociaux, notamment des dysfonctionnements du marché du travail et, au-delà, du marché tout court, alors que sa logique est d'être un système supplétif et résiduel dans une société qui offre effectivement les opportunités individuelles pour sortir de l'assistance. Le système solidariste présente lui aussi une cohérence certaine et des failles tout aussi certaines, notamment quand le coût de la redistribution s'alourdit considérablement du

fait de l'aggravation des problèmes et de l'évolution de la structure des contributeurs et des bénéficiaires. Mais ces paradigmes reposent sur des axiomes fondamentalement différents non pas tant parce qu'ils se réfèrent à des valeurs fondamentalement différentes, responsabilité contre solidarité, mais parce qu'ils inversent la pondération entre ces principes étant entendu que ni la responsabilité ni la solidarité ne sont complètement évacuées de l'un ou l'autre des paradigmes. C'est pourquoi, du reste, ils sont et ont toujours été en tension et n'ont jamais présenté de caractère univoque. Ils le sont notamment aujourd'hui où le triomphe absolu de l'un et le déclin irrémédiable de l'autre semblent rien moins qu'évidents et assurés. Des situations de cette sorte sont propices à l'innovation. Elles rendent compte de la permanence de l'innovation dans le travail social.

La période actuelle présente donc des contraintes incontestables mais aussi des opportunités certaines tant du point de vue de la mobilisation des acteurs que de l'action collective autonome voire du soutien des institutions. Le choc de la réalité, le maintien de marges, l'exacerbation de nombre d'inégalités, l'éclatement du social, l'apparition de nouveaux risques, etc., induisent et autorisent beaucoup d'initiatives. Le travail social les saisira d'autant mieux que la recherche en science sociale mettra mieux en évidence les contraintes objectives et les orientations électives – le sens, la conception du juste et de la justice – qui pèsent sur la mise en œuvre des politiques sociales, délimitera d'une façon réaliste mais non fataliste les marges de manœuvre de l'intervention sociale (Ion, 2005), ce qu'elle peut faire, comme c'est l'objet de cet ouvrage, par la mise en perspective d'expériences nationales diverses moins dans un souci de comparaison académique que dans une perspective critique de réflexion et d'action.

François Aballéa
professeur, Université de Rouen

BIBLIOGRAPHIE

- BEC, C. (2006). « L'assistance en procès », dans M.-C. Bureau, E. Dugué, B. Rist et F. Rouard, *Défaillances et interventions de l'action sociale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- BEC, C. et G. PORCACCI (2003). *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO (2000). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- ION, J. (dir.) (2005). *Le travail social en débat*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales ».
- RÉMY, J., L. VOYÉ et E. SERVAIS (1978). *Produire ou reproduire ?*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière.
- VRANCKEN, D. et C. MARQUET (2006). *Le travail sur soi : vers une psychologisation de la société ?*, Paris, Belin.

PRÉFACE

**LE MYTHE DE SISYPHE OU LA DIALECTIQUE
DE LA DÉNONCIATION ET DE L'INNOVATION EN ACTION
ET TRAVAIL SOCIAL..... VII**

François Aballéa

LISTE DES SIGLES..... XXIII

INTRODUCTION

LES EFFETS CROISÉS DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES.... 1

Evelyne Baillergeau et Céline Bellot

1. MUTATIONS ET INNOVATION DANS LE CHAMP
DE L'INTERVENTION SOCIALE 3

2. NOUVEAUX DÉCORS, NOUVEAUX RÉPERTOIRES,
NOUVEAUX ACTEURS 8

BIBLIOGRAPHIE 9

PARTIE 1

LES MUTATIONS DES POLITIQUES SOCIALES ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SOCIALES

Un nouveau théâtre de la solidarité sociale

CHAPITRE 1

PRATIQUES DE SOLIDARITÉS ET INITIATIVES TERRITORIALES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Le cadre des structures médiatrices non étatiques	13
<i>Pierre-Joseph Ulysse</i>	
1. LES STRUCTURES MÉDIATRICES NON ÉTATIQUES	14
1.1. Les conditions d'émergence	15
1.2. La volonté citoyenne	16
1.3. Un souci d'efficacité	17
2. DE LA RECOMPOSITION DES RAPPORTS : ÉTAT, MARCHÉ ET SOCIÉTÉ CIVILE.....	19
2.1. Le principe de territorialisation	21
2.2. La culture du partenariat et de la concertation	22
2.3. Quelques-uns des paradoxes.....	24
3. UNE VISION ARTICULATOIRE.....	26
3.1. Un travail de médiation	27
3.2. Une éthique d'émancipation	30
CONCLUSION	31
BIBLIOGRAPHIE	32

CHAPITRE 2

MALAISE DANS LES PROFESSIONS DU SOCIAL L'insertion comme principe refondateur des pratiques d'intervention sociale décentralisée en France

<i>Michel Messu</i>	37
1. LE CONTEXTE FRANÇAIS DES ANNÉES 1980-1990	38
2. LES APPORTS DU RMI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS (DSQ)	39
3. DE QUELLES COMPÉTENCES FAUT-IL FAIRE PREUVE POUR PRATIQUER L'« INSERTION » DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ ?	42

4. UNE IDÉOLOGIE PROFESSIONNELLE EN PRISE AVEC LES ENJEUX QUE CONSTITUE LA CONCEPTION RÉPUBLICAINE DE L'INTERVENTION PUBLIQUE	47
POUR CONCLURE PROVISOIREMENT	49
BIBLIOGRAPHIE	51

CHAPITRE 3

LA TRANSFORMATION DES STRUCTURES PAR LA NOUVELLE GESTION PUBLIQUE

Évolution obligée des CLSC et opportunité d'innovation	53
<i>Claude Larivière</i>	
1. LA CONSTRUCTION DE PRATIQUES INNOVANTES : DÉPROFESSIONNALISATION, EXPÉRIMENTATION ET LENT DÉVELOPPEMENT DES CLSC (1972-1981)	56
2. LES ANNÉES 1980 : LE CADRE DE PARTAGE CSS/CLSC ET L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE (1982-1989)	59
3. LE RÉENCADREMENT PROGRESSIF DES PRATIQUES ET LES CADRES DE RÉFÉRENCE (1990-2003)	60
4. LA RÉFORME COUILLARD : LE RECADRAGE DES PRATIQUES ET LE RÉSEAUTAGE IMPOSÉ (2004-2006)	63
CONCLUSION	66
BIBLIOGRAPHIE	68

PARTIE 2

PROXIMITÉ, PARTICIPATION, COMMUNAUTÉ De nouveaux ressorts pour l'intervention sociale ?

CHAPITRE 4

TRAVAIL DE PROXIMITÉ

Matière à penser le social, la prévention et le politique	73
<i>Robert Bastien, Marie-France Raynault, Alex Battaglini, Louis-Robert Frigault, Marie-Ève Bouthillier, Gérald Larose et Monique Besse</i>	
1. ANGLE D'ANALYSE.....	75
2. POURQUOI S'INTÉRESSER AUX EFFORTS DE PRÉVENTION SE CONCRÉTISANT DANS LA PROXIMITÉ ?	76

3. INÉGALITÉS SOCIALES ET TRAVAIL DE PROXIMITÉ : INNOVATION SOCIALE OU SIGNAL D'ALERTE ?	78
4. CE QUE SONT LA PROXIMITÉ ET LA DISTANCE DANS LE CHAMP DU SOCIAL, DU SANITAIRE ET DE LA PRÉVENTION	83
5. ÉLÉMENTS DE DISCUSSION ET PISTES DE RECHERCHE.....	90
6. RECHERCHE SOCIALE ET TRAVAIL DE PROXIMITÉ	92
CONCLUSION	93
BIBLIOGRAPHIE	93

CHAPITRE 5

PARTICIPATION ET LIEN SOCIAL COMME MOTEURS DE L'INTERVENTION DANS LES « QUARTIERS SENSIBLES » EN FRANCE.....	97
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Maryse Bresson

1. PLURALITÉ DE SENS ET ENJEUX DE LA PARTICIPATION SUR LE TERRAIN DES QUARTIERS EN CRISE	98
1.1. Les trois sens de l'idée de participation.....	98
1.1.1. La participation comme régime politique	99
1.1.2. La participation comme pratique de développement des liens de proximité.....	100
1.1.3. La participation comme idéal philosophique de promotion de la solidarité et du lien social	101
1.2. Contenu concret de l'injonction politique à la participation des habitants en France.....	102
1.2.1. Pourquoi est-il justifié de parler d'injonction politique?.....	102
1.2.2. Sur quoi porte concrètement l'injonction?	104
2. L'IMPACT DE CE « NOUVEAU THÈME » SUR LES PRATIQUES D'INTERVENTION SOCIALE : DIFFICULTÉS ASSOCIATIVES ET ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MÉTIERS	106
2.1. Difficultés associatives et risques d'instrumentalisation.....	106
2.2. Les enjeux des nouveaux métiers	109
CONCLUSION	112
BIBLIOGRAPHIE	113

CHAPITRE 6

LA VALORISATION DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE**Les défis actuels à la lumière de l'expérience des CLSC..... 115***René Lachapelle*

1. PRÉCARISATION ET PROFESSIONNALISATION DU TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE	116
1.1. Dans les organismes d'action communautaire autonome.....	117
1.2. Dans les organismes de développement local et rural.....	119
2. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES PROFESSIONS SOCIALES ÉMERGENTES	120
2.1. L'expérience des CLSC (1972-2004).....	121
2.2. La syndicalisation.....	122
3. LE VIRAGE COMMUNAUTAIRE DE L'ÉTAT SOCIAL.....	123
4. LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES DU RQIIAC	125
5. LES CONDITIONS D'UNE VALORISATION DES PROFESSIONS SOCIALES	126
5.1. Une professionnalisation sans professionnalisme	126
5.2. Une identité professionnelle mieux définie.....	127
6. LA NÉCESSITÉ DE RESTAURER L'ÉTAT SOCIAL	129
BIBLIOGRAPHIE	129

PARTIE 3

DE NOUVEAUX PERSONNAGES?

CHAPITRE 7

LA CONSTRUCTION D'UNE CULTURE PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL DE RUE.....

135

Annie Fontaine

1. UNE CONCEPTION INTERACTIONNISTE DE LA CULTURE PROFESSIONNELLE	135
2. LES FACETTES IDENTITAIRES DU TRAVAIL DE RUE AU QUÉBEC	138
3. LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT D'UNE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL DE RUE.....	141
4. LES TENSIONS IDÉOLOGIQUES AU SEIN DE LA CULTURE DU TRAVAIL DE RUE.....	144

5. UNE MOUVANCE IDENTITAIRE EXACERBÉE PAR LA DYNAMIQUE PARTENARIALE	146
6. LES INTERACTIONS CONSTITUTIVES DE LA CULTURE EN TRAVAIL DE RUE	148
7. UNE CULTURE PROFESSIONNELLE CONSTRUITE AU JOUR LE JOUR	150
CONCLUSION	152
BIBLIOGRAPHIE	153

CHAPITRE 8

L'ÉMERGENCE DE L'INTERVENTION SOCIALE DE QUARTIER EN EUROPE

Nouvelles opportunités et nouvelles contraintes

pour l'intervention communautaire	155
------------------------------------------------	------------

Evelyne Baillergeau

1. LA PÉNÉTRATION DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE EN EUROPE : DES DIVERGENCES NOTABLES	158
2. NOUVELLES CONVERGENCES À L'ÈRE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN.....	163
3. DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS MAIS DE NOUVELLES CONTRAINTES ET DE NOUVEAUX DÉFIS.....	167
BIBLIOGRAPHIE	168

CHAPITRE 9

L'INTERVENTION PAR LES PAIRS

Un enjeu multiple de reconnaissance	173
--------------------------------------------------	------------

Céline Bellot et Jacinthe Rivard

1. L'APPROCHE PAR LES PAIRS: VERS UNE COMMUNAUTÉ DE SEMBLABLES	174
1.1. Le pair: un semblable	174
1.2. L'intervention par les pairs: un travail relationnel	175
1.3. La réciprocité: un cadre d'intervention pour les pairs	177
2. LA DESCRIPTION DU PROJET D'INTERVENTION PAR LES PAIRS: UNE PETITE HISTOIRE QUI DURE.....	178
3. LE COLLECTIF D'INTERVENTION PAR LES PAIRS AUJOURD'HUI.....	181
3.1. Le dispositif du projet	181

3.1.1. Les pairs	181
3.1.2. Les organismes partenaires	182
3.1.3. Le comité de coordination	183
3.1.4. La coordination du Collectif	183
3.2. Le fonctionnement du projet	184
3.2.1. Les réunions	184
3.2.2. Les formations.....	184
3.2.3. L'intervention	185
4. LE COLLECTIF D'INTERVENTION PAR LES PAIRS : UNE CONTRIBUTION À LA DÉFINITION D'UN NOUVEAU MODÈLE D'INTERVENTION	187
5. LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE RECONNAISSANCE	192
6. LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX RAPPORTS SOCIAUX DANS L'INTERVENTION	194
6.1. Le travail de partenariat.....	195
6.2. L'authenticité des relations pairs-jeunes.....	196
7. LA CONTRIBUTION AU RENOUVELLEMENT DES STRATÉGIES DE PRÉVENTION	199
EN CONCLUSION : UNE CONTRIBUTION À LA PROMOTION DE L'ALTERNATIF. LE DON POUR FAIRE LE LIEN ENTRE NORMALITÉ ET MARGINALITÉ.....	201
BIBLIOGRAPHIE	202
CONCLUSION	
UNE ORGANISATION DES PROTECTIONS SOCIALES À L'ÈRE LIBÉRALE	
<i>Céline Bellot et Evelyne Baillergeau</i>	
Pistes de réflexion	205
BIBLIOGRAPHIE	211
POSTFACE	
LE TRAVAIL SOCIAL	
Une innovation sociale à poursuivre	213
<i>Jean-Pierre Deslauriers</i>	
1. LA RÉALITÉ A LA VIE DURE.....	214
2. QUELLE FORMATION?.....	215
3. L'AVENIR PRÉVISIBLE.....	217

4. NÉANMOINS.....	218
CONCLUSION	219
BIBLIOGRAPHIE	221
NOTICES BIOGRAPHIQUES.....	223

LISTE DES SIGLES

AQESS	Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux
ATTRueQ	Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARNAQ	Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartier
CH	Centre hospitalier
CHUM	Centre hospitalier de l'université de Montréal
CHSLD	Centre hospitalier de soins de longue durée
CLD	Centres locaux de développement
CLS	Centres locaux de santé
CLSC	Centres locaux de services communautaires
COMSEP	Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire
CPE	Centre de la petite enfance
CRÉMIS	Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, sur les discriminations et sur les pratiques alternatives de citoyenneté
CSS	Centre de services sociaux
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DSC	Départements de santé communautaire

DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité en France
FMOQ	Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
FCLSCQ	Fédération des CLSC du Québec
GAPPS	Groupe d'analyse des pratiques et des politiques sociales
ITSS	Infections transmises sexuellement et par le sang
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSSP	Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale
NGP	Nouvelle gestion publique
OC	Organisateur communautaire
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPTSQ	Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
RMI	Revenu minimum d'insertion
ROCQTR	Regroupement des organismes communautaires du Québec en travail de rue
RQIIAC	Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC et centres de santé
SOC	Soutien aux organismes communautaires
TWO	The Woodlawn Organisation of Chicago

LES EFFETS CROISÉS DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES

Evelyne Baillergeau

CREMIS/Université de Montréal

Céline Bellot

Université de Montréal

Nombreux sont les intervenants sociaux qui vivent aujourd'hui dans le doute quant à la pertinence de leur action : sont-ils en mesure, aujourd'hui plus qu'hier, de répondre de manière efficace aux besoins des populations vulnérables ? Au cours des dernières décennies, leur savoir-faire s'est considérablement développé, diversifié, enrichi, modernisé. Cela dit, les problématiques qu'ils doivent traiter et les cadres de leur action ont eux aussi considérablement évolué, à tel point que de nombreux intervenants sociaux ont le sentiment d'être écartelés entre deux tendances contradictoires. D'une part, la sortie de l'ère industrielle et la remise en cause du salariat et des protections qui lui sont associés ont conduit à l'émergence de nouvelles formes de vulnérabilité sociale (Castel, 1995). Incarnées par de nouvelles catégories d'exclus tels que le « chômeur de longue durée » en Europe et le « travailleur pauvre » en Amérique du Nord, ces nouvelles formes de vulnérabilité contribuent à la multiplication et à la complexification des problématiques auxquelles les intervenants sociaux doivent désormais faire face¹. D'autre part, les politiques sociales qui constituent le socle des pratiques d'intervention sociale depuis l'essor de l'État providence ont connu de profondes transformations au cours des deux dernières décennies. En particulier, l'infiltration des principes néolibéraux dans les politiques publiques contribue à la précarisation des moyens d'intervention alloués par les pouvoirs publics aux professionnels de l'aide sociale. La concomitance de ces deux évolutions majeures alimente fortement les doutes des

1. Les mutations des problématiques qui se posent aux intervenants sociaux font l'objet d'une abondante littérature, tant en Europe qu'au Québec. Entre autres ouvrages récents, on peut citer Soulet, 1997 ; Chopart, 2000 ; Ion, 2005 ; Mayer, 2002 ; Lamoureux *et al.*, 2002 ; Bourque *et al.*, 2007.

intervenants sociaux contemporains. La réflexion qui guide cet ouvrage est partie de l'observation des pratiques d'intervention sociale dans quelques pays européens, en particulier les Pays-Bas et la France, mais force est de constater que les pratiques québécoises font également l'objet d'intenses réflexions de la part des intervenants. Cela dit, au moins aussi nombreux sont les intervenants sociaux qui aspirent, tant en Europe qu'au Québec, à faire évoluer leurs pratiques pour répondre de manière plus efficace et plus durable aux besoins des populations vulnérables. Ce livre vise à investir cet entre-deux pour porter un regard sur les mutations récentes des formes et du sens des pratiques d'intervention sociale. Ce faisant, il s'agit de proposer à la fois une analyse critique des mutations des contextes d'intervention sociale, mais aussi une exploration des opportunités d'innovation en matière de soutien spécialisé envers les populations vulnérables.

On l'a dit, tant en Europe qu'au Québec, les pratiques d'intervention sociale sont fortement liées aux politiques dites sociales mises en place dans le cadre de l'État providence. Ces liens sont complexes et en perpétuelle évolution, c'est pourquoi notre réflexion ne peut faire l'économie d'une analyse des mutations des politiques sociales, tout en veillant à articuler cette analyse avec celle des pratiques de terrain encadrées par les politiques sociales édictées par l'État. C'est à ce point que notre réflexion a croisé celle du GAPPS (Groupe d'analyse des politiques et des pratiques sociales), parrain du colloque qui a donné l'occasion de se rencontrer et de débattre à la plupart des contributeurs de ce livre². Le GAPPS est un collectif de recherche et d'animation de la recherche basé à l'École de service social de l'Université de Montréal. Ce collectif vise à explorer les impacts des transformations des politiques sociales québécoises³ sur les pratiques professionnelles à partir de regards croisés portés tant par les producteurs académiques – professeurs, chercheurs et analystes sociaux – que par les producteurs non académiques de réflexion sur les politiques sociales – agents institutionnels, praticiens communautaires, militants de mouvements

2. *Mutations des politiques sociales et des formes d'intervention sociale professionnelle: enjeux et perspectives en Amérique et en Europe*, colloque organisé par Evelyne Baillergeau et Céline Bellot, parrainé par le Groupe d'analyse des politiques et des pratiques sociales (GAPPS) au LXXIV^e Congrès de l'ACFAS, Université McGill, Montréal (Québec), Canada, lundi 15 mai 2006.

3. Les politiques sociales sont définies de manière générique comme toute politique visant à assurer le bien-être des personnes, ou toute politique permettant d'intervenir auprès des populations en difficulté. Dans cette perspective, les politiques sociales prennent également une dimension cognitive qui en fait un système de production des représentations du monde et de la place de l'individu dans la société. Elles ont valeur d'un « métalangage » en position d'influer sur les configurations sociales, en même temps que de transmettre les visions du monde et les choix structurés des décideurs politiques, des cadres administratifs, des fonctionnaires publics, des praticiens de terrain et même des « citoyens ordinaires ».

sociaux et de groupes de défense des droits. Les travaux du collectif tentent de cerner les mutations de ces pratiques dans les milieux tant institutionnels que communautaires et associatifs, notamment en référence aux champs du sociosanitaire, du sociojudiciaire et de l'insertion socioprofessionnelle. Il ne s'agit pas seulement de tenter de construire un phénomène d'actualité en objet de réflexion et de recherche, mais aussi de faire émerger les points de vue des professionnels travaillant dans les domaines du sociosanitaire, du sociojudiciaire et de l'insertion socioprofessionnelle, ainsi que les stratégies que ces professionnels mettent en œuvre pour se positionner face à des changements dans leur champ de pratique respectif. Il s'agit, en d'autres mots, de cerner les liens de complicité autant que les rapports d'opposition comme des mécanismes à la lumière desquels les réformes des politiques sociales québécoises se traduisent en schèmes de pratiques professionnelles et induisent de nouvelles manières d'intervenir dans le social. Le va-et-vient constant entre les niveaux macrosociologique et microsociologique vient renforcer, particulièrement en ce qui concerne les professionnels des trois champs de pratique énumérés, la condition d'acteurs porteurs de structures mais aussi de sens, de valeurs, de représentations de la société et de visions du monde.

Dans cette perspective, la réflexion qui guide la construction de ce livre vise à mettre en rapport les mutations récentes survenues au plan des politiques sociales et les mutations survenues au plan des « pratiques sociales » et des « intervenants sociaux » : dans quelle mesure ces mutations sont-elles liées ? Quel est l'impact de ces liens sur les pratiques visant les populations vulnérables ? Mais, tout d'abord, qu'entendons-nous au juste par « intervention sociale » ? Les usages des termes « travail social » et « intervention sociale » sont très variables d'un milieu à un autre, en particulier entre milieux de pratique et sociologues (Aballéa, 2000). Ces termes sont également employés de diverses manières d'un pays à l'autre. Il nous paraît donc indispensable de définir précisément les pratiques considérées dans le cadre d'un ouvrage à vocation internationale.

1. MUTATIONS ET INNOVATION DANS LE CHAMP DE L'INTERVENTION SOCIALE

En 1999, à la suite d'une réflexion entamée par l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec sur les nouveaux terrains de pratique de ses membres, la revue québécoise *Nouvelles pratiques sociales* a consacré un séminaire d'étude aux « nouvelles pratiques » correspondant à de nouvelles questions sociales, telle l'itinérance. En rendant compte de ce séminaire dans le volume 13, numéro 1, de la revue, les responsables du numéro,

Clément Mercier et Réjean Mathieu, ont tenté d'étendre la réflexion au-delà des pratiques des « travailleurs sociaux » au sens américain du terme – qui coïncide plus ou moins avec la définition française des « assistants de service social » (Hurtubise et Deslauriers, 2005). Bien que la figure du travailleur social structure le monde québécois de l'intervention sociale tout autant que dans bien des pays européens, il nous semblerait également regrettable qu'une réflexion sur l'évolution des pratiques sociales se limite aux activités liées à cette seule figure et ne prenne pas la mesure de la variété des pratiques sociales contemporaines, tant en Europe qu'au Québec, en omettant, par exemple, de considérer la vivacité des pratiques d'action sociale à visée collective. Nous situerons donc notre réflexion au plan du *champ* de l'intervention sociale, c'est-à-dire au-delà de la *profession* et de la *discipline*, tels qu'ils ont été définis par Clément Mercier et Réjean Mathieu (2000, p. 18-19). C'est pour cette raison que nous parlerons d'« intervenants sociaux ». Ce terme permet en effet de prendre en compte les pratiques des travailleurs sociaux « canoniques » mais aussi celles qui impliquent d'autres intervenants du champ de l'action sociale. Nous pensons par exemple aux organisateurs communautaires dont la figure est désormais bien assise dans le paysage québécois de la mise en œuvre des politiques sociales, mais aussi dans certains pays européens, notamment les Pays-Bas (Baillergeau, 2002). Notre réflexion se portera aussi sur les pratiques des « nouveaux intervenants » du champ, en particulier les personnes qui se voient confier des missions relevant de l'intervention sociale mais qui n'ont pas de qualification particulière en service social. Nous pensons notamment aux « petits boulots » du social (Ion, 2005, p. 8), impliquant des personnes qui, dans le cadre de programmes d'aide à l'insertion professionnelle, remplissent une fonction d'animateur auprès des jeunes des quartiers dits sensibles en Europe, ou d'assistance à domicile auprès des aînés en légère perte d'autonomie. Cette posture d'observation nous permettra d'analyser les enjeux du développement des postes ouverts à de nouveaux profils d'intervenants, notamment la reconnaissance de leurs pratiques et de leur existence en tant qu'intervenants professionnels et l'articulation de ces nouvelles pratiques avec celles des intervenants sociaux dits classiques : concurrence ou complémentarité ? Pour aborder ces questions qui traversent l'ensemble du champ de l'intervention sociale, il nous paraît important de le prendre dans sa diversité, c'est pourquoi nous nous intéresserons aux pratiques d'intervenants sociaux – « nouveaux intervenants » ou intervenants forts d'une longue expérience du social – qui relèvent du secteur public mais aussi à celles qui se rattachent au secteur « communautaire » ou « associatif ». Nous prendrons donc en compte les pratiques des travailleurs sociaux intervenant en milieu CLSC au Québec tout comme celles des assistantes sociales de secteur en France mais aussi les pratiques des animateurs

salariés d'associations sans but lucratif qui visent à l'accès aux droits sociaux des personnes vulnérables. C'est donc plus le contenu des pratiques qui nous préoccupe que les cadres d'emploi des intervenants.

La réflexion sur les « nouveaux intervenants » dans le champ de l'action sociale est déjà bien entamée en Europe, comme en témoignent les travaux de Jacques Ion et Dominique Glasman (Glasman et Ion, 1993). Ces auteurs se sont intéressés aux nouveaux emplois liés à la prise en charge publique des déséquilibres urbains en France, notamment aux emplois encadrés par des programmes d'aide à l'insertion professionnelle dans le champ de l'intervention sociale. Plus récemment, cette réflexion a été au cœur d'un vaste programme de recherche placé sous l'égide de la MiRe – Mission de recherche du ministère des Affaires sociales (Chopart, 2000). La Délégation interministérielle à la Ville s'est également intéressée aux nouveaux métiers dans le champ du social urbain (Brévan et Picard, 2001). Y a-t-il ou n'y a-t-il pas professionnalisation aux marges du travail social? Le débat universitaire français tend à mettre en évidence de nouvelles figures (les chefs de projet de développement social urbain) mais aussi les limites de la professionnalisation sur les nouveaux terrains du social (Aballéa, 2005), voire les risques de dérive liés au développement d'emplois d'insertion qui n'ont pas les moyens des missions qui leur sont confiées (Ravon, 2001). Des recherches menées en Belgique ont conduit à des conclusions comparables (Schaut, 2000). Cela dit, d'autres chercheurs se sont récemment intéressés au potentiel de développement professionnel lié au recours à des emplois d'insertion dans le secteur associatif (Baron et Nivolle, 2003). Dans le même ordre de préoccupation, on peut également mentionner les réflexions menées aux Pays-Bas par quelques chercheurs des universités d'Amsterdam et d'Utrecht ainsi que du Nederlands Instituut voor Zorg en Welzijn et du Verwey-Jonker Instituut (Duyvendak *et al.*, 2006) dans un contexte où les métiers de l'intervention sociale sont plus diversifiés mais où la diversification n'a pas empêché une reconnaissance sociale plus certaine. Bien que cette réflexion soit plus embryonnaire au Québec, elle nous semble également très pertinente en raison du foisonnement du « secteur communautaire ». Ce sont en effet dans les organismes communautaires qu'ont émergé bon nombre de pratiques dites nouvelles, notamment le travail de rue, mais c'est aussi le monde communautaire qui offre de plus en plus de débouchés professionnels aux jeunes diplômés en travail social, du fait de la raréfaction de l'emploi dans le secteur public et de la progression des ententes de service entre le secteur public et le secteur communautaire (Duval *et al.*, 2005).

Au-delà de l'analyse des inflexions politiques et des dérives possibles ou probables, nous voulons contribuer à ce débat en partant de l'analyse des pratiques, à l'interface entre intervenants et personnes visées. En plus de l'exploration des nouvelles pratiques aux frontières du champ social,

nous nous intéressons au potentiel d'innovation des pratiques sociales contemporaines. Mercier et Mathieu l'ont souligné, « nouveau » ne veut pas dire « novateur ». Nous souscrivons pleinement à cette idée mais nous cherchons cependant à poser la question : en quoi les nouvelles pratiques peuvent-elles être innovantes ? À quelles conditions peuvent-elles l'être ? À quelles conditions pourraient-elles l'être plus ? Nous n'avons pas prétention à l'exhaustivité mais plutôt à l'exploration d'un champ de réflexion encore peu défloré et à la mise au débat de réflexions issues d'observations des pratiques du terrain.

Le contexte de la réforme des États providence est-il propice à l'innovation ? Les transformations de nos sociétés occidentales sous l'égide de la gouvernance néolibérale sont venues modifier le cadre des protections et des solidarités sociales. Qu'il s'agisse de parler de la précarisation du monde du travail, de la globalisation de l'économie, de la territorialisation des politiques sociales, des partenariats public-privé, de la gestion des risques et de la sécurité, tous ces nouveaux modes de régulation affectent directement le cadre du « vivre ensemble » et favorisent l'émergence de nouvelles figures de la pauvreté et de l'exclusion. Ces mutations affectent donc à la fois l'objet de l'intervention sociale et son cadre d'action.

Face à ce mouvement de fond, les intervenants sociaux sont contraints de s'adapter et de renouveler leurs réponses pour tenter de limiter, de réduire ou d'atténuer les conséquences des risques de l'exclusion dans un contexte d'accélération de la fragilisation et de la précarisation des individus. Ainsi, ces transformations contribuent à faire évoluer les pratiques quotidiennes des intervenants sociaux auprès des personnes qui se trouvent en marge de la société. Les nouvelles priorités des politiques sociales telles que l'accentuation de l'autonomisation et l'individuation des trajectoires des destinataires de l'aide sociale enjoignent les intervenants sociaux à mettre en œuvre de nouvelles pratiques sociales à partir d'interventions d'un nouveau genre, d'objectifs, de philosophie et de structures d'intervention différentes. Ces nouvelles pratiques correspondent parfois à de nouveaux métiers dans le domaine de l'intervention sociale, en particulier dans le monde associatif ou communautaire mais aussi dans le secteur public, à travers des emplois d'insertion ou de réinsertion professionnelle en particulier.

Quelles sont ces nouvelles pratiques ? Que changent-elles pour les intervenants, leurs conditions de travail, leur statut, leur légitimité vis-à-vis des destinataires de leur action ? En croisant une grande diversité de regards sur les pratiques d'intervention sociale contemporaine de part et d'autre de l'Atlantique, nous souhaitons apporter des éléments de réponse aux questions des intervenants de terrain, tant en termes de formation qu'en termes de distanciation par rapport à leurs pratiques. En rendant compte

des débats nés du colloque du 15 mai 2006, il s'agit de lancer des pistes de réflexion sur les mutations en cours au plan des pratiques d'intervention sociale en regard des bénéficiaires des destinataires. Pour ce faire, nous souhaitons sortir de l'opposition entre le cautionnement des réformes en cours (jugées inéluctables par certains) et la nostalgie d'un providentialisme révolu. Il nous semble en effet que le nouveau cadre d'intervention conduit à remettre en cause des pratiques d'intervention sociale qui contribuaient à atténuer les conséquences de la précarité économique et sociale d'une partie non négligeable des sociétés occidentales. Cependant, ce nouveau cadre offre aussi des ouvertures inédites pour des pratiques d'intervention sociale innovantes dont le développement et la reconnaissance étaient jusque-là contrariés. Ce livre vise à comprendre ces nouvelles opportunités d'intervention, à quelles pratiques elles correspondent sur le terrain de l'accompagnement social et comment elles s'articulent aux pratiques héritées de l'essor de l'État social. Tout en étudiant leur caractère innovant, nous chercherons à replacer ces nouvelles pratiques dans l'évolution générale de la protection et de la solidarité sociales : contribuent-elles à réduire, voire à faire disparaître les cadres habituels des mécanismes de protection et de solidarité sociales ? Ou bien ces nouvelles pratiques d'intervention sociale contribuent-elles plutôt à un renouvellement allant dans le sens de la réduction des inégalités sociales ?

Le fort développement du secteur de l'aide à la personne et des pratiques d'assistance à domicile en cette époque de vieillissement des sociétés occidentales ne doit pas occulter le fait que la question du renouvellement des pratiques et de l'émergence de nouveaux acteurs se pose dans l'ensemble du champ de l'intervention sociale. Ces mutations connaissent également une acuité particulière dans le domaine de l'intervention communautaire et de l'animation collective à caractère social. En effet, ces pratiques professionnelles sont développées depuis de longues décennies mais les savoirs et les savoir-faire des intervenants sont souvent moins protégés que dans d'autres domaines de l'intervention sociale comme celui de l'assistance par exemple. De plus, en Europe comme au Québec, les nouveaux acteurs sont nombreux dans le champ de l'intervention communautaire et de l'animation sociale de quartier. Par ailleurs, certains métiers sont menacés de disparition malgré une forte identité professionnelle et des résultats reconnus sur le terrain. Sans nier l'importance d'autres domaines de l'intervention sociale, ce livre s'intéressera plus particulièrement à ce domaine de pratiques qui incarne, pour plus d'un observateur, un fort potentiel d'innovation. Dans quelle mesure ce potentiel est-il mis en valeur ?

2. NOUVEAUX DÉCORS, NOUVEAUX RÉPERTOIRES, NOUVEAUX ACTEURS

L'ensemble des composantes de ce livre résulte d'un va-et-vient entre éclairages macro et micro sur les nouvelles pratiques, mais avec un dosage différent qui permet de structurer l'ouvrage en trois parties. La première partie (composée des chapitres 1, 2 et 3) regroupe trois analyses des contextes sociopolitiques dans lesquels les nouvelles formes d'intervention sociale prennent racine et de leurs conséquences sur la structuration des pratiques sociales. Il ne s'agit pas seulement de faire état de l'évolution des politiques sociales mais de montrer comment ces évolutions structurent le cadre de l'intervention sociale en Europe et au Québec. Ainsi, Pierre-Joseph Ulysse donnera un éclairage sur les mutations de l'État providence québécois au regard de l'émergence des structures médiatrices non étatiques dans le domaine de la réinsertion professionnelle : en quoi rendent-elles compte des changements survenus dans le rôle de l'État et dans les modes de penser la solidarité entre individus et sociétés ? Puis, Michel Messu montrera comment les idées d'insertion et de proximité se sont imposées dans les politiques sociales françaises et quel est leur impact sur les missions et les compétences des intervenants de terrain. Enfin, Claude Larivière s'intéressera à l'impact de la pénétration des principes de la « nouvelle gestion publique » sur la réforme des structures de mise en œuvre des politiques sociales québécoises, en particulier les centres de soins et de services sociaux de première ligne que sont les CLSC.

La deuxième partie (regroupant les chapitres 4, 5 et 6) aborde la question des nouveaux référentiels pour l'intervention sociale de terrain. Par l'introduction de nouveaux slogans tels que la proximité et la participation, les nouvelles priorités des politiques sociales semblent être porteuses de nouveaux paradigmes. Qu'en est-il réellement dans la pratique quotidienne des intervenants sociaux ? Qu'y a-t-il de vraiment nouveau dans les missions qui leur sont désormais confiées ? Quelles formes d'innovations la proximité et la participation permettent-elles et au bénéfice de qui ? Pour répondre à ces questions, Robert Bastien rend compte d'une recherche sur le recours à la relation de proximité dans les pratiques de prévention du VIH-sida à Montréal. Puis, Maryse Bresson s'intéresse aux sens pris par le slogan de la participation dans les milieux de pratique liés aux banlieues françaises. Par ailleurs, les nouvelles priorités affichées tendent à l'individualisation des trajectoires des destinataires de l'aide sociale. Quelles questions cela pose-t-il pour l'avenir des pratiques des organisateurs communautaires en particulier ? René Lachapelle aborde ce sujet à partir de l'expérience et des réflexions du regroupement québécois des intervenants et intervenantes communautaires du secteur public (RQIIAC).

La troisième partie (chapitres 7, 8 et 9) traite plus particulièrement des nouveaux acteurs du champ social. Nous l'avons dit, dans bien des cas, la mise en œuvre des nouvelles priorités d'intervention ouvre la voie à la création d'emplois offerts à de nouveaux profils d'intervenants. On remarque notamment une tendance à faire appel à des personnes issues des milieux concernés par l'intervention sociale, qu'il s'agisse de jeunes usagers de drogues illicites dans les rues de Montréal ou de résidents de quartiers dits sensibles en France ou aux Pays-Bas. Ces recrutements étant souvent liés à une démarche d'insertion professionnelle, quels sont les bénéfices attendus pour ces nouveaux intervenants? Quelles questions pose l'articulation entre les pratiques de ces intervenants sociaux d'un nouveau genre et celles des autres intervenants sociaux, ceux qui sont plus diplômés ou ceux dont la pratique de l'intervention sociale s'inscrit dans une histoire plus longue? Tout d'abord, Annie Fontaine s'intéresse aux démarches des travailleurs de rue du Québec pour asseoir leur légitimité professionnelle en s'appuyant sur une histoire déjà relativement longue même s'ils sont souvent vus comme des « nouveaux intervenants ». Ensuite, Evelyne Baillergeau analyse les mutations survenues dans le champ de l'organisation communautaire européenne, en s'appuyant particulièrement sur le cas des Pays-Bas, où plusieurs générations d'organiseurs communautaires présentent des profils sensiblement différents et où une tendance à la déqualification se fait jour. Enfin, Céline Bellot et Jacinthe Rivard rendent compte d'une recherche sur le recours aux pairs dans la prévention du VIH-sida parmi les jeunes de la rue à Montréal, où l'on entrevoit au contraire une tendance à la valorisation des acquis de l'expérience pratique.

BIBLIOGRAPHIE

- ABALLÉA, F. (2000). « Travail social et intervention sociale : de la catégorisation à l'identité », *Recherches et prévisions*, p. 71-81.
- ABALLÉA, F. (2005). « La professionnalisation inachevée des assistantes maternelles », *Recherches et prévisions*, p. 55-65.
- BAILLERGEAU, E. (2002). *L'opbouwwerk, la promotion de la participation des habitants aux Pays-Bas entre militantisme et pratique professionnelle*, Grenoble, Université de Grenoble II. Thèse de Sociologie.
- BARON, C. et P. NIVOLLE, (2003). *Les adultes-relais : premiers éléments d'évaluation*, Paris, DARES. Premières informations et premières synthèses.
- BOURQUE, D., Y. COMEAU, L. FAVREAU et L. FRÉCHETTE (dir.) (2007). *L'organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BREVAN, C. et P. PICARD (2001). *Ville : une nouvelle ambition pour les métiers*, Paris, La Documentation française.

- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- CHOPART, J.-N. (2000). *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod.
- DUVAL, M., A. FONTAINE, D. FOURNIER, S. GARON et J.-F. RENÉ (2005). *Les organismes communautaires au Québec. Pratiques et enjeux*, Montréal, Gaëtan Morin.
- DUYVENDAK, J.W., T. KNIJN et M. KREMER (dir.) (2006). *Policy, People, and the New Professional. De-professionalisation and Re-professionalisation in Care and Welfare*, Amsterdam, Amsterdam University Press.
- GLASMAN, D. et J. ION (1993). «Les "nouveaux métiers" des quartiers populaires : entre l'immersion locale et l'inscription institutionnelle», *Migrants formation*, Dossier «Travailler en banlieue, un nouveau métier?», vol. 93, p. 19-31.
- HURTUBISE, Y. et J.-P. DESLAURIERS (2005). *Le travail social international*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- ION, J. (2005). *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte.
- LAMOUREUX, H., J. LAVOIE, R. MAYER et J. PANET-RAYMOND (2002). *La pratique de l'action communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- MAYER, R. (2002). *Évolution des pratiques en service social*, Boucherville, Gaëtan Morin.
- MERCIER, C. et R. MATHIEU (2000). «Le travail social : nouveaux enjeux, nouvelles pratiques», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, p. 15-25.
- RAVON, B. (2001). «Nouveaux emplois de l'intervention sociale urbaine», *VEI Enjeux*, vol. 124, p. 68-80.
- SCHAUT, C. (2000). «Travail social et nouveaux dispositifs, entre tensions et redéfinitions», dans L. Van. Campenhoudt *et al.*, *Réponses à l'insécurité, des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 129-152.
- SOULET, M.H. (1997). *Les transformations des métiers du social*, Fribourg, Éditions universitaires.

P
A
R
T
I
E

1

**LES MUTATIONS
DES POLITIQUES SOCIALES
ET LEURS CONSÉQUENCES
SUR LA STRUCTURATION
DES PRATIQUES SOCIALES**
Un nouveau théâtre
de la solidarité sociale

1

**PRATIQUES DE SOLIDARITÉS
ET INITIATIVES TERRITORIALES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
ET L'EXCLUSION****Le cadre des structures médiatrices
non étatiques**

Pierre-Joseph Ulysse
Université de Montréal

Ce chapitre s'intéresse aux initiatives territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, dans une perspective mettant l'accent sur les pratiques d'intervention, plutôt que sur les lieux d'énonciation et les modes de construction des politiques. Nous proposons d'analyser la manière dont se nouent les alliances et s'expriment les rapports de solidarités entre des individus et des organismes, pris entre les contraintes institutionnelles d'une part, et les processus d'individualisation des problèmes sociaux d'autre part¹. Il importe de considérer, à partir du cadrage des structures médiatrices non

1. Évoquer ici le langage des « solidarités » resitue au cœur d'une perspective stratégique dépassant le cadre étatique de la protection sociale pour englober toute action destinée à réduire le niveau de vulnérabilité des individus et des groupes. Il s'agit moins de décrire les faits et les événements que de mettre en évidence les dynamiques selon lesquelles ceux-ci ont été gérés, donc de développer une intelligibilité allant au-delà de la bipolarité rigide et fixée entre les institutions publiques et les initiatives privées.

étatiques, les interfaces entre les rapports marchands (capacité de payer pour se procurer les services), les rapports politiques (lien de citoyenneté) et les rapports solidaires (réseaux d'entraide familiale ou de voisinage), dans les initiatives de lutte contre la pauvreté. De manière plus fondamentale, la réflexion s'inscrit dans un large questionnement sur le rôle de l'État et du politique qui vise à faire ressortir les jeux et les combinaisons, tout en dépassant les catégorisations, voire les oppositions.

1. LES STRUCTURES MÉDIATRICES NON ÉTATIQUES

L'appellation de « structures médiatrices non étatiques » renvoie à deux recherches effectuées respectivement à Montréal et à Trois-Rivières sur les dynamiques territoriales de lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi². Elle rassemble organismes et réseaux d'organismes, dont le propre est de mobiliser des ressources internes à une communauté, de les articuler avec des contributions externes – matérielles ou symboliques – en vue de réaliser des projets de développement économique, social et humain, ou tout simplement d'accompagner la réalisation de tels projets. Nous référons en fait à un ensemble de dispositifs d'intervention sur des problèmes collectifs, ne relevant ni de la compétence exclusive des sphères publiques, ni de celle des sphères privées, ni de l'État, ni du marché, mais plutôt défini dans la capacité des groupes en présence – acteurs étatiques, certaines entreprises privées locales, organismes de base – de négocier leurs divergences et de faire émerger des pistes de solution appropriées aux problèmes collectifs que vit la société québécoise (Ulysse, 2006; Ulysse et Lesemann, 2004).

Les pratiques analysées dans le cadre de ce chapitre visent particulièrement les gens et les groupes concernés par la question de l'emploi et de la réinsertion en emploi, des groupes mobilisés par la lutte contre le chômage et la pauvreté, soit par l'insertion en emploi, le soutien à l'emploi

2. Dans le premier cas, nous avons analysé 4 entreprises d'insertion sociale de Montréal (Petites mains, Distribution de l'Escalier, D-Trois-Pierre et Imprime-Emploi) et 4 autres de Trois Rivières (Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire – COMSEP, ECOF, Action Jeunesse et Artisans de la Paix.

ou encore par la réflexion sur le statut à l'emploi, dans un territoire donné³. La démarche procède d'un va-et-vient constant entre deux facettes de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : les structures de normalisation de la société et l'univers des pratiques comme vecteurs d'incarnation, d'adaptation et de résistance aux nouveaux arrangements institutionnels⁴. Si les pratiques mises en œuvre dans le cadre des structures médiatrices non étatiques se recentrent sur la réinsertion en emploi, elles dépassent largement les conditions de travail. Concernées d'abord et avant tout par l'amélioration des conditions de vie des gens, elles renvoient à un « référentiel d'inclusion sociale » englobant le logement, la réinsertion en emploi, la reconstruction identitaire, l'accès aux loisirs et à la culture, la revitalisation de quartiers, la participation citoyenne, etc. Le travail d'insertion en emploi s'articule, en premier lieu, à un processus d'ancrage au quartier et au territoire, tout autant qu'il témoigne des efforts des acteurs du milieu de créer une nouvelle synergie, entre le développement social et le développement économique. L'intégration des structures médiatrices dans une sphère autonome, soit celle du public non étatique, en fait alors des espaces relationnels, mais surtout des espaces de contestation des inégalités sociales, des asymétries de pouvoir et de la redistribution déséquilibrée des ressources collectives.

1.1. LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE

Les structures médiatrices renvoient aux mutations qu'a subies l'État social québécois au cours des trois dernières décennies, tout en indiquant l'émergence de nouvelles formes de relations, entre les institutions publiques et les autres composantes de la société, dans la mise en place de nouveaux modèles d'intervention et de développement social. En effet, les coupures

-
3. Parmi les projets que nous avons analysés, certaines personnes sont réinsérées dans des secteurs de l'économie marchande : les meubles, la carrosserie, la restauration. D'autres sont replacées dans des secteurs protégés ou des emplois de solidarité. D'autres encore se trouvent dans des emplois de l'économie sociale et des services aux personnes, telle l'aide à domicile. Le Projet de revitalisation des Premiers-quartiers de Trois-Rivières ne cherche pas seulement à renforcer la vitalité des liens de solidarité entre les résidents, il est aussi l'expression de la volonté de se doter d'un cadre de vie plus serein, plus stimulant, garant d'une meilleure santé mentale et physique. Nous situer dans ce secteur implique de laisser de côté les organismes associés aux filières de la santé et des services sociaux qui, traditionnellement, se situent hors de la problématique de l'emploi. Nous laissons aussi de côté les groupes de soutien et d'entraide, destinés aux personnes aux prises avec des problèmes psychologiques ou de dépendances diverses, ou encore aux personnes victimes de conditions qui leur portent préjudice, car leurs objectifs d'intervention sont généralement peu articulés aux questions d'emploi et de revenu.
 4. Les pratiques résistantes imposent, entre autres, d'analyser les relations entre les phases de conception et les dynamiques de mise en application des politiques sociales, l'identité des acteurs concernés, et les arrangements institutionnels auxquels donnent lieu ces politiques.

draconiennes opérées dans les programmes sociaux au cours des années 1980-1990 n'ont pas pour seul effet de miner la confiance du « citoyen ordinaire » dans le système public québécois; elles affaiblissent l'illusion de vivre dans une société solidaire, travaillant sans cesse sur la cohésion sociale et l'inclusion de tous. Groupes sociaux et organismes de base s'auto-organisent pour offrir des services de qualité à des populations démunies et exclues, se posant à la fois comme vecteurs d'insertion sociale et comme ressources alternatives aux institutions étatiques. Ces structures médiatrices – tables de concertation, réseaux d'organismes communautaires, de groupes de femmes, d'entreprises à but non lucratif ou d'entreprises d'économie sociale – tentent, au moyen de financement public, de répondre à des problèmes d'ordre collectif, tels le chômage, la pauvreté, l'exclusion, le décrochage scolaire et la violence conjugale. Il leur incomberait, en s'engageant dans des relations contractuelles avec l'État, de dispenser dans les domaines de la santé et du bien-être, de l'éducation, du logement, de l'emploi, des loisirs et de la culture, des services relevant jadis de l'ordre public.

En se posant comme modalités de réponse à une situation de crise perçue, réelle ou imaginée, les structures médiatrices deviennent emblématiques d'une phase de transition entre ce qui existe déjà (le connu) et ce qui adviendra (le non-connu) – d'où l'idée qu'elles résultent des insécurités que provoquent les mutations de l'État québécois et l'affaiblissement du système de protection sociale, en même temps qu'elles traduisent les nouvelles inquiétudes collectives et les tensions sociales qui leur sont associées. Au-delà des types de rapports qui puissent exister avec le cadre étatique, les structures médiatrices sont généralement redevables du désir d'exercer une emprise sur l'environnement immédiat, aux niveaux tant social et politique qu'économique et écologique. Leur intégration, même marginale, à la conduite de l'action publique met de plus en plus en évidence les niveaux d'interdépendances qui viennent à exister entre acteurs publics et acteurs associatifs, dans la gestion de « la question sociale » telle qu'elle se pose au Québec (Ulysse, 2006).

1.2. LA VOLONTÉ CITOYENNE

De nature propositionnelle plutôt que critique, les structures médiatrices non étatiques semblent, pour reprendre une idée de Caillouette (2001), symboliser l'un des rouages au moyen desquels on essaie d'aboutir à un modèle de développement alternatif à celui proposé, tant par la bureaucratie providentielle centralisatrice que par le laisser-faire néolibéral. Nous les resituons au cœur d'une perspective stratégique dépassant le cadre étatique de la protection sociale, les conceptualisant plutôt comme un ensemble d'actions collectives, destinées à réduire le niveau de vulnérabilité des

individus et des groupes en voie d'exclusion. L'instauration d'une culture de l'argumentation, de l'explicitation et de la persuasion, traduit la conscience que la légitimation des interventions nécessite la construction de schèmes de discours et d'actions, mettant en confrontation constante des systèmes de croyances et de valeurs, des courants de philosophies sociales, des idéologies concurrentes ou opposées, ainsi que des visions de l'individu en société. Les structures médiatrices non étatiques souscrivent pleinement au principe du pluralisme des valeurs (Walzer, 1998), tout en témoignant de l'ampleur de la situation de crise affectant les mécanismes de régulations sociale, politique et économique. Elles reflètent la volonté citoyenne d'atténuer au niveau local les impacts d'un ensemble d'inégalités inhérentes à la mondialisation de l'économie, à l'affaiblissement du système de protection contre les risques sociaux et, ultimement, au fonctionnement d'une société québécoise, se révélant de moins en moins solidaire

L'existence même des structures médiatrices confirme en quelque sorte l'idée qu'au Québec, l'on ne se trouve pas encore dans une culture pleinement libérale et individualiste, qui renvoie l'individu à sa responsabilité de s'en sortir seul. Il s'agit plutôt d'un modèle de démocratie dans lequel les acteurs maintiennent encore l'illusion de pouvoir influencer le cours de l'action publique, en se donnant des espaces où ils peuvent innover et débattre des orientations qu'ils veulent prendre. Les structures médiatrices non étatiques se veulent à la fois stratégiques et pragmatiques, dans la mesure où elles aident à renforcer des liens et à bâtir des alliances autour d'enjeux particuliers. La culture de l'argumentation renvoie à des aspects du « modèle québécois » en tant que modèle fondé sur le dialogue et la concertation, comme en témoignent d'ailleurs les sommets et forums ayant jalonné l'histoire sociale du Québec.

1.3. UN SOUCI D'EFFICACITÉ

Les structures médiatrices non étatiques tendent surtout à concilier les conditions de vie et les possibilités du devenir collectif, en établissant des liens forts entre *intervention*, entendue comme réalisation du travail sur le social, et *programmation*, entendue comme projection de résultats attendus du travail sur le social. Elles s'inscrivent dans le champ du social comme « une praxis collective » pensée autour de trois grands impératifs. Le premier, qui est d'ordre écologique, consiste à construire un environnement permettant à l'individu de s'épanouir et de développer ses potentiels. Le deuxième est d'ordre économique et matériel: il aide l'individu à acquérir des qualifications professionnelles, lui permettant d'améliorer ses conditions de vie et de répondre de manière autonome à ses besoins essentiels en habillement, logement, soins de santé et bien-être matériel et psychologique.

L'impératif social consiste à aboutir à la mise en place de dispositifs, favorisant chez l'individu le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté, qui protège son identité, sa sécurité et son intégrité. Ces trois impératifs ont autant à voir avec les visées programmatiques des initiatives territoriales de lutte contre la pauvreté qu'avec le principe démocratique de redistribution sociale qui les traverse et les justifie. De nature à la fois éthique et pragmatique, les trois se complètent dans leur capacité d'activer le sens de la collectivité, d'assurer le bien-être individuel et de garantir la cohésion sociale.

Ce modèle d'analyse recoupe à maints égards le point de vue que le développement territorial renvoie à des transactions de proximité, en vue de l'utilisation efficiente et efficace des ressources locales, de type matériel ou humain (Blanc, 1992). Il interpelle les niveaux de la régulation politique, de la planification économique et du « réel » sociologique (Denieuil, 2005). La régulation politique concerne les tentatives de décentralisation, reprenant du même coup le langage du partenariat, de la concertation et de la démocratie participative, à travers lequel sont formulées plusieurs critiques de la gestion hiérarchique des affaires publiques. Elle présuppose un processus de démocratisation laissant à la société civile un rôle important, dans l'élaboration des nouvelles règles du jeu et dans la mise sur pied d'une gouvernance, susceptible de combler le vide créé par la perte en légitimation des institutions centralisées. La planification économique implique la participation des acteurs de l'économie marchande – les entreprises traditionnelles – et de l'économie communautaire – les entreprises d'économie sociale et les entreprises d'insertion sociale – dans l'ouverture, la réorientation et l'extension d'un « marché interne » local. Le réel sociologique s'intéresse ainsi aux ramifications des systèmes d'actions et au processus de création institutionnelle (Denieuil, 2005), à la lumière desquels les gens parviennent à reconstruire leurs identités individuelles et collectives, à s'identifier à leur communauté, à établir de nouveaux liens sociaux entre eux, et à instituer de nouveaux mécanismes de solidarités communautaires. Le réel sociologique se préoccupe surtout de la réfection du tissu social (de la trame sociale) et du renforcement du niveau de cohésion sociale.

Il serait tout à fait erroné de situer le travail des structures médiatrices dans un cadre consensuel qui évacue les contradictions, les tensions et les conflits. Il importe plutôt de parler de la recherche d'une compréhension partagée, comme la condition préalable aux négociations, aux interactions et à la quête de reconnaissance sociale et politique qu'ont toujours poursuivie les acteurs de la solidarité au Québec. Tout en étant mise au service de l'action, la parole est utilisée pour clarifier les enjeux et s'assurer que l'on est, au moins, d'accord pour chercher la solution à des problèmes jugés importants, du point de vue social, politique, économique, culturel

et environnemental. Les leaders s'attardent de moins en moins à des débats idéologiques, qui risquent de polariser les positions, pour se mobiliser sur des enjeux transversaux et des priorités partagées, comme le développement social, l'économie sociale, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi. La culture de l'argumentation n'apparaît pas seulement comme une dimension fondamentale du travail en partenariat et en concertation, elle est également traversée par un souci d'efficacité.

2. DE LA RECOMPOSITION DES RAPPORTS : ÉTAT, MARCHÉ ET SOCIÉTÉ CIVILE

De notre point de vue, il apparaît difficile de cerner la portée des structures médiatrices sans tenir compte des transformations des politiques sociales québécoises et des appels réitérés des pouvoirs publics à la participation de la société civile dans la gestion des problèmes de pauvreté et d'exclusion, que l'on se réfère à la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome, à la loi sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (loi 112) et au plan d'action rattaché à cette dite loi, aux domaines du travail (loi 30), de la santé et des services sociaux (loi 120, loi 24 et projet de loi 83) et de l'aide sociale (loi 86, loi 57). La création par la loi 61 de l'Agence des partenariats public-privé du Québec vient remettre en question de manière fondamentale le « modèle québécois » de gestion sociale, ainsi que les repères sociaux-démocrates à l'intérieur desquels ce modèle a jusqu'ici opéré⁵. Cette dernière loi cherche surtout à faciliter l'émergence d'une nouvelle gouvernance, ainsi que la modernisation de l'administration publique et de l'État.

Ce panorama de réformes inclut la mise sur pied de plusieurs unités autonomes de services – Emploi-Québec, Sécurité du Revenu, Santé et Services sociaux – avec lesquelles l'État québécois maintient des liens contractuels lui permettant d'externaliser des responsabilités relevant jadis

5. Si le modèle du partenariat public-privé est relativement intégré dans le domaine du transport, la déclaration de plusieurs ministres laisse peu de doute sur la volonté manifeste de l'actuel gouvernement de l'étendre à tous les services publics, y inclus la santé, la gestion des hôpitaux, les prisons, l'éducation et les loisirs. D'ailleurs, selon un article paru dans le *Devoir* du 25 mars 2005, le gouvernement confiera au secteur privé le contrôle des coûts et la coordination des travaux d'implantation du nouveau centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) et de son pendant anglophone. Les dispositions de la loi 83 prévoient la possibilité de sous-traitance et de partenariat public-privé, notamment en engageant des ressources communautaires pour offrir des services publics.

de sa fonction⁶. L'on peut dire que les deux dernières décennies marquent l'émergence de nouvelles formes de relations entre les institutions publiques et les autres composantes de la société. C'est une époque de transition fondamentalement caractérisée par l'émergence de grandes tables de concertation et de nouveaux champs d'intervention, comme l'économie sociale, la petite enfance, l'insertion sociale et économique, la formation professionnelle, ainsi que la question de la sécurité publique. Ces champs de pratiques hybrides, qui s'attribuent le rôle d'*advocacy* dans la défense des droits des populations vulnérabilisées, peuvent être définis comme des « espaces de transaction » prenant sens et signification dans la capacité de transformer des représentations différentes en actions concertées intégrées, tout en offrant aux acteurs la possibilité d'innover, d'entreprendre et de négocier dans les domaines social, politique, culturel et économique (Simoni, 2001).

Ces grandes mutations tiennent globalement de l'essoufflement d'un État providence, pressé d'un côté par la propension hégémonique du néolibéralisme et les contraintes du marché libre et, de l'autre côté, par une diversité de demandes sociales exigeant des interventions particulières. Elles témoignent du processus de restructuration, à travers lequel est passé l'édifice institutionnel, mis en place dans le cadre d'un État providence prônant l'égalité de tous en matière de protection sociale et l'accès universel aux services publics dans les domaines de la santé et des soins sociaux, de l'éducation, du logement, de l'emploi et du revenu (Lévesque, 2005, p. 31). La conjugaison de la triple crise prenant place depuis le début des années 1980 – crise économique provoquée par le néolibéralisme; crise de régulation d'un système incapable de prendre en considération les complexités sociales; crise du lien social affectant les grands systèmes de médiations sociales, tout particulièrement le marché du travail – n'a pas pour seule conséquence d'affaiblir les institutions « structurantes » des solidarités formelles et productrices d'intégration. Elle a obligé les individus à mobiliser leurs ressources et leurs réseaux de solidarités informelles (solidarités familiales, solidarités locales, solidarités de voisinage, etc.) pour se protéger de risques jusque-là assumés par la médiation de l'État⁷. La triple crise a miné

6. Au Québec, trois rapports commandés par le gouvernement et déposés en 1986 donnaient déjà le ton, soit le rapport Fortier sur la privatisation, le rapport Gobeil sur l'organisation gouvernementale et le rapport Scowen sur la déréglementation. Les réponses aux interrogations sur le rôle et la fonction des institutions étatiques menées ne sont pas seulement teintées des idées néolibérales de l'époque. Elles semblent, en ce qui concerne la production et la distribution des services publics, confirmer la rupture avec la symbolique du citoyen détenteur de droits.

7. Nous définissons comme risque tout facteur ou événement ayant pour effet potentiel d'engendrer ou d'aggraver le niveau de vulnérabilité des individus et de groupes d'individus.

les fondements sur lesquels avait reposé l'idée d'irréversibilité du progrès social véhiculée dans les mesures de redistribution de la richesse, mises en place dans le cadre de l'État providence québécois.

Les structures médiatrices apparaissent dès lors comme des réponses à un état de crise multipolaire, où les grandes institutions collectives semblent être en panne et incapables de répondre aux demandes de refonder l'être-ensemble sur l'égalité de droit, la solidarité et la justice sociale. À une époque où l'État ne dispose plus de la capacité fiscale et budgétaire pour satisfaire aux demandes sociales, leur émergence emblématise le passage de la culture publique de faire à une culture de faire-faire (Berthet et Cuntigh, 2004). Se rendant compte qu'il ne peut plus agir seul, l'État se donne des « options réalisables » (Bernard et Armstrong, 1998) en instituant le principe de la reterritorialisation de l'agir public, en adoptant la logique du partenariat et de la concertation, et en octroyant un financement public, à des initiatives civiles mises sur pied au niveau local.

2.1. LE PRINCIPE DE TERRITORIALISATION

Les structures médiatrices non étatiques s'instituent dans la double mission de répondre aux besoins de citoyens en situation de vulnérabilité, et de combler les vides laissés ou créés par la crise de l'État social québécois. Elles articulent des logiques à la fois complémentaires et antagonistes : une logique d'action dans le sens du faire et de l'agir ; une logique de redistribution axée sur la solidarité ; une logique de développement économique communautaire ; une logique d'adaptation visant à refaire le tissu social et à renforcer la cohésion sociale. Elles peuvent agir comme analyseur à quatre niveaux d'interactions : *a*) celui des dynamiques d'émergence et des situations d'intervention ; *b*) celui de la détermination des facteurs ; *c*) celui du jeu des acteurs, des stratégies et des rationalités ; *d*) celui du jeu de l'action et de l'évaluation des impacts. Le territoire ne s'offre plus seulement comme un espace d'expression du lien social, d'appartenances et d'identités partagées, mais aussi comme un instrument essentiel de l'analyse des transformations des politiques publiques et de la compréhension de l'impact de ces politiques sur les modes de vie des individus (Estèbe, 2004 ; Boudreau, 2004). Les facteurs tangibles et intangibles qui y sont localisés ont des impacts différenciés, en raison des modalités particulières de leur utilisation par les acteurs sociaux (Fontan et Klein, 2004).

Le territoire local se construit à l'interface des dynamiques sociétales, fondées sur les identités et les solidarités et des initiatives gouvernementales cherchant par des mesures de programmes à atténuer les inégalités existantes. Car, outre son sens de cadre de cohésion sociale, le territoire est à la fois spéculation, régulation et normativité. En tant que lieu où s'ordonnent et

se régulent les divers relais de l'action sur la pauvreté, il est aussi formes, stratégies d'appropriation, espaces producteurs de normes et de valeurs sociales. Le territoire n'existe pas en lui-même, mais comme un lieu de représentation incessamment réinitialisé autour du référentiel de l'intérêt général, du bien commun, de la solidarité et de la justice sociale. C'est un construit social porteur de particularités qui se nourrissent elles-mêmes à des mythes particularistes, un lieu où se confrontent des identités multiples, se recréant sans cesse dans la mobilisation d'une mémoire partagée, d'un patrimoine collectif et d'un imaginaire commun. Fontan et Klein (2004, p. 139) parlent en ce sens de « capital socioterritorial », c'est-à-dire d'« un ensemble de ressources environnementales et sociales pouvant être mobilisées et mises en valeur par des acteurs individuels ou collectifs ».

La territorialisation des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion est facteur autant que miroir de la perte de légitimité de la régulation centralisée des problèmes sociaux, au profit de formes idéaltypiques d'actions et d'un processus diversifié de localisation et d'individualisation. La territorialisation présuppose une interpénétration de plusieurs zones d'intervention, dont on ne peut prendre toute la mesure qu'en sortant des paradigmes binaires opposant l'économique au social, l'État à la société, le marché à la responsabilité solidaire. Cependant, l'État est loin de perdre en exercice de son pouvoir de régulation. S'il offre moins de garanties, en ce qui concerne une cohérence d'action, et si ses actions deviennent plus ciblées, il s'investit davantage dans l'encadrement des relations sociales. L'intervention des acteurs locaux – publics ou privés – obéit à des déterminations – en termes de priorités, de repères et paramètres d'actions – dont l'État reste le maître d'œuvre. Les interactions et mécanismes stratégiques mis en œuvre pour résoudre les problèmes auxquelles sont confrontés territoires et communautés locales, ne sont, en majorité, construits qu'autour des propositions et des priorités de la politique publique. Si l'État devient de plus en plus partenaire des groupes sociaux dans l'action publique, si cette dernière apparaît de plus en plus polycentrique et réticulaire (Leresche, 2001, 2001a), ce sont toujours l'État et les décideurs politiques qui, en dernière instance, fixent les règles du jeu, régulent la participation des acteurs sociaux à la décision publique et arbitrent les conflits. Si l'on admet que le modèle d'État centralisateur n'est plus de mise, on ne peut non plus ramener l'État et les pouvoirs publics à un simple statut d'acteur parmi d'autres.

2.2. LA CULTURE DU PARTENARIAT ET DE LA CONCERTATION

La question du partenariat renvoie généralement à des ententes contractuelles, en vue de la mise sur pied d'initiatives et de projets conjoints entre plusieurs parties prenantes, même si chacune des parties cherche à maintenir

son identité et son autonomie. Elle implique, avec l'avènement de la mondialisation, la redécouverte de l'importance de la société civile dans la gestion des problèmes sociaux et dans l'intervention auprès des catégories de populations vulnérabilisées. Les gouvernements cherchent de plus en plus à établir des alliances stratégiques avec les acteurs locaux, autant pour assurer la sécurité collective que pour garantir la cohésion sociale. La sphère locale se trouve dès lors peuplée de nombreuses activités intersectorielles et intersectionnelles, proposant un arrimage entre l'économique, le social et le politique, autre que celui proposé par le fordisme. La rencontre des acteurs se fait sur le plan réel comme sur le plan symbolique (Caillouette, 2001), s'enrichissant de dimensions tant matérielles qu'immatérielles.

Alors que le partenariat peut se limiter à un niveau formel et technocratique, la concertation se développe comme un moyen permettant aux acteurs de gérer collectivement les complexités, selon les principes de négociation, de délégation et de rapports au savoir (Papadopoulos, 1995). Elle ne saurait en ce sens être réduite à son côté formel et institué, elle doit plutôt être envisagée comme un mode d'organisation qui exige des apprentissages collectifs, des ajustements et agencements de positions, des compromis entre des visions et des finalités différentes. Au-delà des espaces formels que contrôlent les institutions, la concertation prend aussi forme dans des espaces interstitiels mais non marginaux. Elle est un vecteur de création de force, de puissance citoyenne et civique.

Dans cet ordre d'idées, la concertation peut être définie comme une approche permettant aux individus et aux collectivités de négocier leurs priorités et de parvenir à obtenir des résultats par le biais d'un consensus local, circonscrit et limité. Elle sert à gérer un nombre de discontinuités et de ruptures, en même temps qu'elle renforce les interdépendances en vue d'une plus grande efficacité, en ce qui concerne les moyens de gestion et les résultats. La mise ensemble des savoirs et des compétences permet, d'une part, de mieux faire face à la complexité des problèmes de la pauvreté et de l'exclusion. Elle aide d'autre part à attribuer au processus de développement local un caractère durable; elle répond finalement de la nécessité de dynamiser les formes de coopération, entre acteurs publics, acteurs privés et associations locales (Caillouette, 2001). La coordination de toutes ces actions peut, du point de vue de Gaudin (1998, p. 52), être «entendue comme coopérations cognitives entre acteurs, agencements de positions et de dispositions qui mettent en jeu des flux d'informations, des affects et des apprentissages qui ne sont pas nécessairement institutionnels».

2.3. QUELQUES-UNS DES PARADOXES

La culture de la concertation et du partenariat nourrit ses propres ambiguïtés, incohérences et paradoxes (Sanyal, 2006). D'une part, les contraintes des ressources humaines et financières sont rarement prises en compte. Comme l'on se questionne peu sur les causes de la pauvreté, il persiste un hiatus entre la reconnaissance formelle que la pauvreté est de nature multidimensionnelle et une banalisation de ses conséquences sur la vie quotidienne des individus. D'autre part, les liens entre inégalités et pauvreté sont évacués, alors que la dimension globale apparaît un facteur négligé ou marginal. Les structures partenariales se révèlent souvent incapables d'établir un bon équilibre entre les actions au niveau local, le système sociopolitique plus large et les structures institutionnelles, conclut encore Sanyal (2006) ; elles ont un problème à négocier entre les enjeux locaux et les structures globales. Finalement, si la grille de lecture du partenariat et de la concertation met en lumière les nouvelles interactions, les convergences d'intérêts et les alliances stratégiques, elle insiste peu sur les rapports de pouvoir, les mésententes et les tensions. Comme l'idéologie du partenariat évite de se questionner sur les conflits d'intérêts au sein des réseaux d'acteurs, elle apparaît non aboutie du point de vue analytique et empirique.

Évoquant le cas français, Damon (2002, p. 1) affirme que le partenariat « appartient à cette famille d'instruments et d'arguments (contractualisation, "coproduction", "gouvernance") appelée en renfort pour la rénovation de l'action publique ». Le partenariat aide l'État à s'adapter aux nouvelles données politiques, économiques et sociales, à se réajuster dans la dispensation des services publics et à trouver de nouvelles sources de légitimité. Il « n'est pas une réponse à la crise ou aux insuffisances supposées ou constatées de l'État providence, mais une de leurs manifestations » (Damon (2002, p. 1). Le recours au partenariat est aujourd'hui une nécessité contrainte, « avec ses impacts positifs mais aussi ses obscurités politiques » (Damon, 2002, p. 2). « Dans le jeu du partenariat, l'État est un acteur particulier qui impose, finance, arbitre et contrôle » (Damon, 2002, p. 2). Cette asymétrie dans les rapports fait apparaître le partenariat comme « un mot d'ordre ou une figure imposée », plutôt que comme « un exercice totalement libre et négocié de la coopération » (Damon, 2002, p. 2).

Damon (2002) synthétise ces critiques dans l'expression de la « dictature du partenariat ». Le partenariat « euphémise » l'adversité et gomme la conflictualité. Cela revient à dire qu'il renforce l'administratif, évacue le politique, absout l'économique, neutralise le social et obscurcit l'idéologique. L'existence d'institutions « pluralisées » ne signifie nullement pluralisation réelle du jeu de la décision (Blondiaux et Lévesque, 1999), encore moins démocratisation des mécanismes d'accès aux ressources et aux rouages de la

politique instituée. Le polycentrisme n'est pas forcément synonyme de pluralisme, pas plus qu'il ne briserait le verticalisme (Blondiaux et Lévesque, 1999). Il renvoie de préférence à des négociations multilatérales sur les principes directeurs, les règles de communication et les mécanismes de prises de décision (Schnurr, 1999).

Finalement, on reproche aux initiatives territoriales de lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi de contribuer au renforcement du processus de dépolitisation de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tout en introduisant des normes plus restrictives d'équité, de solidarité et de justice sociale. En se centrant sur la réinsertion en emploi, elles laissent croire que les emplois sont disponibles et que ce sont les individus qui n'ont pas les capacités ou les habiletés requises pour les occuper, alors que se démultiplient les inégalités déjà existantes sur le marché du travail (Ulysse, 2006a). Le recentrage sur l'individu institue une logique de responsabilisation renouant avec l'idée de « l'individu travaillant » au détriment de celle du citoyen détenteur de droits inaliénables. Pour le dire comme Moachon et Bonvin (2005), le discours de la réinsertion amène à une autre convention fondée sur la responsabilité individuelle et l'action autonome plutôt que sur la solidarité sociale et l'engagement collectif. Les injonctions et contraintes exercées par l'autorité publique font de l'individu en situation de pauvreté et d'exclusion un objet de contrôle social, un être subordonné aux normes sociales et non un citoyen détenteur de droits inaliénables.

Relever de tels paradoxes aide à déterminer plusieurs limites, concernant la possibilité de considérer l'idée des structures médiatrices non étatiques en tant qu'analyseurs de la nouvelle question sociale québécoise, surtout quand le raisonnement se développe en interface avec les débats en cours dans le domaine de l'engagement communautaire, sur la nécessité d'établir et de défendre une identité propre (Parazelli, 2001), comme moyen de servir de contrepoids aux régulations techniciennes et marchandes (Caillouette, 2001). Les structures médiatrices non étatiques s'instituent dans la double mission de répondre aux besoins des citoyens en situation de vulnérabilité et de combler les vides laissés ou créés par la crise de l'État social québécois. Néanmoins, dans leurs rapports aux institutions étatiques, elles se trouvent contraintes de s'adapter aux enjeux sociaux et de lutter pour maintenir leurs caractéristiques de public non étatique. Leur participation à différentes tables de concertation et aux activités de développement local économiques, ainsi que leur engagement dans des contrats de services, n'érodent pas seulement leur marge d'autonomie. Les structures médiatrices succombent parfois à la tentation d'assurer une fonction instrumentale, imprégnée du mode de régulation technocratique.

Ces ambiguïtés fondamentales peuvent s'expliquer par le fait même que, dans ce contexte de concertation et de partenariat, il est de plus en plus demandé aux organismes de la société civile de jouer un rôle central dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques sociales. Ce processus dit de coproduction (Ulysse et Lesemann, 2004) accentue la tension entre deux logiques fondatrices de l'engagement social : la logique de l'action et la logique de la reconnaissance, selon qu'il s'agit de redéfinir les relations avec les individus et les groupes marginalisés, ou qu'il s'agit d'être reconnus comme interlocuteurs valides et légitimes dans le processus d'élaboration des politiques publiques.

3. UNE VISION ARTICULATOIRE

Les précédentes critiques aident à introduire le courant « des articulations » que nous développons, sous l'égide de nos précédents travaux, sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion par l'insertion (Ulysse et Lesemann, 2005 ; Ulysse, 2006). Nous concevons la notion des articulations comme un instrument théorique, analytique et méthodologique permettant de mieux cerner ce processus multiscalaire. Elle répond davantage de notre volonté d'aborder les initiatives de la lutte contre la pauvreté dans leur complexité, autant que de définir les différents niveaux d'intervention, d'intégrer les choix politiques, les dispositifs de réinsertion en emploi, les instruments de marché, aussi bien que l'évaluation des incidences et des répercussions de toutes les composantes. La notion d'articulation se veut pleinement plurielle et multiple. Elle concerne tant la coordination que le niveau de collaboration entre les acteurs, sur le plan de la conception, de la planification et de la mise en œuvre, du partage des responsabilités, les formes de communication, les modalités de prise de décision. Elle renvoie à différents types d'intermédiations et de compromis sociaux et politiques (Schnurr, 1999).

La notion des articulations se combine et se renforce à celle d'intégration rencontrée chez Schnurr (1999), qui permet de détecter les mécanismes de conciliation entre les impératifs sociaux, politiques et culturels (Robinson et Tinker, 1999). L'idée d'intégration implique, au plan politique, de déterminer les modes de gestion, de faire ressortir la diversité des options, des compromis et des cadres institutionnels. Pour le dire comme Bernard et Armstrong (1999), l'élaboration d'une vision intégrée « vise à mieux appréhender l'étendue des changements qui se produisent et à mettre en place des mécanismes plus démocratiques d'examen des problèmes et d'établissement de consensus ». Il importe avant tout de mettre en pratique des valeurs soutenant les objectifs et les cadres d'interprétation, afin que les nombreux acteurs impliqués puissent concevoir une succession ininterrompue

de solutions plus précises et coordonner leurs actions. L'idée d'intégration vient alors renforcer la perspective des articulations et l'effort de repérer les interconnexions multiples, entre actions sociales et actions politiques. Cette double perspective aidera non seulement à cerner la multiplicité des choix et des processus décisionnels, mais aussi à définir les outils d'intervention et les formes de présence (engagement, adaptation et résistance) qu'adoptent les catégories d'acteurs impliqués aux différentes échelles.

Penser les actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en termes d'articulations, implique moins une tentative de faire disparaître les tensions et les contradictions, que de les rendre créatrices d'initiatives et de solutions, en associant des partenaires qui en portent la dimension sociale, économique, culturelle et environnementale dans une perspective d'action concertée. Penser les articulations, c'est non seulement favoriser la participation aux prises de décision et aux débats, c'est surtout faire en sorte que les manières d'intervenir se complètent, s'engagent dans un dialogue constant. C'est mettre chaque acteur dans la situation de bénéficier des retombées matérielles et symboliques, en même temps que d'en partager les risques et les inconvénients. L'idée n'est pas seulement de maximiser les avantages, mais bien de faire en sorte que les initiatives atteignent leurs objectifs, en se basant sur des analyses et des diagnostics pluriels, mais circonscrits, des problèmes.

L'approche des articulations tend à dépasser certains clivages, pour prendre en compte les dynamiques, les processus et les interdépendances, tout en intégrant la multiplicité des niveaux de compréhension et d'intervention. Cette approche dynamique permet de croiser les réalités locales, avec des données de portée nationale et internationale, donc universelle. Elle permet à l'analyse de circuler à des échelles différentes. L'approche des articulations se construit ainsi au croisement de différentes logiques et prend en compte la reconfiguration des relations de pouvoir. Elle présuppose un mode de catégorisation et d'appropriation de l'action intégrée, dans un cadre global de redistribution des rôles, entre les acteurs étatiques, privés, communautaires et associatifs.

3.1. UN TRAVAIL DE MÉDIATION

Les dispositifs d'intervention se créent, au croisement des initiatives locales et des nouvelles formes de politiques publiques, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, dans la cooptation institutionnelle, entre les dispositifs de services publics et les organismes communautaires ou de la société civile. Cette fonction de médiation renvoie directement à l'idée de proximité, qui se veut un concept non défini, mais pas indéfini. Ce « lieu commun » au contenu flou et indéterminé n'est pas dépourvu de sens, dans

la mesure où il devient un pôle de cristallisation des nouvelles représentations de la légitimité politique et de la reconfiguration de l'ordre social, un mécanisme de refondation des liens sociaux et du renouvellement de l'action publique, en matière de lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion. La symbolique de la proximité confère au local une légitimité renouvelée et en fait le lieu de l'expression des demandes sociales et de la satisfaction des « besoins ». Par contre, ni la proximité ni le local ne sont réductibles à ces dimensions. Les deux sont à appréhender à la fois comme matrice de discours et schèmes de pratiques, comme champ d'action et espace de réalisation. Le local s'impose comme « site » d'innovation sociale, de production du lien de solidarité, ainsi que de création de nouvelles socialités.

La médiation sociale a pour objectif « d'obtenir une amélioration de la qualité de la vie en tant que contexte dans lequel la complexité de la vie sociale produit les situations difficiles à gérer et pour lesquelles sont demandés des instruments nouveaux et flexibles » (Luison et Valastro, 2004, p. 4). Elle « mobilise ainsi un projet de rétablissement des lieux de socialisation, pour travailler parallèlement au rétablissement du lien social et soutenir des modalités alternatives de gestion des relations sociales », tout en « promouvant un engagement et une participation active des acteurs locaux à la communauté de vie dans laquelle ils sont » (Luison et Valastro, 2004, p. 4). En tant que processus communicationnel de rapprochement des acteurs et de requalification des rapports sociaux, ses formes témoignent des capacités d'une société d'intervenir sur les inégalités sociales et de réparer les déchirures du tissu social. Comme il importe, non de gérer, mais de transformer les relations sociales et d'établir d'autres types de rapports entre l'individu et la société, en misant sur des expérimentations et des innovations sociales, le travail des structures médiatrices implique la double action de mobilisation des individus (une action de proximité) et de transformation des rapports sociaux et des dynamiques structurelles (une action sociétale). Le premier enjeu reste la resocialisation des individus confrontés à l'exclusion, grâce à une action de réinstauration des liens sociaux (Bondu, 1998).

Mettre en œuvre une telle capacité d'action met face à face deux conceptions concurrentes de la responsabilité : la responsabilité qui fait le contrepoids au pouvoir public, et la responsabilité inhérente à l'occupation d'une fonction, fût-elle sociale ou communautaire (Verpraet, 2001). Alors que dans le premier cas, la responsabilité est liée au pouvoir et à l'autorité, elle est, dans le second cas, étroitement liée à l'éthique de faire, dans des dimensions de porter, de répondre, de proposer, de créer, d'inventer et de réaliser. La responsabilité est étroitement associée à une obligation pratique et pragmatique, tout comme l'autonomie ne peut être une fin en soi mais

plutôt un moyen (Snow et Benford, 1997). Ce nouveau cadre référentiel fonde les principes d'organisation, autant qu'il justifie l'engagement individuel et collectif (Arino, 2001). L'approche de la construction symbolique rejoint la perspective de cadrage, en s'intéressant surtout à la manière dont les acteurs justifient leur engagement. Ce cadre construit implique, non seulement des éléments cognitifs individuels, mais aussi un cadre politique partagé, capable d'assurer la connexion entre des acteurs différents.

L'insistance sur la réarticulation entre responsabilité et autonomie soulève la question des conditions de possibilités et d'arbitrages entre valeurs individuelles, intérêt collectif et efficacité. Elle induit une vision plus politique et publique du local et du territorial. Ce déplacement, dans la manière de concevoir l'autonomie et la responsabilité, impose également une autre vision – peut-être plus pragmatique – de la reconnaissance politique et de la légitimité sociale. Il invite, pour reprendre l'expression de Jacques Ion (2004), à repenser les liens entre société et individu, entre le proche et le lointain, entre le catégoriel et l'universel. Il engage dans un processus d'affranchissement qui tend à rendre l'action locale plus publique que sociale communautaire (Ion, 2004), ce qui devrait *ipso facto* impliquer le passage de la culture de l'immédiat, à la culture du droit et de la citoyenneté.

Cette conception revisitée de l'autonomie et de la responsabilité renvoie à « un espace d'action » (Montane, 2001) où les approches sectorielles cooptent les pratiques de transversalité. Comme elle se réfère à des types d'agir pluralisés, elle n'exclut pas les incertitudes, les injonctions contradictoires et l'indétermination (Verpraet, 2001) dans les processus de structuration de l'action, dans les stratégies organisationnelles, autant que dans les conditions de production de l'intervention. Autonomie et responsabilité ne sont pas seulement soumises à un processus de démythification, relatif à la nature polyphone des réalités sociales, à la pluralisation de champs, d'enjeux et d'acteurs, et à la diversité de registres idéologiques, dont s'inspirent les modalités d'intervention non institutionnelle et non étatique, sur les problèmes de pauvreté et d'exclusion. Pensées à l'abri de la tendance à l'orthodoxie, elles deviennent des « horizons de significations » se déployant au carrefour d'un idéal d'être (réalisation de soi) et un idéal de droit et de citoyenneté. Il s'agirait, dans cette optique, d'imprégner leur compréhension et interprétation d'une logique sociétaire, permettant de sortir de ce que Ion (2004, p. 67) appelle l'« entre-soi », de situer l'action dans une sphère publique non nécessairement étatique, donc d'épouser des modalités d'action capables, au besoin, de s'affranchir de l'idéologie communautariste, pour refléter les grands changements structurels que connaît la société québécoise contemporaine. N'est-ce pas la sphère publique elle-même, en tant que lieu d'expression de la citoyenneté et de la société civile,

qui est en train de se redéployer aujourd'hui et de se redéfinir dans sa portée et ses significations, au-delà des limites et contraintes que lui impose l'étatique ?

3.2. UNE ÉTHIQUE D'ÉMANCIPATION

Les structures médiatrices représentent des lieux où il devient possible pour les gens de prendre une part réelle, significative, réfléchie et efficace dans les affaires qui concernent le bien commun (Lamoureux 1999, 2004). À titre d'illustration, citons le Centre d'organisation mauricienne de services et d'éducation populaire (COMSEP) de Trois-Rivières, que J. Lamoureux (1999) liste parmi les groupes qui prônent « une citoyenneté argumentative, délibératrice, préoccupée de la visibilité et de la parole des personnes au bas de l'échelle, passant par un dialogue pluriel entre les classes sociales et avec les élus, assumant une présence originale sur la place publique, sorte de démocratie soucieuse de propositions alternatives ». Cet extrait préfigure « un agir transformateur » (Soulet, 2004, p. 9), basé sur des savoirs à la fois empiriques et experts, pouvant éclairer sous un angle novateur la réflexion et les débats en cours sur la citoyenneté (Lamoureux, 1999, 2004). Les structures médiatrices non étatiques semblent, pour reprendre une idée de Caillouette (2001), symboliser l'un des mécanismes par lesquels il serait possible de proposer et de construire un modèle de développement social alternatif au « providentialisme » comme au « néolibéralisme ». Elles tentent essentiellement de répondre à ce que Lévesque (2005, p. 35) appelle l'« individualisme négatif » caractérisé par toutes sortes de manques : manque de liberté, manque de pouvoir, manque de choix, manque de sécurité, manque de biens matériels, manque de contrôle sur sa vie.

La posture médiatrice interpelle pleinement la capacité des acteurs de se projeter en dehors de la communauté locale ; elle implique leur incorporation dans un processus global de transformation de la société, et leur contribution à la mise en place d'une culture politique, axée sur le droit et la démocratie participative. Il importe alors d'intégrer dans les analyses d'autres schèmes d'intelligibilité de la reconfiguration de l'État, et d'autres réalités structurantes de la vie en société, notamment les mutations provoquées par la mondialisation économique et la mondialisation du marché⁸.

8. Selon Berthelot, « Schéma d'intelligibilité (schème explicatif) est une matrice d'opérations permettant d'inscrire un ensemble de faits dans un système d'intelligibilité, c'est-à-dire d'en rendre raison ou d'en fournir une explication (au sens non restrictif) ; un tel schème engendre un mode d'intelligibilité qui, pris à travers telle ou telle théorie constituée en modèle d'analyse d'un domaine donné, peut être appelé paradigme, plus précisément : paradigme analytique » (p. 23). Jean-Michel Berthelot, *L'intelligence du social*, Presses universitaires de France, 1990.

Il importe surtout d'inscrire l'interprétation des actions dans le double mouvement de la mondialisation et de la localisation des enjeux économiques, culturels et sociaux. La lutte contre la pauvreté, par l'approche territoriale intégrée, semble dès lors nécessiter la double action de mobilisation des individus (une action de proximité) et de transformation des rapports sociaux et des dynamiques structurelles d'inégalités (une action sociétale).

Lorsque engagées dans les initiatives territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les structures médiatrices tentent de réconcilier les principes et les pratiques d'une approche participative au-delà des programmes, des mesures et des ressources disponibles, elles s'appuient sur une éthique d'émancipation du citoyen, et sur le principe de la formation des gens à la citoyenneté. La pédagogie de l'émancipation déborde les cadres des projets d'intervention, en plaçant en interaction constante les structures sociales, politiques et économiques qui modulent le quotidien du citoyen. Les acteurs des structures médiatrices non étatiques visent d'abord à amener les gens vivant dans la pauvreté à se recréer en sujets porteurs de leur historicité et participant de la délibération publique (Lamoureux, 2004).

Les structures médiatrices non étatiques se développent dans la continuité de l'idée qu'un « autre monde est possible », un monde axé sur la participation et la reconnaissance d'une démocratie multipolaire. Il importe non seulement de choisir les revendications contre le marché et la mondialisation, mais de fortifier les rapports sociaux transversaux, à travers la coopération, la solidarité et le partenariat, dans une perspective de réconciliation entre l'individu et la société, entre l'être et l'être-ensemble. Il s'agit de se réapproprier une réalité sociopolitique fragmentée et en crise, en instituant des logiques d'action visant, d'abord et avant tout, l'émancipation du sujet humain.

CONCLUSION

Disons pour conclure que les structures médiatrices non étatiques impriment, sur l'imaginaire collectif, l'idée de responsabilité sociale comme un principe au fondement du processus participatif devant permettre aux catégories défavorisées de se créer une identité de citoyen (se sentir faire partie d'une communauté) et de s'impliquer dans la transformation de leurs conditions de vie (devenir des sujets sociaux-historiques). Elles font émerger les pratiques de solidarités collectives, comme constitutives d'un nouveau schème d'intelligibilité, comme un champ de savoirs et de théorisation du social. Les actions n'entendent pas se limiter à la seule gestion de la pauvreté, de

l'exclusion et des inégalités. Elles se veulent aussi porteuses d'un projet de société, cherchant à établir une bonne synergie entre le développement social et le développement économique. Néanmoins, dans une époque où s'approfondissent et s'universalisent de plus en plus les inégalités sociales, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ne sera pas gagnée dans un total repli vers le milieu local et territorial. Elle implique, pour reprendre les termes de Fraser (2005), la distribution et la reconnaissance, soit la distribution de la richesse collective et la reconnaissance concrète des droits inaliénables dont est détenteur le citoyen. On ne peut poser la question de la participation économique sans viser, sans poser en même temps, celle de l'accessibilité aux sphères d'activités sociales et aux ressources collectives matérielles et symboliques. On ne peut non plus poser la question de la participation sociopolitique sans poser celle de l'accessibilité de l'individu en situation de pauvreté et d'exclusion à la liberté réelle, donc non contraignante, ceci au nom même de la cohésion sociale et des idéaux partagés de droit, de solidarité et de justice sociale.

Envisager ainsi le travail des structures médiatrices revient à renouer avec une approche articulatoire qui vise à réinterroger l'action publique et l'action sociale, comme des modes particuliers, mais articulés, de l'agir collectif sur le destin partagé.

BIBLIOGRAPHIE

- ARINON, M. (2001). « L'écran comme nouveau territoire des relations sociales », *Esprit critique*, vol. 3, n° 10.
- BERNARD, A.K. et G. ARMSTRONG (1999). « Chapitre 2. Apprentissage et intégration des politiques », dans J. Schnurr et S. Holtz (dir.), *Le défi de l'intégration : pour des politiques convergentes*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international, p. 53-82.
- BERTHET, T. et P. CUNTIGH (2004). « Les paradoxes d'un intérêt général local en matière d'emploi », dans T. Berthet (dir.), *Des emplois près de chez vous. La territorialisation des politiques d'emploi en questions*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, p. 45-63.
- BLANC, M. (1992). *La transaction sociale*, Paris, L'Harmattan.
- BLONDIAUX, L. et S. LÉVESQUE (1999). « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XX^e arrondissement de Paris », dans C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, p. 17-82.
- BONAFÉ-SCHMITT, J.-P. (1992). *La médiation : une justice douce*, Paris, Syros.
- BONDU, D. (1998). *Nouvelles pratiques de médiation sociale*, Paris, ESF éditeur.

- BOUDREAU, J.A. (2004). « Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé : de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles », *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 52, p. 107-118.
- CAILLOUETTE, J. (2001). « Politiques de partenariat, pratique d'articulation identitaire et mouvement communautaire », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, n° 1, p. 81-96.
- DAMON, J. (2002). « La dictature du partenariat. Vers de nouveaux modes de management public », *Futuribles*, vol. 273 (mars), p. 1-3.
- DE MAILLARD, J. (2002). « Les associations dans l'action publique locale : la participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique », *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 48 (automne), p. 53-65.
- DENIEUIL, P.-N. (2005). *Les dynamiques et méthodologies du développement local*, Genève, Éditions du BIT.
- ESTÈBE, P. (2004). « Le territoire est-il un bon instrument de la redistribution ? Le cas de la réforme de l'intercommunalité en France », *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 52, p. 13-25.
- FONTAN, J.-M. et J.-L. KLEIN (2004). « La mobilisation du capital socioterritorial : le cas du technopôle Angus », *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 52, p. 139-149.
- FRASER, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution*, Paris, La Découverte.
- GAUDIN, J.-P. (1998). « La gouvernance moderne hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 155 (mars), p. 51-60.
- GIDDENS, A. (1998). *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press.
- ION, J. (2004). « Personnalisation et publicisation : les formes contemporaines de l'engagement », dans M.-H. Soulet (dir.), *Agir en société. Engagement et mobilisation aujourd'hui*, vol. 19, Fribourg, Academic Press, coll. « Res Socialis », p. 65-82.
- LAMOUREUX, J. (1999). *Citoyenneté et pensée métisse : Pratiques réfléchies de quatre sites de citoyenneté du Québec*, Rapport de recherche réalisé dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe « Éducation à la citoyenneté démocratique », MRCI, mai.
- LAMOUREUX, J. (2004). « On est des entêté(e)s, pensez pas nous épuiser », *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 51 (printemps), p. 29-38.
- LERESCHE, J.-Ph. (2001). « Gouvernance locale : une perspective comparée », dans J.-Ph. Leresche (dir.), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris, Pedone, p. 11-27.
- LERESCHE, J.-Ph. (2001a). « Gouvernance et coordination des politiques publiques », dans J.-Ph. Leresche (dir.), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris, Pedone, p. 31-65.

- LÉVESQUE, B. (2005). «Un nouveau paradigme de gouvernance : la relation autorité publique-marché-société civile pour la cohésion sociale», dans «Les choix solidaires dans le marché : un apport vital à la cohésion sociale», *Tendance de la cohésion sociale*, n° 14, Belgique, Éd. Conseil de l'Europe, p. 29-68.
- LUISON, L. et O.M. VALASTRO (2004). «Éditorial: Du processus aux pratiques de médiation», *Esprit critique*, vol. 6, n° 3 (été), p. 3-8.
- MOACHON, E. et J.M. BONVIN (2005). «L'activation et son potentiel de subversion de l'État social», dans I. Cassiers, P. Pochet et P. Vielle (dir.), *L'État social actif: Vers un changement de paradigme ?*, Bruxelles, P.I.E Peter Long, p. 63-91.
- MONTANE, M.-A. (2001). «Responsabilité et complexité territoriale», *Politique et Management public*, vol. 19, n° 4 (décembre), p. 28-42.
- NINACS, W. et F. GAREAU (2003). *ÉCOF-CDÉC de Trois-Rivières : étude de cas*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy.
- PAPADOPOULOS, Y. (1995). *Complexité sociale et politiques publiques*, Paris, Monchrestien.
- PAPADOPOULOS, Y. (2003). «Gouvernance et transformations de l'action publique : quelques notes sur l'apport d'une perspective de sociologie historique», dans P. Laborier et D. Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, Presses universitaires de France, 119-136.
- PARAZELLI, M. (2001). «Dissonances politiques de la reconnaissance de l'action communautaire autonome», *L'Action nationale*, vol. 91, n° 3, p. 19-41.
- PIERRE, J. (1999). «Models of Urban Governance. The Institutional Dimensions of Urban Politics», *Urban Affairs Review*, vol. 34, n° 3, p. 101-136.
- PONGY, M. (1997). «Gouvernance et citoyenneté, la différenciation du politique», dans G. Saez, J.-P. Leresche et M. Bassand (dir.), *La gouvernance métropolitaine et transfrontalière, Action publique territoriale*, Paris, L'Harmattan, p. 107-131.
- REEST – RÉSEAU DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DE TROIS-RIVIÈRES (2004). *Document de réflexion pour une politique de développement social à la Ville de Trois-Rivières*, 30 juin, Trois-Rivières.
- ROBINSON, J. et J. TINKER (1999). «Chapitre 1. Conciliation des impératifs écologiques, économiques et sociaux», dans J. Schnurr et S. Holtz (dir.), *Le défi de l'intégration : pour des politiques convergentes*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international, p. 11-52.
- SANYAL, P. (2006). «Capacity Building Through Partnership: Intermediary Nongovernmental Organizations as Local and Global Actors», *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 35, n° 1, p. 66-82.
- SCHNURR, J. (1999), «Introduction», dans J. Schnurr et S. Holtz (dir.), *Le défi de l'intégration : pour des politiques convergentes*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international, p. 1-10.
- SÉVIGNY, M. (2003). «Le mouvement communautaire et la récupération étatique», *Possibles*, vol. 27, n° 3 (été), p. 5-12.

- SIMONI, A. (2001). «Un nouveau champ de pratiques du travail social: agir dans les espaces de transaction», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 147, p. 144-156.
- SNOW, D.A. et R. BENFORD (1997). «*Master Frames and Cycle of Protest*», dans S.M. Buechler et F.K. Cylke (dir.), *Social movements; perspectives and issues*, Mayfield, Mountain View, p. 456-472.
- SOULET, M.-H. (2004). «Agir en société: Permanence des enjeux et mutations des formes», dans M.-H. Soulet (dir.), *Agir en société. Engagement et mobilisation aujourd'hui*, vol. 19, Fribourg, Academic Press, coll. «Res Socialis», p. 9-22.
- ULYSSE, P.J. (2006). «Structures médiatrices, développement social et lutte contre la pauvreté: le cas de Trois-Rivières», dans M. Tremblay, P.-A. Tremblay et S. Tremblay (dir.), *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 206-223.
- ULYSSE, P.J. (2006a). *Travail et pauvreté. Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre!*, Rapport de recherche présenté au Forum de développement social de Montréal, Montréal.
- ULYSSE, P.J. et F. LESEMANN (2004). *Citoyenneté et pauvreté*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- ULYSSE, P.J. et F. LESEMANN (2005). *Développement économique et développement social: Pragmatisme et lutte contre la pauvreté, le cas de Trois-Rivières*, Rapport de recherche présenté au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- VERPRAET, G. (2001). «La grammaire de la responsabilité publique: professionnelle, organisationnelle, institutionnelle», *Politique et Management public*, vol. 19, n° 1 (mars), p. 185-200.
- WALZER, M. (1998). «Pluralism and Social Democracy», *Dissent*, vol. 45, n° 1 (120), p. 47-53.
- WARIN, P. (2002). «La politique associative en construction. Enjeu économique, enjeu démocratique», *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 48 (automne), p. 35-52.

2

**MALAISE DANS
LES PROFESSIONS DU SOCIAL**
**L'insertion comme principe
refondateur des pratiques
d'intervention sociale décentralisée
en France**

Michel Messu
Université de Nantes

Pour avoir participé au programme de recherche intitulé « observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale » lancé en 1991 et piloté par Jean-Noël Chopart au sein de la Mission de recherche de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité en France, je me propose de présenter ici les principales observations et analyses que j'ai pu faire à cette occasion concernant ce qui avait été, à l'époque, appelé les « nouveaux métiers de l'insertion sociale » (Chopart, 2000). Observations auxquelles j'apporterai aujourd'hui quelques réflexions complémentaires sur les enjeux sociopolitiques qu'elles contenaient également, sans que, à l'époque, je les aie clairement perçus, si tant est qu'ils étaient perceptibles.

Le programme de recherche partait de l'idée que le transfert de compétences, de l'action sociale de l'État central vers l'instance politique et administrative du Département, ce qu'en France on appelle la « décentralisation », aurait suscité une nouvelle manière d'envisager l'intervention des travailleurs sociaux. D'autant que cette nouvelle instance de décision se trouvait également confrontée à ce qu'on a aussi appelé la « nouvelle question sociale », c'est-à-dire l'apparition d'un chômage de masse, particulièrement chez les plus jeunes. Chômage, d'ailleurs, couplé avec d'autres difficultés sociales, notamment les « révoltes » des « banlieues », pour reprendre la formule qui allait s'imposer. Cette « mutation » du travail social, comme on a pu dire, paraissait à la fois évidente et difficile à interpréter. Les professionnels de l'Action sociale, les assistants sociaux particulièrement, mais aussi les animateurs socioculturels et certains éducateurs, ne faisaient plus, à l'évidence, exactement les mêmes choses. Qu'est-ce qui avait donc changé et que faisaient-ils désormais ? C'était donc à la clarification de ces interrogations que devait concourir ce programme de recherche, animé par la Mission recherche de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Pour en comprendre tous les enjeux, faisons retour sur le contexte français des années 1980-1990.

1. LE CONTEXTE FRANÇAIS DES ANNÉES 1980-1990

La France des années 1980-1990 découvre que le chômage n'est pas un phénomène purement conjoncturel, qu'il ne tient pas simplement aux « frictions » qu'enregistre le marché du travail, mais que ce peut être un phénomène durable, susceptible de toucher une fraction conséquente de la population. Voire, d'affecter ceux qui semblent les mieux protégés : les plus jeunes, les plus qualifiés, les plus diplômés. Et, à fortiori, les jeunes les plus diplômés. Au cours de cette période, les seuils de tolérance au chômage de masse seront franchis les uns après les autres et les politiques de l'emploi vont se succéder, mais toutes vont prendre pour cœur de cible les « jeunes » et les « chômeurs de longue durée » (la « longue durée » variant elle-même en fonction des dites politiques). L'action en direction de ces populations cibles sera consacrée sous le nom d'*insertion*. Insertion seulement professionnelle, dans certains cas. Sociale et professionnelle, dans bien des cas. Strictement sociale, lorsque ce sont les populations les plus « désocialisées » qui se trouvent concernées.

Dans les années 1980-1990, l'insertion devient donc le maître mot de l'action sociale. Les sociologues gloseront pour savoir si cette insertion est, ou non, à comprendre comme un nouveau mode d'intégration dans la société contemporaine. Le plus souvent, ils tiendront l'insertion pour une forme superficielle d'intégration, si ce n'est une modalité d'entretien de la désaffiliation, voire de maquillage de l'exclusion. Quoi qu'il en soit, l'insertion, dans les années 1980-1990, était devenue le *modus operandi* des politiques sociales confrontées à ce que l'on s'empressait aussi de déclarer être « la » nouvelle question sociale. Oubliant, ce disant, que les années 1930 avaient déjà connu le chômage de masse et que les années 1960 avaient inauguré, à l'endroit de la jeunesse en difficulté, toutes sortes d'actions de « prévention » contre ce que l'on appelait plutôt à l'époque la désocialisation.

Mais, puisqu'il fallait désormais procéder à l'« insertion » de populations en difficulté, qui allait s'en charger ? L'insertion ainsi entendue faisait-elle partie de la mission des travailleurs sociaux en place ? Des assistants sociaux, notamment ? Étaient-ce les mêmes compétences que celles qui étaient jusqu'ici mises en œuvre qu'il fallait mobiliser ? De nouvelles compétences se trouvaient-elles requises ? Et lesquelles ?

2. LES APPORTS DU RMI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS (DSQ)

À la fin des années 1980, la France adopte un nouveau dispositif d'assistance sociale : le revenu minimum d'insertion (RMI). Ce nouveau dispositif entend répondre aux besoins de ceux qui, restés trop longtemps au chômage, ont perdu leurs droits à une indemnisation et, plus largement, de tous ceux qui, comme on a pu le dire, passent à travers les mailles du filet de la protection sociale, et pour qui les aides d'assistance se révèlent notoirement insuffisantes. Ce nouveau dispositif ouvre donc droit à une allocation, le « revenu minimum ». Allocation différentielle au regard des autres droits éventuellement déjà ouverts et réservée au plus de 25 ans séjournant légalement sur le territoire national. En contrepartie, une obligation dite d'« insertion » est demandée au bénéficiaire, et prend la forme d'un « contrat d'insertion ».

Très vite la nature de ce « contrat d'insertion » qui devait assortir la perception de l'allocation, et donc cette insertion elle-même, allaient faire question. Comment fallait-il entendre une telle « insertion » ? Dans quels domaines pouvait-elle être définie ? N'y avait-il pas des préalables à respecter, avant de l'envisager sur le plan de l'emploi ? À quoi s'engageaient exactement les contractants ? Et qui allait se charger de mettre en œuvre les

moyens nécessaires? Les assistants sociaux, déjà engagés dans une autre démarche auprès des personnes concernées? D'autres « intervenants sociaux » peut-être?

Les réponses à ces questions ont été apportées de manière très empirique. C'est très empiriquement que les responsables politiques, au niveau local mais aussi au niveau national, vont penser pouvoir transposer ce qui se faisait déjà, croyaient-ils, avec succès dans des quartiers qui, depuis le début des années 1980, s'étaient révélés être « sensibles » (Messu, 1997). Pour le dire autrement, la crise d'évolution des grands ensembles urbains construits dans les années 1960-1970 avait suggéré de nouvelles formes d'intervention sociale auprès des jeunes de ces ensembles. Plus que les lourds dispositifs d'action autour d'un équipement, d'un projet d'ensemble, d'activités suivies et encadrées, la politique de la ville qui s'esquissait souhaitait mettre en œuvre des « opérations ». Les opérations anti-« été chaud », pour éviter que ne se reproduisent les « émeutes » estivales de 1981, étaient d'ailleurs restées dans les mémoires. La recette était simple : il convenait de privilégier l'encadrement des activités « spontanées » des jeunes par des animateurs « issus du milieu ». Cela donnera plus tard la politique des « grands frères » et bientôt le fiasco de ce volet de la politique de la ville.

En effet, seulement recrutés sur un critère de « proximité » d'avec ceux dont ils allaient devoir s'occuper (proximité géographique : habiter les mêmes ensembles urbains ; proximité sociale et « ethnique » bien souvent ; partage d'une même expérience sociale : connaître ou avoir connu des difficultés d'insertion justement, voire avoir pratiqué les mêmes formes de déviance ; etc.), pas ou peu formés aux méthodes d'encadrement des jeunes en difficulté, ces animateurs ne sauront jamais, la plupart du temps, de quel « bord » ils se trouvent. Très vite l'idée qu'il suffisait de se ressembler, de partager une expérience commune, d'avoir des itinéraires semblables, d'être, en un mot, des « proches » pour avoir de l'autorité et une vision claire des manières de faire pour désamorcer les conflits sociaux, cette idée-là aura fait long feu.

En attendant, le thème de la « proximité » d'avec les destinataires de l'action, le thème de l'intervention ponctuelle, voire informelle, le thème du succès tangible et immédiat, fût-il insignifiant, etc., tous ces thèmes allaient s'imposer comme les conditions de toute action d'insertion, donc comme les nouvelles conditions de réussite de toute action sociale. Autrement dit, l'empathie, plus que le diagnostic et le pronostic, était devenue de mise et devenait gage de réussite pour l'insertion. La bonne volonté de l'agent issu du milieu, plus que la qualification acquise par la formation professionnelle, devenait critère de compétence et d'efficacité sociale. En

somme, on substituait la compassion et l'exaltation à la connaissance et aux choix d'action raisonnés. On mobilisait l'engagement pour une cause, sans s'interroger sur la cause de cet engagement.

De ce point de vue, la notion d'insertion allait permettre de tout confondre. Notion fourre-tout, elle s'appliquait aussi bien au «jeune issu du milieu», le «grand frère», qu'au «jeune en difficulté», le petit frère donc. Aussi bien à celui qui, diplômé, procédait à diverses démarches de recherche d'emploi, qu'à celui qui, sorti sans diplôme du système scolaire, s'engageait dans les voies des activités économiques parallèles, ou encore à celui qui, ne trouvant pas à s'employer dans des conditions satisfaisantes, ne pouvait qu'attendre des jours meilleurs. Indistinctement, l'insertion pouvait convenir à tout le monde. De fait, elle s'appliquera bientôt à tout un chacun : jeunes connaissant des difficultés pour trouver un premier emploi, mais aussi plus âgés sortis prématurément de l'activité économique ; hommes déçus de leur statut de «Monsieur Gagnepain» (*Male Breadwinner*) ; femmes isolées, chargées d'enfants ou non, divorcées ou délaissées, encore jeunes ou déjà en âge de se retirer du marché de l'emploi. Tous révélaient désormais un défaut d'insertion. Insertion professionnelle, d'abord, mais bientôt, insertion sociale, tout simplement.

La thématique nouvelle allait enthousiasmer les politiques, recevoir l'aval des sciences sociales, mais laisser les professionnels de l'action sociale quelque peu dubitatifs. Déjà s'interrogeaient-ils sur la valeur professionnelle des «nouvelles» compétences, toutes pétries d'expérience singulière, de subjectivité proclamée et de similitude à l'endroit des publics rencontrés. Ces «compétences» prétendument nouvelles pouvaient-elles être substituées aux qualifications acquises au sein de formations idoines et dûment certifiées ? Quid, en effet, de la «distance», fonctionnellement requise, à l'endroit de ceux que l'on est censé aider ? L'analyse, la mesure, l'évaluation... devaient-elles être abandonnées au profit de la «réaction spontanée», de l'«élan du cœur» et du parti pris ? Bref, l'insertion réclamait-elle vraiment des compétences professionnelles autres que celles que mettaient déjà en œuvre les praticiens patentés du travail social ? En un mot, pouvait-elle se satisfaire du seul «désir de bien faire» des agents d'insertion ?

En tout cas, l'insertion allait être pensée en termes distinctifs de ceux qu'avaient pu mettre en avant les professions reconnues de l'action sociale, lesquelles, ne l'oublions pas, avaient reçu de cinglantes critiques «politiques» à cause de leur trop forte propension à se soumettre aux impératifs de l'idéologie dominante (Verdès-Leroux, 1978). Le *case work*, la psychologisation des problèmes sociaux, le traitement singularisant au détriment de la collectivisation sous les auspices de la «question sociale» de l'époque, etc., tout cela avait été tenu pour des manières de pratiquer ladite idéologie

et d'inféoder la pratique professionnelle aux intérêts de la classe au pouvoir. Bref, de soumettre les finalités de la profession aux objectifs politiques de la classe dominante. Tout cela avait donc été retenu à charge contre les métiers canoniques du travail social, tous trop enclins à traiter l'individu hors les conditions sociales de la domination, quelle que soit d'ailleurs l'acception qu'on pouvait donner à cette dernière. Du coup, l'insertion, « nouvelle » conception de l'action sociale, pouvait-elle se présenter en rupture avec de telles pratiques suspectes, pour le moins, de conservatisme idéologique et s'engager vers la satisfaction des intérêts « objectifs » des destinataires de l'action des travailleurs sociaux.

La notion d'insertion qui va servir de support théorique et pratique à ces nouvelles manières de pratiquer les métiers du social va entraîner un effet de retour sur la définition, ou plutôt, sur le contenu de savoirs et de savoir-faire qui caractérisait les professions du social. C'est ainsi que, des expériences menées dans les quartiers difficiles et généralisées sous l'appellation de « politique de la ville », allait naître une nouvelle manière d'envisager l'action « professionnelle », c'est-à-dire l'intervention des « professionnels » auprès de ce public tenu pour être d'abord en manque d'insertion¹.

3. DE QUELLES COMPÉTENCES FAUT-IL FAIRE PREUVE POUR PRATIQUER L'« INSERTION » DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ ?

Le glissement très sensible des compétences requises pour assurer cette intervention va conduire à opposer les métiers « canoniques », « traditionnels » et quelque peu « passéistes » de l'action sociale aux « nouveaux » métiers de l'insertion. Il est vrai qu'une incitation à « travailler autrement » semblait s'être imposée à tous, y compris donc aux professions « traditionnelles » elles-mêmes. Cette incitation à « travailler autrement » s'était particulièrement bien exprimée dans ce qui allait devenir si ce n'est la Bible de l'intervention sociale, du moins l'un de ses évangiles, à savoir le *Rapport sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté* réalisé à la demande du premier ministre de l'époque par le professeur Bertrand Schwartz. Ce

1. Significativement, la notion d'« insertion » va recevoir, dans le vocabulaire de l'intervention sociale, statut de concept pour décrire et expliquer la situation d'une personne. La notion d'insertion d'abord accompagnée d'adjectifs précisant les domaines dans lesquels elle devait se comprendre (insertion « professionnelle », insertion « économique », insertion « sociale », etc.) va pouvoir en faire l'économie et prendre valeur absolue, devenir un substantif autosuffisant.

dernier invitait, s'agissant des jeunes connaissant des difficultés à trouver un emploi, à « passer de l'action isolée à l'action concertée, de l'intervention individualisée à une action sur le milieu » (Schwartz, 1981).

Et, ce qui avait été défini pour penser une politique ciblée en direction d'un public spécifié, les jeunes en difficulté de première insertion professionnelle, allait être généralisé et proclamé *urbi et orbi* comme la panacée de la « nouvelle » action sociale, cela, sans se rendre compte qu'on ne faisait que reprendre de vieilles recettes déjà largement expérimentées, parfois constitutives de l'action sociale elle-même : que faisait donc le « visiteur du pauvre » ? Qu'était-ce que l'action concertée autour d'équipements « intégrés » dans le cadre d'actions de prévention de la délinquance juvénile dans les années 1970 ? Sans se rendre compte non plus, mais là c'était plus difficile à entrevoir, des effets seconds induits par cette vision. Véritables effets pervers puisqu'ils allaient délégitimer, déstabiliser et déplacer l'intervention des professions « canoniques », voire déprofessionnaliser certaines d'entre elles (Teychené, 2006).

Il n'empêche, on présentera tout cela comme la nouvelle organisation des métiers de l'intervention sociale, c'est-à-dire cette reconfiguration autour d'un noyau « dur », celui des métiers traditionnels, dont le mode d'intervention avait été jugé quelque peu suranné, par l'adjonction d'une multitude de nouveaux agents au profil tout autrement défini. Agents d'insertion, de proximité, d'accueil, d'accompagnement, de développement social, etc., dont le profil de poste va se présenter de manière beaucoup plus souple, plus adaptée, plus réactive afin de répondre immédiatement aux « demandes » des populations concernées.

La mise en place du RMI aura été, en France, le moment clé de ce basculement, pour plusieurs des professions canoniques du social. Les animateurs socioculturels, pour une part, les éducateurs de prévention et les assistants sociaux de polyvalence de secteur dans leur ensemble, allaient devoir repenser leurs interventions dans le cadre de la nouvelle procédure d'insertion. Ils allaient devoir pratiquer le partenariat tous azimuts, avec des « partenaires » aux compétences diverses et aux légitimités issues d'horizons bien différents. Dans le cadre du volet « insertion » du RMI, il sera attendu du travailleur social qu'il sache collaborer avec, par exemple, un technicien de l'évaluation des capacités – professionnelles, psychologiques, scolaires, sanitaires... – de son « client », mais aussi avec le représentant politique local et toutes sortes de prestataires de services concourant à l'insertion dudit client. Des conflits de compétences naîtront de cette contrainte à collaborer et, peut-être surtout, une segmentation-redistribution des points de l'intervention conditionneront la réalisation du partenariat. D'où ce sentiment, notamment exprimé par les assistants sociaux de

polyvalence, de ne plus pratiquer l'approche globale de la situation de la personne auprès de qui ils interviennent, mais de fournir une réponse ponctuelle à une demande formulée en termes d'accès (accès à un droit, accès à un service, accès à une prestation...) Donc, de ne plus pouvoir procéder au suivi de la personne elle-même, mais de devoir « faire du chiffre » en répondant à un plus grand nombre de demandes. En somme, perdre leur autonomie d'intervention au prix d'une standardisation, d'une protocolarisation, de la réponse (Teychené, 2006).

Cette nouvelle organisation de l'intervention sociale a aussi été une manière d'inverser l'ordre « politique » de l'intervention en matière sociale. Entendons par là, l'ordre des fins de l'intervention sociale. Un peu comme si, *mutatis mutandis*, dans le domaine des politiques de la santé, on passait du « tout curatif » au « tout préventif », ou inversement sans penser les liens de réciprocité qui conditionnent la réalisation des objectifs visés. Ici on basculait d'un mode d'intervention sur le social qui passait par les individus concernés laissant à ces derniers le soin de parachever l'intervention par leur intégration dans les rouages sociaux, ce que l'on appellera aussi la « normalisation », vers un mode d'intervention où les individus sont sommés d'emprunter un chemin collectif les conduisant à occuper une place, à l'occasion prédéfinie, dans un des segments du social.

Ce faisant, du côté des professions elles-mêmes, on enregistrait la substitution d'une conception de l'intervention, en termes de *process*, à une conception en termes de *suivi* et d'action globale. La nouvelle conception en termes de *process* allait segmenter l'intervention et faire appel à des intervenants spécialisés – premier accueil, entretien-diagnostic, prescription, accompagnement, évaluation –, alors que la précédente concevait l'action de manière unitaire, inscrite dans une histoire, personnelle et contextuelle. Dans le premier cas, l'intervenant social offre une prestation ponctuelle, dans l'autre, il se présente comme un référent, tissant une relation basée sur la confiance et le secret professionnel.

Cela revient aussi à recomposer de façon sensible l'organisation et l'exercice des professions. À l'exercice fondé sur une qualification personnelle, acquise au sein d'institutions idoines, par transmission de connaissances disciplinaires, de savoirs d'expérience cumulés, de préceptes déontologiques, etc., se substitue un exercice pensé en termes de compétences collectives, d'effets induits, réclamant des dispositions personnelles particulières. *Exit* le cadre d'action préempirique, au profit d'un cadre foncièrement pragmatique pour ne pas dire fluctuant. Aux règles d'une action professionnelle codifiée, présentée comme rigide et bureaucratique, on oppose donc les mesures conjoncturelles d'initiative locale, ajustées à ce qui est perçu comme leur « contexte » d'appréciation et de définition.

De là, aussi, les glissements opérés dans les instituts de formation, qui vont laisser de plus en plus de place aux approches généralistes, portées par les différentes disciplines des sciences sociales, singulièrement aux discours sociologiques et de science politique, au détriment des discours « professionnels », empiriques et normatifs. Dans le premier cas de figure, on met la « conscience politique » du futur intervenant au premier plan, dans le second c'est à partir de la « déontologie professionnelle » qu'on entend le former. Outre qu'on y perçoit l'air du temps, sur le plan discursif en tout cas, qui privilégie les dispositions à être, plutôt que les dispositions à faire, l'expression d'un soi substantiel, plutôt que les incorporations d'un apprentissage, on y décèle encore le renoncement à la transmission de savoir-faire susceptibles d'apporter une qualification définie, objet d'une certification protégée, au profit de la mobilisation de compétences individuelles diverses et diversement acquises, conduisant à la reconnaissance d'une capacité susceptible de trouver à s'employer dans des circonstances les plus variées.

Dès lors, de quelles compétences fallait-il faire montre pour pratiquer « l'insertion » des publics en difficulté ? En opposant la qualification acquise au cours d'un processus de formation, appuyée sur des disciplines à pré-tention scientifique et certifiée par des diplômes d'État, aux compétences nées de l'appartenance au milieu – on devrait donc dire « innées » –, non seulement on redéfinit les profils des professionnels, mais on déplace aussi les contenus définitionnels de l'action elle-même. Celle-ci se trouve mise en œuvre par simple mouvement spontané de l'intervenant, par disposition bienveillante et compassionnelle, soucieuse avant tout de produire un effet immédiat, tangible, perceptible aux yeux des observateurs éloignés – ces « autres qui comptent » (*significant others*) ou ces « entrepreneurs de morale » comme les qualifie aussi Becker –, c'est-à-dire, selon le point de vue adopté, les « décideurs politiques » lorsqu'on est dans l'action, les électeurs lorsqu'on est « politique ».

C'est donc l'élan du cœur qui triomphe, la bonne volonté (proche de ce point de vue du *bene volo*, du bénévolat de l'action caritative) et qui s'oppose à l'application rationnelle et impersonnelle de la règle qui avait triomphé, selon une vision toute wébérienne, dans les métiers traditionnels du travail social.

Pourtant, sur le terrain, les choses ne se sont pas faites aussi simplement que cela. En particulier une bonne partie des « nouveaux intervenants » aspirera à obtenir les qualifications des travailleurs sociaux canoniques. C'est du moins ce qui avait été observé lors de l'enquête sur les métiers de l'insertion, dans le cadre de l'étude susmentionnée (Dubéchet, Le Quéau et Messu, 2000). Cependant, la généralisation, notamment dans le cadre

de la poursuite de la décentralisation politico-administrative, du recours aux « nouveaux intervenants » semble avoir eu pour effet de confirmer le processus de délégitimation des travailleurs sociaux canoniques, en marginalisant quelque peu leur intervention.

Les nouveaux intervenants du social, censés, dans un premier temps, se tenir en périphérie du noyau dur des intervenants, ont donc volontiers mis en œuvre des stratégies personnelles de « rattrapage » de la qualification (en utilisant par exemple les voies de la certification universitaire). Cela pouvait augurer d'une tendance à l'homogénéisation des profils des intervenants autour des professions déjà instituées, mais n'empêchait pas, dans le même temps, de constater chez les professionnels « canoniques » une certaine propension à se conformer au nouveau référentiel d'action, voire à incorporer, dans leur pratique, certaines des modalités d'action préconisées par ces nouveaux intervenants. Comme si, par une sorte de contamination, ils étaient conduits à procéder à un *aggiornamento* de leurs métiers, particulièrement au plan des valeurs qui encadrent la pratique professionnelle, et même au plan déontologique en réinterprétant parfois les principes qui guidaient l'intervention (principe de la confidentialité, dit du « secret professionnel », par exemple). Malgré tout, globalement les professionnels canoniques avaient su préserver les référentiels d'action qu'ils avaient construits au cours de l'histoire de leur profession. Mais ce faisant, ils se sont quand même retrouvés marginalisés par un mouvement de recomposition des hiérarchies de responsabilité et d'organisation de l'intervention sociale, lié au mouvement même de la décentralisation à la française. Décentralisation qui, rappelons-le, est avant tout une forme de dévolution aux instances départementales du soin de mettre en œuvre les orientations légales décidées centralement et, éventuellement, de les accompagner de dispositions optionnelles singulières.

Or c'est par le second volet de cette décentralisation que va opérer cette délégitimation. Car c'est de l'extérieur que les professions canoniques de l'intervention sociale ont vu leurs modes d'action être redéfinis, voire repensés dans les termes de la proximité, de l'urgence, de l'action en temps réel, de l'efficacité immédiate, etc. Autrement dit, soumis aux injonctions définitionnelles en vigueur chez les « nouveaux intervenants sociaux » et largement préconisées par les politiques. Du coup, les professions canoniques ont-elles été contraintes de subordonner leur action à celle des « nouveaux intervenants » qui, eux, vont d'abord et seulement répondre dans ces termes. Autrement dit, elles vont se retrouver à gérer aussi, ou d'abord, les cas d'échec des interventions effectuées de manière préalable par les « nouveaux intervenants ».

4. UNE IDÉOLOGIE PROFESSIONNELLE EN PRISE AVEC LES ENJEUX QUE CONSTITUE LA CONCEPTION RÉPUBLICAINE DE L'INTERVENTION PUBLIQUE

Les enjeux tournant autour des « compétences » professionnelles des travailleurs sociaux, ou portant sur la définition de l'intervention sociale, sont des enjeux qui, fondamentalement, portent aussi sur la conception de l'intervention publique en direction des populations jugées en difficulté. Très précisément c'est la conception républicaine de l'intervention sociale qui se trouve ici remise en cause. Cette conception héritée d'un lent travail de maturation amorcé sous la III^e République et achevé dans les années 1970, lorsque les professions du social se stabilisent tant dans leurs effectifs que dans leurs missions, juste avant de basculer dans les logiques de l'insertion, de l'urgence et de la proximité des réponses.

En effet, la concomitance de la réforme politico-administrative (1982-1983 : premières lois de décentralisation ; 2003-2004 : deuxième vague de transfert de compétences de l'État central vers les collectivités territoriales) et des redéfinitions de l'intervention sociale est un signe que les choses se jouent, non seulement sur le terrain du « social » – au sens de travail social –, mais aussi sur celui du politique. En l'occurrence, il s'agit ici de la manière d'envisager l'action publique sociale, ce qui constitue justement la *res publica*, et dont l'effet est de produire un type de citoyen. Un citoyen « républicain » c'est-à-dire soutenu, protégé par la collectivité sociale et nationale avec laquelle il fait corps. Partant un citoyen uniformément traité sur l'ensemble du territoire. En tout cas, au plan des principes de sa prise en charge.

Mais, ce qu'en France on appelle la « décentralisation » a entraîné toutes sortes d'inégalités de traitement et donc l'apparition de situations discriminantes. Les configurations locales, ce qu'on a parfois appelé les régimes locaux d'insertion (Bouchoux, Houzel et Outin, 2004), ou encore les contextes socioéconomiques, institutionnels et politiques produisent des disparités entre les départements, disparités qui tendent à remettre en cause le principe de l'égalité de traitement des citoyens et donc l'universalité de l'accès aux droits (Destremau et Messu, 2006).

On perçoit donc comment, lorsqu'il est rapporté au mouvement de « décentralisation » de l'action sociale, le glissement définitionnel de la nature de l'intervention sociale, et partant du profil de compétences des professionnels, est gros d'une remise en question de cette conception de l'action sociale républicaine (à la française). Cette conception avait récusé la quête de la « faute » individuelle, pour envisager l'action correctrice ou compensatrice. Elle avait su substituer, à la seule responsabilité de l'individu, la mutualisation des risques et donc, à l'échelle de la société, la socialisation

de la réponse. Elle avait procédé à cette « invention du social » comme l'a si bien dit Jacques Donzelot (1984). Ce faisant, elle avait reconnu, en chaque citoyen, un créancier putatif, dès lors qu'il ne pouvait plus contribuer, par son action individuelle, au bien-être collectif. Mais un citoyen dont la créance ne pouvait s'apprécier qu'à l'aune des moyens que la collectivité avait cru devoir lui consacrer.

Avec les « nouveaux intervenants sociaux », et surtout les nouvelles normes de leur intervention, c'est ce « social »-là qui se trouve remis en question. Ce « social » qui comprend l'individu dans son appartenance collective, qui le fait, en quelque sorte, dépendre de cette appartenance, et qui diffère, somme toute radicalement, du « social », conçu comme la résultante des actions réalisées par les individus, dans des domaines prédéfinis, un social en quelque sorte tributaire des « bonnes actions » des individus. De ce point de vue, on peut effectivement ranger les « nouveaux intervenants sociaux » du côté d'une manière « néolibérale » d'envisager l'action sociale, quand les métiers canoniques s'inscrivent foncièrement, et historiquement, dans la manière républicaine (française) de la concevoir. Entendons par là une manière différente de regarder l'individu demandeur d'aide sociale, non plus comme un créancier putatif à satisfaire ou non, mais comme un cas d'espèce à instruire et auquel une réponse adaptée pourra être ou non apportée. Autrement dit, un individu dont les mérites et les démérites se trouvent envisagés, soupesés et évalués, quand c'était le citoyen abstrait qui était perçu dans la manière républicaine.

Certes, c'est l'État central, ou plus exactement le pouvoir politique central, qui inaugure le changement, la profession ne faisant que l'accompagner. C'est lui, en effet, qui conduit la mise en place de la décentralisation, l'impose aux collectivités territoriales et les contraint à des exercices budgétaires périlleux. Et ce faisant, les professionnels de l'intervention sociale, excepté ceux qui sont restés dans le giron de l'État central, ont glissé d'une instance d'autorité à une autre, d'un référentiel d'action à un autre, d'une pratique à une autre. Ils ont été amenés à faire leur l'idéologie de la proximité, l'idée selon laquelle les échelles territoriales locales, opposées donc au national ou au central, parce que plus proches des problèmes posés posséderaient *ipso facto* des réponses plus appropriées. Pourtant la proximité n'a pas intrinsèquement la vertu de majorer la réponse aux difficultés sociales, de même que la réponse nationale et centrale ne se produit pas uniquement de manière inadaptée, décalée pour ne pas dire inopérante.

C'est abusivement, en effet, que la proximité se voit parée de toutes les vertus d'efficacité, puisqu'en certains cas, elle peut se révéler contre-productive. La proximité dans le traitement des problèmes éprouvés localement est loin d'être un gage de réussite. Si elle permet toutes sortes de

discours sur le développement de la démocratie participative, sur l'adoption d'une « politique des sujets » écartant les conflits d'intérêt entre groupes sociaux, sur l'efficacité des politiques transversales conduites sous l'autorité de l'exécutif local, etc., elle n'en a pas encore fait la preuve (Chauvière, 2005). D'aucuns parlent plutôt dans ce cas de « néoféodalisation » et de « corporatisme territorial ». La valorisation à tout crin de la proximité n'est pas autrement fondée que sur une conviction idéologique. La proximité territoriale et le territoire de manière générale, quelles que soient ses déclinaisons, sont d'abord des questions avant d'être des réponses (Messu et Boujut, 2006).

C'est pourquoi la nouvelle répartition des compétences arrêtée par le législateur et la désignation des territoires locaux comme « chefs de file » pour réaliser l'intervention sociale, recèlent toutes sortes d'effets seconds. Pour le dire d'une formule, avec la décentralisation, les travailleurs sociaux canoniques perdent leur âme, plus que la raison d'être de leur action. Ils perdent leur mandat « républicain » au profit d'une compétence ou d'une performance managériale, au service d'une logique politique locale clientélaire.

POUR CONCLURE PROVISOIREMENT

Les professions du social, particulièrement les assistants sociaux de polyvalence, les éducateurs de prévention et autres animateurs qui, hier, représentaient le noyau dur de l'intervention directe auprès des populations connaissant des difficultés d'intégration normative, accusent aujourd'hui un déficit d'identité professionnelle. Le malaise dont ils peuvent faire état² tend à porter sur le sens qu'il convient désormais de donner à leur action. Non plus le sens « externe », si l'on peut dire, celui qui s'affiche en termes de philosophie sociale, d'objectifs sociopolitiques, de service rendu à la société, voire de « travail » du social lui-même, comme le dit Michel Chauvière (2005), mais, de manière toute intériorisée, le sens que chacun peut encore donner à son action, quand il la confronte à ce sens « externe ». Un hiatus

2. Signe, peut-être, de la profondeur de ce malaise, son caractère diffus. Il ne s'exprime pas, ou très peu, par les organisations professionnelles, les instances de régulation de ces professions (il y a en France un Conseil supérieur du travail social, des organisations professionnelles comme l'Association nationale des assistants sociaux, des Instituts de formation au travail social, etc.). Ce sont surtout les (rares) travaux de sciences sociales sur ces professions qui, à l'occasion, décèlent le malaise latent. Exception faite d'une initiative, *Les états généraux du social*, prise aux marges de la profession, des sciences sociales et de l'action politique, qui a contribué à la réflexion sur les voies et moyens de l'intervention sociale dans ce nouveau contexte.

s'est installé, un sentiment de dépossession de ses compétences et savoir-faire singuliers prédomine, l'idée qu'un âge d'or a fait long feu, tout cela organise volontiers les dires de ces travailleurs sociaux.

Bien sûr, la plainte, l'autoflagellation, consécutive ou non aux procès d'incorrection politique menés par les chevaliers blancs de la sociologie et autres sciences du social, l'emphase de la mauvaise foi, manière sartrienne, du déni identitaire, etc., ont de longue date balisé le chemin de la réflexion des professions du « social » sur elles-mêmes. Il est loin le temps où l'assistante sociale, la surintendante, pouvaient se prendre pour les éclairceuses de l'armée du progrès social chez les barbares des faubourgs, les gueux des bouges et autres galetas. La crise de croissance des métiers du social des années 1970 avait déplacé la perspective et, on l'a dit, indexé la conception ancienne d'un relent de conservatisme social et politique. Les crises identitaires, dès lors, s'étaient succédé sans, d'ailleurs, ébranler foncièrement l'exercice des métiers³. La déontologie professionnelle était fixée, les « méthodologies » d'intervention étaient arrêtées, les savoirs et savoir-faire se transmettaient, l'exercice professionnel se routinisait. Jusqu'au moment où, c'est ce que j'ai cherché à établir ici, le cadre dans lequel se déroulait ce dernier en vienne à prendre du jeu et, semble-t-il, à se désarticuler.

C'est que cette fois la crise identitaire ne vient pas de l'extérieur. Elle semble être intériorisée. Ce sont les conditions d'exercice du métier, ce qui se trouve demandé de faire désormais, qui semblent l'avoir dénaturé. Il se trouve en quelque sorte vidé de sa spécificité. De fait, depuis la mise en œuvre du RMI – du volet « insertion » de l'allocation –, ces travailleurs sociaux disent avoir perdu la maîtrise de leur action. Ils ne se sentent plus au cœur des procédures qu'ils mettent en œuvre. Ils s'estiment instrumentalisés. Le RMI, en effet, et depuis bien d'autres dispositifs, les ont placés en position d'« instructeurs préalables ». Ils reçoivent la demande, l'examinent et orientent vers la personne, le service ou l'établissement idoine. Une forme de taylorisation, que les assistants sociaux énoncent en termes de « saucissonnage » de leur action (Teychené, 2006), serait ainsi venue rompre

3. Depuis le célèbre numéro de la revue *Esprit*, « Pourquoi le travail social ? » (1972), jusqu'aux *Paradoxes du travail social* (Autès, 1999), en passant par la *Lectures sociologiques du travail social* (Bailleau, Lefaucheur et Peyre, 1985), *L'éclatement du social. Crise de l'objet, crise des savoirs ?* (Legall, Martin et Soulet, 1989), *Le travail social à l'épreuve du territoire* (Ion, 1990), *Repenser l'action sociale* (Mondolfo, 1997), *Les transformations des métiers du social* (Soulet, 1997), et sans oublier *Le travail social dans l'action publique* (Chauvière, 2004), peu ou prou, le sens de l'action et l'identité professionnelle des travailleurs sociaux se trouvent interrogés, soupesés, voire contestés. Mais quoi de plus normal pour des métiers fortement en prise avec le caractère mouvant, à l'occasion imprévisible, souvent douloureux du monde social, comme bien des métiers, par exemple ceux du politique, du médiatique, etc., qui, confrontés à ce caractère mouvant, connaissent d'incessantes crises d'identité professionnelle ?

l'unité ou l'homogénéité qu'ils pouvaient lui imprimer. Bref, ils seraient mis au service d'une logique d'action qui, désormais, les dépasse, sur laquelle ils ne peuvent même plus peser et qui n'obéit plus aux principes auxquels ils continuent d'adhérer déontologiquement. On l'a dit, c'est la logique clientélaire locale qui se substitue à la logique républicaine ; alors que cette dernière s'incarnait dans la démarche d'accompagnement du citoyen putatif, la logique clientélaire offre des réponses ponctuelles, des « services » directs, mais aussi des images à un électorat. Et parmi ces « services » s'est imposé celui de l'insertion. Service générique, puisqu'il enveloppe et concerne désormais presque tous les « services sociaux ». Service généralisable et généraliste, qui laisse les cas les plus singuliers dans l'ombre et, parfois, sans traitement. Les mouvements et associations humanitaires qui les récupèrent en témoignent régulièrement.

Pour conclure provisoirement, affirmons que le malaise qui émerge dans les professions du social a ceci de nouveau qu'il a pris naissance au sein même des professions, qu'il est vécu comme une sorte de dépossession, en termes de compétences techniques, puisque des non-qualifiés ou des qualifiés dans d'autres domaines peuvent prétendre tenir le même rôle, remplir la même fonction. Tout cela alors que les vigilants critiques d'hier se faisaient majoritairement les chantres de ce mouvement de déqualification des professions canoniques du social.

Ajoutons encore que le malaise peut être d'autant plus ressenti par les professions canoniques que se joue, en toile de fond, l'abandon de ce que j'ai désigné comme ayant été la conception « républicaine » de l'invention sociale. Cela, sans qu'il en soit explicitement débattu, comme s'il s'agissait d'une vieille lune que la sempiternelle idéologie passéiste des assistants sociaux – érigés en parangon des métiers du social –, aurait réactivée pour les besoins de sa cause.

BIBLIOGRAPHIE

- AUTÈS, M. (1999). *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.
- BAILLEAU, F., N. LEFAUCHEUR et V. PEYRE (1985). *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, CRIV/Éditions ouvrières.
- BOUCHOUX, J., Y. HOUZEL et J.-L. OUTIN (2004). « Revenu minimum d'insertion et transitions : une analyse des inégalités territoriales », *Revue française des affaires sociales*, n° 4 (octobre-décembre), p. 107-132.
- CHAUVIÈRE, M. (2004). *Le travail social dans l'action publique*, Paris, Dunod.
- CHAUVIÈRE, M. (2005). « Entre promesses, fictions et réalités », *Projet*, n° 289.

- CHOPART, J.-N. (dir.) (2000). *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod.
- DESTREMAU, B. et M. MESSU (2006). «Le droit à l'assistance sociale à l'épreuve du local», Paris, Communication au colloque *État et régulation sociale : Comment penser la cohérence de l'intervention publique ?*, organisé par le MATISSE, 11-13 septembre.
- DONZELOT, J. (1984). *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard.
- DUBÉCHOT, P., P. LE QUÉAU et M. MESSU (2000). «Les emplois de l'insertion et du local», dans J.-N. Chopart (dir.), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod.
- Esprit* (1972). «Pourquoi le travail social?», n^{os} 4-5 (avril-mai).
- ION, J. (1990). *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat.
- LAFORE, R. (2004). «La décentralisation de l'action sociale. L'irrésistible ascension du "département providence"», dans «Acteurs locaux et décentralisation. Processus à l'œuvre dans les domaines social et sanitaire», *Revue française des affaires sociales*, n^o 4 (octobre-décembre).
- LEGALL, D., C. MARTIN et M.-H. SOULET (1989). *L'éclatement du social. Crise de l'objet, crise des savoirs ?*, Caen, CRST/Université de Caen.
- MESSU, M. (1997). *La société protectrice. Le cas des banlieues sensibles*, Paris, CNRS Éditions.
- MESSU, M. et S. BOJUT (2006). «Quelques paradoxes de l'action sociale territorialisée», Communication au colloque *Territoire, action sociale et emploi*, Paris, CNAM/CEE, 22-23 juin.
- MONDOLFO, P. (1997). *Repenser l'action sociale*, Paris, Dunod.
- PRÉTOT, X. (2003). «La garantie des droits sociaux est-elle compatible avec la décentralisation?», *Droit social*, n^o 2 (février).
- SCHWARTZ, B. (1981). *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Rapport au premier ministre, Paris, La Documentation française.
- SOULET, M.-H. (1997). *Les transformations des métiers du social*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg.
- TEYCHENÉ, Y. (2006). *Les politiques d'insertion : facteur de mutation des pratiques professionnelles des assistants sociaux de polyvalence de secteur*, Paris, CNAM-Paris. Master de recherche en travail social.
- VERDÈS-LEROUX, J. (1978). *Le travail social*, Paris, Éditions de Minuit.

3

**LA TRANSFORMATION
DES STRUCTURES PAR
LA NOUVELLE GESTION PUBLIQUE**
**Évolution obligée des CLSC
et opportunité d'innovation**

Claude Larivière
Université de Montréal

Pour nombre d'observateurs étrangers, cet acronyme de «CLSC» utilisé pour désigner ces centres locaux de services communautaires incarnait un curieux mélange d'innovation dans les approches, de souplesse dans l'adaptation des modèles à la réalité territoriale des besoins qui varient énormément d'un milieu à l'autre, un heureux voisinage du social et de la santé, et un habile compromis entre prévention et intervention, pratiques individualisées et interventions communautaires. Cette image un peu idyllique d'un rare voisinage réussi du social et de la santé, qui créait de l'envie, cache dans les faits de multiples luttes d'influence au fil des ans, depuis leur «création» en 1972. Nous tenterons d'éclairer ces enjeux pour mieux expliquer leur évolution actuelle, qui se traduit par un déclin significatif du «modèle CLSC», tant du point de vue des pratiques sociales que des pratiques sanitaires innovatrices.

Il importe d'abord de rappeler que dans leur classification des professions, Etzioni (1969) et Friedson (1983) considèrent que les travailleurs sociaux, tout comme les infirmières et les enseignants, ne constituent que

des semi-professions contrairement aux véritables professions comme la médecine, le droit ou l'ingénierie qui possèdent des champs de connaissances particuliers, conduisant à un exercice totalement réglementé, s'appuyant sur une expertise recherchée et des normes reconnues. Ce qui signifie que l'autonomie limitée du service social induit qu'une bonne partie de son orientation provient de facteurs externes, notamment l'influence des professions dominantes, et de choix politiques quant aux types de services jugés prioritaires ainsi qu'aux pratiques qui peuvent être élaborées, particulièrement dans le secteur public.

Les CLSC initialement planifiés par la commission Castonguay-Nepveu¹ (1970) devaient, dans les faits, être des centres locaux de santé (CLS) offrant des services de première ligne ; c'est l'opposition structurée de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), s'appuyant sur le financement des grandes banques prêtes à soutenir la mise en place d'un réseau de polycliniques médicales privées, qui a conduit à réorienter le modèle vers une offre plus complète de services, créant une opportunité pour une pratique sociale et communautaire renouvelée, avec le soutien de l'État.

Les CLSC sont donc nés dans le cadre de la mise en place d'une réforme globale par laquelle l'État s'appropriait le contrôle et la gestion des services de santé et des services sociaux, remplaçant de ce fait l'hégémonie traditionnelle des communautés religieuses et du corps médical par un nouvel équilibre fondé sur une redistribution du pouvoir entre gestionnaires, professionnels de tous genres, personnel non clinique, usagers et représentants issus de différents corps électoraux. Lesemann (1981) a identifié cette démarche de modernisation à un effort délibéré des nouvelles classes dirigeantes québécoises pour gérer les rapports sociaux et les besoins de la population.

Toute innovation nécessite une marge de manœuvre. Le service social dans le contexte des CLSC a pu bénéficier de facteurs conjoncturels, comme l'absence d'un modèle CLSC préétabli, afin d'innover tant à l'interne (modèle d'organisation, déprofessionnalisation, innovation) qu'à l'externe (solidarité avec des milieux défavorisés), afin de mettre en œuvre de nouvelles pratiques pour répondre à des besoins émergents ou longtemps négligés. Parallèlement, les dirigeants de la Fédération des CLSC du Québec (FCLSCQ) établissaient des rapports d'influence avec les différents gouvernements du Parti québécois, mais vécurent régulièrement des rapports

1. Celle-ci percevait peu favorablement le caractère professionnel du service social et proposait « que la formation de base soit de niveau collégial plutôt qu'universitaire » (Mayer, 2002, p. 239).

tendus avec les ministres du Parti libéral, ces deux grands partis monopolisant la gestion politique de l'État québécois, depuis les trente dernières années.

Comme cette marge de manœuvre s'appuyait sur des atouts temporaires, ceux-ci ne feront manifestement pas le poids face aux impératifs productivistes et à la mondialisation des orientations en matière de services de santé et de services sociaux, sous la gouverne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), nourrie par les bonnes pratiques inspirées de la littérature médicale et sanitaire.

Nous analyserons les différentes périodes que nous décelons dans le cheminement des CLSC, depuis leur constitution jusqu'à leur intégration forcée dans le giron des nouveaux centres de santé et de services sociaux (CSSS) issus de la loi 25 (2004).

Tout découpage conceptuel ou historique comporte un caractère relativiste, particulièrement quant à ses frontières temporelles. Influences et racines existaient avant l'émergence d'un courant et souvent nous assistons à une superposition de deux périodes, jusqu'au moment où un facteur fait basculer la tendance.

Nous proposons d'envisager quatre périodes, soit la construction de pratiques innovantes : déprofessionnalisation, expérimentation et lent développement des CLSC (1972-1981) ; les années 1980 : le cadre de partage CSS (centre de services sociaux)/CLSC, le rapport Brunet et l'approche communautaire (1982-1989) ; le réencadrement progressif des pratiques et les cadres de référence (1990-2003) ; la réforme Couillard : le recadrage des pratiques et le réseautage imposé (depuis 2004). Sous ces appellations se cachent maintes luttes d'influence et de pouvoir, parfois publiques, plus souvent camouflées. Au terme de ce cheminement collectif, l'important est à la fois notre devoir de mémoire et le développement de notre capacité de compréhension du réel.

Rappelons que cette longue évolution des CLSC fut d'abord vécue de l'intérieur. Nous avons contribué directement à l'implantation de l'un des sept CLSC (Grande-Rivière) de la région pilote (l'Outaouais) en 1975-1976, pour ensuite agir comme directeur des programmes du CLSC Secteur Brandon (1983-1985), comme coordonnateur des programmes accueil, jeunesse, santé et sécurité au travail au CLSC Jean-Olivier-Chénier (1985-1987), et finalement comme coordonnateur du maintien à domicile au CLSC Plateau Mont-Royal (1987-1991). De plus, après avoir rédigé une thèse sur les impacts des styles de gestion des CLSC sur leurs personnels, nous avons agi comme consultant sur différents dossiers dans 22 CLSC entre 1991 et 2006, été chercheur choisi par les CLSC et les centres jeunesse

pour suivre leur expérience de collaboration entre 1998 et 2001, administrateur d'abord désigné par les universités de Montréal (Montréal, Université du Québec à Montréal, McGill) au CLSC René-Cassin (2003-2005), puis proposé par la population au ministre pour le CSSS Cavendish (2005-2006), et enfin coopté par l'ensemble des membres du conseil (2006-2006).

Cette expérience se complète par la lecture des textes les plus pertinents écrits sur le fonctionnement des CLSC et du réseau de la santé et des services sociaux, où nous assumons également d'autres rôles, nous procurant une vision d'ensemble de son évolution récente (Conseil québécois d'agrément, Commission multidisciplinaire régionale de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal). Évidemment, cette implication assez constante, sur plus d'une vingtaine d'années, nous oblige à reconnaître que la subjectivité marque cette vision, tout autant que nos questionnaires (dans le cadre d'une dizaine de recherches différentes), auxquels quelques milliers d'employés de CLSC ont bien voulu répondre depuis 1990 ajoutent un minimum d'objectivité à nos perceptions.

1. LA CONSTRUCTION DE PRATIQUES INNOVANTES : DÉPROFESSIONNALISATION, EXPÉRIMENTATION ET LENT DÉVELOPPEMENT DES CLSC (1972-1981)

L'implantation progressive des CLSC, dont le projet même ne fut guère précisé dans les travaux de la commission Castonguay-Nepveu, pas plus que dans la loi constitutive de 1971 (« une installation autre qu'un cabinet privé de professionnels où on assure à la communauté des services de prévention d'action sanitaire et sociale »), ni dans aucun autre document ministériel des années 1970, se déroula au gré des pressions locales, ou encore selon une volonté politique qui décréta, par exemple, l'Outaouais comme région pilote pour leur implantation.

La mise en œuvre des CLSC s'est déroulée sur une longue période s'étendant de 1971 (adoption de la loi constitutive permettant notamment l'intégration dans un réseau public de structures issues d'initiatives citoyennes) à 1988, alors que l'ensemble des territoires deviennent effectivement couverts. Entre-temps, on dispose de trois types de suppléance : les départements de santé communautaire (DSC) offrent des services directs à la population en matière de vaccination des jeunes et de soins à domicile, en attendant le transfert progressif de ces effectifs dans les années 1980 (O'Neil, 1983), alors que les CSS assurent des services sociaux de première ligne et des services d'auxiliaires familiales, jusqu'au cadre de partage qui redéfinira leur rôle. Enfin, dans certains milieux, à l'initiative de citoyens se créent des

services qui contribuent au maintien à domicile ou à l'offre de services médicaux dans des cliniques communautaires. *De facto*, 80 CLSC seront créés avant 1980 et 73 après cette date. Les CLSC établis avant 1980 étaient caractéristiques d'une « première vague » et considérés comme « anciens », alors que les établissements plus récents étaient fréquemment de « nouvelles » organisations, mises sur pied avec des ressources regroupées.

Tableau 3.1

Répartition des CLSC* selon l'année de constitution et le lieu de résidence de plus de 50 % de la population

	1971-1979	1980-1988
CLSC ruraux	31 (20%)	30 (20%)
CLSC urbains	49 (32%)	43 (28%)

* À l'exception des centres de santé dont l'année de constitution est généralement antérieure à la création des CLSC (1971) et du territoire de l'Ungava où le CLSC est intégré dans une structure administrative multifonctionnelle. La classification des CLSC selon le critère rural/urbain repose sur les données du Bureau de la statistique du Québec: *Le Québec statistique*, Québec, Les Publications du Québec, 1989.

Historiquement, les CLSC anciens disposaient de ressources accrues, étant nés dans une période de relative abondance. Ainsi, dans les années 1970, il suffisait d'effectuer des demandes annuelles de postes pour obtenir des ajustements considérables au plan des ressources humaines et matérielles permettant le développement rapide de programmes innovateurs. Les établissements, bien que suivis à distance par un agent de liaison du ministère, pouvaient concevoir leur organigramme en relative liberté, et la plupart choisirent de regrouper leurs services en modules (social, santé), les organisateurs communautaires pouvant être rattachés au module social ou à la direction générale de l'établissement. Leur rôle d'animateur consiste à établir des liens avec la population, et à soutenir des groupes communautaires, les programmes du CLSC et les autres intervenants.

Reflétant les valeurs égalitaristes de l'époque, le personnel de nombreux CLSC valorise les échanges fondés sur les notions de déprofessionnalisation où les médecins, par exemple, ne disposent pas d'un statut privilégié, et où les paraprofessionnels, comme les auxiliaires familiales et sociales, peuvent aussi apporter leur contribution. Utilisant une approche matricielle pour offrir des services à la population, les intervenants appartiennent à un module professionnel tout en étant affectés à une équipe multidisciplinaire par clientèle (jeunesse, adulte, maintien à domicile).

Cette période se caractérise par des excès décriés dans les médias et à l'Assemblée nationale. Des intervenants exerçaient des « influences politiques » auprès de citoyens influençables, ou agissaient comme porte-parole de luttes dans leur milieu, confondant probablement les notions de citoyenneté et de soutien professionnel à des enjeux communautaires. Des crises de relations de travail, exacerbées par l'influence marxiste-léniniste au sein de syndicats d'employés, paralysèrent aussi quelques établissements.

De facto, toutefois, la majorité des CLSC parvint à mettre sur pied des services efficaces et souvent novateurs dans les pratiques prénatales, auprès des adolescents, des jeunes couples, des personnes défavorisées, des femmes, des personnes handicapées et en maintien à domicile. La prévention s'intégrait aux interventions, tout autant que les approches communautaires et de groupe complétaient les démarches individualisées (Roy, 1975).

L'incertitude quant aux orientations, les critiques soulevées par les engagements dérangeants de quelques établissements, les crises et les tutelles douloureuses dans d'autres, ont conduit le ministre responsable à confier à une équipe, dès 1975, la tâche de dresser un bilan. Celui-ci sera à l'image d'un des enjeux quant à l'avenir des CLSC, en générant deux rapports aux orientations divergentes puisque Alary et Lesemann (1975), représentants de la mouvance sociale, proposent une vision différente de celle, beaucoup plus au service des besoins sanitaires (Custeau *et al.*, 1975), que le ministère souhaitait. Il n'y aura cependant pas de suites immédiates à ces deux bilans.

Au plan des interventions sociales, cette période se caractérise à la fois par des pratiques innovantes (apparition de cliniques jeunesse inspirées des *drop-in centers* américains, structuration d'une approche féministe, multiplication des initiatives en association avec des groupes issus de la communauté, etc.) et un certain flou au plan de l'encadrement clinique par les gestionnaires. Une partie significative des travailleurs sociaux qui choisissent de se faire embaucher en CLSC ont résolument le goût de mettre en œuvre des pratiques différentes de celles qui existent dans les Centres de services sociaux, plus proches du classique *casework* individuel. Bien entendu, le personnel psychosocial des CLSC doit aussi assurer un accueil à toutes formes de demandes d'information et de références vers des services plus spécialisés, en plus d'offrir un accompagnement de nature thérapeutique aux personnes en crises situationnelles. Notons que la clientèle est aux deux tiers féminine, caractéristique qui demeure constante à chacune des époques.

2. LES ANNÉES 1980: LE CADRE DE PARTAGE CSS/CLSC ET L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE (1982-1989)

La préoccupation principale du ministère porte sur l'articulation des services sociaux de première ligne (dits généraux) et de deuxième ligne (dits spécialisés) et le conduit à formuler deux cadres de partage (Ministère des Affaires sociales, 1983). Le premier s'est avéré trop critique à l'égard des CSS, pour être acceptable. Le second (1984) a donné lieu à des négociations, qui ont précédé le transfert des effectifs (sauf dans la région de Montréal où l'opposition des milieux anglophones retardera le transfert des effectifs et des responsabilités). Cette opération a permis à de nombreuses travailleuses sociales, insatisfaites de l'intervention en contexte d'autorité ou dans un contexte hospitalier dominé par les médecins, de quitter ces milieux pour travailler en CLSC.

Cela a conduit à une seconde opération-bilan, menée par le Comité de réflexion sur l'orientation des CLSC ou comité Brunet (1987), en vue de proposer un ensemble de rôles particuliers pour les CLSC:

- «Un programme de services courants médicaux et psychosociaux: réponse aux besoins ponctuels, prévention, dépistage précoce et traitement, référence appropriée;
- un programme de maintien à domicile qui, par un ensemble de moyens, vise à aider toute personne en perte d'autonomie, à demeurer à domicile;
- quatre programmes particuliers, structurés en fonction des groupes à risque, bien définis, et reposant sur une équipe multidisciplinaire adéquate. Trois groupes à risque ont été retenus par tous les CLSC: les enfants et familles à risque, les jeunes en difficulté, les adultes vivant des problèmes de santé mentale. À ces trois groupes pourra s'ajouter un groupe prioritaire déterminé sur une base locale» (Brunet, 1987, p. 44).

Ces orientations introduisent le concept de soins de santé primaires, élaboré par l'OMS. Entre-temps, en parallèle, la commission Rochon (1988) faisait le point sur l'ensemble du réseau de services sociosanitaires, sans proposer de changements immédiats.

Parmi les efforts pour mieux encadrer et orienter les pratiques en ces années, soulignons l'initiative du ministère et de la Fédération des CLSC du Québec (FCLSCQ) qui ont conjugué leurs efforts pour diffuser un modèle unique, l'approche communautaire (Gingras, Robert et Ouellet, 1988), modèle conceptuel, mettant en valeur les ressources des clientèles, à partir d'une lecture systémique des besoins. Cette opération de formation s'appliqua à tout le personnel sociosanitaire des CLSC. Parallèlement, la

FCLSCQ se dotait d'une équipe de conseillers aux programmes, afin de soutenir le développement d'un « panier de services » et encourageait chacun des établissements à offrir une accessibilité accrue, en ouvrant leurs portes les soirs et les fins de semaine.

Déjà durant cette période, les intervenants affectés à la mission sociale (32,0 %) sont beaucoup moins nombreux que ceux dévolus à la mission sanitaire (40,8 %). Les intervenants sociaux proprement dits représentent 1273 postes, les auxiliaires familiales et sociales 1012 postes et les intervenants communautaires 325 postes (Larivière, 1989).

Parallèlement à l'influence de l'approche communautaire, les gestionnaires des CLSC s'efforcent d'ajouter des pratiques de groupes, lorsque les besoins des usagers le permettent, de baliser la durée des interventions de type thérapeutique (le court terme et l'intervention de crise deviennent des modèles privilégiés). Des nouveaux types de postes apparaissent avec la mise sur pied de services spécialisés (centre de jour pour personnes en perte d'autonomie, équipes en santé mentale, etc.).

3. LE RÉENCADREMENT PROGRESSIF DES PRATIQUES ET LES CADRES DE RÉFÉRENCE (1990-2003)

Le ministre Côté vise à faire des CLSC une véritable porte d'entrée du réseau sociosanitaire : « Afin de bien resserrer les missions des établissements, le ministre entend retenir le CLSC comme l'établissement public de première ligne ; consolider en conséquence, le rôle des autres catégories d'établissements comme dispensateurs de services spécialisés, recevant leurs clientèles sur référence » (Côté, 1990, p. 52).

La réforme Côté, s'appuyant sur les constatations du rapport Rochon, se présente comme un changement du paradigme externe, puisqu'elle vise à faire passer les organisations d'une position de repliement sur elles-mêmes vers un fonctionnement potentiel en réseau. Si des alliances sont toujours possibles localement et régionalement, dans les faits, des enjeux opposent souvent les CLSC aux autres institutions et aux organismes communautaires (partage de budgets, attribution de mandats, modalités de distribution des services, responsabilité des partenaires à l'égard d'une clientèle constituant une « zone grise », etc.). Le plus souvent, les régies régionales doivent alors servir d'arbitres et de médiateurs en vue de trouver un terrain d'entente acceptable.

La réforme de 1990-1991 introduit des changements majeurs, en désintégrant les CSS et en regroupant les services spécialisés à la jeunesse et aux familles. Du point de vue du service social, cette transformation a fait disparaître la seule structure (les CSS) traditionnellement dominée depuis l'époque des agences diocésaines, par des travailleurs sociaux.

La FCLSCQ se donne un cadre de référence visant « à rendre plus précis et explicite ce que font les CLSC, à savoir les objectifs qu'ils poursuivent, les services qu'ils offrent, leurs liens avec les autres acteurs du système de santé et de bien-être » (Fédération, 1994, p. 3). La FCLSCQ y élabore en somme une sorte de « tronc commun de services » et dégage des pistes de réflexion sur les interfaces que les CLSC souhaitent établir avec leurs partenaires institutionnels et communautaires.

L'augmentation de l'achalandage des services, à mesure que les CLSC sont plus connus de la population, et l'ajout de nouveaux mandats sans budget additionnel, se traduit par une pression constante entre les ressources disponibles et la demande de la clientèle, ce qui a forcé bon nombre de CLSC à réduire la gamme des services préventifs. Les employés plus anciens éprouvent la nostalgie de l'époque où ils pouvaient se permettre de faire plus de prévention, alors que les jeunes diplômés aimeraient bien pouvoir mettre en application les modèles appris durant leurs études professionnelles.

Les pratiques professionnelles servent de toile de fond à un ensemble d'enjeux : la difficile insertion de médecins au sein des CLSC, les rapports entre intervenants psychosociaux et sanitaires, l'importance respective de l'action préventive et curative, la formation d'équipes multi ou interdisciplinaires, l'intégration de la contribution des ressources non professionnelles, et les rapports avec les clientèles et la communauté à desservir.

Les intervenants psychosociaux se voient confier, de plus en plus, des tâches évaluatives reposant sur l'utilisation d'outils diagnostiques (CTMSP, régime de protection, grille multIClientèle, etc.) et la gestion de services individualisés (les plans d'intervention, les plans de services, etc.) qui balisent l'autonomie professionnelle. Cela permet aussi de raffiner des pratiques de dépistage, par exemple à l'égard des femmes victimes de violence domestique, ou d'ajouter des postes reliés à des fonctions d'accueil spécialisées (guichet unique en maintien à domicile) ou de coordination (agent de liaison et de gestion de cas pour les personnes à profil gériatrique, agent de liaison avec les centres jeunesse dans le cadre du projet de coopération volontaire, etc.).

Un état de la situation du personnel des CLSC (MSSS, 1992) montre que le personnel consacré à la mission sociale et communautaire plafonne autour du tiers des effectifs (33,7 %), la dominante étant nettement sanitaire et médicale (40,6 %) alors que le soutien (18,0 %) et l'encadrement (7,7 %) composent le reste du personnel. La situation n'a guère évolué depuis 1986 (Larivière, 1989); toutefois, la réforme Côté pourrait avoir quelque peu corrigé cette situation, par les derniers transferts en provenance des CSS intervenus en avril 1993.

L'absence d'une conception commune à l'ensemble des intervenants psychosociaux constitue un problème majeur, car l'éclatement des modèles de pratique sociale ne leur permet pas d'afficher un point de vue partagé. Pour leur part, les infirmières se sont donné une approche conceptuelle unificatrice, généralement le modèle de McGill, et ont obtenu un conseil professionnel qui leur soit propre avec la réforme Côté (le Conseil des infirmières et infirmiers), alors que les intervenants psychosociaux se retrouvent avec le reste du personnel possédant une formation collégiale ou universitaire, dans le conseil multidisciplinaire.

Le maintien à domicile a longtemps constitué la monnaie d'échange avec les politiciens qu'utilisaient les dirigeants de la FCLSCQ; service essentiel dont l'importance devrait suivre la courbe démographique des personnes en perte d'autonomie, mais il n'a pas connu le développement attendu et nécessaire. Ce qui fait que le personnel éprouve des difficultés à assurer des services de qualité, que la prévention n'est souvent plus qu'un mot, et que de plus en plus de personnes se voient orientées vers des ressources communautaires ou privées.

La réalité politique a changé profondément avec le gouvernement du Parti québécois qui se donne une loi cadre sur la gouvernance en 2000, introduisant les principes de la nouvelle gestion publique (NGP) (Giauque, 2004). Dans ce contexte, le rapport Clair (2000) adopte les principes de la NGP (responsabilité populationnelle, territorialité, imputabilité des résultats, décisions rapprochées de l'action, gestion performante et participation des citoyens) et précise le nouveau rôle attendu des CLSC, en recommandant que les établissements de première ligne soient regroupés sous une gouverne unique dans un territoire donné (CLSC, centre hospitalier de soins de longue durée – CHSLD – et, le cas échéant, l'hôpital local).

Placé face au risque d'une intégration multiorganisationnelle sous le leadership des centres hospitaliers, les dirigeants de la FCLSCQ ont opté pour une stratégie à multiples volets faisant la preuve de leur ouverture: regroupements volontaires avec les CHSLD (et les petits centres hospitaliers [CH] de moins de 60 lits), dans la logique d'une continuité au soutien à

domicile, fusion volontaire avec l'association des CHSLD, mise en place d'une initiative de collaboration avec les Centres jeunesse (entente cadre, 1998), expérimentation de guichets uniques et de réseaux intégrés de services pour les personnes en perte d'autonomie. Localement, plusieurs CLSC se donnent un cadre de référence de la pratique sociale (Barbeau, 2000). Si ces efforts volontaires permettent à 36 établissements de se regrouper sur une base territoriale, le MSSS constate que ces nouvelles organisations ne rejoignent que 15 % de la population québécoise (MSSS, 2005) car elles s'implantent surtout en régions rurales ou éloignées.

4. LA RÉFORME COUILLARD : LE RECADRAGE DES PRATIQUES ET LE RÉSEAUTAGE IMPOSÉ (2004-2006)

Le changement de gouvernement accélérera sensiblement la réforme. Soucieux du coût croissant des problèmes de santé, le ministre Couillard cherche un moyen de concentrer au maximum les ressources des CLSC, des CH et des CHSLD dans un nouveau type d'établissement territorial de type polyvalent, le centre de santé et de services sociaux (CSSS), en s'inspirant de la NGP, pour rendre optimale l'utilisation des ressources organisationnelles et professionnelles.

La réforme envisagée cible l'offre de services vers les clientèles définies comme prioritaires, comme le précisent les ententes de gestion qui lient chacune des agences régionales au MSSS :

- « les groupes de la population vulnérable : groupes socioéconomiquement défavorisés et certaines communautés culturelles, dont les communautés autochtones ;
- les clientèles particulières : personnes âgées en perte d'autonomie, personnes ayant des problèmes de santé mentale, personnes atteintes d'une maladie chronique, jeunes en difficultés, personnes nécessitant des soins palliatifs » (MSSS, 2005, p. 11).

Il s'agit là d'une approche imposée (« *top down* », ou du haut vers le bas), de nature politique, détruisant les entités autonomes et forçant des regroupements dans une structure unique, davantage hiérarchisée. Elle constitue une négation de l'approche valorisant les initiatives de concertation volontaire (« *bottom up* » ou approche émergente, issue du terrain), provenant justement des organismes offrant les services, orientation que privilégiaient les dirigeants de la FCLSCQ et ayant généré des regroupements volontaires jugés insatisfaisants par le ministère.

Au-delà de l'intégration massive des structures, la réforme Couillard propose aussi un « projet clinique », déterminant les problématiques auxquelles l'essentiel des ressources doit être consacré (santé publique, services généraux, personnes en perte d'autonomie, déficience physique, déficience intellectuelle et troubles envahissant du développement, jeunes en difficultés, santé mentale, santé physique, dépendances), choix essentiellement définis par les besoins liés à l'état de santé de la population. Et dans le cas des maladies chroniques, l'entente de gestion imposée par le MSSS aux Agences régionales, et par leur intermédiaire aux réseaux locaux, prévoit l'implantation de services intégrés pour les trois principales maladies chroniques (diabète, maladie pulmonaire obstructive chronique, problèmes cardiovasculaires).

Cette intégration dans les nouveaux CSSS (dont 60 sur 95 regroupant un centre hospitalier) obligera les praticiens sociaux des anciens CLSC à réorienter leur travail dans le sens de la « réingénierie clinique », visant à assurer une « gestion des situations complexes liées aux maladies chroniques requérant un continuum de soins et de traitements de la part de multiples professionnels rattachés à différents services. Dans ce modèle, le rôle du travailleur social est d'assurer les transitions dans ce continuum » (Berkman, 1996, p. 543, notre traduction). Ce texte, pourtant issu d'un environnement étranger et fort différent du contexte québécois, constitue l'unique référence d'une revue de littérature propre aux services sociaux, retenue par l'équipe du ministère chargée de guider l'orientation et l'organisation clinique des nouveaux CSSS. Le document de référence du MSSS (2004) ignore toute la réflexion issue des recherches sociales des vingt dernières années, pourtant financées par le MSSS. La revue de littérature destinée à guider les établissements dans leurs choix cliniques comporte 120 références : 83 en santé, 36 en gestion... et une dans le domaine social. Celle-ci est axée sur une vision hégémonique des bonnes pratiques développées en santé et sur la subordination instrumentale du service social. Personne au MSSS, dans les agences ou à l'AQESS (Association québécoise des établissements de santé et des services sociaux) ne s'est offusqué de cette complète domestication du social.

Si les services sociaux peuvent jouer un rôle significatif dans certains programmes valorisés par la réforme, le processus introduit des risques de technicisation ou de limitation à un rôle de soutien aux pratiques de santé. La possibilité de conserver des entités propres aux services sociaux semble exclue, bien que, dans certains services, l'on puisse encore constituer des regroupements de quelques praticiens.

Près de trois ans après le début de la réforme Couillard, de nombreux CSSS n'en sont qu'à la reformulation de leurs équipes de services, en lien avec un projet clinique, encore en élaboration ; cette lenteur dans la gestion du changement préconisé constitue une difficulté non prévue par le ministère qui s'est doté d'un devis d'évaluation de la réforme (MSSS, 2005), à partir du suivi de l'implantation de celle-ci par huit CSSS volontaires.

Une enquête en cours (Larivière, 2006) auprès des travailleurs sociaux membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ), qui s'est aussi doté d'un comité de suivi des impacts de la réforme, indique que 82 % des répondants furent informés par leur CSSS qu'il devait préparer un projet clinique définissant son offre de services à la population ; par contre, moins de 20 % d'entre eux furent impliqués dans un processus formel de consultation sur ce projet, qui déterminera l'orientation future de leur travail, ce qui indique un très faible taux d'appropriation de la réforme par les professionnels concernés. Quels impacts la réforme Couillard a-t-elle sur l'activité professionnelle des intervenants sociaux des CSSS ? Bien qu'encore récente, cette réforme affecte déjà fortement le contexte de travail (l'environnement professionnel, le style de gestion de l'organisation, la présence ou l'absence d'un encadrement véritable des pratiques) de 62 % d'entre eux. Plus concrètement, 69 % des répondants s'estiment mal informés de ce qui se passe, 67 % disent n'avoir qu'un faible sentiment d'appartenance à la nouvelle organisation et 66 % soulignent que le style de gestion de leur organisation ne répond pas à leurs attentes.

Il nous faut ici reconnaître que les bénéfices escomptés par la réforme, au plan d'une accessibilité accrue des services, de leur complémentarité et de leur continuité, devraient se matérialiser à moyen et à long terme, alors que l'effet sur le personnel se produit dès maintenant et pourrait limiter leur adhésion aux orientations préconisées. Les premiers résultats des travaux de suivis menés par le ministère nous permettent de dire que la réforme a contribué à renforcer les bonnes pratiques, dans les champs où celles-ci existaient déjà ; par contre, dans les domaines où la collaboration s'avérait insuffisante, des pratiques de retrait des services de deuxième ligne accroîtraient les difficultés déjà recensées, du point de vue de l'accessibilité, pour les citoyens concernés.

Si nous considérons l'orientation proposée par Berkman (1996), les intervenants sociaux peuvent se positionner stratégiquement et choisir d'assurer la gamme de services que les autres professions délaissent, par manque de préparation adéquate, ou d'effectifs suffisants : médiation, gestion de cas, coordonnateurs de plan de services individualisés par exemple. *De facto*, la formation en travail social les prépare, mieux que d'autres, à agir comme interface entre les personnes et la société. Mais il faut nous demander si les

autres types d'interventions sociales mises en œuvre au sein des CLSC (notamment les pratiques de pointe dans les CLSC ayant le statut de centres affiliés universitaires, formant les stagiaires qui assurent la relève de la profession) pourront conserver leur nature et leur ampleur, ou si elles devront être abandonnées au profit des services que le MSSS valorise.

CONCLUSION

Tout au long de leur histoire, les intervenants sociaux en CLSC subirent plus qu'ils ne déterminèrent leur environnement professionnel. Si, au début de la mise en place du réseau des CLSC, l'imprécision du modèle leur a permis d'utiliser cette marge de manœuvre pour exercer de façon autonome des pratiques innovantes, dès le moment où le gouvernement a réagi et chaque fois qu'il a établi des balises (comité Brunet, réforme Côté, rapport Clair, réforme Couillard), le rôle du service social fut restreint et ramené à des fins instrumentales.

Alors que les CLSC étaient des établissements publics, de proximité des milieux de vie, dotés d'une culture organisationnelle multiforme caractérisée par une négociation de rapports entre la logique étatique d'organisation des services, les pratiques professionnelles et la mouvance communautaire (tant internalisée qu'autonome), les nouveaux CSSS incarnent plutôt la présence déléguée du ministère dans chacun des territoires, afin d'opérationnaliser une gamme déterminée de services liés aux besoins de santé les plus onéreux pour l'État. À vrai dire, les nouveaux CSSS – certains comptant plusieurs milliers d'employés répartis entre dix à trente points de services – s'apparentent davantage à des établissements sous-régionaux qu'à des services implantés localement, près des citoyens et à l'écoute de leurs besoins. Cette distanciation réelle atténuera progressivement le lien symbolique qui, au fil des ans, rattachait des centaines de milliers de Québécois à « leur » CLSC.

À un autre niveau, les transformations inspirées par la gouvernance néolibérale de l'État affectent également les pratiques sociales et constituent un facteur de contrainte, dont les intervenants sociaux doivent tenir compte. La réforme en cours risque de redistribuer les statuts et les rôles professionnels, au sein des équipes de travail et des organisations. Ne pas prendre sa place constitue un aveu de faiblesse et ouvre la porte toute grande aux substitutions de ressources, à l'occupation d'un champ de pratique non revendiqué par d'autres types de professionnels et de techniciens. Dans un

tel contexte, une stratégie identitaire de repliement sur soi, pour construire entre intervenants sociaux une légitimité professionnelle (Pelchat *et al.*, 2005), risque fort de s'avérer désavantageuse.

L'importance des enjeux actuels a poussé l'OPTSQ à consacrer une partie significative de ses ressources, depuis 2005, autour de la réforme Couillard et de ses impacts (présence au comité d'évaluation, atelier à la journée annuelle de formation continue, création d'un comité de suivi de l'implantation des réseaux locaux, double enquête en ligne auprès des membres concernés, choix de consacrer le thème de son colloque 2007 à cette question), dans un contexte où l'inquiétude vécue par les travailleurs sociaux pousse un nombre de plus en plus grand à adhérer à leur ordre professionnel (plus de 6400 membres en octobre 2006). Une telle augmentation de la mobilisation reflète les craintes et les attentes exprimées par ces personnes et amène cet ordre professionnel à assumer un leadership qui était auparavant le propre de la permanence de la Fédération des CLSC et des CHSLD du Québec. Depuis son intégration à l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), pour former l'AQESS, on ne sent plus guère de préoccupation pour le champ des pratiques sociales dans cette association patronale beaucoup plus proche du gouvernement que ne l'était l'ancienne Fédération des CLSC et des CHSLD du Québec. Seuls quelques cadres supérieurs de formation psychosociale, souvent responsables de la qualité des services ou du soutien aux pratiques interprofessionnelles, veillent à assurer un minimum de respect et de mise en valeur de la contribution sociale à l'offre de services à la population.

Dans le contexte actuel, les praticiens en service social disposent de trop peu de marge de manœuvre pour agir seuls et doivent impérativement rechercher des alliances tactiques avec les autres champs professionnels marginalisés, parce que non inclus dans le duo dominant médecins/infirmières. Cela peut passer par le Conseil multidisciplinaire, par des programmes de formation à l'interdisciplinarité, ou par l'accaparement de fonctions stratégiques dans les continuums cliniques que les autres professions doivent délaisser en raison de la pénurie d'effectifs, comme les fonctions de liaison, de médiation, de coordination des services et de gestion de cas, dans un contexte interdisciplinaire et intersectoriel. Sans constituer de véritables « nouveaux métiers », ces pratiques renouvelées nécessitent certainement une mise à niveau des connaissances de bon nombre d'intervenants sociaux. Or, à notre connaissance, bien peu de programmes de formation universitaire intègrent actuellement ces aspects dans la préparation professionnelle.

BIBLIOGRAPHIE

- ALARY, J. et F. LESEMANN (1975). *Les centres locaux de services communautaires. Opération bilan. Études des dimensions sociales et communautaires*, Québec, Ministère des Affaires sociales.
- BARBEAU, C. (2000). *Les cadres de référence de la pratique sociale dans les CLSC*, Montréal, École de service social, Université de Montréal. Mémoire de maîtrise.
- BERKMAN, J. (1996). « The emerging health care world: implications for social work practice and education », *Social Work*, vol. 41, n° 5, p. 541-551.
- BRUNET, J. (1987). *Rapport du Comité de réflexions et d'analyse des services dispensés par les CLSC*, Québec.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1989). *Le Québec statistique*, Québec, Les Publications du Québec.
- CASTONGUAY-NEPVEU (1970). Commission d'enquête sur la santé et le bien-être, *Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être*, Québec, Les Publications du Québec.
- CLAIR, M. (2000). *Les solutions émergentes*, Rapport de la commission d'étude des services de santé et des services sociaux, Québec.
- CÔTÉ, M.-Y. (1990). *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- CUSTEAU, D. et al. (1975). *Opération Bilan: rapport du groupe d'étude sur le fonctionnement des CLSC*, Québec.
- ETZIONI, A. (dir.) (1969). *The semi-professions and their organization*, New York, Free Press.
- FÉDÉRATION DES CLSC DU QUÉBEC (1994). *Cadre de référence. Les CLSC, la première ligne publique au Québec*, document de consultation.
- FRIEDSON, E. (1983). « Dominant professions, Bureaucracy, and Client Services », dans Y. Hasenfeld et R. English (dir.), *Human Service Organizations*, Ann Arbor, University of Michigan Press, p. 427-447.
- GIAUQUE, D. (2004). « Gestion des ressources humaines et modernisation des administrations publiques », *Les politiques sociales*, nos 1-2, p. 47-62.
- GINGRAS, P., L. ROBERT et H. OUELLET (1988). *L'approche communautaire: essai de conceptualisation*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval et Fédération des CLSC du Québec.
- LARIVIÈRE, C. (1989). « Les intervenants sociaux des CLSC », *Intervention*, n° 83, p. 32-40.
- LARIVIÈRE, C. (2006). *L'impact de la restructuration du réseau sur la pratique professionnelle*, Montréal, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.
- LESEMANN, F. (1981). *Du pain et des services*, Montréal, Éditions Coopératives Saint-Martin.
- MAYER, R. (2002). *Évolution des pratiques en service social*, Boucherville, Gaëtan Morin.

- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1992). *État de la situation des CLSC et des centres de santé, données régionales et provinciales au 31 mars 1991*, Québec, MSSS.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2004). *Projet clinique. Cadre de référence pour les réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Document principal*, Québec, MSSS.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2005). *Implantation des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Devis d'évaluation*, Québec, le Ministère.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES (1983). *Cadre relatif au partage des responsabilités C.S.S.-C.L.S.C. en matière de services sociaux*, Québec, MAS.
- O'NEIL, M. (1983). « Les départements de santé communautaire », *Recherches sociographiques*, vol. XXIV, n° 2, p. 171-201.
- PELCHAT, Y. *et al.* (2005). « Les intervenants sociaux en CLSC : regards sur leurs stratégies identitaires », *Intervention*, n° 122, p. 122-129.
- ROCHON, J. (1988). *Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, Les Publications du Québec.
- ROY, M. (1975). *Les pratiques innovatrices en CLSC*, Anjou, Fédération des CLSC du Québec.

2

**PROXIMITÉ, PARTICIPATION,
COMMUNAUTÉ**
**De nouveaux ressorts
pour l'intervention sociale?**

4

TRAVAIL DE PROXIMITÉ
Matière à penser le social,
la prévention et le politique

Robert Bastien
*CREMIS/Université
de Montréal*

Alex Battaglin
*Direction de la santé
publique de Montréal*

Marie-Ève Bouthillier
Université de Montréal

Monique Besse
Université Paris – III

Marie-France Raynault
Université de Montréal

Louis-Robert Frigault
*Direction de la santé
publique de Montréal*

Gérald Larose
Université du Québec à Montréal

La principale matière à penser de ce texte provient d'une recherche¹ sur la manière dont la prévention sociale et sanitaire s'exerce dans la proximité de populations exclues. La collecte des données s'est concentrée sur le point de vue d'intervenants de terrain professionnels² et s'est déroulée

-
1. Cette recherche intitulée «Prévention de proximité vers des populations jeunes, exclues et vulnérables: incursion dans l'univers des cultures et des pratiques d'intervention» est financée par le Fond de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Chercheur principal: R. Bastien. Cochercheurs: M.-F. Raynault, A. Battaglini et G. Larose.
 2. Par intervenants de terrain professionnels nous désignons des travailleurs de rue affiliés à des organismes communautaires et publics. Nous incluons aussi des intervenants bénévoles tout comme des pairs aidants eux aussi rattachés à des organismes communautaires.

selon les principes de l'ethnométhodologie³, c'est-à-dire des méthodes⁴ que des acteurs utilisent pour résoudre des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur pratique (Coulon, 1993). Au cours de l'étude de terrain, qui a été réalisée à Montréal entre 2004 et 2005, nous avons effectué quarante entretiens d'une durée variant entre deux et trois heures. De plus, trois informateurs clés furent rencontrés. Il s'agit d'un responsable d'organisme communautaire, d'un policier et d'un psychiatre. Le but que nous poursuivions alors consistait à s'insérer dans les contours de la pratique des acteurs de terrain et d'en dégager un sens pluriel.

Dans le but d'apporter une profondeur de champ aux contenus narratifs des acteurs, nous avons également fait de l'observation dans des lieux fréquentés par les populations auprès desquelles les intervenants rencontrés agissent: restaurants, espaces publics, urgence psychiatrique et patrouille de nuit avec la police.

Notre échantillon a été constitué, d'une part, par une prise de contact systématique avec des responsables d'organismes communautaires et publics et, d'autre part, selon la méthode «boule de neige». En conséquence, l'échantillon est diversifié au plan des affiliations professionnelles, du genre et des types de commandes politiques⁵ qui orientent les pratiques et les parcours professionnels, sociaux et académiques des intervenants. Des 19 hommes et des 21 femmes rencontrés, douze intervenants ont des raccordements professionnels à des organismes publics, vingt-six sont rattachés à des organismes communautaires alors que deux personnes

-
3. L'ethnométhodologie n'est pas une méthode de recherche. Il s'agit d'une posture épistémologique qui cherche à abolir la dichotomie entre savoirs experts et savoirs de sens commun. Elle trouve ses racines à la toute fin du premier quart de siècle à Vienne dans les propositions d'Husserl ayant trait à la phénoménologie. Les travaux les plus importants figurent dans les œuvres de Alfred Schultz et de Harold Garfinkel. L'ethnométhodologie, encore aujourd'hui, est souvent associée à l'interactionnisme. Cette école de pensée, principalement sous l'influence de Georges H. Mead et de Herbert Blumer porte une part de son intérêt du côté du sens que les acteurs accordent à l'univers dans lequel ils évoluent et qu'ils façonnent. Dans la francophonie, l'ethnométhodologie englobe tout autant le contexte dans lequel l'homme évolue que le sens qu'il accorde aux actions. Ceci, par l'intermédiaire de différentes perspectives et techniques en sciences humaines dont l'ethnographie. Dans les pays anglo-saxons l'attention, bien que toujours affiliée à une posture interactionniste, s'est, dans la foulée des travaux de Harvey Sacks, massivement orientée en direction de l'analyse conversationnelle de situations d'interactions sociales et professionnelles.
 4. Dans le même esprit, Jacques Ladsous (2003) définit l'ethnométhodologie comme étant une méthode ethnologique propre à saisir les *méthodologies de sens commun*, c'est-à-dire le sens que les acteurs accordent aux tâches et, pour reprendre les mots de Ladsous, la construction du système d'appartenance sociale.
 5. La commande politique est ici entendue comme une orientation de l'intervention vers des groupes cibles, des milieux ou encore des conduites jugées à risque. Cette orientation s'accompagne de financement et est souvent suivie d'une évaluation.

œuvrent sous les auspices d'organismes caritatifs et humanitaires. Les commandes politiques qui orientent l'action sont elles aussi diversifiées. À ce chapitre, onze des intervenants rencontrés ont un mandat relativement large vis-à-vis des jeunes de la rue, des jeunes dits à risque et de ceux dits en errance. Vingt-et-un réalisent des actions autour de problématiques qui, de près ou de loin, concernent la toxicomanie, la prostitution et les ITSS⁶: distribution de méthadone, de matériels d'injection et de protection, etc. Six intervenants réalisent des interventions de crise, de la prise en charge, de l'accompagnement et du suivi auprès de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Une travailleuse de rue oriente son action vers des personnes âgées confrontées à la pauvreté, à l'isolement social et à l'exploitation dans le sud-ouest de Montréal. Enfin, une travailleuse de rue travaille principalement auprès d'enfants dans le secteur nord-ouest de la ville. Tout au long de la recherche, nous avons tenté de comprendre la construction des efforts de prévention dans un cadre ouvert où l'offre de service, réduite à sa plus simple expression, est remplacée par un dialogue centré sur les besoins et les attentes d'autrui. Cet effort de compréhension prend aussi en compte l'influence des commandes politiques sur les pratiques de proximité. Les données recueillies prennent la forme de récits de pratique diversifiés, mais ils sont unis par une logique d'action et une finalité similaire: s'approcher de l'Autre pour agir dans une optique d'autonomisation, quels que soient les modes de vie et les types de problèmes qui sont en cause.

1. ANGLE D'ANALYSE

L'angle d'analyse que nous privilégions ici consiste à isoler des faits marquants récurrents à même les récits de pratique. Des liens sont également établis entre ces récits et diverses études portant sur le même sujet afin d'apporter des nuances et du contraste. Par faits marquants et récurrents, nous entendons des segments narratifs illustrant la difficulté et la complexité d'agir auprès d'individus marginalisés et exclus. Ces difficultés à agir sont analysées en considérant l'influence des commandes politiques inspirées, d'une très large part, d'études épidémiologiques et orientées par des problèmes de santé physique et psychique prédéfinis par des experts; en d'autres termes, l'expression consacrée est l'action en silos. Nous traitons ces dimensions dans une optique inductive et de manière transversale dans le but de constituer *une matière diversifiée pour penser le social, le médical et le politique*. L'optique épistémologique dans laquelle s'inscrit notre travail

6. ITSS: abréviation pour infections transmissibles sexuellement et par le sang.

d'analyse s'apparente à une posture interprétative privilégiant « l'expérience et les points de vue des acteurs sociaux » (Anadon 2006, p. 6). Le but poursuivi consiste à interroger la manière dont les commandes politiques concernant des aspects sociosanitaires sont réinterprétées par les intervenants sensibles aux attentes et aux besoins des personnes auprès desquelles ils agissent. Nous employons les récits de pratique comme une manière de penser l'exclusion, un peu comme si nous avions à notre disposition une bibliothèque vivante de connaissances émanant d'un savoir expérimentiel.

2. POURQUOI S'INTÉRESSER AUX EFFORTS DE PRÉVENTION SE CONCRÉTISANT DANS LA PROXIMITÉ ?

[...] *Les dissonances qui effraient les auditeurs leur parlent de leur propre condition; c'est uniquement pour cela qu'elles sont insupportables.*

Théodore Adorno, *Philosophie de la nouvelle musique*, Paris, Gallimard, 1979. Extrait de « L'école de Vienne », D. Jameux et G.G. Englert, dans *Musique en jeu*, vol. 6, 1972, p. 99, Paris, Seuil.

Ce qui fait urgence pour l'usager est ce qui fait routine pour le professionnel, d'autant plus qu'il est expérimenté.

L. Demailly, « Les métiers relationnels de service public: approche gestionnaire, approche politique », *RIAC*, n° 40, 1998.

Lorsqu'on ne peut dépasser la logique de l'urgence et de l'intervention thérapeutique immédiate, la prévention peut perdre tout son sens.

B. Bouquet, *La prévention: concepts, politiques, pratiques en débat*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Localisé sur les territoires des inégalités sociales, de la marginalité, de la pauvreté, de la souffrance psychique et physique et de l'exclusion, le terme proximité appliqué à divers métiers du social possède, comme le fait remarquer Dussuet, (2002, p. 143), des contours mal définis. Néanmoins, ce label *mou* permet de relier un ensemble disparate de pratiques, d'intervenants sociaux et médicosociaux pour qui être proche de l'autre sans promesses de réparations prédéterminées constitue, en soi, une façon de voir et une manière d'agir. S'il est vrai que la proximité a pour effet d'humaniser les rapports de pouvoir liant des agents sociaux et médicaux à des populations exclues, comme le souhaitait Lipsky (1980), on peut néanmoins se demander pourquoi la proximité est désormais aussi présente dans divers champs de l'activité humaine et sociale dont celui de la prévention et de la santé publique.

Pourquoi s'intéresser aux acteurs de proximité, à leur savoir et à leur vision des populations auprès desquelles ils interviennent? Parce que ces intervenants sont en contact direct avec des citoyens, qu'ils agissent majoritairement à l'extérieur d'un cadre prescriptif et normatif, ils sont, un peu à la manière des anthropologues, des témoins de premier plan des conditions de vie de populations exclues (Drulhe, Clément et Mantovani, 2001; Bastien et Goulet, 2006).

On est invité à des baptêmes, à des mariages, et on y va tu sais!

[...]

Tu n'es pas dans un bureau, tu es dans un bar! [...] L'espace fait en sorte qu'on se fait poser des questions personnelles du genre « As-tu une blonde ? » et on répond. Je te parlais de réciprocité tantôt, c'est un peu ça. Les espaces qu'on occupe sont constamment informels, on est dans l'espace des gens.

Maude

S'intéresser aux pratiques de proximité, qu'elles soient issues du mouvement communautaire ou d'organismes publics, s'enquérir des connaissances que les acteurs de terrain détiennent et mettre à jour le sens qu'ils accordent aux gestes qu'ils accomplissent ou à ceux qu'ils hésitent à accomplir, c'est faire l'étude des transformations, à une échelle microsociale, que subissent les commandes politiques au contact du terrain de l'exclusion sociale. Poser un regard sur la pratique de ces acteurs, c'est apporter une teinte de « réalisme » et de pragmatisme aux efforts de prévention. Il en est ainsi car on ne prend pas toujours en compte la juste mesure des compétences d'interprète des acteurs de terrain dans le façonnement et dans l'usage des savoirs préventifs lorsqu'il s'agit de concevoir des efforts de prévention sur le terrain de l'exclusion et des inégalités (Fassin, 1998).

À l'aube des années 1990, divers groupes sociaux militants, préoccupés par les ravages de l'usage de drogues injectables, considèrent les efforts de prévention en matière de sida et de toxicomanie comme trop éloignés des conditions de vie des populations dites à risque. Or, leurs revendications eurent pour effet d'impulser un *renouveau* en promotion de la santé: la diffusion de savoirs préventifs, plutôt que d'être sous la domination exclusive de la communication de masse et du marketing social, allait se concrétiser directement dans les milieux de vie des populations à risque. Le travail de rue, à cette époque, jouait un rôle marginal dans le champ médical et plus encore en prévention des conduites à risque, domaine alors dominé par le champ biomédical et la psychologie sociale américaine. Néanmoins, vu la persistance de l'épidémie du sida et ses ramifications complexes avec les conditions et les modes de vie, le travail de rue est lentement devenu une forme complémentaire, voire essentielle, à la prévention classique. Au Québec, il faut dorénavant savoir que ce type d'action s'est considérablement sophistiqué, ce qui lui confère, à un premier niveau de lecture, un

statut de pratique dite innovante. Comme en témoigne la diversité de notre échantillon, la prévention de proximité concerne désormais tout autant les enfants, les personnes âgées, les toxicomanes, les prostitués, les jeunes en errance, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale que les familles, etc. À cette sophistication de la pratique s'ajoute un effet disséminateur. C'est ainsi que des pratiques, très fortement calquées sur le travail de rue, se concrétisent dorénavant au sein même d'organismes publics (Bastien et Goulet, 2006). Bref, sans pour autant parler d'une « explosion » des modes d'action inspirés du travail de rue, nous constatons, dans le domaine de la prévention sociale et sanitaire, le vaste territoire occupé par ce type de pratique.

3. INÉGALITÉS SOCIALES ET TRAVAIL DE PROXIMITÉ : INNOVATION SOCIALE OU SIGNAL D'ALERTE ?

Théoriquement, le travail de proximité peut s'entrevoir de deux manières distinctes, quoique non concurrentes. Il peut s'envisager, lorsqu'il est sollicité par des commandes politiques de nature préventive, comme une innovation en matière de travail social et sanitaire (Degavre, Nyssens et Oulhaj, 2004), parce qu'il s'exécute à l'extérieur des contingences de la prévention dite « classique » et que ses caractéristiques, bien que silencieuses, insufflent de nouvelles manières d'agir. Aussi, ce qui est passablement moins documenté par les sciences sociales, c'est que cette pratique pourrait être envisagée comme un révélateur, voire un signal d'alerte, témoignant de la persistance des inégalités sociales.

Au plan conceptuel, l'innovation sociale se caractérise par l'émergence de nouveaux moyens pour arriver à des buts qui ne sauraient être atteints autrement sous le prétexte que les cadres institutionnels seraient contraignants (Klein et Harrison, 2007, p. 5). En suivant le raisonnement des auteurs précités, la prévention de proximité, acception que nous réservons au maillage du travail de proximité à la prévention, peut ainsi s'appréhender comme une forme d'innovation sociale et sanitaire, car ses pratiques se matérialisent, se conceptualisent et se concrétisent dans l'altérité et de manière pragmatique en écho aux modes de vie de personnes ne pouvant se « conformer » aux exigences et aux attentes classiques de l'institution préventive. Ainsi, la prévention de proximité échappe, en partie, à trois des principaux dispositifs de la santé publique moderne : 1) les diktats de la psychologie sociale américaine qui font reposer sur l'individu la responsa-

bilité de ses maux ; 2) la moralisation induite par une vision paternaliste⁷ ; 3) les logiques d'experts qui compartimentent les souffrances de l'homme dans des registres d'opposition tels la souffrance physique et la souffrance psychique.

Malgré le fait que ce type de pratique puisse être associé à une forme de progrès, ce que nous ne remettons pas en cause, on peut aussi envisager la prévention de proximité sous un autre angle ; celui d'un signal d'alerte résidant dans l'analyse de l'Autre que font les travailleurs de proximité. Ainsi, la sophistication et l'expansion des pratiques de proximité dans les champs du social et de la santé sont peut-être les révélateurs d'une certaine faillite de la prévention sociale et sanitaire, et peut-être même de la santé publique en ce qui concerne la *lutte* qu'elle mène à la pauvreté. Ce n'est pas parce qu'il y a une augmentation de la sensibilité à autrui et une adaptation *humaine* des discours et des pratiques de prévention qu'il existe une véritable avancée sociale bénéfique pour l'humain et l'institution qu'est la prévention, voire la promotion de la santé. Au plan étymologique, l'acte de prévenir se définit par la capacité de se situer au-devant des menaces. Or la persistance et l'ancrage social de ce type de prévention serait peut-être un indicateur furtif d'une impossibilité, pour plusieurs citoyens, à entrevoir avec optimisme le futur, clé essentielle pour s'engager dans le présent avec espoir. Nous reviendrons sur cet aspect dans la discussion, car il concerne au premier chef le potentiel d'influence des savoirs que détiennent les intervenants de première ligne en prévention. Au-delà de toutes les problématiques de santé et des commandes politiques qui sont à la base de l'action se profile la persistance des inégalités sociales, de la pauvreté et de la pénalisation. Autrement dit, la figure formelle qui sert à légitimer la place du travailleur de proximité dans la vie d'autrui – pensons par exemple à la toxicomanie, à la prostitution, aux conduites à risque des jeunes, à l'insécurité et à la violence – ne font que représenter une sorte d'écran, fruit d'une planification en silos, qui empêche de voir, comme le constate d'ailleurs Wacquant (2004, p. 305), un rétrécissement de la frontière entre l'insertion et la pénalisation : « [...] On ne peut plus ordonner sa perception du monde social et concevoir l'avenir quand le présent se bouche et se mue en une lutte sans répit pour la survie au jour le jour. »

Si la marge de manœuvre de certains citoyens est réduite par un déficit d'espoir, entre autres fondé sur l'effritement du salariat et la persistance des inégalités de toutes sortes qu'induit le néolibéralisme, cette même

7. W. Gaylin et B. Jennings, *The perversion of autonomy. The proper uses of coercion and constraints in a liberal society*, New York, The Free Press, 1996, p. 8. E.D. Pellegrino, *Autonomy and coercion in disease prevention and health promotion*, *Theoretical Medicine*, 1984, p. 5, 83-91.

marge tronquée vient à son tour diminuer considérablement la portée de la prévention. Dans les faits, les propositions de « sortie » de la pauvreté et de l'exclusion sont, en pratique, impensables pour plusieurs, ce qui contraint le travailleur de proximité à agir dans l'urgence et l'immédiat et à sortir, par obligation *humanitaire*, des sentiers dessinés par des commandes politiques qui, à trop d'occasions, ne correspondent pas à la réalité (Frohlich et Poland, 2006 ; Le Goff, McAll et Montgomery, 2005). Ainsi, dans la proximité, les conditions de vie des populations exclues interloquent le pouvoir disciplinaire des intervenants et, du fait même, les finalités de la prévention.

[dans une piaule]. *Un moyen que j'ai trouvé pour donner une qualité de vie à ces filles est de dire au gars « Écoute, si elle peut dormir, manger, prendre une douche, prendre soin d'elle, c'est sûr qu'elle va te rapporter de l'argent.*

[...]

je suis obligée parfois de travailler avec les conjoints violents pour donner une qualité de vie aux filles. Je me souviens d'un exemple où une fille était blessée à une jambe et il la faisait travailler quand même. J'ai dû travailler avec lui pour le sensibiliser au fait qu'elle avait besoin de soins.

Rita

Dans certains contextes, les intervenants, un peu à l'image des personnes auprès desquelles ils agissent, vont au-delà de leur déontologie professionnelle et législative. À l'occasion, ils pourront, et dans certains cas devront, outrepasser les lois pour répondre aux besoins d'autrui.

Je vais travailler beaucoup avec mon expérience de vie, puis avec comment j'aurais aimé que quelqu'un m'approche. Je ne travaille pas avec les préjugés, je prends les personnes là où elles sont. Je demande ce que je peux faire pour elles, je pars d'elles.

Si je ne lui donne pas la seringue, elle va la prendre dans la poubelle [...] mais elle a les bras pleins d'abcès, c'est comme des passoires, puis elle me demande une seringue. Je n'ai pas le goût de lui donner, j'ai juste envie de lui dire « là tu vas arrêter, tu vas penser un peu parce qu'il n'y a plus de place sur tes bras ». À toutes les fois c'est un questionnement, ça vient vraiment me chercher.

Marie-Ève

Si les acteurs affiliés au secteur communautaire sont moins contraints par des cadres législatifs limitatifs et normatifs, le cas des acteurs de proximité affiliés au secteur public est passablement plus complexe. Dans les faits, s'ils dérogent « trop » des cadres et des « règles » de pratique instituées, de leur mandat ou si la technocratie l'emporte au détriment d'une lecture sensible d'autrui, ils risquent le discrédit de leurs pairs et de leur organisation en

plus de s'exposer à de sévères blâmes. Ce qui a pour effet de les placer en marge. Pour reprendre une expression propre à la sociologie de la déviance, ces acteurs du social deviennent, à l'image de ceux qu'ils cherchent à aider, des *outsiders*.

[...] *Tu ne laisses pas une personne en plan parce qu'elle n'habite pas dans le secteur où tu intervies [...] ça demande beaucoup de souplesse, il faut y aller avec le gros bon sens [...] c'est le gros bon sens, que tu es parfois obligé d'aller au-delà de ce qui est légal ou des restrictions. Ça m'est arrivé d'aider une femme de 45 ans, trop vieille pour faire partie de l'équipe adulte et pas assez vieille pour faire partie de l'équipe de psycho-gériatrie.*

Chantal

Une part importante des intervenants sociaux agissant dans les milieux de vie des populations pauvres, marginalisées et exclues qui optent pour ce type de rapport socioprofessionnel (être proche de l'autre), qu'ils soient médecins, psychiatres, travailleurs de rue, travailleurs sociaux, infirmières, intervenants en santé mentale, ou policiers, s'exposent au façonnement, voire à la redéfinition de leur pouvoir disciplinaire. Dit en d'autres termes, ils ne peuvent plus exercer leur « métier » de la même manière depuis qu'ils sont personnellement confrontés au terrain manifeste de la souffrance, de l'exclusion et des inégalités sociales.

Quand je les vois en souffrance mais que pour ces personnes ça semble encore plus souffrant d'aller vers un traitement, je vais respecter ça [ne pas aller en psychiatrie] à partir du moment où leur sécurité n'est pas en jeu.

[...]

puis je me suis rendu compte que la non intervention est parfois la plus belle intervention... c'est de savoir s'arrêter.

Chantal

Si ce constat concerne au premier plan des intervenants médicosociaux (médecins, psychiatres, infirmières, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) se retrouvant dans l'obligation de réajuster leur pouvoir d'agir en fonction des personnes auprès desquelles ils interviennent, c'est aussi le cas des travailleurs de rue affiliés au secteur communautaire et public qui, très souvent, se retrouvent dans des situations où, pour certains citoyens, les issues possibles vers un monde meilleur sont pratiquement inenvisageables. Des situations qui, d'une part, viennent télescoper et bousculer les missions d'origine des organismes et, d'autre part, des situations qui réduisent passablement leur pouvoir d'agir en matière d'autonomisation. Comme le notent à juste titre Pascal, Abbey-Huguenin et Lombrail (2006), les inégalités sociales persistantes ne font pas qu'affecter le travail social « cadré », elles concernent tout autant les travailleurs de rue que les médecins.

Dans la proximité, l'action se développe en fonction de la trajectoire de la personne et de son état de situation tel qu'il est dans le temps présent. Il est relativement rare que les besoins de la personne correspondent avec exactitude à une offre prédéterminée, cela même si la commande politique est prescriptive, qu'elle s'appuie sur des données dites « probantes » et vise des conduites précises en matière de prévention.

On part toujours des gens, d'autant plus avec les [immigrants], je pose des questions sur leur pays, leurs parents [...] j'ai pu rencontrer la mère d'un jeune qui avait connu la guerre civile au Salvador.

[...]

Écoute, j'ai vu un travailleur de rue accompagner un jeune pour faire la tournée des bars de danseuses; le jeune voulait être doorman. On avait fait tout le travail avant avec lui « dans quoi es-tu bon ? Qu'est-ce que tu aimes faire ? » pour nous rendre compte qu'il avait travaillé dans les bars de danseuses toute sa vie et qu'il souhaitait se trouver une job là, mais qu'il se sentait gêné de se pointer là avec son CV. [...] donc on part des demandes, on peut accompagner les gens... à peu près n'importe où.

William

La pauvreté qui accable les personnes est tellement grande et le désespoir tellement aigu qu'il est impensable de mettre en application la fonction réparatrice propre à toute forme de métiers relationnels cadrés. Les problèmes de détresse, d'isolement, d'accès aux services, au logement et au revenu ont pour effet d'annihiler ce pourquoi le professionnel cadré a été au préalable préparé. Ainsi, les intervenants en toxicomanie doivent faire de l'accompagnement à la cour, retisser des liens familiaux, explorer des possibilités de réinsertion au monde du travail, offrir des ressources en santé mentale, et ce ne sont là que quelques exemples pour faciliter l'organisation de la vie quotidienne.

[...] le palais de justice, c'est toujours les mêmes procureurs de la couronne, la même défense, toujours le même juge qui est là pour les causes de toxico. [Maintenant] j'entre dans une salle d'audience, le juge me connaît. Ils me connaissent donc au lieu d'expédier les gens dans des maisons de désintoxications [...] peut-on essayer une autre option ? Parce que les agents de liaison de ces maisons-là sont à la chasse. Ils repèrent une cause de dope, vont dans la salle d'audience et demandent au juge d'amener la personne à [nom de la maison] pendant 6 mois. Mais ce n'est jamais 6 mois, ils les gardent un an, c'est payant !

[Tu rencontres une personne qui te dit] « Là, je capote, j'ai jamais fait ça l'épicerie ! » [Alors je prends rendez-vous avec elle et l'accompagne]. Ça fait partie de mon travail. [...] Je suis déjà allé faire le ménage avec quelqu'un. C'est niaisieux, quelqu'un qui n'avait jamais torché un appartement. Quand je parle de suivi, d'accompagnement, c'est assez large.

Alain-Mathieu

De la même manière, des intervenants en santé mentale doivent aussi « improviser », au sens créatif du terme, parce que les conditions de vie sont tellement détériorées qu'ils doivent voir au plus urgent, et dans certains cas, combler des déficits qui ne sont pris en compte par aucune autre ressource.

4. CE QUE SONT LA PROXIMITÉ ET LA DISTANCE DANS LE CHAMP DU SOCIAL, DU SANITAIRE ET DE LA PRÉVENTION

Nulle proximité, qu'elle soit biologique [...], émotionnelle, sexuelle ou idéologique, que ce soit celle d'une vie de partage ou de coexistence domestique ou professionnelle, ne nous permettra de déchiffrer par delà toute incertitude les pensées d'autrui.

Georges Steiner, *Dix raisons possibles à la tristesse de la pensée*, Paris, Albin Michel, 2005.

L'appellation proximité, associée à l'action sociale et médicosociale au sens large du terme et de manière plus circonscrite à la prévention, comporte plusieurs définitions en plus d'avoir des usages différents dont certains sont en rupture. Pensons, par exemple, aux policiers de proximité, au travailleur de rue des secteurs communautaire et public ou encore au domaine du travail domestique, de l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie où l'action se concrétise directement dans l'univers d'autrui. Dans le premier cas, la dyade prévention et répression est indissociable. Dans le second exemple, la prévention s'affilie à la responsabilisation, à l'autonomie, au respect des limites des personnes, à la reconnaissance des contraintes sociales et économiques et à l'insertion, qu'importe si les conduites des personnes ou des groupes visés peuvent être sanctionnées en matière criminelle ou non.

Dans tous les cas, il s'agit, si l'on se réfère à la manière dont Dussuet (2002) désigne ce type de « service », d'actions de proximité, car elles concernent des individus autrement inatteignables par les services courants⁸. Le Goff, McAll et Montgomery (2005, p. 160) relèvent trois éléments distinctifs de la proximité. Il s'agit de : 1) la proximité personnelle, c'est-à-dire d'intervenants ayant des expériences pratiques avec les modes de vie des personnes auprès desquelles ils agissent; 2) la proximité géographique de

8. Sauf en ce qui concerne le travail de policiers.

l'organisme avec les milieux de vie des populations; 3) la proximité relationnelle qui s'établit dans les liens entre les populations concernées et les intervenants affiliés aux organismes. Si le cadre est approximativement le même (être proche de l'autre), indépendamment des motifs qui conduisent à ce type d'action, du fait qu'il se concrétise dans le milieu de vie de citoyens, à la maison comme dans la rue, dans un parc ou encore dans un lieu de consommation illicite de drogue ou de sexe, ce n'est toutefois pas le cas des finalités sociales que poursuivent agents et institutions. Ces distinctions sont davantage liées aux cadres des pratiques, à la professionnalité, aux mandats et aux missions des organisations.

Bien qu'il existe plusieurs manières d'envisager l'action, la prévention de proximité se déploie selon deux logiques, à l'occasion complémentaires aux missions d'origines militantes et engagées des organismes et quelques fois en rupture avec celles-ci. Le principal motif qui brouille les missions d'origine des organismes est le financement; un financement, qui est établi en fonction d'objectifs prédéterminés par des agences gouvernementales (Le Goff, McAll et Montgomery, 2005; White, 2001).

Inspirée des premières actions issues du mouvement communautaire, la première façon d'envisager l'action est territoriale. Elle se concrétise autour de problèmes locaux au sein d'un quartier ou d'un secteur, souvent pauvres, isolés et mal desservis en matière de services. Il s'agit donc de problèmes liés à la sécurité, à l'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle, au racisme et à la discrimination, à la violence conjugale, aux abus, etc. La seconde est sous l'influence des conduites individuelles en lien avec la maladie. Elle se structure autour de l'étiologie et de la distribution épidémiologique des risques sociosanitaires. Globalement, ce deuxième régime présente deux pôles importants: la souffrance physique et la souffrance psychique. C'est-à-dire les maladies qui menacent l'intégrité physique et la santé mentale sous toutes ses formes. Dans les deux cas, les commandes politiques orienteront l'action non sans causer, comme le rapporte Raynault (2006), un brouillage des frontières entre le social et le sanitaire et entre la souffrance psychique et la souffrance physique, voire sociale (Jaeger, 2000). Or les problèmes de cooccurrence, particulièrement vifs au sein des exclus et des marginaux, viennent troubler ces deux modes de structuration de l'action qui sont, dans bien des cas, les bases à partir desquelles les commandes de l'État sont élaborées (Cloutier, 2006; Bastien, 2006; Kirshner, 2005).

Les premières expériences de prévention⁹ de proximité se concrétisèrent à partir des problèmes sociaux engendrés par des jeunes pauvres ayant des conduites délinquantes dans les villes. Les changements de vocation des quartiers au tout début de la deuxième moitié du xx^e siècle aux États-Unis allaient aussi devenir une autre source de problèmes (Gandy, 1959) pour lesquels la prévention de proximité s'imposait comme stratégie. Déjà à cette époque, l'action se structurait dans une logique de territorialité. L'apparition de nouvelles maladies dites de civilisation, faisant abstraction des classes et des groupes sociaux, comme le sida par exemple, allaient, en fonction de la gravité anticipée des risques et des menaces, orienter différemment le déploiement de la prévention. Ce n'est plus le territoire qui est investi, ce sont les conduites individuelles et sociales des intervenants et là, il n'y a plus de frontière géographique.

Au Québec, depuis le début des années 1990, la proximité est devenue un vocable plus situationnel que professionnel ou militant pour décrire des pratiques se concrétisant directement dans la vie des marginaux et des exclus. Ce terme s'est forgé dans le sens commun de la prévention et de la santé publique, comme d'ailleurs au sein du mouvement communautaire québécois et associatif en France. Le travail de proximité, la prévention de proximité et les services de proximité¹⁰ décrivent une forme particulière d'intervention se concrétisant *sur* et *dans* le territoire de l'autre. C'est en réaction et en opposition à la prévention généraliste jugée trop restrictive (Cahiers de proximité, 2001¹¹), surtout en ce qui concerne des populations difficiles à rejoindre par les canaux traditionnels de l'éducation à la santé, que la prévention de proximité s'est développée. Bien que les stratégies de masse demeurent encore employées et soutenues par des instances comme le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec, la prévention de proximité ne cesse d'occuper de plus en plus de terrain en complémentarité à la prévention généraliste. Il en est ainsi parce qu'il y a

9. La recherche de Gandy démontre que le programme sous évaluation; *The Hyde Park Youth Project* n'a pas donné les résultats escomptés. Dans les faits les initiateurs du projet voulaient trouver le moyen d'endiguer les violences perpétrées par des adolescents pauvres qui refusaient de s'engager *positivement* dans la société. Si le projet obtint un certain succès auprès des jeunes qui n'avaient pas acquis de comportements dits « anti-sociaux », ce ne fut pas le cas pour des adolescents déjà engagés dans des histoires de violence.

10. Dussuet (2002, p. 143) définit les services de proximité comme un « ensemble de services dans et autour de l'habitation, destinés à pallier le relâchement des solidarités de voisinage ».

11. Les Cahiers de proximité : expériences, expérimentations, confrontations et perspectives sont une publication du Département de la Seine-Saint-Denis. Le cahier auquel nous faisons référence est le n° 1, octobre 2001.

toujours, et plus encore aujourd'hui, des populations qui ne peuvent être atteintes par les approches classiques de la prévention (Joubert, 2005, 2001 ; Duval et Fontaine, 2000).

L'activisme communautaire des années 1960, duquel naîtra la première vague du travail de rue au début des années 1970 (Purcell, 2005), s'essouffera sous l'influence de la création du réseau des CLSC¹² au milieu des années 1970, annonciateur d'une « communautarisation » de divers services dont ceux de la santé et du social. Comme le note White (2001), les groupes communautaires referont leur apparition dans les années 1980 après qu'ils (des membres affiliés) furent aspirés lors de la création de nouvelles instances de l'État dont les CLSC. Actuellement, l'émergence de nouveaux groupes communautaires, et plus encore le travail de rue, peut s'expliquer de plusieurs manières, et cela, sans qu'il y ait de convergence formelle, comme au moment de la genèse de ces groupes, avec la mobilisation sociale, la revendication des droits et libertés des citoyens et la critique des formes instituées du travail social. Il faut, nous croyons, retenir que cette réinscription s'explique par des effets conjugués et synergiques. Sans être exhaustifs dans notre manière d'expliquer comment il se fait que la prévention de proximité tend à se déployer de manière *acritique* sans que l'on puisse faire une analyse en profondeur de cette tendance, nous retenons trois éléments d'ordre contextuel : 1) la *sanitarisation* du social engendré par la persistance des inégalités sociales ; 2) la crise des finances publiques qui s'accompagne, sous l'influence du néolibéralisme, d'une logique technocratique centrée sur l'efficacité et la rentabilité ; 3) la *socialisation* du champ médical.

La **sanitarisation du social**¹³ est un dispositif qui amène à une reconsidération, par le champ biomédical, du domaine de certaines pratiques sociales par l'intermédiaire de la souffrance psychique et physique. Il s'agit du processus par lequel l'action sociale, au sens large du terme, se retrouve réorientée, voire détournée, par l'effet croissant des problèmes de santé. Le principal motif engendrant une modification des pratiques sociales est l'impact des inégalités sociales de la santé (Bourque et Quesnel-Vallée, 2006). Ces répercussions concernent tout autant le travail social dans son ensemble que le travail de rue issu du mouvement communautaire. Si la sanitarisation du social touche presque toutes les sphères de l'action sociale

12. Centre local de service communautaire

13. On entend par sanitarisation du social le processus par lequel l'action sociale, au sens large du terme, se retrouve réorientée, voire détournée, par l'effet croissant des problèmes de santé sur l'individu et le social. Les répercussions concernent tout autant le travail social dans son ensemble, incluant le travail de rue, que les pratiques émanant du champ de la santé.

mettant en scène des populations exclues, marginalisées et stigmatisées, la **crise des finances publiques** affecte plus directement les organismes communautaires et, de ce fait, les travailleurs de rue. Comme le notent Hébert, Fortin, Fournier *et al.* (2005, p. 18), les organismes communautaires « vivent des pressions importantes et connaissent des tensions internes dues à l'alourdissement de leurs mandats ». Cette lourdeur est, pour une large part, liée à la décroissance de leur autonomie par rapport à l'influence qu'a l'État sur les orientations des organismes communautaires (Le Goff, McAll et Montgomery, 2005), entre autres par un financement s'apparentant à de la sous-traitance. Toujours selon Le Goff, McAll et Montgomery (2005), cette tendance apparaît lorsque des agences gouvernementales mettent en place des formations afin de soutenir le milieu communautaire, mais aussi d'autres formes de travail social, dans le but qu'il puisse répondre « adéquatement » à des objectifs préétablis par des commandes de l'État. Joutée à la crise des finances publiques, on note l'émergence de discours faisant la promotion de logiques d'efficacité centrés sur l'usage de données probantes (*evidence-based practice*). Toutefois, cette perspective, issue du monde biomédical, est difficilement transférable et applicable au travail social à cause de l'aspect incertain de cette pratique (Couturier, Carrier, 2006) qui est souvent façonnée par l'intuition, le senti et les connaissances pratiques (Cicourel, 1994). Or si les pratiques sociales connaissent d'importantes modifications lorsqu'elles s'élaborent et s'actualisent dans l'intérêt de populations victimes d'inégalités sociales, l'on constate que les pratiques médicales, comme la psychiatrie, se retrouvent, pour les mêmes raisons, elles aussi modifiées. Médecins et psychiatres dénoncent les réductions budgétaires, le nombre de patients non traités, les complexités des systèmes assurantiels (Kirshner, 2005) alors que d'autres militent pour créer de nouveaux espaces de solidarité citoyenne avec les assistés sociaux et les gens de la rue (Denoncourt, Desgagnés et Plante, 2006). Cette tendance que nous nommons **socialisation, voire politisation, du champ médical** sert simplement à illustrer, sans creuser en profondeur le sujet, que la proximité relationnelle qui amène avec elle une connaissance effective des modes de vie d'autrui peut aussi se concrétiser dans un cabinet et entraîner avec elle une modification des pratiques médicales qui s'expriment, dans les exemples cités, par l'adoption d'une posture empathique et militante. L'analyse critique de Frohlich et Poland (2006, p. 66) arrive approximativement à cette même conclusion lorsqu'ils remettent en question une structuration de l'action: 1) par problèmes, 2) par populations à risque, 3) par milieux. Ainsi, « [...] un patron d'entreprise pourrait vouloir faire enseigner à ses employés certaines techniques de gestion de risque, tandis que les promoteurs de santé pourraient estimer plus efficace d'outiller les travailleurs afin qu'ils se mobilisent et réclament de meilleures conditions de travail [...] ».

De manière simple sinon simpliste, la proximité s'oppose à la distance, c'est-à-dire à un tiers médiatique qui sépare l'agent (intervenant) de l'acteur (le citoyen). Deux dispositifs de mise en distance méritent d'être brièvement décrits pour que l'on puisse mieux situer, par la suite, ce qu'est la proximité. Il s'agit : 1) des dispositifs induisant des micropénalités ; 2) de l'usage des savoirs experts servant à cataloguer et à traiter le sujet, non pas sur la base exclusive de la polysémie des problèmes qui affligent la personne, mais bien sur les bases des savoirs détenus par l'expert. Les deux dispositifs de mise en distance que nous évoquons sont liés, dans une optique foucauldienne, aux pouvoirs disciplinaires des agents.

Les micropénalités engendrent des effets stigmatisant et discriminant qui émanent de l'application de normes. Pour Marc (2005), cette norme, sorte de variation à l'échelle *humaine* de l'application des Lois, se traduit dans l'exercice des micropouvoirs dont les visées sont de normaliser les comportements. Lipsky (1980) associe ce problème au pouvoir discrétionnaire de ceux qu'il nomme les *street level bureaucrats*. Dans cet espace relationnel, l'agent¹⁴ entrevoit l'autre comme un client alors que lui-même se place dans une position d'applicateur de politiques, voire de morale (Becker, 1985 ; Bourgeault, 2004). Plus le « client » est démuné, plus l'influence de l'agent est forte sur la destinée de sa vie car ce dernier finit par devenir, comme le fait remarquer Lipsky (1980, p. 6), une part du problème pour le « client » et non une solution à ses maux. Dans ce registre, les pouvoirs du citoyen sont réduits.

Une deuxième version de la distance agent/acteur, plus proche de la prévention associée à la santé, consiste à élaborer, pour le bénéfice d'un vaste ensemble de la population, des messages pour avertir des risques, endiguer une maladie et réduire sa propagation. Ici, nous ne remettons pas en cause l'usage de savoirs « experts » à des fins de prévention, nous voulons juste préciser qu'à l'occasion ces formes de communication distale ne pourront pas donner les résultats escomptés parce que les ressources dont disposent certaines populations ne permettent tout simplement pas de mettre en application ces prescriptions. Cette dimension est d'ailleurs bien documentée par Frohlich et Poland (2006). Dans ce contexte, l'acteur ne dispose d'aucun moyen de négociation à l'égard des savoirs transmis, son « travail de citoyen *docile* », pour emprunter à Foucault cette image, est de mettre en pratique ces savoirs transmis énoncés comme des vérités. Ces informations médiatisées s'élaborent sur une scène d'experts qui concluent à l'existence d'un risque et des moyens de s'en protéger. Les modes de diffusion, toujours sous le contrôle d'experts, peuvent être les médias de

14. Aux yeux de Lipsky, le *street-level bureaucrat* est entendu de manière extensive. Ce type d'agent peut être infirmier, policier, agent d'aide sociale, enseignant, etc.

masse comme d'ailleurs des campagnes extensives de promotion visant des secteurs entiers de l'activité humaine et sociale : école, famille, groupes à risque ou entreprise. Ce deuxième exemple de distance entre agent et acteur est attribuable à deux causes. Premièrement, les visées médicales curatives inspirées par une division arbitraire de la prévention en trois zones (primaire, secondaire et tertiaire) (Bouquet, 2005, p. 25-26) ne prennent pas suffisamment en compte l'environnement et les déterminants de la santé (Frohlich et Poland, 2006). Deuxièmement, il faudrait remettre profondément en cause le réductionnisme du béhaviorisme, modèle toujours dominant dans l'élaboration des stratégies de prévention. Comme l'indique Bouquet (2005), il faut cesser de faire reposer sur l'individu la responsabilité de ses choix en postulant qu'il est rationnel et conscient de ses choix, et il faut comprendre que des conduites à risque peuvent être une « réponse pour s'adapter à un contexte de vie difficile » (*ibid.*, p. 25-26). À ce chapitre, Castel (1995) résume bien ce stigma : « Celui qui, sans asile, sans ressource ne peut plus payer sa subsistance cesse d'être libre ; il est sous l'emprise de la force et il ne peut plus faire un pas sans commettre un délit. »

Dans le champ distal, l'acteur est irrémédiablement sous l'emprise du pouvoir disciplinaire du professionnel. C'est lui, l'agent, qui détermine le traitement comme d'ailleurs le moment de la rencontre ou l'importance d'un problème par rapport à un autre. Plus encore, il préfixe la nature du problème qui constitue le motif de la rencontre avant même que l'acteur puisse être présent. Le champ distal, plus que la proximité induit, par ses effets de marquage, une stigmatisation persistante et durable chez les acteurs (Denoncourt, Desgagnés et Plante, 2006 ; Drulhe *et al.*, 2001). Or, il ne faut pas croire que la prévention de proximité soit à l'abri des problèmes que l'on reproche aux actions distales. Une organisation qui dit être ouverte sur l'autre, tout comme un individu d'ailleurs¹⁵, peuvent tout aussi bien agir de façon inverse (Barrett, 1998). De la même manière, une organisation en apparence fermée et rigide peut tout autant faire preuve d'ouverture comme le montrent à juste titre Eaton et Kaufman¹⁶ (2005).

15. À ce chapitre, nous suggérons la lecture de l'article intitulé *Le Cas d'Ernest Cigare* de Jean-Marc Weller. En bref, il s'agit d'une étude sociologique du métier d'un agent d'aide social. Au premier abord, le personnage semble tout dévoué à la cause de ses clients, humain, il se dit apprécié de tous. Grâce à des observations de Weller, il s'avère finalement que ledit Ernest est profondément craint par ses clients.

16. Notons que ces deux rôles (aidant et *sanctionneur*), en fonction du contexte, peuvent être joués par une seule et même personne. De fait, un agent dont le mandat est, classiquement, de sanctionner par la loi une conduite répréhensible, pourra faire preuve d'humanité et de compassion. Un article de Leslie Eaton et Leslie Kaufman, paru dans le *New York Times* d'avril 2005 et ayant pour titre « In Problem-Solving Court, Judges Turn Therapist », expose que des juges prennent parti pour des accusés, en prenant en compte les problèmes d'addiction aux drogues, les problèmes engendrés par la violence conjugale et la bureaucratie de l'aide sociale.

5. ÉLÉMENTS DE DISCUSSION ET PISTES DE RECHERCHE

À l'heure actuelle, il y a près de 60 travailleurs de rue et travailleurs de milieu à Montréal, affiliés à plus de vingt organismes communautaires¹⁷. À ce nombre, il faut ajouter tous les intervenants rattachés à des organismes non gouvernementaux tels Médecins du Monde et à des mouvements caritatifs qui, à la manière des travailleurs de rue du milieu communautaire, agissent dans les milieux de vie de populations exclues ou en marge. Cette mosaïque ne prend pas non plus en compte tous les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui, dans le cadre de leur profession, ajustent leur pratique, souvent jusqu'à porter le discrédit de leurs pairs parce qu'ils sortent, par souci de sensibilité avec l'altérité, des rangs corporatistes (Jaeger, 2005) en fonction de l'importance qu'ils accordent au parcours de vie difficile et complexe de certains individus

Initialement accolées au mouvement communautaire québécois, et plus encore aux travailleurs de rue qui furent les premiers à faire ce travail de rapprochement en direction des adolescents délinquants (Gandy, 1959), des toxicomanes, des homosexuels, des prostitués, des femmes victimes de violence, des jeunes en errance, à partir de commandes de l'État¹⁸ (White, 2001; Mathieu, 2000), les actions de proximité ne sont dorénavant plus réservées au domaine unique des travailleurs de rue affiliés aux organismes communautaires. Depuis la fin des années 1990, le secteur public s'en inspire (Bastien et Goulet, 2006), comme il s'en était déjà inspiré à la fin des années 1970 pour structurer ses actions et édifier le réseau des CLSC (White, 2001). Plusieurs acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, dont des décideurs (Bastien et Goulet, 2006), arrivent à la conclusion, aujourd'hui, qu'ils doivent se poser de plain-pied dans l'univers des autres pour être en mesure de comprendre les conditions de vie et les besoins d'autrui et agir avec une meilleure connaissance des contextes liés à la pauvreté, à l'exclusion, à la discrimination et à la marginalité.

Ce souci de vouloir comprendre l'autre et d'agir avec son accord autrement que par l'entremise d'approches normatives introduit les germes d'un changement paradigmatique et épistémologique en matière de recherche

17. Propos recueillis en 2005 auprès de Robert Paris, directeur de l'Association des travailleurs et des travailleuses de rue du Québec, volet Montréal, et directeur de l'organisme communautaire PACT de rue.

18. Comme le propose White (2001), le MSSS est sans contredit devenu le plus important bailleur de fonds pour le secteur communautaire. Mais à cet acteur, il faut dorénavant ajouter le palier municipal et tout ce qui touche principalement ce que l'on nomme les politiques de la Ville, ce qui donne une autre teinte à l'action communautaire, entre autres par des préoccupations locales et territoriales impulsées par l'insécurité de citoyens qui demandent d'agir à l'égard des images de violence que portent certains jeunes. Communication personnelle avec Robert Paris, directeur régional de l'AttRueQ.

sociale et d'intervention. Ce ne sont plus les assurances des positions objectivantes et probantes (*evidence-based practice*) qui sont recherchées par plusieurs acteurs du champ médicosocial, les chercheurs et les intervenants de première ligne, pour garantir que l'action sera effective, bénéfique et porteuse, mais bien ce qui concerne le domaine du senti. Ce long extrait des notes d'une conférence d'Antoine Lazarus témoigne de ce désir et de cette nécessité.

Si on faisait plus souvent des enquêtes en laissant les gens parler d'eux-mêmes, raconter les choses à leur manière, quelquefois par leur silence aussi, on arriverait peu à peu à se donner des outils qui nous permettraient de recueillir d'autres résultats et évidemment la mise en place de nouveaux types de réponses, de nouvelles politiques. Pour moi, l'enjeu stratégique le plus déterminant est là. Surtout dans le champ de la précarité, l'analyse du ressenti, ce que j'ai intitulé l'épidémiologie du ressenti, c'est un mode de travail pour connaître mieux ce qui se passe et qui n'est pas seulement ce que nous en voyons mais ce qu'on arrive à laisser émerger (Lazarus, 2000, p. 8).

La portée réduite des savoirs et des pouvoirs détenus par les agents de proximité, entrevue comme un vecteur d'influence des politiques, est peut-être liée au fait qu'ils travaillent dans l'ombre (Couturier, 2003) ou qu'ils finissent souvent par ressembler, dans leurs discours et leur esthétique, aux personnes auprès desquelles ils travaillent (Bastien *et al.*, 2002), ou encore parce qu'ils sont trop proches de la «marge». Le Goff, McAll et Montgomery (2005) diraient, en se référant à Habermas, que leur force propositionnelle ne peut se matérialiser parce qu'ils ne sont pas situés au cœur des rapports sociaux dominants. Mais, là encore, même dans leur secteur d'activité, leur reconnaissance n'est pas acquise.

Les tensions idéologiques et politiques entre les secteurs communautaire et public ne peuvent plus, comme le firent Duval et Fontaine (2000), être évoquées comme une différence institutionnelle. Dans l'état actuel des choses, il faut plutôt constater que l'expansion des métiers de proximité représente un signal d'alerte qui semble annoncer un assistantat durable pour palier le risque de dérive sociale qu'entraîne une forme pérenne d'inégalités sociales.

L'impasse dans laquelle se trouvent des franges entières de la population force ainsi la création de «nouveaux métiers» susceptibles de colmater les brèches que l'on présente, à raison ou à tort, comme des innovations sociales. Comme le notent Druhle, Clément et Mantovani (2001, p. 159), si le développement économique du xx^e siècle permettait, en théorie, une

quasi-disparition du sous-prolétariat, la crise économique du dernier quart de siècle viendra générer une très grande pauvreté qui s'accompagne d'un cumul de manques, « d'un sous prolétariat on passe à un quart-monde ».

6. RECHERCHE SOCIALE ET TRAVAIL DE PROXIMITÉ

La recherche en sciences humaines aborde généralement l'étude des pratiques de proximité sous l'angle de la parole d'autrui par l'entremise d'entrevues cliniques, de groupes de discussion et, dans des cas plus isolés, par l'observation. Plus souvent qu'autrement, ces études sont orientées à l'avance par une commande¹⁹ plus ou moins formelle centrée sur un but, généralement l'évaluation de l'efficacité. Les connaissances recueillies par l'intermédiaire du langage, fiables, mais a-contextuelles, demeurent lacunaires car il est impossible de saisir la fabrication de l'action selon toutes les voies qui entrent en scène : l'agent, l'acteur, le motif, l'histoire relationnelle, la souffrance d'autrui et, plus encore, les représentations du social que se forge l'agent dans sa relation à autrui. Couturier (2003), ayant expérimenté l'observation de travailleurs de rue dans le cadre de l'une de ses recherches, promeut cette approche en mettant en garde le chercheur quant au réglage de sa distance qui ne doit pas interférer dans les dynamiques liant le travailleur de rue aux personnes avec lesquelles il entre en interaction. Car, de fait, l'observation pose plusieurs problèmes lorsqu'il s'agit, comme le note l'auteur, de s'insérer dans des interactions se concrétisant « normalement » dans l'ombre. Comment s'y prendre alors, si la simple présence d'un étranger peut conduire à l'échec du lien, aspect fondamental de cette pratique (Duval et Fontaine, 2000). Des groupes restreints d'agents sont l'objet d'investigations visant à documenter dans le détail la nature des gestes qu'ils accomplissent en lien avec les approches et les stratégies qu'ils utilisent (Causse et Roche, 2002). À trop peu d'occasions les compétences d'interprètes des acteurs de terrain sont employées comme révélateurs des conditions sociales des citoyens, des politiques et de l'organisation des services de ces agents.

19. Cette commande peut résulter d'un organisme, des orientations de recherche d'organismes subventionnaires, de structures de concertation, etc.

CONCLUSION

Comme nous l'indiquons dans le titre de cet article, le questionnement d'intervenants de proximité sert ici de matière à penser le social, le médical et le politique. C'est dans ce sens que nous avons créé un va-et-vient avec d'autres sources d'écrits pour mieux cerner ce qu'est la proximité en opposition à des postures distales dans le champ de la prévention sociale et sanitaire.

Dans la distance, il ne semble pas possible de faire preuve d'empathie et de compréhension à l'égard des différences. Nous pouvons, sans trop de crainte, affirmer que l'usage des normes induit un durcissement humain à l'égard de l'autre surtout lorsque les interactions sociales se structurent autour de services, voire des besoins et de soins. Cette rigidité, comme le souligne Lipsky (1980) tend à s'accroître dans des contextes de crises économiques parce que les agents, obligés de se conformer à des cadres normatifs, entrevoient l'autre comme le moteur de ce système en crise. Dans la proximité, c'est le contraire qui se dégage. On peut ici énoncer l'hypothèse que la proximité, sous toutes ces formes, engendre de la porosité à l'égard de systèmes de pensée fondés sur des vérités.

BIBLIOGRAPHIE

- ANADON, M. (2006). « La recherche dite "qualitative" : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n° 1, p. 5-31.
- AUGÉ, M. (1994). *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Flammarion, coll. « Champs ».
- BARRETT, R. (1998). *La traite des fous : la construction sociale de la schizophrénie*, Paris, Institut Synthélabo, coll. « Les empêcheurs de penser en rond ».
- BASTIEN, R. (2006). « Sur l'inclusion des exclus dans les services médicosociaux et la psychiatrie : les enjeux de la cooccurrence », Actes du colloque *Les enjeux de la cooccurrence – itinérance, prostitution, santé mentale et toxicomanie*, Hôpital Louis-H. Lafontaine.
- BASTIEN, R. et J. GOULET (2006). *Étude microsociale du travail de terrain réalisé au CLSC Montréal-Nord : les marcheurs de l'équipe quartier*, Montréal, Rapport de recherche, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- BASTIEN, R., J. LÉVY, I. OLAZABAL, G. TROTTIER et E. ROY (2002). « Analyse descriptive de la prévention des IST/VIH dans le travail de proximité : du dispositif de recherche à l'identification de nouveaux axes d'étude (201-214) », dans G. Godin, J.J. Lévy, G. Trottier, *Vulnérabilités et prévention : enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- BECKER, H.S. (1985). *Outsider; Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BOUQUET, B. (dir.) (2005). *La prévention : concepts, politiques et pratiques en débat*, Paris, L'Harmattan.
- BOURGEAULT, G. (2004). «L'intervention sociale comme entreprise de normalisation et de moralisation. Peut-il en être autrement? À quelles conditions?», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2.
- BOURQUE, M. et A. QUESNEL-VALLÉE (2006). «Politiques sociales: un enjeu de santé publique», *Lien social et Politiques – RIAC*, vol. 55, p. 45-52.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- CAUSSE, L. et P. ROCHE (2002). «Activité professionnelle des intervenants de proximité: analyse d'une pratique de réduction des risques auprès des usagers de drogue», Convention *Mission Sida Toxicomanie*, Marseille, Céreq, Rapport de recherche.
- CICOUREL, A. (1994). «La connaissance distribuée dans le diagnostic médical», *Sociologie du travail*, vol. 4, n° 94, p. 427-449.
- CLOUTIER, R. (2006). «Interventions stratégiques en situation clinique complexe», Actes du colloque *Les enjeux de la cooccurrence – itinérance, prostitution, santé mentale et toxicomanie*, Hôpital Louis-H. Lafontaine.
- COULON, A. (1993). *Ethnométhodologie en éducation*, Paris, Presses universitaires de France.
- COUTURIER, Y. (2003). «Conditions d'observation de pratiques professionnelles difficiles d'accès: le cas du travail de rue», *Revista Electronica di Scienze Umane e Sociali*, vol. 1, n° 1, p. 1-5.
- COUTURIER, Y. et S. CARRIER (2006). «Pratiques fondées sur les données probantes en travail social: un débat émergent», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, p. 68-79.
- DEGRAVE, F., M. NYSSSENS et L. OULHAJ (2004), «Innovation sociale et genre: Le cas des services de gardes-malades en Wallonie», dans D. Girard (dir), *Solidarités collectives, famille et solidarité*, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 131-146.
- DENONCOURT, H., J.-Y. DESGAGNÉS et M.-C. PLANTE (2006). *Table ronde sur la stigmatisation à l'aide sociale et dans la rue: priorités pour la recherche et l'intervention*, Conférences prononcées au 74^e Congrès de l'ACFAS, Montréal, Université McGill.
- DEVEREUX, G. (1980). *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Aubier.
- DRULHE, M., S. CLÉMENT et J. MANTOVANI (2001). «L'au-delà de l'exclusion: la mise en évidence de nouveaux publics par les acteurs de terrain», *Sociologie et sociétés*, vol. XXXIII, n° 2.
- DUSSUET, A. (2002). «Le genre de l'emploi de proximité», *Lien social et Politiques – RIAC*, vol. 47 (printemps), p. 143-154.
- DUVAL, M. et A. FONTAINE (2000). «Lorsque des pratiques se heurtent: les relations entre les travailleurs de rue et les autres intervenants», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 1, p. 49-67.

- EATON, L. et L. KAUFMAN (2005). «In Problem-Solving Court, Judges Turn Therapist», *New York Times*, avril.
- EVANS, T. et J. HARRIS (2004). «Street-Level Bureaucracy, Social Work and the (Exaggerated) Death of Discretion», *British Journal of Social Work*, vol. 34, p. 871-895.
- FASSIN, D. (dir.) (1998). *Les figures urbaines de la santé publique: enquêtes sur des expériences locales*, Paris, La Découverte.
- FROHLICH, K. et B. POLAND (2006). «Les points d'intervention dans la pratique de la promotion de la santé: l'intérêt d'une approche du contexte social en termes de «modes de vie collectifs», dans O'Neill, S. Dupéré, A. Pederson et I. Rootman, *Promotion de la santé au Canada et au Québec, perspectives critiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. «Sociétés, culture et santé».
- GANDY, J.M. (1959). «Preventive work with street-corner groups: Hyde Park Youth Project, Chicago», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 322, p. 107-116.
- HÉBERT, J., D. FORTIN, F. FOURNIER *et al.* (2005). *Analyse des pratiques d'évaluation dans les organismes communautaires*. Montréal, Rapport de recherche, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.
- JAEGER, M. (2000). *L'articulation du sanitaire et du social: travail social et psychiatrie*, Paris, Dunod.
- JAEGER, M. (2005). «Psychiatrie versus médico-social: comment sortir des logiques de territoires?», *Santé mentale au Québec*, vol. XXX, n° 1, p. 83-95.
- JEANTET, A. (2003). «À votre service: La relation de service comme rapport social», *Sociologie du travail*, vol. 45, p. 191-209.
- JOUBERT, M. (2001). «Sur la prévention de proximité», *Proximités*, lettre départementale de la prévention des conduites à risque et des toxicomanies, n° 1, janvier, Département de la Seine – Saint-Denis.
- JOUBERT, M. (2005). «Évaluer la prévention de proximité des conduites à risque enjeux stratégiques et utilité pour les acteurs de terrain (6-22)», *Les Cahiers de proximité*, n° 4.
- JOURNAL *L'Humanité* (2003). «La santé publique ne s'attaque pas aux problèmes de fond que sont les inégalités». Entretien avec Didier Fassin, Rubrique Société, 1^{er} mars, <www.humanite.presse.fr/popup_print.php?id_article=317995>.
- KIRSHNER, L. (2005). «Biopolitique et transformation du sujet psychiatrique», dans J. Furtos et C. Laval (dir.). *La santé mentale en actes: de la clinique au politique*, Paris, Érès, p. 301-312.
- KLEIN, J.-L. et C. HARRISSON (2007). *Innovation sociale: émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LADSOUS, J. (2003). «Le récit de pratique, un outil clinique en institution (8-11)», *Vie sociale et traitements*, n° 79.
- LAZARUS, A. (2000). «Les conséquences de la précarité du point de vue sociologique», *Pratiques sociales en santé mentale*, n° 1, p. 5-11.

- LE GOFF, F., C. McALL et C. MONTGOMERY (2005). *La transformation du communautaire : expériences d'intervention auprès des jeunes sans emploi*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- LIPSKY, M. (1980). *Street-Level Bureaucracy*, New York, Russel-Sage.
- MAILLARD, J. de (2002). « Les travailleurs sociaux en interaction. Politiques sociales urbaines, mobilisations des professions et fragmentations », *Sociologie du travail*, vol. 44, p. 215-222.
- MARC, A. (2005). *Les stratégies du pouvoir selon Michel Foucault*, <www.oulala.net/Portail/article.php3?id_article=1608>.
- MATHIEU, L. (2000). « Une profession inachevée : animatrice de prévention en milieu prostitutionnel », *Sociologie du travail*, vol. 42, p. 263-279.
- PASCAL, J., H. ABBEY-HUGUENIN et P. LOMBRAIL (2006). « Inégalités sociales de santé : quels impacts sur l'accès aux soins de prévention? », *Lien social et Politiques – RIAC*, vol. 55, p. 115-124.
- PURCELL, M. (2005). Mémoire mauricien sur le travail de rue, <www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/consultation/memoires/travail-de-rue-communautaire-de-la-mrc-de-maskinonge.pdf>.
- RAYNAULT, M.-F. (2006). « La santé au risque du social », *Lien social et Politiques*, vol. 55, p. 5-9.
- WACQUANT, L. (2004) *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Paris, Agone, coll. « Contre-feux ».
- WELLER, J.-M. (1998). « Abuse-t-on de la relation de service : à propos de la modernisation des administrations? », *Revue Éducation permanente*.
- WELLER, J.-M. (2002). « Stress relationnel et distance au public. De la relation de service à la relation d'aide », *Sociologie du travail*, vol. 44, p. 75-97.
- WHITE, D. (2001). *L'État et le secteur communautaire au Québec*, ISUMA.

PARTICIPATION ET LIEN SOCIAL COMME MOTEURS DE L'INTERVENTION DANS LES « QUARTIERS SENSIBLES » EN FRANCE

Maryse Bresson

Université de Lille 3 – GRACC

Dans les années 1980 en France, la réapparition d'une « nouvelle » pauvreté, associée au chômage de masse et aux problèmes urbains dans les grands ensembles dégradés, s'accompagne de la montée du sentiment d'insécurité, et du vote d'extrême droite. Les réponses proposées dans le cadre de la politique de la ville se situent dans un registre à la fois politique et social. Les acteurs publics sont invités à se mobiliser et à inventer de nouvelles formes d'action, au plan des territoires. Par ailleurs, le secteur associatif est appelé à développer le « lien social » sur les quartiers en difficulté, grâce à l'action de ses travailleurs sociaux et de ses bénévoles. Dans cette double logique, depuis le rapport Dudebout (1983), la participation est présentée comme un instrument incontournable de promotion du lien social et de la démocratie, dans l'objectif de remobilisation et d'implication citoyenne des habitants.

En 2006, les problèmes ne sont pas résolus. Pendant les émeutes de novembre 2005 en France – dont la durée et l'extension géographique sont sans précédent: durant trois semaines, ce sont près de 280 communes qui

ont signalé des incidents de nature et de gravité très diverses, de l'incendie de quelques poubelles jusqu'à celui des bâtiments entiers, de jets de pierre sur les véhicules de police et de courses-poursuites avec une mobilisation sans précédent de moyens répressifs, jusqu'à 11 500 policiers et gendarmes mobilisés par jour, et le recours au couvre-feu (Le Goaziou et Mucchielli, 2006) –, le discours des pouvoirs publics, notamment celui du ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy, est alors clairement répressif, et cette orientation s'accompagne d'un jugement très négatif porté sur la politique de la ville et ses échecs, ainsi que d'une désaffection pour le thème (dépassé?) de la participation des habitants.

Le texte proposé vise à discuter et relativiser cette idée d'échec, à un niveau différent toutefois de la polémique récente, entre les acteurs qui affirment que l'intervention sociale est inefficace sur le terrain des quartiers en crise, puisque les problèmes sont toujours là, et ceux qui soutiennent que la situation serait pire encore, si elle n'était pas menée. En effet, ce débat ne prend pas en compte la pluralité et la confusion des attentes vis-à-vis de la participation : promouvoir la démocratie participative, développer les liens de proximité, restaurer le lien social ; ces trois sens permettent aussi de mieux interroger ce sur quoi porte concrètement l'injonction politique à la participation faite aux acteurs publics et associatifs. La thèse défendue alors est qu'en dépit de ses limites et de ses paradoxes, la participation des habitants et le lien social se sont de fait imposés, de manière sans doute durable, comme des nouveaux moteurs de l'intervention, au sens où ils ont transformé les pratiques des acteurs associatifs (au risque d'une instrumentalisation par les élus), et contribué à la recomposition du champ professionnel du travail social.

1. PLURALITÉ DE SENS ET ENJEUX DE LA PARTICIPATION SUR LE TERRAIN DES QUARTIERS EN CRISE

Dans tous les textes de la politique de la ville en France, la participation des habitants est un thème incontournable, à la fois moyen et objectif de l'intervention. Pour autant, on n'en trouve pas de définition claire.

1.1. LES TROIS SENS DE L'IDÉE DE PARTICIPATION

L'expression « participation des habitants » renvoie à l'idée de participation, qui a une histoire dans le champ de l'intervention sociale, avec la référence à un idéal qu'on admet volontiers comme partagé. Pourtant, il est possible de mettre en évidence au moins trois sens distincts.

1.1.1. La participation comme régime politique

La participation est, au sens de Tocqueville, une conception alternative de démocratie, qui renvoie à l'idée que la « société civile », c'est-à-dire les groupements d'individus de la vie économique, sociale et culturelle, peuvent revendiquer d'intervenir dans les processus de décision, voire, s'organiser en contre-pouvoir face à l'État (Tocqueville, 1835). C'est par référence à ce modèle que dans les années 1970, un « mouvement participatif » se diffuse à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur les « luttes urbaines » dans quatre continents : Amérique, Afrique, Asie, Europe (Bernfeld, 1983). La référence est « la grande leçon américaine », avec l'exemple, dès les années 1930 dans les quartiers pauvres de Chicago, de Saül D. Alinsky (1946), qui veut associer les minorités défavorisées aux mécanismes du pouvoir. Pour « faire agir » les populations, il crée une organisation qui rémunère des travailleurs sociaux pour qu'ils observent, identifient les « leaders naturels » dans le quartier, puis les entraînent et les forment à mener des actions. Dans les années 1960, l'expérience de la TWO (The Woodlawn Organisation of Chicago) illustre les possibilités de réussite de la lutte pour obtenir la rénovation d'un quartier de la Ville de Chicago, grâce à un mouvement populaire qui réussit à mobiliser aussi les classes moyennes, autour du principe d'auto-détermination. Dans ce modèle, la lutte est sociale et politique : selon l'idée d'Alinsky, il s'agit de refuser une liberté et une égalité octroyées, la liberté se conquiert, les droits, on les prend.

Or les Français ont longtemps été considérés par les politologues comme un peuple « en retard » du point de vue de la démocratie participative. Jusque dans les années 1960, les observateurs soulignent le faible développement de la vie associative, à la différence des pays anglo-saxons ou scandinaves (Barthélémy, 2000). À partir des années 1970 pourtant, l'essor associatif s'accélère. Le discours associatif s'en prend alors à l'État, qui n'apparaît plus comme seul représentant de l'intérêt général. La fondation, en 1976, du Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartier (Carnaq) se marque par l'adoption d'un « statut de la participation », auquel se réfèrent encore aujourd'hui les unions et les fédérations d'associations ou de comités de quartier qui le constituent. Le contexte est celui de la rénovation urbaine. Le mot d'ordre de la participation s'applique à la création et à l'animation du cadre bâti, avec des slogans comme : autogestion du cadre de vie, autoconstruction du logement, autoanimation du quartier...

Mais alors que, dans l'interprétation d'Alinsky, la participation est un enjeu de pouvoir et de contre-pouvoir, dans le cadre de rapports de force et de relations conflictuelles entre les élus et les groupes d'habitants, en

France, l'idée participative est souvent limitée à des actions limitées, sur un territoire restreint, dans une perspective de complémentarité plus que d'opposition à la démocratie représentative.

1.1.2. La participation comme pratique de développement des liens de proximité

Peut-être à cause du poids reconnu aux élus en France, l'enjeu de la participation pour les associations de quartier en France s'inscrit plutôt dans les préoccupations de vie quotidienne, avec un autre sens de la participation : le développement de liens de proximité. Sur le terrain, il s'agit notamment de promouvoir des projets d'amélioration du cadre de vie (par exemple, en faisant réaliser par les habitants une frise sur un mur dégradé) et aussi d'organiser des manifestations, des fêtes de quartier, d'ouvrir les habitants d'un quartier sur l'extérieur ou de faire venir des habitants d'autres quartiers... Ces activités relèvent de la lutte contre la précarité et les exclusions, dans la mesure où on admet que le renforcement des liens de proximité, l'organisation de petites actions communautaires par en bas, vont empêcher l'individu de basculer dans l'exclusion, et le quartier de se dégrader complètement et de devenir une zone de relégation. L'idée sous-jacente est de garantir que des activités sont organisées, que les habitants se parlent, discutent, qu'il y a de l'animation et de la vie sur le quartier.

Or ces thèmes ne sont pas posés en France sous l'angle des communautés, comme c'est le cas aux États-Unis, ni du voisinage, comme c'est le cas aux Pays-Bas. L'idée est de développer des interactions directes au niveau local ou micro-local, de l'entraide sur de « petites choses », de contribuer à la lutte contre les incivilités, souvent aussi de promouvoir la mixité sociale et dans tous les cas, de préserver ou améliorer une certaine qualité de l'espace et de la vie dans cet espace. C'est donc en ce sens que la participation est considérée comme l'affaire des associations, en particulier, des équipements de proximité (comme les centres sociaux, les maisons de quartier, les maisons de jeunes et de la culture). Mais elle intéresse aussi les élus, qui demandent alors aux associations d'organiser par exemple des « observatoires de vie quotidienne » et des débats, de recueillir l'expression des habitants sur « leurs petits problèmes de vie quotidienne » pour, dans un deuxième temps, remonter aux élus la parole portée. Dans ce cadre, les associations se présentent comme des partenaires des élus, complémentaires, ce qui justifie un financement avec les deniers publics. Par ailleurs, les liens de proximité sont souvent présentés comme un petit pas, ou un levier pour réaliser l'intégration des individus à la société et aux débats de la Cité.

1.1.3. La participation comme idéal philosophique de promotion de la solidarité et du lien social

Il y a en France une troisième interprétation de la participation, qui consiste à « promouvoir le lien social », au sens de restaurer la cohésion sociale, le lien individu-société, ou la « solidarité » au sens durkheimien.

Cette notion de « lien social » est essentielle dans la conception française de la participation, et elle éclaire la confusion entretenue entre les enjeux de vie quotidienne et ceux de politique nationale. Elle repose sur la conviction que le chômage de masse, les processus de précarisation remettent en cause le ciment sur lequel repose la solidarité, et aussi que l'État nation est en porte-à-faux entre la « mondialisation » et le développement des pouvoirs locaux. Ce n'est donc pas un hasard si des auteurs différents appellent en même temps à « faire société » (Donzelot, 2003) et « refaire Nation » (Rosanvallon, 1995). Le lien social et le lien politique se confondent. Pour Dominique Schnapper (1994), la nation peut être analysée en termes sociologiques, comme le fruit d'un processus d'intégration de la société par la politique, qui par définition n'est jamais achevé. Dans ce cadre, « l'hostilité à l'immigration doit beaucoup de sa force à la volonté de ne pas partager avec des étrangers les bienfaits de la sécurité sociale » (Schnapper, 1994).

Dans cette interprétation de la participation, associée au lien social et politique dans un sens abstrait, philosophique, le thème de la ville est essentiel. La ville est la cité, le lieu politique, l'espace des citoyens. Elle est aussi un lieu de centralité économique et sociale, dont les habitants des banlieues se sentent exclus. Jacques Donzelot (2003) resitue les phénomènes de concentration de la pauvreté, dans le cadre de processus d'urbanisation à trois dimensions, inséparables et imbriquées : la gentrification, la périurbanisation, la relégation. En simplifiant, la volonté politique de réhabiliter les centres-villes a chassé les pauvres, mais aussi les classes moyennes de ces lieux, à fort patrimoine historique en Europe, les réservant aux classes supérieures. Les classes moyennes et même les classes populaires, dès qu'elles le pouvaient, ont préféré quitter les grands ensembles qui se dégradent, et partir dans les banlieues pavillonnaires ou le « périurbain » (lui-même multiple et hiérarchisé), alors que ceux qui ne pouvaient pas choisir se sont retrouvés en effet « relégués » dans des espaces dégradés, désertés par les autres classes (Donzelot, 2004). Au total c'est tout le lien social (ce qui fait tenir les hommes ensemble en société) qui est défaillant, même si par ailleurs, cela pose aussi le problème des relations de proximité, entre des habitants obligés de vivre ensemble dans des grands ensembles dégradés, parce qu'ils n'ont pas les moyens d'habiter ailleurs.

Les sens de la participation ne sont pas seulement pluriels, ils sont en partie opposés : il y a une grande différence par exemple, pour une association, entre faire remonter la parole des habitants aux élus, après l'avoir filtrée, ou essayer de s'organiser comme contre-pouvoir local, porteur d'un idéal de démocratie concurrent à la démocratie représentative. Pourtant, l'accent mis sur le « lien social » en général, dans le cadre de la politique de la ville, permet de ne pas trancher. En même temps, l'entremêlement et la confusion des enjeux se retrouvent dans le contenu concret de l'injonction politique à la participation des habitants.

1.2. CONTENU CONCRET DE L'INJONCTION POLITIQUE À LA PARTICIPATION DES HABITANTS EN FRANCE

Le pari de la politique de la ville en France est, grâce à la mobilisation concertée des acteurs sur le territoire et grâce à la participation des habitants, de lutter contre les exclusions, de restaurer la légitimité de la démocratie, de promouvoir les liens de proximité, de refaire du lien social et politique au niveau global. N'est-ce pas beaucoup demander à une politique ? L'ambition trop grande, et plurielle, contribue à éclairer les difficultés rencontrées par les acteurs, notamment associatifs, pour la mettre en œuvre.

Ces difficultés s'inscrivent dans le cadre d'une commande publique en France, puisque la participation n'est pas seulement un idéal pluriel, elle est aussi, selon la formule de Jacques Donzelot (2003), une « injonction politique ».

1.2.1. Pourquoi est-il justifié de parler d'injonction politique ?

Dans les textes et les discours officiels, la politique de la ville et, notamment, l'idée de participation sont présentées comme incitatives. Pourtant, il est justifié de parler d'injonction, si l'on considère deux niveaux : la prégnance du cadre législatif et réglementaire d'une part ; le renforcement de la contrainte financière d'autre part (à l'égard des services publics déconcentrés et du secteur associatif subventionné notamment).

Du point de vue législatif et réglementaire, la politique de la ville en France est organisée par de nombreuses lois, comme la loi d'orientation pour la Ville (1991), le Pacte de relance de la politique de la ville (1996), la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU, 2000), ou la loi Démocratie de proximité (2002). Ces lois sont des initiatives du pouvoir central, qui veut lutter contre les exclusions en incitant les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales à établir des partenariats avec les autres acteurs locaux, dans le cadre de conventions et de relations contrac-

tuelles librement consenties. La nouvelle approche préconisée, dite globale, affiche l'ambition de traiter l'exclusion dans toutes ses dimensions et de faciliter l'émergence d'initiatives nouvelles au niveau local pour dégager des solutions, là où le fonctionnement ordinaire des institutions et des administrations se révèle impuissant.

Il y a cependant un paradoxe, puisque la politique de la ville en France est menée par l'État central, alors qu'elle vise à dépasser la logique habituelle des ministères et à « dynamiser » les acteurs locaux. Il ne faut pas sous-estimer la transformation pour l'État : chaque administration transforme ses manières de faire. Sous l'impulsion de la politique de la ville, l'État central se modernise et modifie sa relation avec le local (Donzelot et Estèbe, 1994).

Mais quelle conséquence cela a-t-il pour le « local » ? Dans le rapport Dubebout (1983), il est préconisé de laisser l'initiative de « refaire la ville » aux collectivités locales, et de concevoir l'action sociale comme un projet de développement social urbain, réalisé en appui sur les élus. Les habitants ou les « usagers » sont un des acteurs locaux à mobiliser. Mais la politique de la ville met plus encore l'accent sur les partenariats entre acteurs institutionnels. Aussi, les partenariats auxquels sont invités ces acteurs sont très formels et, souvent, orientés dans le sens des « priorités » fixées par les collectivités locales et l'État. C'est particulièrement vrai avec le Pacte de relance pour la ville en 1996, qui construit le changement autour de la dynamique d'un contrat particulier : le contrat de ville, signé entre la ville et l'État, qui devient la procédure unique de la politique de la ville.

La procédure de contractualisation qui s'étend à tous les niveaux n'est pas neutre : elle oblige à éclaircir le partage des compétences et les responsabilités, et contraint tous les acteurs locaux à rendre des comptes sur leur bonne gestion et leur efficacité. C'est le sens des « projets » et des « évaluations ». Pour s'inscrire dans les partenariats, les organismes d'action sociale, notamment les associations subventionnées, doivent sans arrêt passer des conventions, déposer des nouveaux projets et justifier de l'utilisation des financements qu'ils ont reçus pour en demander à nouveau. Chaque nouvelle demande pouvant être refusée, l'équilibre financier des organismes (en particulier, des associations fortement dépendantes des subventions publiques) se trouve menacé. Par conséquent, le cadre « incitatif » se traduit dans les faits par un renforcement de la contrainte administrative et financière. Pour les associations subventionnées (les centres sociaux par exemple), en dépit de la loi de 1901 qui garantit leur autonomie, il est donc justifié de parler d'injonction des pouvoirs publics, et de contrainte économique.

1.2.2. Sur quoi porte concrètement l'injonction ?

Telle qu'elle se développe en France, la participation n'est pas un « partage » du pouvoir, ni avec les associations ni (encore moins) avec les habitants « ordinaires » (qui ne sont pas organisés en association). Les lois votées s'imposant aux acteurs, les discussions portent sur les modalités de mise en œuvre. Par ailleurs, les dispositifs financés par la politique de la ville étant définis par des acteurs institutionnels, souvent, ils ne sont même pas connus des habitants du quartier. Les associations qui s'impliquent le font pour répondre à des appels d'offre et (ou) à des programmes construits, dans une logique de partage des compétences entre services publics, votés par les élus, à l'intérieur de cadres balisés.

Si on reprend les trois sens de la participation énoncés plus haut, certains textes de loi visent à favoriser la « démocratie participative ». C'est le cas par exemple de la loi Démocratie de proximité du 27 février 2002, qui prévoit la mise en place de conseils de quartier pour permettre la « consultation des habitants sur les affaires communales ». Dans cette loi, la « consultation » n'est en aucun cas toutefois, une participation au processus de décision, puisque celui qui consulte (comme celui qui informe) ne s'engage pas à tenir compte des avis formulés. La participation est, de fait, amorcée par des décideurs politiques (en particulier, la municipalité), et mise en œuvre par des professionnels. En aucun cas, il ne s'agit de favoriser l'émergence d'un contre-pouvoir dans le quartier, ni même de confier des vraies responsabilités aux habitants. D'ailleurs, les conseils de quartier ont leur composition arrêtée par le maire, avec une part importante de membres élus et nommés par le maire (par différence avec une autre structure qui existait antérieurement et continue de perdurer sur certains territoires, les comités de quartier, structurés en association).

D'autres dispositifs « participatifs » s'inscrivent plutôt dans la logique de promotion des liens de proximité, des rencontres, etc. Les fonds de participation des habitants, par exemple (FPH dans le Nord de la France, mais qui s'appellent aussi FSIL, fonds de soutien aux initiatives locales en Rhône-Alpes, ou FIL ailleurs), sont des enveloppes financières destinées à financer, avec souplesse et rapidité, des actions ou projets définis à petite échelle (pour des montants de 1000 euros environ en moyenne). Les thèmes retenus sont par exemple l'organisation d'une fête de quartier, des sorties familiales, des activités culturelles, ou tout projet qui, selon une formule souvent reprise, « vise à développer les échanges entre les habitants ». D'autres dispositifs de « participation des habitants » au plan de la proximité sont encouragés, ou même incités par les élus locaux, notamment les municipalités, comme faire remonter les attentes des habitants, promouvoir des projets qui reflètent leurs préoccupations concrètes (et immédiates). Dans

le domaine de la rénovation urbaine, on peut se demander s'il ne s'agit pas de donner aux opérations de rénovation un semblant de processus démocratique et de « faire passer » les projets officiels. C'est-à-dire que la participation peut être utilisée comme un moyen de faire adhérer des habitants à un projet qui n'est pas le leur.

La mission de promouvoir les liens de proximité est, de plus, très secondaire dans les missions assignées en France à la politique de la ville. En effet, la politique de la ville en France se donne pour mission d'œuvrer sur les territoires urbains dégradés en tant que tel : elle se fixe pour objectif de traiter les lieux et de restaurer la confiance envers les institutions. Par exemple, pour tout projet inscrit, à un titre ou un autre, dans une démarche de développement social territorial, il est incontournable de prévoir un « diagnostic partagé » qui associe les habitants, ou une dynamique, dans laquelle le plus grand nombre d'acteurs d'un quartier, ou d'une ville, pourront « bouger ensemble ». Mais selon Jacques Donzelot (2003), cette manière de « restaurer le lien social » donne à la participation un sens très différent de la logique américaine : aux États-Unis, « l'objectif est de permettre aux gens d'acquérir les moyens nécessaires pour franchir les obstacles qui les retiennent dans ces lieux de misère », et non pas de construire des « cités radieuses ». L'essentiel est d'agir sur la mobilité des gens, leur capacité d'action et de mouvement, en leur faisant confiance et en leur apprenant à acquérir confiance en eux-mêmes (Donzelot, 2003).

Au total, l'injonction politique en France, en contraignant à une mise en forme institutionnelle, par « en haut », de la participation se heurte à ses propres limites. Car si c'est l'État central qui agit, impulse, alors l'impulsion, l'initiative ne vient précisément pas « par en bas ». Et le risque est de chercher à utiliser la participation des habitants comme moyen pour légitimer un projet conçu à un autre niveau. C'est ce que confirment implicitement la distinction établie entre différentes modalités de la participation, comme l'information, la consultation, la concertation et la coproduction. Si le terme coproduction désigne la revendication de participer aux processus de décisions, ce n'est pas le cas pour les autres formes, présentées comme plus « réalistes ». Dans la « concertation », préconisée notamment en matière d'urbanisme, les décideurs s'engagent à négocier avec les habitants, mais une part des projets reste non négociable. Dans les deux autres modalités – consultation et information –, en aucun cas ce n'est une participation au processus de décision, puisque celui qui consulte (comme celui qui informe) ne s'engage pas à tenir compte des avis formulés (Bonetti et Séchet, 2000). En même temps, puisque le thème de la participation est pris en compte, y compris dans la formation des urbanistes, il ne faut pas sous-estimer sa portée, mais plutôt envisager les formes concrètes qu'elle prend sur le terrain.

2. L'IMPACT DE CE « NOUVEAU THÈME » SUR LES PRATIQUES D'INTERVENTION SOCIALE : DIFFICULTÉS ASSOCIATIVES ET ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MÉTIERS

La participation n'est pas, à proprement parler, un thème « nouveau » dans le monde du travail social en France, puisqu'il a une histoire qui remonte aux luttes urbaines et au mouvement participatif des années 1960-1970, voire, à l'analyse d'Alexis de Tocqueville sur les formes comparées de l'émergence des États nations en France et aux États-Unis, au début du XIX^e siècle. Pourtant, après une éclipse, ce thème connaît, à n'en pas douter, un renouveau, qui est largement redevable au choix des pouvoirs publics de définir la « participation des habitants » comme une orientation majeure de la politique de la ville en France, et comme une manne de financements pour des projets « nouveaux », en rapport avec la lutte contre les exclusions, dans les banlieues sensibles.

En dépit de la confusion de sens que recouvre l'idée de participation, ce « nouveau thème », porté par cette injonction politique, est le moteur de changements de pratiques, qu'on propose maintenant de préciser.

2.1. DIFFICULTÉS ASSOCIATIVES ET RISQUES D'INSTRUMENTALISATION

En dépit des discours de légitimation par les idéaux, l'engagement du secteur associatif dans les dispositifs participatifs est souvent déterminé au coup par coup, par des besoins de financement à court ou moyen terme. Dans ces conditions, il n'est pas excessif de parler de risques d'instrumentalisation.

Par exemple, les centres sociaux sont porteurs d'une tradition militante qui revendique les idéaux de l'éducation populaire et de la démocratie participative. Leur discours, notamment depuis les origines, est de permettre à des populations de « se prendre en main » (Bresson, 2002). Pourtant, ils sont aussi des partenaires des pouvoirs publics, faisant partie de l'action sociale associative subventionnée : depuis 1954, ils sont « agréés » par la Caisse d'allocations familiales (CAF), ils ont eu une subvention de l'État (supprimée en 1986) et, de manière générale, ils ont recours à toutes les formes d'emploi subventionnées (contrats emploi solidarité, emplois jeunes). Dans le département du Nord, ils ont, en outre, une subvention structurelle du Conseil général. Leur budget dépend ainsi très largement, voire quasi exclusivement, de subventions publiques, ce qui les transforme au mieux en partenaires, au pire en instruments des élus politiques (nationaux, locaux). Les centres sociaux se trouvent ainsi au confluent d'une série de contradictions. Confrontés à la contrainte économique de déposer des projets, pour capter les financements sur tous les dispositifs, ils sont

amenés à gérer la participation comme une commande publique, d'ailleurs plurielle (puisqu'ils construisent des projets avec des budgets cofinancés, par exemple à la fois par la CAF, le Conseil général, la ou les municipalités de leur zone d'impact...). La réalité est donc celle d'une « multidépendance », qu'ils dénoncent d'ailleurs dans leurs Congrès, et qui peut clairement les empêcher de jouer un rôle de contre-pouvoirs (Bresson, 2002, 2004). En ce sens, l'instrumentalisation n'est pourtant pas le fait d'un seul acteur, qui dirait comment faire, mais plutôt un résultat d'un processus de gouvernance, qui oriente et contraint néanmoins fortement les actions menées.

Sur le terrain, les centres sociaux organisent donc des dispositifs (observatoires de vie quotidienne, groupes de parole sur une question liée à la vie de quartier...) qui visent à répondre à l'injonction politique des financeurs. Cette remarque éclaire un défi majeur de la participation des habitants, toujours formulé de la manière suivante par les acteurs sociaux qui veulent organiser un dispositif « participatif » : comment faire venir les habitants (Bernoux, 2002) ? Le fait même de poser cette question est pourtant contradictoire, avec la logique militante et politique de la participation spontanée de citoyens, qui organisent des contre-pouvoirs. Elle est aussi éloignée des valeurs d'origine des centres sociaux, fondés sur l'engagement des premières « résidentes » d'origine bourgeoise à venir vivre au cœur des cités ouvrières, pour faire un pont entre les classes sociales (Bresson, 2002).

Par rapport à l'ambition d'établir des liens de proximité, il y a en effet une autre difficulté pour les centres sociaux. La politique de la ville invite aux partenariats entre les acteurs du terrain, sous la forme particulière des conventions et contrats passés (comme l'illustrent les contrats de ville) ; elle développe aussi les financements qui ne sont plus octroyés à une structure, de manière stable, mais qui sont attribués sur projets, présentés par les acteurs de terrain, auprès de financeurs pluriels (par exemple, l'État central ou ses services déconcentrés, la région, le département, les caisses de sécurité sociale, etc., peuvent apporter chacun une part pour financer une seule action de prévention de la délinquance). Les dispositifs compliqués de contractualisation, d'évaluation, etc., contribuent à l'éloignement programmé des salariés (« professionnalisés » pour réussir les montages administratifs et financiers) avec les populations. En même temps, les habitants et citoyens ordinaires se trouvent, de fait, dans la quasi-impossibilité de maîtriser des dossiers aussi complexes, avec des partenaires financiers pluriels, qui ont eux-mêmes des publics et des priorités différentes, sur des territoires qui ne se recouvrent pas forcément... Le décalage est patent entre, d'une part, l'objectif de création des liens de proximité, d'autre part, la méthode (pour financer le projet participatif il faut réaliser des montages administratifs et financiers complexes, prévoir des évaluations...). Par ailleurs, le décalage

existe aussi entre les objectifs de l'intervention sociale (mettre en œuvre des liens de proximité, des manifestations culturelles, sportives, avec les habitants), et les orientations fixées par les pouvoirs publics (occuper les jeunes, rendre employables les chômeurs, canaliser les violences ou parfois, monter une opération de prestige dans un quartier).

Finalement, les centres sociaux, acteurs locaux du secteur associatif subventionné, doivent donc concilier les demandes de plusieurs financeurs aux priorités contradictoires : la CAF (qui privilégie les familles), le Conseil général (qui a comme priorité les publics « en insertion », demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du revenu minimum d'insertion notamment) et la ou les municipalités (qui mettent en avant l'importance de canaliser les problèmes et de connaître les attentes sur « son » territoire). Les fédérations départementales et régionales des centres sociaux déploient une activité importante pour passer des conventions à un niveau supérieur, en se positionnant surtout sur le volet général, englobant et apparemment consensuel du « lien social », qui leur permet en outre de se réappropriier les thèmes du développement territorial ou aussi de l'insertion, pour obtenir des financements pluriannuels globaux. De ce point de vue, l'instrumentalisation peut aussi être vécue comme un défi à relever, comme l'exprime d'ailleurs un délégué à la Fédération des centres sociaux du Nord : « La Fédération doit porter le sens de l'action, c'est son boulot. Sa mission, c'est de redonner du sens politique à l'action locale... il faut arrêter de gérer la misère par la misère, de faire de l'insertion qui ne va sur rien ; il faut faire du développement, imaginer des coopérations. Ce n'est d'ailleurs pas un discours nouveau, mais il faut renouveler la manière dont on le fait ». Ce délégué fédéral insiste par ailleurs sur deux logiques, selon lui à concilier, du centre social : à la fois « prestataire de services » (car il bénéficie de financements publics) et « développeur de lien social et de projets locaux pour toutes les populations ». Derrière ce terme, présenté comme émanant – ou devant émaner ? – du centre social, on retrouve alors une autre manière de s'appropriier l'injonction politique, moins « militante » que « professionnelle ».

Compte tenu des confusions, « réussir la participation des habitants » est une gageure. Face aux difficultés rencontrées sur le terrain, à la fois pour répondre aux problématiques des publics, et pour entrer dans le cadre institutionnel imposé par les financeurs publics, les associations et collectivités locales employeurs recrutent sur de nouvelles fonctions et compétences des « professionnels », contribuant à l'émergence de « nouveaux métiers » sur le marché du travail.

2.2. LES ENJEUX DES NOUVEAUX MÉTIERS

Parmi les auteurs qui ont travaillé sur le sujet, un consensus se dégage pour considérer que les années 1980 sont celles d'une remise en cause du travail social et d'une mutation dans les conditions de la pratique, avec l'émergence à la fois de nouveaux modèles d'intervention, et une reconfiguration des postes dans le champ professionnel.

Ainsi, Jacques Ion, Michel Autès et d'autres rappellent que les années 1970 sont généralement présentées comme un « âge d'or » du travail social. En effet, pendant cette décennie, trois traditions différentes d'intervention se regroupent sous l'égide de l'État central, devenant le « noyau dur » des professions du travail social : les assistants de service social, les éducateurs spécialisés, et (plus tardivement) les animateurs sociaux et socioculturels, tous formés notamment dans le cadre d'un « diplôme d'État » et reconnus par des statuts protégés par des conventions collectives (Autès, 1998). De plus, tous les travailleurs sociaux partagent la conviction forte de leur pleine légitimité à corriger le marché, et à participer à organiser le progrès social, en conformité avec l'idéal partagé de l'Éducation populaire. Par opposition, dans la période qui suit : « Tout a changé. Hier le travail social avait pour mission de remettre durablement, dans le peloton de la société salariale, les laissés-pour-compte provisoires de la croissance. Aujourd'hui il lui faut gérer, dans l'urgence et sous le contrôle beaucoup plus direct des élus, la masse des surnuméraires, des inutiles au monde d'une société de plus en plus inégalitaire » (Ion, 1996, p. 23).

Les nouvelles missions assignées sont notamment l'insertion et l'employabilité des individus d'une part, la lutte contre les problèmes urbains et la prévention des violences d'autre part. Les professions traditionnelles, désormais mobilisées dans ces grandes batailles, sont confrontées à la fois à de nouvelles clientèles, aux impératifs de l'urgence, et à la pénurie des offres d'insertion et de logements. De plus, dans le nouveau contexte politique des années 1980, elles se trouvent désormais soumises à de nouveaux critères de gestion et d'efficacité. Pour les assistantes sociales, Isabelle Astier (1997) souligne une vraie perte de pouvoir, puisqu'elles sont abreuvées de procédures, submergées de cas, sommées de traiter un nombre de dossiers d'insertion toujours croissant de manière individualisée, avec la seule ressource de leur expérience, dans un contexte de pénurie d'emploi. D'une manière générale, les professions traditionnelles, diplômées d'État, déplorent une détérioration de leurs conditions de travail, qu'elles doivent subir au nom de l'adaptation à la nouvelle donne sociale et économique. Les travailleurs sociaux, privés de leurs repères professionnels, se trouvent alors ballottés selon une formule de Jacques Ion (1996, p. 26) « entre velléités managériales et psychologisme d'intervention ».

De plus, lors des années 1980, on assiste à un éclatement du champ, à peine réuni. Comme le montre le livre collectif dirigé par Jean-Noël Chopart en 2000, *Les mutations du travail social: dynamiques d'un champ professionnel*, les « professions traditionnelles » se trouvent débordées de toute part, avec la multiplication des postes de niveaux extrêmement hétérogènes, tenus par des agents provenant d'horizons divers, qui revendiquent des compétences différentes, pour remplir les « nouvelles missions » de l'insertion et, aussi, de la participation. Cela se traduit par l'apparition des « nouveaux métiers de la ville », avec des appellations diverses : chargés de mission, coordonnateurs de projets, ou de territoires, médiateurs, agents d'ambiance... Or ces nouveaux métiers induisent une recomposition de tout le champ. Comme le montre Philippe Estèbe (1998), ces métiers, dont la politique de la ville encourage l'apparition, s'installent de part et d'autre du travail social classique : une part se positionne en surplomb, au nom de savoir-faire plus exigeants et d'une position plus au contact avec les décideurs politiques locaux ; une autre part se loge « en-dessous », au contact direct des populations des zones urbanisées. Jacques Ion (1996) observe par ailleurs une transformation notable dans le genre (les nouveaux venus sont des hommes...).

Face aux professions traditionnelles, qualifiées, ces nouveaux métiers, massivement investis par des individus qui n'étaient généralement pas titulaires d'un diplôme d'État du travail social, incarnent un passage à la logique de compétence qui n'est pas sans ambiguïté, comme l'illustre l'exemple des « grands frères » devenus « médiateurs » dans les cités, pour leur « parler jeune » et leur connaissance des populations et des lieux, en dehors de toute qualification. L'apparition des statuts d'emplois précaires en est facilité. En effet, en dépit des nouvelles contraintes, les salariés diplômés d'État, qui voient leurs conditions de travail se dégrader, restent relativement protégés par leur statut, et des conventions collectives généralement protectrices. En revanche, les « nouveaux » intervenants sociaux, mobilisés dans la gestion des populations précarisées, sont eux-mêmes touchés fortement par la précarité : on trouve par exemple 75 % de contrats précaires (CES, emplois jeunes par exemple) dans les centres sociaux du Nord, selon les chiffres de la Fédération (Bresson, 2002).

Ces évolutions posent la question classique en sociologie du travail et en socioéconomie, de la tendance à la « déprofessionnalisation », souvent interprétée comme un recul de la logique de qualification. Pourtant l'exigence de qualification générale se renforce à tous les niveaux (Chopart, 2000). Le tableau d'ensemble est donc contrasté, d'autant qu'on peut même observer des phénomènes de surqualification, par exemple dans les métiers de l'intermédiation (c'est-à-dire les médiateurs, coordinateurs d'équipes, de territoires, etc., qui ont un contact direct limité, voire nul, avec les

publics, plus important avec les intervenants du front, et qui font le lien avec les décideurs politiques et financeurs publics en « remontant » les attentes des publics et en « descendant », en les traduisant dans un langage accessible, les instructions des financeurs). Par ailleurs, les nouveaux métiers suscitent de nouvelles formations qui, en France, ne sont pas ou plus toujours dispensées par les Écoles de travail social mais par l'Université, qui propose des diplômes à bac + 2, et revendique d'être seule à pouvoir en délivrer à bac +3, + 5¹. Parallèlement, de nombreux professionnels déjà en poste demandent à bénéficier des « validations d'acquis et d'expériences » (pour tout ou partie du diplôme universitaire), dans le cadre de la nouvelle loi de 2002. Par conséquent, il semble qu'on assiste aujourd'hui dans le champ à un renouvellement, plus qu'à un recul, des processus de qualification.

Mais si l'on n'assiste sans doute pas à une déqualification globale du champ, l'idée de déprofessionnalisation peut en revanche être défendue avec d'autres arguments, comme la perte d'autonomie du professionnel. En effet, celui-ci semble perdre la maîtrise globale de chaque acte, avec le passage d'un modèle d'organisation type « artisanal libéral » à un modèle plus « industriel » : par exemple, alors que l'animateur social et socioculturel revendiquait sa « polyvalence », et que le secteur associatif faisait une place importante aux militants commencés « en bas » et ayant gravi peu à peu tous les échelons, on assiste à une double segmentation horizontale (par spécialisation entre professionnels du même niveau : responsable du secteur enfance, ou adulte) et verticale (hiérarchique, des fonctions, entre métiers du « front », de la coordination et de la direction notamment). Ainsi, l'apparition sur le marché du travail de diplômés universitaires à bac +5 qui entrent directement à des postes de responsabilité bouscule la structuration du champ professionnel – même si une « fibre » sociale reste exigée.

Dans ce champ, il convient d'être à la fois, « professionnel » et « militant ». Mais pour les « professionnels de la participation », la difficulté est alors grande de gérer leur « image militante », à la fois auprès des habitants et auprès des partenaires institutionnels. Revenant sur l'apparition en France, depuis ces dernières années, des dispositifs de concertation – atelier de travaux urbains, budget participatif, évaluation participative, débat public, conférence de consensus, sondage délibératif, etc., Magali Nonjon (2005) souligne le glissement, puisqu'ils étaient d'abord principalement portés et animés par des acteurs au profil militant – ceux des premiers chefs de projet politique de la ville, des travailleurs sociaux, des mouvements d'éducation populaire – ; or ces dispositifs attirent aujourd'hui des professionnels

1. Bac + 3 équivaut au baccalauréat universitaire au Québec; bac + 5 équivaut à la maîtrise universitaire au Québec.

issus d'autres univers, comme ceux de l'architecture, de l'urbanisme, du consulting, du marketing et de la communication. Face à cette ouverture progressive du milieu de la participation, les militants d'origine ont été poussés à reconvertir leurs ressources militantes en véritable savoir-faire professionnel, notamment par la valorisation d'un militantisme d'expertise. Cependant cette reconversion, loin de leur assurer le monopole, semble au contraire avoir accéléré et facilité la captation de ce marché par les nouveaux entrants. Dans un contexte de concurrence accrue, tout se passe comme si la question de « l'authenticité » des origines – et donc du rapport au militantisme – re-surgissait chez les militants et devenait une stratégie de démarcation (Nonjon, 2005). Le paradoxe est donc qu'à force de vouloir montrer une compétence professionnelle et technique à réaliser des montages complexes, sur un plan administratif et financier, en négociant avec des partenaires multiples, les militants professionnalisés ont ouvert le métier à des professionnels qui ne sont même pas dans la dimension « parole d'habitant » ou « mobilisation des acteurs ». D'où la revendication d'une nécessaire compétence double, à la fois militante et professionnelle. Cependant on reste loin de l'idéal politique de la démocratie participative, qui devrait être fondée sur des initiatives spontanées d'habitants.

Au total, les « nouveaux métiers » se situent dans un cadre d'emplois largement dérégulé, pour un contenu des activités qui a beaucoup moins à voir avec le contact direct avec le public, et plus avec l'organisation d'une mobilisation d'acteurs locaux, parmi lesquels les habitants ne sont qu'une partie, sur des actions définies par les décideurs, après avis de l'intervenant, censé connaître et « remonter » les problématiques des publics. Cet avis peut sans doute compter. En ce sens les intervenants peuvent imprimer leur marque : mais cela change le sens de la « participation », et sans doute aussi, du « travail social ».

CONCLUSION

En France, la politique de la ville depuis vingt-cinq ans a encouragé et même enjoint à développer la participation dans les banlieues « sensibles », dans une logique de prévention. Cette orientation semble actuellement en partie remise en cause, à travers la réduction des subventions aux associations, les menaces de fermeture des zones d'éducation prioritaires... Les discours portés par le gouvernement actuel (création de centres pour mineurs délinquants, développement des effectifs policiers) signent la tentative de politiques différentes, en particulier, répressives. Pourtant ce qui ressort de l'analyse, c'est que ce n'est pas l'idéal participatif de la politique de la ville qui a échoué, mais la manière dont il s'est traduit, dans un cadre

institutionnel articulé aux impératifs gestionnaires. La participation des habitants, telle qu'elle est organisée, est fort éloignée de la démocratie participative, terme invoqué traditionnellement pour désigner un contre-pouvoir exercé par les associations, aux élus politiques. Elle ne promeut pas non plus les liens de proximité, puisque la complexité des procédures éloigne les « porteurs de projet » des préoccupations quotidiennes dans les quartiers. La « participation des habitants » au sens de la politique de la ville s'inspire en réalité d'un idéal philosophique de lien social, et elle conduit concrètement, comme l'a souligné Jacques Donzelot, à traiter les territoires plutôt que les gens, en mettant en œuvre des partenariats institutionnels, qui peinent à impliquer les habitants et à recueillir leur expression spontanée.

Pourtant, salariés et bénévoles puisent dans les valeurs plurielles de ce thème un registre de justifications : en ce sens, l'idée de participation a un impact dans la réalité. Par ailleurs, la politique de la ville, et en particulier l'injonction politique à la participation des habitants, contribuent au renforcement des contraintes administratives et économiques pour l'intervention sociale. Dans la logique de la contractualisation, les associations ne sont pas vues comme des groupements de citoyens actifs et « libres », mais comme des partenaires locaux, menacés d'instrumentalisation par les élus et les administrations publiques. Cette situation accroît les difficultés pour favoriser les contacts entre voisins et établir une vie collective dans les espaces collectifs du quartier. Pour « réussir la participation », certains employeurs (associations et collectivités) sont demandeurs de nouveaux profils de postes, avec un effet de reconfiguration du champ professionnel. Sur le terrain, on observe l'émergence d'emplois précaires, et aussi d'emplois très qualifiés avec des recrutements directs à un diplôme élevé, qui remettent en cause la possibilité pour un militant associatif « de base » de gravir les échelons dans son association. Pour toutes ces raisons, en partie contradictoires, le thème de la participation est un moteur de l'intervention sociale qui n'a pas fini de produire ses effets, mais qui n'a sans doute pas, non plus, épuisé toutes ses promesses.

BIBLIOGRAPHIE

- ALINSKY, S.D. (1946). *Reveille for Radicals*, Chicago, Chicago University Press.
- ASTIER, I. (1997). *Souci d'insertion et revenu minimum*, Paris, Desclée de Brouwer.
- AUTÈS, M. (1998). « La relation de service identitaire ou la relation de service sans services », *Lien social et Politiques*, vol. 40, p. 47-54.

- BARTHÉLÉMY, M. (2000). *Associations: un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de la FNSP.
- BERNFELD, D. (1983). *Un nouvel enjeu, la participation*, Paris, Unesco.
- BERNOUX, J. (2002). *Mettre en œuvre le développement social territorial*, Paris, Dunod, coll. « Méthodologie, outils, pratiques ».
- BONETTI, M. et P. SÉCHET (2000). « Les démarches de développement de la participation des habitants », Les dossiers, Séminaire « *Histoire au présent de l'urbanisme français (1995-2000)* » ; Séance n° 14, Paris, Institut d'urbanisme de Paris.
- BRESSON, M. (2002). *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, Paris, L'Harmattan.
- BRESSON, M. (2004). « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux du Nord », *Déviance et société*, vol. 24, n° 1, p. 97-114.
- CHOPART, J.-N. (2000). *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod.
- COOLEY, C. (1909). *Social Organization: A Study of the Larger Mind*, New York, Charles Scribner's Sons.
- CURAPP/CRAPPS (1999). *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses universitaires de France.
- DONZELOT, J. (2003). *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Seuil.
- DONZELOT, J. (2004). « La ville à trois vitesses: relégation, périurbanisation, gentrification », *Revue Esprit*, n° 303 (mars-avril), p. 14-39.
- DONZELOT, J. et Ph. ESTÈBE (1994). *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit.
- DUBET, F. et D. LAPEYRONNIE (1992). *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil.
- DUDEBOUT, J. (1983). *Ensemble, refaire la ville*, Paris, La Documentation française. Rapport au premier ministre.
- ESTÈBE, P. (1998). « Les métiers de la ville », *Revue Esprit*, n° 241 (mars-avril).
- ION, J. (1996). *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod, coll. « Pratiques sociales » (1^{re} éd. 1990).
- LE GOAZIOU, V. et L. MUCCHIELLI (2006). *Quand les banlieues brûlent*, Paris, La Découverte.
- NONJON, M. (2005). « Professionnels de la participation: savoir gérer son image militante », *Politix*, vol. 70, p. 89-112.
- ROSANVALLON, P. (1995). *La nouvelle question sociale: repenser l'État providence*, Paris, Le Seuil.
- ROSANVALLON, P. (2004). *Le modèle politique français, la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil.
- SCHNAPPER, D. (1994). *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.

6

**LA VALORISATION
DE L'ORGANISATION
COMMUNAUTAIRE**
**Les défis actuels à la lumière
de l'expérience des CLSC**

René Lachapelle
CSSS – Sorel – Tracy

Les années 1960 et 1970 ont été caractérisées au Québec par l'émergence de pratiques d'intervention collective, aussi bien dans les quartiers urbains défavorisés que dans les milieux ruraux aux prises avec la décroissance des activités, qui ont traditionnellement structuré l'occupation du territoire québécois (Favreau, 1989). Ce contexte militant de stimulation et de soutien à la mobilisation populaire a valorisé l'organisation communautaire comme pratique de travail social. La création des centres locaux de services communautaires (CLSC), intégrant l'organisation communautaire dans leurs services, a peu à peu installé, à l'échelle du territoire québécois, des centaines de personnes dédiées à cette pratique professionnelle.

Les choix des gouvernements canadien et québécois d'investir dans le développement des communautés locales¹, la reconnaissance de l'action communautaire autonome (Québec, 2001a) et la politique des pactes ruraux

1. Dès 1986, le gouvernement canadien a mis en place son Programme de développement des collectivités (Lachapelle, 1995) et l'État québécois a créé les centres locaux de développement en 1997.

(Québec, 2001b) ont depuis considérablement élargi les rangs de celles et ceux qui ont une pratique salariée d'intervention sociale collective : agentes et agents de développement, permanentes et permanents de groupes communautaires, coordonnateurs et coordonnatrices de projets, travailleuses et travailleurs de milieu, tous ces titres d'emploi renvoient à ce que la thématique du colloque nomme : *l'émergence de nouveaux métiers*. Faut-il y voir le risque d'un nivellement par le bas de l'identité professionnelle en organisation communautaire ou une occasion d'un *alignement par en haut*?

La même question se pose à propos des conditions de travail des personnes qui pratiquent ces nouveaux métiers du social. Les emplois sont souvent précaires et leur rémunération n'est pas à la hauteur de leurs qualifications universitaires : les *réformes néolibérales de l'État social* entraînent-elles une dévalorisation professionnelle ?

L'examen des conditions concrètes d'exercice des nouveaux métiers du social soulève effectivement des questions d'identité professionnelle et de précarité des conditions de travail. Il n'y a pas de réponse univoque à ces questions, mais l'expérience des organisatrices et organisateurs communautaires en CLSC permet de croire que l'*alignement « par le bas »* n'est pas la seule perspective. Le Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC et centres de santé (RQIAC) a connu, au cours des vingt dernières années, un cheminement de développement de l'identité professionnelle et de dépassement de la précarité, pour les organisatrices et organisateurs communautaires. Sans constituer un modèle, compte tenu des différences majeures entre des établissements publics, comme les CLSC, et les organisations sans but lucratif, où se pratiquent les nouveaux métiers du social, cette expérience pratique permet de déceler des facteurs d'*alignement « par le haut »*. Les personnes qui pratiquent les nouveaux métiers du social peuvent établir le rapport de force nécessaire pour sortir de la précarité, et faire évoluer les rapports de leurs organisations à l'État social, en fonction d'impératifs de solidarité.

1. PRÉCARISATION ET PROFESSIONNALISATION DU TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE

La professionnalisation des emplois dans les organisations communautaires autonomes, à la faveur de la politique de reconnaissance adoptée par le Québec (2001a), et l'émergence de nouvelles professions, reliées à la dimension sociale du développement local (agents et agentes de développement de l'économie sociale ou de développement rural) à la suite de l'adoption

de la loi constituant les centres locaux de développement (CLD) en 1997, font en sorte que les professionnels de l'organisation communautaire en CLSC ne sont plus les seuls à pratiquer l'intervention sociale collective à la grandeur du Québec. De nouveaux agents de développement communautaire partagent une part de la légitimité, jadis reconnue aux intervenantes et intervenants en CLSC.

1.1. DANS LES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Les personnes qui interviennent dans les groupes communautaires ne sont plus seulement des bénévoles qui prennent du service pour soutenir l'entraide entre pairs. Entre les groupes communautaires, dont l'action repose uniquement sur l'action bénévole, comme plusieurs groupes d'entraide, et ceux qui emploient du personnel salarié, la différence n'est pas seulement budgétaire. Les personnes qui occupent des emplois salariés, même si elles émergent des rangs des bénévoles, accèdent à un statut et à des responsabilités distinctes. Les organismes communautaires sont un milieu d'émergence de nouveaux emplois, qui s'exercent souvent dans un contexte de précarité non seulement salariale, mais aussi d'identité professionnelle. Les définitions des tâches sont souvent complexes et comportent des responsabilités de gestion, de direction, de soutien et d'organisation.

En données chiffrées (Didier, Aubry et Gervais, 2005, p. 13), 115 000 personnes sont employées dans le secteur communautaire et l'économie sociale. La majorité (62,4%) est rémunérée moins de 25 000 \$ par année et plus du quart (25,4%) gagne moins de 15 000 \$. Seulement 1% des groupes offre un régime complémentaire de retraite et 36%, un régime d'assurance collective. Pourtant *plus du tiers du personnel des groupes communautaires a un diplôme universitaire et presque les trois quarts ont complété des études postsecondaires*. Les conditions de travail en milieu communautaire ne correspondent pas aux qualifications professionnelles des personnes salariées. Il n'est pas inutile d'ajouter que 80% des emplois dans le milieu communautaire sont détenus par des femmes: le biais structurel du genre se vérifie, dans un milieu pourtant sensible aux valeurs d'équité sociale.

Jean-Pierre Deslauriers évalue que «les travailleurs du secteur communautaire [sont démunis] vis-à-vis de l'État qui les subventionne: le secteur communautaire offre à sa manière des emplois atypiques» (Deslauriers et Paquet, 2003, p. 23). Cela amène Renaud Paquet à considérer que «la différence de salaires entre le secteur public et le secteur communautaire est un enjeu important pour le secteur communautaire» (Deslauriers et Paquet, 2003, p. 52), un enjeu étroitement lié au type de financement: les salariés des organismes communautaires «doivent sans cesse chercher des moyens de financement, les diversifier autant que

possible, composer avec les restrictions budgétaires » (Deslauriers et Paquet, 2003, p. 57). Ils en concluent que les emplois sont mal payés et instables du fait de « l'insécurité et l'insuffisance des sources de financement » (Deslauriers et Paquet, 2003, p. 65).

En dehors de la région du Grand Montréal, où Centraide joue un rôle déterminant², le financement de base des groupes communautaires provient en majeure partie de l'État québécois, l'autofinancement ne représentant que le cinquième environ de leur budget. Le financement public a progressé de façon significative, au cours des quinze dernières années, mais c'est le financement par projets qui a connu la croissance la plus importante. Or c'est là un mode qui ajoute à la précarité des conditions de travail, dans la mesure où il entraîne le plus souvent un roulement du personnel.

Mais la précarité, selon Deslauriers et Paquet (2003), ne dépend pas seulement du financement: « les mauvaises conditions de travail des employés du secteur communautaire ne s'expliquent pas seulement par des facteurs externes, comme l'orientation budgétaire de l'État, mais aussi et surtout par leur propre culture qui les empêche de se regrouper » (Deslauriers et Paquet, 2003, p. 67). Les auteurs constatent « un fort degré d'engagement des employés par rapport à leur travail et aux finalités de l'entreprise », de même qu'elles « exercent [...] un très grand contrôle sur leur travail » (Deslauriers et Paquet, 2003, p. 65). Ce rapport à l'action est vécu comme incompatible avec les mécanismes, qui permettent l'amélioration des conditions de travail dans des emplois comparables, par exemple ceux du secteur public. C'est ce qui explique, selon Deslauriers et Paquet (2003), les résistances à la syndicalisation: le modèle de syndicalisme vécu dans le secteur public est considéré comme l'antithèse des rapports de proximité caractérisant le communautaire. Les auteurs estiment en outre que « la gestion des ressources humaines, qui devrait pourtant être au cœur de leur action, est souvent le dernier des soucis des gestionnaires », absorbés qu'ils sont par « les paperasses » et les multiples démarches requises, « pour obtenir le financement nécessaire à l'embauche des ressources humaines » (Deslauriers et Paquet, 2003, p. 39).

Le phénomène n'est pas propre au Québec. En France, une réforme amorcée en « 1983 pour générer par une territorialisation des réponses l'optimisation de celles-ci et la proximité avec les usagers, ce qui caractérise au Québec l'action communautaire, a fait en sorte qu'à côté des professions

2. Un meilleur financement de base se traduit par une amélioration des conditions salariales. Ainsi un poste d'agent de développement social affiché dans un organisme montréalais en 2004 proposait sur une base permanente, 35 h/sem., 15-17 \$/h et avantages sociaux, ce qui représente une base annuelle de 27 000 \$ à 31 000 \$.

sociales [...] apparaissent de « nouveaux métiers » sociaux » (Bouquet, 2005, p. 43). Il semble toutefois que ces nouvelles fonctions soient couvertes par des conventions collectives, qui s'appliquent même dans le secteur privé (Bouquet, 2005, p. 56). Ce serait donc, moins en termes de conditions de travail, qu'au plan des modes d'intervention, que l'arrivée de ressources associatives transforme l'intervention sociale collective.

En Belgique par contre, Renée Brocal (2005) constate que depuis 1995, « le législateur [ayant] introduit explicitement dans les textes légaux le travail social communautaire comme mode d'intervention nécessaire dans les secteurs d'aide en milieu ouvert », se sont développés des « centres publics d'action sociale » (CPAS), mais aussi des réseaux de « services créés à l'initiative d'individus privés » (Brocal, 2005, p. 80). Il s'agit d'organismes territoriaux « dont les missions sont de plus en plus polyvalentes et extensives » (Brocal, 2005, p. 81), pour dispenser les mesures sociales de type communautaire. Elle constate que les réseaux de type associatif

[...] doivent se constituer en association sans but lucratif (ASBL), défendre leur projet et le faire reconnaître en vue de l'obtention d'une subvention. Par la suite, ils doivent produire des rapports d'activité annuels justifiant la prolongation et/ou l'extension des subventions. On imagine aisément la précarité des jeunes services et des statuts des professionnels qui les composent [...]. Mais c'est sans doute à leur niveau que l'on peut observer les pratiques les plus innovantes... (Brocal, 2005, p. 82)

La situation en Belgique se rapprocherait donc davantage, en termes de précarité salariale, de ce que nous connaissons dans le mouvement communautaire au Québec.

1.2. DANS LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RURAL

Les études sur les conditions de travail des divers types d'agent de développement actifs dans les CLD sont moins nombreuses que celles qui ont été réalisées sur le milieu communautaire, mais une étude évaluative de la mesure des agents de développement de la ruralité, réalisée par Geneviève Rodrigue et Virginie Cimon-Morin (2004), fournit une description qui pourrait probablement se vérifier assez largement pour toutes les personnes embauchées à titre d'agent de développement. Menée auprès de quatre-vingt-douze (92) des cent quatre (104) agents de développement rural en poste dans les CLD, la recherche en donne le profil suivant :

Depuis la mise en œuvre de la mesure (1997), 64 % des CLD ont eu de 2 à 5 agents successivement. La majorité des agents (66 %) ayant répondu au sondage ont été embauchés entre 2001 et 2003. Leur salaire varie entre 31 000 \$ et 40 000 \$ (69 % des agents). [...]

les trois quarts des agents ont mentionné avoir des besoins de formation particuliers en regard de leur travail [...] 38 % d'entre eux n'ont pas une description de tâches écrite et détaillée (Rodrigue et Cimon-Morin, 2004, p. V).

Les qualifications professionnelles de ces agents sont similaires à celles que l'on observe en milieu communautaire, puisque les deux tiers détiennent au moins un diplôme universitaire de premier cycle. Les conditions salariales sont, par ailleurs, supérieures à celles observées dans les groupes communautaires et 61 % ont un régime de retraite. Toutefois, seule une minorité est syndiquée (5 %).

Sur le plan des tâches, « 62 % d'entre eux ont une description de tâches écrite et détaillée » (Rodrigue et Cimon-Morin, 2004, p. 24) qui correspond bien à ce qu'ils font. Dans leurs tâches, ils reçoivent un soutien des pairs, dans le cadre de rencontres avec d'autres agents de développement rural, et des services conseils de Solidarité rurale. L'évaluation a mis en évidence que

[...] les éléments mentionnés par les agents comme étant les plus satisfaisants sont l'arrivée de la Politique nationale de la ruralité (89 % de satisfaction) et l'encadrement reçu de Solidarité rurale (88 % de satisfaction). Les éléments jugés les moins satisfaisants sont la fréquence des rencontres avec les autres agents de développement rural (29 % d'insatisfaction) et l'encadrement reçu du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (24 % d'insatisfaction). (Rodrigue et Cimon-Morin, 2004, p. V)

2. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES PROFESSIONS SOCIALES ÉMERGENTES

Les groupes communautaires et les organisations de développement dans lesquelles œuvrent des agents, dont la fonction est autant sociale qu'économique, se distinguent quant aux conditions de travail, mais présentent un écart avec le statut accordé aux personnes salariées des établissements publics qui exercent des fonctions similaires d'intervention sociale collective. Doit-on en conclure que les *réformes néolibérales de l'État social* entraînent la précarisation des professions sociales, ou bien s'agit-il de développements de la profession qui n'ont pas encore réuni les conditions d'une juste reconnaissance par l'État?

Le parcours des éducatrices des centres de la petite enfance (CPE) sur le plan de l'éducation, et celui des organisatrices et organisateurs communautaires des CLSC, permettent de considérer favorablement la deuxième partie de cette alternative.

2.1. L'EXPÉRIENCE DES CLSC (1972-2004)

Depuis 1972, les CLSC ont rendu présente, sur l'ensemble du territoire québécois, une pratique professionnelle de soutien à l'action communautaire, en marge du modèle professionnel du travail social. Ils ont en effet recruté, au cours des premières années de leur existence, des personnes qui pratiquent l'organisation communautaire, sans provenir principalement du travail social, mais qui avaient, toutes, une expérience d'action communautaire.

Au début des années 1970, au moment de la mise en place des centres locaux de services communautaires (CLSC), l'État a récupéré une approche globale, développée dans les milieux populaires, et reposant sur la liaison entre services de santé, services sociaux et services communautaires. Avant même le rapport Lalonde (1974), qui pavait la voie à la promotion de la santé, le Québec innovait, en mettant en place un modèle d'intervention que l'Organisation mondiale de la santé continue de présenter comme une voie d'avenir en santé publique. Dans ce modèle multidisciplinaire et territorial des CLSC, l'organisation communautaire a joué comme un ferment de nouvelles pratiques professionnelles et de renouvellement de l'action citoyenne.

La première génération des CLSC a connu la turbulence de collectivités locales en rapide transformation et de mouvements citoyens revendicateurs. Pratique de travail social en dehors des cadres de la profession, l'organisation communautaire en CLSC a recruté ses premiers artisans et artisanes dans les rangs de ce que l'on désignait alors comme des groupes populaires. Ils avaient une formation de base, acquise dans diverses disciplines³, et étaient, à l'instar d'autres artisans de ces nouveaux établissements, enracinés dans leur milieu, avec la préoccupation d'aligner les services sociaux et de

3. L'enquête réalisée en 1988 par le RQIAC (Hurtubise *et al.*, 1989) établit à seulement 41,7% le nombre d'intervenantes et intervenants communautaires en CLSC qui ont une formation en travail social, même si la majorité a complété des études universitaires en sciences sociales (60,4%). Au cours des prochains mois nous disposerons des résultats d'une nouvelle enquête menée sur le même modèle par l'équipe de Yan Comeau, nous permettant de mesurer dans quelle direction la situation a évolué au cours des quinze dernières années.

santé sur les besoins des populations⁴. Ce caractère innovateur, voire délinquant par rapport au réseau, a contribué à ralentir la mise en place des CLSC. Il aura fallu près d'une quinzaine d'années pour compléter le réseau sur l'ensemble du territoire.

Au milieu des années 1980, avec 148 établissements à la grandeur du Québec, les CLSC sont entrés dans la seconde époque de leur développement, au moment même où les États sociaux, confrontés à la rupture du modèle fordiste, s'interrogeaient sur les façons de réduire leur déficit. L'action communautaire en CLSC a alors dû franchir un seuil pour éviter la réduction à des tâches de mobilisation dans les seuls programmes de santé (Brunet, 1987) et obtenir sa reconnaissance comme constitutive du modèle CLSC (FCLSCQ, 1991). Trois facteurs ont permis une telle performance: la syndicalisation, l'ouverture des États sociaux à la dimension communautaire, et la mise en place d'une association professionnelle, qui a agi comme communauté de pratique et catalyseur d'une identité professionnelle.

2.2. LA SYNDICALISATION

Les intervenantes et intervenants communautaires en CLSC, comme tous les autres employés des établissements publics de santé, sont syndiqués et la convention collective, négociée en 1976, établit les titres d'emploi et la définition des tâches qui leur sont dévolues (Lachapelle, 2003, p. 18). Détenteurs de diplômes universitaires de premier cycle et intégrés pour la plupart à l'échelle de traitement des professionnels (35 000 \$ à 64 000 \$), ils bénéficient des conditions de travail négociées dans le cadre de luttes auxquelles ils ont contribué de façon significative. Bon nombre ont en effet assumé des fonctions syndicales, à tous les échelons, de leur syndicat local à la présidence de la CSN⁵.

4. «Donc les CLSC sont apparus comme une partie du réseau d'État mais une partie qui était en contestation et en rupture. Ce n'est pas nécessairement ce pourquoi les gouvernements les mettaient sur pied mais nous, nous voulions en faire un outil de remise en question des pratiques de service social dites traditionnelles et un lieu de renouvellement des pratiques. Nous l'avons fait en lien avec les gens des groupes populaires, pour que ce CLSC ressemble au quartier et soit un outil de développement du quartier» (Gingras, 1988, p. 9).

5. «Travailleur social au CLSC Hochelaga-Maisonneuve, spécialisé en organisation communautaire, Gérald Larose fut tour à tour président de son syndicat local, responsable provincial des CLSC pour la Fédération de la santé et des services sociaux, responsable de l'information au Conseil central du Montréal-métropolitain, puis président dudit Conseil de 1979 à 1982 avant d'être élu premier vice-président de la CSN en juin 1982 et onzième président le 27 septembre 1983» (<envision.ca/templates/w2w.asp?ID=4325>). Il a occupé ce poste jusqu'en 1999 et exerce depuis le métier de professeur au département de Travail social de l'Université du Québec à Montréal.

Protégés par leur convention collective, les intervenantes et intervenants communautaires en CLSC disposent d'une protection contre les mises à pied et l'arbitraire, qui constitue un facteur de stabilité professionnelle. Si la remise en question des CLSC et les changements administratifs qui leur ont été imposés ont occasionné des contraintes professionnelles pour certains, les dispositions négociées ont constitué pour l'ensemble une protection efficace de leur autonomie professionnelle.

3. LE VIRAGE COMMUNAUTAIRE DE L'ÉTAT SOCIAL

Au tournant des années 1980, les CLSC choisissent de fonder leur légitimité institutionnelle sur l'approche communautaire. Ils participent, ce faisant, à une évolution qui touche plusieurs États sociaux issus des « trente glorieuses » (Rosanvallon, 1995; Bouquet, 2005). L'État social devait assurer des formes universelles de solidarité sociale, grâce aux programmes de sécurité du revenu, de santé et services sociaux et d'éducation. La crise de l'économie entraîne dans les pays développés une telle extension des phénomènes d'exclusion sociale et des charges sociales assumées par l'État, qu'elle ébranle des assises de l'État social traditionnel et provoque l'ouverture à des modes d'intervention collective de type communautaire, misant sur les réseaux naturels de solidarité. On assiste à la publication en France d'un volumineux rapport d'experts sur l'intervention sociale d'intérêt collectif (MSSP, 1988). En Grande-Bretagne, le rapport Barclay (1982) fait de l'action communautaire un outil de mobilisation des réseaux de solidarité et d'utilisation du milieu dans les programmes institutionnels. Au Québec, le ministère des Affaires sociales met en place un programme de Soutien aux organismes communautaires (SOC) qui est aujourd'hui le principal outil de soutien financier public aux organismes communautaires, et fait des CLSC des établissements dont l'action est « axée résolument sur l'approche communautaire, qui est spécifique, sinon exclusive, aux mandats des CLSC » (Parenteau, 1986, p. 98).

C'est dans ce contexte que la Fédération des CLSC élabore son discours sur l'approche communautaire (Bélanger, 1983; Gingras, 1988) et intègre résolument l'action communautaire et le soutien au développement des communautés (Favreau et Hurtubise, 1993) dans son cadre d'orientation (FCLSCQ, 1991). S'ouvre alors une phase d'institutionnalisation, à la fois des pratiques d'organisation communautaire dans les établissements et des pratiques communautaires autonomes dans les collectivités locales: les organisations communautaires entreprennent leur longue marche vers la reconnaissance.

Dans toutes les communautés locales québécoises, des associations mettent en œuvre des projets, répondant aux nouvelles problématiques collectives, et elles reçoivent pour ce faire le soutien de leur CLSC. La capacité d'action citoyenne s'en trouve renforcée et le nombre d'organisations communautaires, aussi bien que les ressources financières qui leur sont attribuées par le biais de politiques de soutien ciblées, connaît une croissance remarquable.

Le virage communautaire de l'État social québécois favorise l'épanouissement des initiatives locales, par des politiques sociales de soutien : programme de soutien des organisations volontaires d'éducation populaire, programme de soutien des organismes communautaires, création du Secrétariat à l'action communautaire autonome, etc., auxquelles s'ajoutent les services professionnels d'organisation communautaire dans les CLSC (Assogba, 2000 ; Fréchette, 2000). Au cœur de cette dialectique, entre l'affirmation démocratique de la société civile et l'existence d'un État social consistant, les CLSC et leurs services d'organisation communautaire ont contribué significativement à faire en sorte que le modèle québécois se distingue dans l'ensemble canadien et à l'échelle internationale, entre autres, par la vigueur de l'action communautaire autonome.

Quand le gouvernement du Québec choisit en 1996 de miser sur l'économie sociale pour la relance des communautés et adopte, à l'automne 2001, sa politique de reconnaissance de l'action communautaire, les professionnels de l'organisation communautaire en CLSC voient s'institutionnaliser des actions auxquelles ils sont associés depuis plusieurs années (Lachapelle, 2006). Le nombre de postes en organisation communautaire a connu, sauf dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, une relative stabilité, les effectifs étant légèrement supérieurs actuellement, par rapport au début de la période.

Bref le virage communautaire ne s'est pas soldé par une récupération étatique de l'action communautaire, à des fins d'économie budgétaire, mais par la croissance des services et des politiques publiques répondant à de nouveaux besoins sociaux (centres de petite enfance, entretien ménager, entreprises d'insertion, etc.). Le soutien financier de l'État aux initiatives communautaires a fait un bond, au cours des années 1990, même si cela ne s'est pas nécessairement traduit dans les conditions de travail en milieu communautaire.

4. LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES DU RQIIAC

L'itinéraire du Regroupement des intervenantes et intervenants communautaires en CLSC et centres de santé (RQIIAC) a été parallèle à ce processus de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

Concrétisation d'une discussion lors du colloque de Victoriaville (CDCB-F, 1986) sur l'absence de moyens d'action collective, l'association s'appuie dès ses débuts sur une enquête, visant à mesurer la marge d'autonomie professionnelle dont disposaient les organisatrices et organisateurs communautaires en CLSC (Hurtubise *et al.*, 1989). La recherche situe la question dans le contexte où «le travail d'intervention communautaire comporte, par définition, des contradictions entre l'appartenance à l'institution et la solidarité concrète avec les populations» (Hurtubise *et al.*, 1989, p. 2). L'enquête aboutit à l'affirmation «que les intervenants communautaires jouissent d'une autonomie professionnelle certaine» (Hurtubise *et al.*, 1989, p. 57) et qu'ils sont préoccupés par les moyens de la préserver.

En mai 1988, réunis en colloque à l'Université Laval, quelques centaines d'intervenantes et intervenants communautaires en CLSC créent le RQIIAC. Rapidement le groupe s'organise et met en place des outils de communication (bulletin *Interaction communautaire*, site Web <www.rqiiac.qc.ca/> et liste de courrier électronique) et de transfert de savoir-faire entre pairs (colloque biennal, rencontres régionales et journées d'échange). La Fédération des CLSC reconnaît rapidement le RQIIAC en l'associant à la définition du cadre de référence des CLSC, dont l'un des volets portait sur l'action communautaire (FCLSCQ, 1991 et 1994).

Alimentée par ses membres, l'association est devenue une communauté de pratiques. Avec des moyens modestes, elle mise sur l'engagement des membres à maintenir son réseau de communication et de partage, entre les personnes qui pratiquent l'organisation communautaire en CLSC.

Le RQIIAC a favorisé la systématisation d'une pratique professionnelle. Cela s'est manifesté de façon éminente par l'adoption, en juin 2002, d'un cadre de référence qui rend compte de l'expertise de trois décennies d'intervention en CLSC (Lachapelle, 2003). Ce document est le fruit de deux années de consultation au cours desquelles des choix ont été faits, qui manifestent de la consolidation de l'identité professionnelle des organisateurs communautaires (OC) en CLSC. Produit à la veille du regroupement des établissements, qui a intégré les cent quarante-huit (148) CLSC aux 95 centres de santé et de services sociaux (CSSS) du Québec, ce document

a trouvé écho, non seulement dans les rangs des professionnels de l'organisation communautaire en CLSC, mais aussi dans les documents ministériels qui en reprennent substantiellement les principes (Québec, 2004).

Au moment où se met en place un contexte radicalement nouveau pour les CLSC intégrés aux CSSS, le processus d'institutionnalisation progresse d'un cran et de nouveaux défis sont posés à l'organisation communautaire. Les groupes communautaires désormais plus autonomes et les communautés locales qui s'ouvrent au développement social, voire au développement durable, ont des attentes qui ne sont plus celles des années 1980-1990. L'identité réaffirmée des organisateurs et organisatrices communautaires constitue un atout intéressant pour assurer la pérennité de la profession et de ses conditions de pratique. Le RQIAC qui célébrera ses vingt ans en 2008, a marqué une étape et doit maintenant relever de nouveaux défis, pour que l'identité professionnelle consolidée des OC se maintienne et que la pratique de l'organisation communautaire continue à favoriser l'enracinement local des services de santé et des services sociaux.

5. LES CONDITIONS D'UNE VALORISATION DES PROFESSIONS SOCIALES

La valorisation des professions émergentes du social a davantage de chances de se réaliser si les revendications dépassent les enjeux du financement des organisations. Sans nier l'importance d'améliorer les ressources dont disposent les groupes communautaires, il faut aussi que celles et ceux qui pratiquent ces professions émergentes, apparentées à l'organisation communautaire, se donnent les moyens de consolider leur identité professionnelle. Cela est nécessaire pour consolider la reconnaissance des organisations communautaires, qui passe nécessairement par une juste rétribution des personnes salariées qui y travaillent.

5.1. UNE PROFESSIONNALISATION SANS PROFESSIONNALISME

L'histoire de l'organisation communautaire en CLSC démontre que la syndicalisation permet une professionnalisation sans professionnalisme. Dans les CLSC, la négociation des titres d'emploi a établi une première définition des professions en organisation communautaire (organisateur et organisatrice communautaire, travailleur ou travailleuse communautaire et travailleur ou travailleuse de milieu). Les gains des fronts communs syndicaux des années 1970 ont défini une échelle de rémunération, qui a ensuite évolué avec l'ensemble des conditions salariales du secteur public.

Même si elle est actuellement figée par décret, cette échelle demeure intéressante, en comparaison de ce qui est versé à des personnes assumant des responsabilités similaires dans le milieu communautaire.

Les organisations communautaires qui ont un statut d'association ou de coopérative sans but lucratif et qui revendiquent leur autonomie de gestion par rapport à l'État ne peuvent pas être assimilées au secteur public. Mais le cheminement des garderies jusqu'aux CPE confirme pourtant que la voie du syndicalisme permet la reconnaissance par l'État de sa responsabilité à l'égard des ressources communautaires. La négociation collective regroupée des CPE s'est avérée une avenue efficace d'accroissement du soutien financier de l'État, afin de permettre à ces établissements de rémunérer convenablement les éducatrices. Le milieu communautaire a tout à gagner en se donnant les moyens de soutenir convenablement son rapport de force avec l'État. Le mouvement syndical a fait la preuve, dans le cas des garderies, qu'il sait pratiquer des rapports de négociation qui ne font pas disparaître la participation des citoyennes et citoyens à la gestion des établissements. Les craintes de perdre de l'autonomie, ou de brader les rapports de proximité avec le milieu, ne se sont vérifiées ni pour les CPE, ni pour l'organisation communautaire en CLSC.

Évidemment la syndicalisation du milieu communautaire suppose que celui-ci se dote de formes de regroupement qui permettent le développement d'un syndicalisme ajusté aux réalités communautaires. Il y a là un premier défi à relever pour l'amélioration du rapport salarial en milieu communautaire autonome.

Depuis la reconnaissance de l'action communautaire autonome, cette autonomie est déjà de toute façon plus encadrée par le bailleur de fonds publics, toujours justifié de réclamer un droit de regard sur leur utilisation (Hébert *et al.*, 2005). En mettant en balance les avantages et les inconvénients, n'y aurait-il pas un gain à stabiliser les emplois professionnels et à les sortir de la précarité, tout en prenant soin de ne pas miner la démocratie des organisations? Cela nous amène directement à l'impératif de mieux asseoir les pratiques professionnelles, sur une identité bien définie.

5.2. UNE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE MIEUX DÉFINIE

L'expérience de la communauté de pratiques qu'est le RQIIAC nous a permis de faire l'expérience des partages de savoir-faire et des apports de la recherche universitaire, comme mécanismes de consolidation des pratiques. La réflexion collective sur les enjeux de nos pratiques professionnelles nous a permis de définir notre expertise particulière, de baliser notre activité professionnelle et de la faire reconnaître par nos établissements et par le milieu.

Les personnes salariées qui pratiquent les professions émergentes du social doivent apprendre à distinguer leur contribution dans les groupes de celles des citoyennes et citoyens qui y interviennent comme bénévoles. L'idée n'est pas d'établir une hiérarchie, mais de distinguer les responsabilités et privilèges de chacun. La caractéristique commune des postes de coordination, d'agent de développement ou de travail communautaire reste à préciser. Une étude des définitions de tâches et des responsabilités assumées aiderait sans doute à le faire. Mais ne pouvons-nous pas d'ores et déjà considérer que ces nouveaux métiers constituent des variantes de l'organisation communautaire? La définition d'un cadre de pratique, semblable à celui dont le RQIIAC s'est doté, permettrait de forger une identité moins morcelée que ce que nous pouvons actuellement constater, et surtout d'offrir aux personnes qui exercent ces métiers une base pour les valoriser. À terme, la démocratie des organisations communautaires y gagnerait, puisque les responsabilités des intervenantes et intervenants seraient mieux campées, en matière de soutien à l'action citoyenne, et que la base citoyenne des groupes retrouverait son espace propre de responsabilité. Une meilleure conscience de leur rôle de la part des salariés contribuerait à un renouvellement de la démocratie dans le milieu communautaire.

L'expérience des membres du RQIIAC démontre qu'il est possible de maintenir ses alliances avec les populations, tout en étant reconnus comme professionnels. Les organisateurs et organisatrices communautaires se sont donné des règles pour ne pas perdre de vue le service du milieu. Avec l'importance croissante des organisations de développement communautaire et de développement social, les nouvelles professions sociales ont tout à gagner à se donner une meilleure définition de leur identité et de leur expertise particulière. Les fédérations de groupes communautaires ne sont pas en mesure de jouer ce rôle; ce sont les personnes qui exercent une profession qui peuvent le faire, dans le cadre d'une association, particulièrement dédiée aux enjeux professionnels.

Certains ont déjà demandé au RQIIAC d'élargir ses rangs pour accueillir les personnes qui pratiquent une forme d'organisation communautaire en dehors des CLSC. Cette demande n'a pas reçu de réponse positive, parce que les OC en CLSC jugeaient essentiel de resserrer les rangs, dans le contexte de rapide transformation du réseau des services sociaux et de santé. Ces besoins tiennent toujours, au moment où s'amorce la mise en place des nouveaux plans d'organisation des services des CSSS et de la formation de réseaux locaux de services. Mais peut-être faut-il aussi que les OC des CSSS poussent un cran plus loin leurs solidarités communautaires, en partageant l'expertise du RQIIAC, avec celles et ceux qui

assument déjà une part de ce qui fut jadis leur champ d'intervention. Ses moyens sont plutôt modestes pour un défi de cette ampleur, mais n'est-ce pas dans de telles conditions que se fait l'innovation ?

6. LA NÉCESSITÉ DE RESTAURER L'ÉTAT SOCIAL

Quelle que soit la voie que prendront les nouveaux intervenants sociaux collectifs, l'avenir de l'organisation communautaire passe par des alliances, pour restaurer l'État social. Si les États cherchent à valoriser le communautaire pour réaliser des économies, nous devons maintenir le rapport de force, pour que ce ne soit pas une forme de déresponsabilisation collective génératrice d'exclusion sociale, ni une forme de contrôle social. Le communautaire doit aussi demeurer un facteur de développement et générer de la démocratie. Nous avons avantage à allier nos forces pour relever ce défi qui nous rassemble. Nos actions étant axées sur le changement social, nous ne pouvons pas faire l'économie des débats pour redéfinir un projet de société qui fournisse un horizon à l'action collective.

Les organismes communautaires sont déjà un milieu où se forment les nouvelles avenues de l'État social. Les professionnels doivent alimenter et soutenir les débats. Faire progresser la définition d'une identité professionnelle n'est pas une forme de corporatisme, c'est une contribution à des rapports avec l'État qui respectent la contribution des citoyennes et citoyens que nous côtoyons dans les organisations communautaires, une contribution que l'État québécois qualifie lui-même d'« essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » (Québec, 2001a).

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOGBA, Y. (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société, L'expérience fondatrice des Carrefours jeunesse-emploi au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BARCLAY, P.M. *et al.* (1982). *Social Workers Their Role & Tasks, The Report of a Working Party Set Up in October 1980, at the Request of the Secretary of State for Social Services, by the National Institute for Social Work under the Chairmanship of Mr Peter M. Barclay*, Londres, Bedford Square Press – NCVO.
- BÉLANGER, J.-P. (1983). *Les mutations de l'État providence et le devenir des CLSC*, Québec, FCLSCQ – Direction de l'analyse et de l'évaluation des programmes.

- BOUQUET, B. (2005). «Le service social français», dans J.-P. Deslauriers et Y. Hurtubise (dir.), *Le travail social international*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 35-65.
- BROCAL, R. (2005). «Le travail social en Belgique francophone», dans J.-P. Deslauriers et Y. Hurtubise (dir.), *Le travail social international*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 67-90.
- BRUNET, J. et al. (1987). *Rapport du Comité de réflexion et d'analyse des services dispensés par les CLSC (rapport Brunet)*, Québec, le Comité.
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS – CDCB-F (1986). «Fais-moi signe de changement», *Actes du colloque provincial sur le développement communautaire*, Victoriaville, du 16 au 18 octobre 1986.
- DESLAURIERS, J.-P., avec la collaboration de R. PAQUET (2003). *Travailler dans le communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- DESLAURIERS, J.-P. et Y. HURTUBISE (dir.) (2005). *Le travail social international*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- DIDIER, S., F. AUBRY et L. GERVAIS (2005). *Pour que travailler dans le communautaire ne rime plus avec misère, Enquête sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires*, Montréal, Centre de formation populaire et Relais Femmes.
- FAVREAU, L. (1989). *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours, Continuités et ruptures*, Montréal, Le Centre de formation populaire – Les Éditions du fleuve.
- FAVREAU, L. et Y. HURTUBISE (1993). «Renouvellement d'une pratique professionnelle, L'organisation communautaire en CLSC», dans L. Favreau et Y. Hurtubise, *CLSC et communautés locales, La contribution de l'organisation communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FÉDÉRATION DES CLSC DU QUÉBEC – FCLSCQ (1991). *Document de réflexion numéro 3, L'action communautaire*, Montréal, Fédération des CLSC du Québec.
- FÉDÉRATION DES CLSC DU QUÉBEC – FCLSCQ (1994). *Pratiques d'action communautaire en CLSC, document de réflexion*, Montréal, Fédération des CLSC du Québec.
- FOISY, D. (2004). *L'organisation communautaire en CLSC: au carrefour de légitimités renouvelées*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en travail social.
- FRÉCHETTE, L. (2000). *Entraide et services de proximité, L'expérience des cuisines collectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GINGRAS, P. (1988). *L'approche communautaire: essai de conceptualisation*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- HÉBERT, J. et al. (2005). *Analyse des pratiques d'évaluation dans les organismes communautaires, Rapport de recherche*, Montréal, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, décembre, <www.er.uqam.ca/nobel/arpeoc/rapport/rapport/051205RapportARPEOC.pdf>.
- HURTUBISE, Y., L. FAVREAU, D. FOURNIER et G. BEAUCHAMP (1989). *Pratiques d'organisation et de travail communautaires en CLSC*, Montréal, RQIIAC.

- LACHAPELLE, R. (1995). «Les CADC comme espace d'économie sociale», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8 n° 1, p. 81-95.
- LACHAPELLE, R. (2006). «L'organisation communautaire en CLSC et l'action communautaire autonome», Contribution au colloque *Relever le défi de la reconnaissance et du soutien de l'action communautaire au Québec*, 2 mars. Texte à paraître dans *Interaction communautaire*, n° 72.
- LACHAPELLE, R. (dir.) (2003), *L'organisation communautaire en CLSC, cadre de référence et pratiques*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE – CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL SOCIAL (1988). *Intervention sociale d'intérêt collectif, Rapports à Monsieur le ministre*, Paris, La Documentation française, coll. «Documents affaires sociales».
- PARENTEAU, F. (1986). *Historique, actualité et avenir des centres locaux de services communautaires (CLSC)*, Québec, Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (Commission Rochon) par Fernand Parenteau de la Direction des services communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- QUÉBEC (2001a). *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Politique gouvernementale, Québec, Gouvernement du Québec.
- QUÉBEC (2001b). *Politique nationale de la ruralité, Une vision d'avenir, Des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois*, Québec, Gouvernement du Québec.
- QUÉBEC (2004). *Les services généraux offerts par les centres de santé et de services sociaux*, Québec, Gouvernement du Québec.
- RODRIGUE, G. et V. CIMON-MORIN (2004). *Rapport d'évaluation de la mesure Agents de développement rural*, Québec, Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche – Direction générale des politiques et des sociétés d'État, novembre, <www.mdeie.gouv.qc.ca/publications/pdf/developpement_regional/fr/ruralite/rapport_agentsversionfinale.pdf>.
- ROSANVALLON, P. (1995). *La nouvelle question sociale: repenser l'État providence*, Paris, Le Seuil.

P A R T I E

DE NOUVEAUX PERSONNAGES ?

3

7

**LA CONSTRUCTION
D'UNE CULTURE
PROFESSIONNELLE
EN TRAVAIL DE RUE****Annie Fontaine***Université du Québec à Montréal*

Le contexte de perpétuelle réorganisation des services, qui existe depuis une vingtaine d'années au Québec, entraîne de nombreuses transformations au sein des pratiques des organismes communautaires, notamment en travail de rue. La fluctuation des conditions dans lesquelles évolue ce mode d'action, et la diversité des orientations qu'il adopte, attire l'attention vers les enjeux et les défis que comporte le renouvellement de cette pratique.

**1. UNE CONCEPTION INTERACTIONNISTE
DE LA CULTURE PROFESSIONNELLE**

Bien qu'on puisse aborder cette préoccupation sous l'angle de la conservation de la culture du travail de rue, la réflexion sur le sujet met en relief les limites d'une telle analyse. Elle comporte d'abord le piège d'avoir à définir «la» bonne pratique à transmettre et de négliger les multiples influences qui interviennent dans l'évolution de ce mode d'action. La culture ainsi définie est perçue comme un capital d'attributs acquis par les

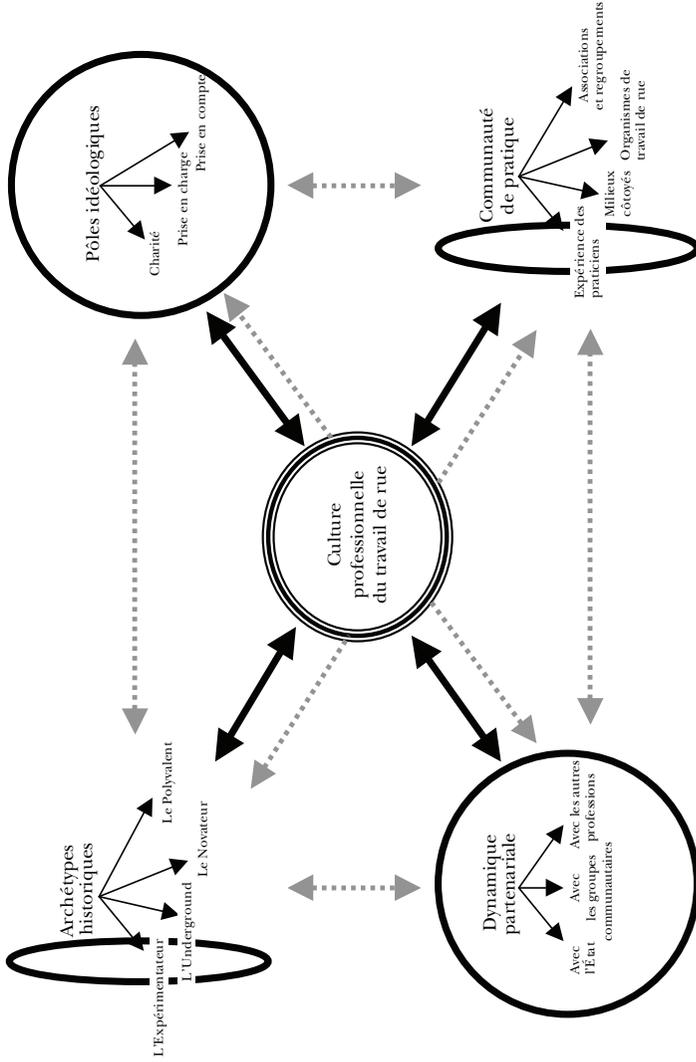
individus, dans un cadre donné, et déterminant leurs conduites ainsi que leur position, en rapport avec d'autres groupes sociaux. Or cette manière déterministe de dessiner les contours d'une pratique et d'en cerner les circuits de transmission limite la compréhension de la notion de culture d'une profession, en la définissant comme un bien possédé et transmis en vase clos par des initiés. Elle s'expose, de surcroît, à un risque de rapide caducité, compte tenu du contexte mouvant de réorganisation des services, évoqué plus haut, qui entraîne des transformations constantes au sein des pratiques.

La culture abordée comme un accomplissement effectif, plutôt que comme un modèle à appliquer, invite au contraire à reconnaître la participation constitutive des acteurs à la fabrication interactive et continue du monde qu'ils partagent. Ce point de vue interactionniste sur la construction de la culture met en lumière les processus par lesquels les acteurs négocient leurs interprétations respectives des ressources symboliques (vocabulaire, valeurs, histoires, habitudes, productions, représentations, etc.) mobilisées pour élaborer un sens commun. Cette perspective permet d'entrevoir que les interactions entre acteurs participent directement à la production des trames et des cadres (programmes, normes, institutions, etc.) au sein desquels se structurent et se renouvellent leurs rapports (Berger et Luckmann, 1996; Huot, 1991; Coulon, 1987; Blumer, 1969; Garfinkel, 1967). Ainsi, envisagée comme production intersubjective d'un monde commun, la culture définie en termes d'« *énaction* » (Morgan, 1989) est comprise comme un processus continu et proactif de création négociée des structures de sens, mobilisées pour réinventer quotidiennement l'arrangement qui relie les acteurs.

Une lecture déterministe de la culture du travail de rue aurait orienté notre recherche vers la cristallisation d'une définition de cette pratique et de ses procédés de transmission, ainsi que vers une analyse des facteurs contextuels contribuant à en rehausser ou diluer les attributs. Même si nous continuons de porter intérêt aux efforts d'articulation d'un sens commun, déployés par la communauté qui s'identifie à cette pratique, la conception constructiviste que nous adoptons incite plutôt à observer et à décrire les multiples rapports participant à dessiner, de manière constamment renouvelée, la culture du travail de rue, au carrefour de diverses transactions et conversations entre travailleurs de rue, employeurs, superviseurs, formateurs, bénévoles, bailleurs de fonds, décideurs, jeunes et adultes du milieu, voisins, aidants naturels, réseau criminel, policiers, intervenants psychosociaux, fonctionnaires, etc.

Le présent article, sur la construction de la culture en travail de rue, met en lumière les enjeux qui traversent le développement de cette pratique, dans le contexte actuel de réorganisation des services sociosanitaires,

Figure 7.1
La construction interactive de la culture du travail de rue



Source: Annie Fontaine, 2006.

en relevant les différentes sources qui animent la négociation de cette identité professionnelle. Comme le reflète la figure qui suit, nous verrons que de multiples représentations symboliques et niveaux d'interaction participent, de manière interactive, à la production et au renouvellement continus de la culture du travail de rue.

2. LES FACETTES IDENTITAIRES DU TRAVAIL DE RUE AU QUÉBEC

Traversé par des visées et des valeurs variées, le travail de rue constitue à la base une forme d'intervention sociale en milieu ouvert. Cette stratégie d'action « hors-murs » permet de surmonter le fossé qui maintient certaines populations à l'écart des structures sociales. La caractéristique principale de cette pratique consiste en une immersion et une présence du travailleur de rue dans les espaces de vie et la quotidienneté des personnes visées. Misant sur la prise de contact et l'établissement d'une relation significative avec elles, le travail de rue met en œuvre divers moyens d'action pour accompagner les individus et les collectivités dans la réponse à leurs besoins et aspirations.

Pratique adaptable au contexte géographique¹ dans lequel elle évolue (centre-ville, quartier urbain périphérique, banlieue, ville de région ou milieu rural), le travail de rue adopte diverses couleurs et stratégies pour réaliser cette démarche « d'aller vers » les populations ciblées. En fonction du cadre organisationnel où cette pratique prend forme (organisme communautaire en travail de rue, organisme orienté vers une problématique particulière, projet concerté impliquant divers acteurs institutionnels, etc.), ce mode d'action est orienté par des mandats plus ou moins généralistes ou spécialisés et par des objectifs plus ou moins centrés sur l'émancipation ou la normalisation des populations ciblées (éducation informelle, socialisation, conscientisation, promotion de la santé, adaptation sociale, insertion sociale, sécurité publique, etc.). Les politiques sociales qui encadrent le travail de rue (structure d'organisation des services, modes de financement, lois, etc.) influent aussi sur l'orientation et les modalités de mise en œuvre de cette pratique (projets à court ou long terme, accent mis sur les résultats ou le processus, contraintes ou marge de manœuvre au plan du rapport volontaire et confidentiel, etc.).

1. Même si notre réflexion porte principalement sur le travail de rue au Québec, plusieurs parallèles sont à faire à propos des facettes de cette pratique et des enjeux que rencontrent les acteurs d'autres pays au plan de son développement. Voir le site du Réseau international des travailleurs sociaux de rue géré par Dynamo International, <www.travail-de-rue.net>.

Illustrant la mouvance des rôles associés au travail de rue à différentes périodes historiques, quelques figures emblématiques ponctuent l'imaginaire qui anime la définition de cette pratique. Sortes d'idéaux-types, modelés à partir de significations valorisées selon les conditions du moment, ces personnages font ressortir divers visages du travail de rue construits, au fil du temps et de l'évolution de cette pratique, dans l'organisation des services sociaux au Québec :

- le visage de l'**Expérimentateur**, émergeant au début des années 1970 dans l'effervescence de la mise en place du réseau des affaires sociales, où plus d'une centaine de travailleurs de « milieu » sillonnaient les rues de Montréal, pour rejoindre les jeunes dont les intervenants ne parvenaient pas à comprendre la contre-culture ;
- celui de l'**Underground**, pendant la période de repli institutionnel des années 1980, œuvrant dans les replis de la marge et modulant la philosophie de cette pratique aux valeurs des populations en rupture avec les normes dominantes ;
- celui du **Novateur**, redécouvert, avec les réformes des années 1990, en tant qu'intervenant de milieu et agent de prévention pouvant prolonger, en amont, les visées institutionnelles en rejoignant en dehors des murs les populations « à risque », difficiles à atteindre ;
- celui du **Polyvalent**, apparaissant dans les années 2000 comme un calfeutrage multi-usage, servant à boucher les « trous de services » des divers continuums en place, au sein de la planification intégrée de services...

Loin de résumer de manière exhaustive les figures associées au personnage de travailleur de rue, et encore moins de refléter la singularité de chaque praticien, ces quelques profils historiques trouvent quand même une résonance dans les repères auxquels puisent aujourd'hui les acteurs pour appréhender ce rôle. Sans qu'ils cloisonnent ces caractéristiques aux époques dont ils émergent, ces traits du travail de rue mettent en relief la variété des domaines d'application où s'est manifestée cette pratique : d'abord auprès des jeunes incompris des adultes, pour saisir et accompagner les transformations de leur style de vie (oisiveté, sexualité libre, consommation de drogues, délinquance, etc.) ; ensuite auprès des populations dont le mode de vie contrevient aux normes sociales (prostitution, toxicomanie, criminalité, etc.), pour développer des stratégies d'action adaptées à leur culture et à leurs besoins ; par la suite auprès des populations « vulnérables », dont les habitudes de vie préoccupent les autorités de la santé publique (transmission des ITSS², itinérance, décrochage scolaire, etc.), afin de

2. Infections transmissibles sexuellement et par le sang

réduire les risques associés à leurs pratiques; enfin auprès de l'ensemble des groupes sociaux « multiproblématiques » (polytoxicomanie, santé mentale, gangs de rue, etc.), pour faire la passerelle entre eux et les différents intervenants qui visent à les joindre.

Les visages archétypaux que nous venons de proposer ne fournissent pas les contours achevés de la culture professionnelle du travail de rue, mais en dessinent certains pôles d'élaboration, un peu à la manière d'un mythe, d'un « récit des origines » (Messu, 2006, p. 110)³. Ces représentations symboliques, qui ont pris forme au travers des interprétations faites par les acteurs du rôle de travailleur de rue, constituent des ressources mobilisables pour produire, consolider, négocier et transformer les visions partagées et différenciées qu'entretiennent les acteurs de cette pratique (Berger et Luckmann, 1996, p. 60).

Différentes représentations du travail de rue se sont donc amalgamées et entrechoquées au fil de multiples rencontres d'intérêts; cette dynamique implique que la définition du travail de rue ne repose pas sur un référent particulier et qu'elle s'articule plutôt continûment, au carrefour de divers pôles idéologiques. À la fois concurrentielle et complémentaire, cette cohabitation entre plusieurs conceptions du travail de rue ainsi que la fluctuation des rapports institutionnels impliquant ce rôle social illustrent le caractère constitutivement interactif de la construction d'une culture professionnelle.

Même si cette dynamique de négociation met en évidence que l'identité professionnelle ne se referme pas sur elle-même, le caractère identifiable de la collectivité, qui assume cette profession, n'en demeure pas moins un enjeu et une source de débat. Ainsi, rendre identifiable une culture professionnelle « ne revient pas à faire état de l'ensemble de ses traits identitaires, mais à produire sa distinction sur un fond de communauté » (Messu, 2006, p. 18). En somme, même si une culture est hétérogène par définition, sa construction implique une appartenance à une identité commune, en même temps que la reconnaissance de sa distinction par d'autres groupes d'acteurs (Messu, 2006; Fillion, 2005).

3. Quoiqu'il s'intéresse dans son ouvrage à la construction du mythe identitaire individuel, Messu (2006) suggère une interprétation de cette dynamique, en grande partie applicable à la construction d'une identité collective. Trouvant inspiration dans les travaux de cet auteur, plusieurs références dans cet article font écho à sa réflexion sur la production de l'identité, tout en tenant compte des différences fondamentales entre la construction identitaire individuelle et la construction d'une culture professionnelle.

3. LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT D'UNE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL DE RUE

Le travail de rue, dont la reconnaissance sociale a grandement fluctué au fil des ans, représente un exemple évocateur du processus de négociation identitaire, constitutif de la construction des cultures professionnelles. Marquée par des alternances, entre des périodes effervescentes de développement et d'autres de marginalisation, l'évolution en dents de scie de cette pratique soulève divers enjeux organisationnels et définitionnels, exacerbés par le contexte sociopolitique ambiant. Le manque de reconnaissance institutionnelle du travail de rue et les pressions induites par l'intérêt croissant des institutions à son égard mettent aujourd'hui cette pratique face à un paradoxe, qui fragilise la construction d'une identité et d'une culture professionnelles.

Autant la menace de la précarisation que celle de la récupération instrumentale du travail de rue rendent difficile pour les acteurs d'investir le fond de connaissances partagées qui constitue cette pratique. Ces contraintes limitent les occasions, pour ces derniers, de s'approprier le langage symbolique propre à l'univers culturel du travail de rue (Berger et Luckmann, 1986; Coulon, 1987), et ainsi freinent leur possibilité de déployer les potentialités de ce patrimoine commun et d'y injecter de nouvelles perspectives.

D'une part, la précarité des conditions organisationnelles du travail de rue, en partie due à son sous-financement, fragilise la construction d'un bassin de références partagées, permettant la consolidation et le renouvellement du sens investi dans cette pratique. Par exemple, le roulement élevé de personnel au poste de travailleur de rue ne laisse pas le temps aux praticiens d'approprier et de s'approprier les fondements du travail de rue; non seulement cette contrainte compromet la démarche progressive du travail de rue et réduit la portée de ce mode d'action, mais, aussi, le manque de continuité qu'elle génère engendre divers effets pervers: absence d'ancrage, perte de crédibilité, cynisme et méfiance dans le milieu de la rue, ruptures relationnelles, etc. Le manque de moyens de ressourcement, pour soutenir les praticiens (soutien à l'intégration, formation, supervision, etc.), freine aussi le développement de savoirs signifiants partagés en travail de rue. L'instabilité du cadre organisationnel dans lequel le travail de rue évolue fragilise également les tentatives de compréhension commune de cette approche et le déploiement significatif de son potentiel.

D'autre part, le resserrement du contrôle bureaucratique, exercé par les modes d'organisation des services (concertation obligée, financement par programmes axés sur des problématiques ciblées, évaluations centrées sur des résultats quantitatifs, etc.), impose aussi des pressions importantes sur le développement du travail de rue. Quadrillant de multiples manières

les orientations adoptées par les organismes communautaires pour assurer leur survie, les stratégies étatiques tendent à instrumentaliser le travail de rue dans une logique techniciste. Cette perspective interventionniste, axée sur des problématiques particulières et des résultats pointus à atteindre, menace la singularité de certains fondements partagés au sein d'une perspective plus communautaire du travail de rue, inscrivant cette pratique dans une logique de rapprochement progressif et d'accompagnement global des personnes rejointes (de Boévé, 1997; Fontaine, 2004).

Cet écart entre les conditions organisationnelles du travail de rue et les attentes institutionnelles envers cette pratique creuse un fossé, propice à diverses dérives. En effet, les carences et pressions qui contraignent le développement du travail de rue freinent la possibilité, pour les protagonistes, de partager un patrimoine de ressources où puiser des éléments de signification favorisant la consolidation, le renouvellement et le plein déploiement de cette pratique.

Face à cette double contrainte, qui limite l'élaboration d'un sens commun significatif du travail de rue, une mobilisation d'acteurs se met en place depuis quelques années autour d'un projet de définition fondant les bases d'appartenance et de reconnaissance de cette pratique. L'urgence d'asseoir un discours commun se fait, en effet, vivement sentir, autant pour alimenter les praticiens et favoriser le renouvellement de leur pratique que pour positionner ce mode d'action et en rehausser la légitimité auprès des autres acteurs et instances. En fait, il ne s'agit pas, pour les concernés, d'arrêter une définition absolue du travail de rue, mais plutôt d'investir les lieux de négociation de ses représentations symboliques, afin de participer à la construction et au renouvellement de cette culture.

La quête d'une place, dans l'organisation actuelle des services, accentue donc le défi pour les acteurs d'articuler une identité professionnelle en travail de rue. Autant pour prendre part à l'échafaudage orchestré par la planification intégrée de services que pour s'en dégager et maintenir une autonomie relative, ceux qui sont impliqués dans le développement du travail de rue cherchent à produire une représentation de cette pratique qui témoigne, à la fois, de son caractère complémentaire et singulier. Identifiant plusieurs éléments d'adéquation du travail de rue aux orientations des politiques sociales en cours (intervention dans les milieux de vie, adaptation aux groupes vulnérables, prévention auprès des populations à risque, réduction des méfaits, travail en réseaux, etc.), ces protagonistes veulent articuler un discours, imposant leur prise en compte, dans la planification des services sociosanitaires, tout en les protégeant d'une récupération instrumentale, menaçant d'altérer la vision qu'ils partagent du travail de rue (ROCQTR, 2006).

Cette démarche de construction met en lumière le désir collectif d'édifier une représentation partagée du travail de rue, en même temps que les tensions constitutives de cette fabrication d'un sens commun. Ces négociations de la définition du travail de rue témoignent à la fois de l'enthousiasme d'inscrire cette pratique dans le champ sémantique étatique, et des craintes de contribuer à la déperdition de ce mode d'action, par la dilution et la fragmentation de ses fondements. Mettant en jeu différentes finalités poursuivies par les acteurs, ce débat définitionnel du travail de rue illustre le défi d'établir un stock de références partagées, où négocier, consolider et renouveler les significations investies dans cette forme d'intervention. Ainsi, en plus du défi de positionner le travail de rue parmi d'autres pratiques, la définition de ce mode d'action comporte aussi l'enjeu de dessiner les horizons et les limites de ce qui est ou non identifiable à cette culture professionnelle commune.

Même si certaines références sont davantage valorisées, que divers leaders tentent d'en influencer la direction dans un sens plutôt qu'un autre, et que certains stéréotypes sont particulièrement ancrés, il faut admettre que la culture du travail de rue ne peut être cernée, acquise ou transmise comme un ensemble de traits définitifs. Le caractère mouvant et contingent du travail de rue, voire de toute pratique humaine, fait de sa culture un accomplissement continu de pratiques de sens commun, au travers desquelles les acteurs négocient et réinventent quotidiennement l'arrangement qui les relie (Coulon, 1987; Garfinkel, 1967).

La définition du « travail de rue » varie donc, selon les milieux et les époques, en recourant à des énoncés plus ou moins disparates pour cerner les traits de cette pratique. Les tentatives de fusion et de distinction, entre les différentes formes de travail de proximité associées au travail de rue, soulèvent un débat sur les facettes et les frontières de ce mode d'action pluriel. Cette diversité d'interprétations met aussi en relief la variété de matériaux mobilisés par les acteurs pour fabriquer un univers de significations communes autour de cette pratique professionnelle. Alors que la logique de planification intégrée de services, actuellement à l'œuvre au Québec, sollicite l'élaboration d'un discours de légitimation pour le travail de rue, et qu'un désir d'appartenance se fait sentir chez les praticiens, les débats qu'engendre cette négociation attirent l'attention vers les tensions qui traversent cette définition, et vers les interactions qui participent à la construction et au renouvellement de cette culture professionnelle.

4. LES TENSIONS IDÉOLOGIQUES AU SEIN DE LA CULTURE DU TRAVAIL DE RUE

Comme nous venons de le voir, la valorisation par les politiques en place de plusieurs attributs associés au travail de rue entraîne une diversification des modes d'action qui s'en inspirent, et soulève un questionnement identitaire autour de cette pratique. S'additionnant au « traditionnel » travailleur de rue, la multiplication des mandats et dénominations associés à cette forme d'intervention de proximité (travailleur de milieu, de parc, de corridor, intervenant en motorisé, infirmier de rue, éducateur de rue, patrouilleur de rue, agent de liaison, *outracher*, etc.) met en relief le caractère pluriel de cette culture professionnelle. Ces différentes fonctions convergentes à certains égards, et divergentes sous d'autres aspects, rassemblent les praticiens dits « de proximité », dans un ensemble relativement indéfini de connaissances et de références culturelles partagées. Les passerelles tissées à travers l'élaboration d'un langage commun, de même que les frontières dressées pour marquer les différences entre ces pratiques, sont autant de matériaux qui concourent à dessiner la culture du travail de rue. Quoique le langage ne soit que la pointe de l'iceberg du système de significations qui relie les acteurs, cette diversification des appellations associées au travail de rue donne tout de même l'indice que des interactions multiples participent à imprégner un tel rôle social.

Le caractère pluriel des orientations attribuées au travail de rue prend non seulement racine dans la diversification des formes de travail de proximité, mais aussi dans la variété d'idéologies investies dans ce champ d'action. Au-delà des formes que prennent les différentes pratiques, les problèmes ciblés et les finalités poursuivies varient aussi, selon les valeurs et repères théoriques mobilisés par les acteurs au sein de ce mode d'action. Après les figures historiques illustrées au début de cet article, explorons quelques pôles idéologiques inspirés de la grille d'analyse de Karsz (2004) sur les finalités du travail social, et ici appliqués à différentes interprétations du travail de rue (Bastien *et al.*, 2002; Cheval, 2001; de Boévé, 1997; Duval et Fontaine, 2000; Fontaine, 2001, 2003, 2004; Fontaine et Richard, 1997; Schaut et Van Campenhoudt, 1994).

Le travail de rue peut être investi par diverses aspirations humanistes, que ce soit animé de convictions religieuses pour réchapper les personnes happées par l'enfer de la rue, ou encore, suivant des motivations humanitaires, pour réparer les torts causés par l'homme aux humains. Cette vision du travail de rue ancrée dans une logique de **charité** (Karsz, 2004) poursuit l'idéal d'un monde meilleur, en se rapprochant des personnes démunies et en détresse pour alléger leur souffrance, leur donner consolation et

espoir. Le travailleur de rue est alors perçu comme un missionnaire, dont la vocation est de guider et d'assister les personnes en besoin de guérison.

Le travail de rue peut aussi être perçu comme un véhicule d'intervention professionnelle, pour corriger les comportements inadaptés au bon fonctionnement de la vie en société. Que ce soit dans une perspective socioéducative, socioprofessionnelle, sociosanitaire ou sécuritaire, cette pratique permet de joindre les marginaux, pour les réformer en fonction de modèles sociaux jugés adéquats ou pour contenir leurs débordements. Cette conception du travail de rue basée sur une logique de **prise en charge** (Karsz, 2004) suggère un programme d'hygiénisme social, visant à assurer l'intégration systémique des individus et à en contrôler les ratés par une intervention ciblée auprès de ceux qui contreviennent à la norme (Renaud, 1997). Le travailleur de rue est alors considéré comme un expert, ayant pour mandat d'encadrer les personnes en difficultés pour rétablir leur place dans l'ordre social.

Le travail de rue peut enfin miser sur ses interactions avec les autres acteurs, pour chercher à dynamiser les tendances démocratiques des rapports auxquels il participe. Cette posture de **prise en compte** (Karsz, 2004) s'articule dans une logique émancipatrice, où l'objectif n'est pas de diriger les individus vers un modèle prédéterminé, mais plutôt de reconnaître avec eux leurs conditions et aspirations. Le travailleur de rue peut alors être défini comme un accompagnateur, dont le rôle est d'interagir avec les individus, en tant que sujets, et de construire avec eux du sens, à travers leurs expériences.

Le rôle du travailleur de rue peut ainsi être identifié à différentes fonctions sociales et prendre divers visages : le missionnaire, le coopérant, le militant, le patrouilleur, l'agent de placement, l'éducateur, l'intervenant, l'animateur, le médiateur, etc. La culture du travail de rue se construit donc au carrefour de plusieurs formes d'intervention de proximité, ainsi que de conceptions idéologiques du travail social porteuses d'aspirations différentes, voire divergentes. L'identité culturelle du travail de rue s'articule en somme à travers la confrontation de plusieurs autodéfinitions revendiquées individuellement ou collectivement, ainsi qu'à travers la négociation de ces constructions de sens, avec les catégorisations institutionnelles, imposées par les structures sociales (Messu, 2006).

5. UNE MOUVANCE IDENTITAIRE EXACERBÉE PAR LA DYNAMIQUE PARTENARIALE

Cette multiplicité des figures participant à la négociation identitaire du travail de rue illustre comment la construction de cette culture professionnelle s'élabore à travers une combinaison singulière de rôles, associés au sein d'ensembles collectifs dialectiquement interreliés (Berger et Luckmann, 1986; Goffman, 1973). Quoique cette inscription de l'identité dans un tissu d'interrelations (Messu, 2006) soit effective, peu importe l'époque ou les circonstances, le contexte partenarial actuel met en relief l'enjeu de ce processus interactif, en stimulant les occasions de transaction entre acteurs, et en exacerbant leur besoin respectif d'être reconnu les uns des autres. En effet, les transformations des politiques sociales amorcées, depuis plus de vingt ans, dans le cadre du virage de l'État dit providence vers l'État gestionnaire, accentuent les rapports entre intervenants sociaux appelés à se concerter sans relâche (Duval *et al.*, 2004). Ce contexte de réorganisation des services et l'appel au partenariat qui le caractérise (concertation, collaboration, intersectorialité, interdisciplinarité, continuum de services, etc.) mettent en lumière l'interdépendance des acteurs, dans la définition de leur identité respective.

Alors que les fonctions étaient davantage campées, à une époque où les professions s'édifiaient sur des chasses gardées soigneusement instituées (p. ex., le policier arrête les contrevenants au nom de l'État, le professeur enseigne des connaissances à l'école, l'infirmière soigne les malades à l'hôpital), la dynamique de négociation introduite par la logique partenariale dévoile aujourd'hui comment la définition identitaire de chaque corps professionnel n'est pas autodéterminée, mais plutôt interdépendante. Cette perpétuelle reconfiguration des rôles, qui découle de la réorganisation continue des services, suscite de multiples occasions de confrontation et d'influence mutuelles, et met en place de nouveaux jeux de frontières entre les acteurs, par exemple en engendrant des identités professionnelles « hybrides » (p. ex., infirmier de rue) et des collaborations inédites (p. ex., travailleurs de rue et policiers), ou, encore, en transformant des collaborations spontanées en relations de concurrence (p. ex., entre organismes communautaires jeunesse).

Au-delà des inventions qui en ressortent, cette dynamique de redéfinition des rôles met surtout en relief la mouvance des identités professionnelles au sein d'une constellation de rapports constamment recréée, que ce soit dans une logique de conservation des fonctions traditionnelles, ou de renouvellement et d'innovation des rôles sociaux. En effet, autant pour réaffirmer certains attributs que pour intégrer de nouvelles facettes, les acteurs doivent toujours mobiliser des ressources de signification partagées,

situant les uns par rapport aux autres. Ce sont d'ailleurs ce processus interactif de mobilisation et sa résultante continûment renouvelés qui produisent la culture d'un métier. Dans les termes de Morgan (1989), la culture constitue justement ce système de significations et de croyances, qui guide les acteurs tout en étant, à chaque instant, construit, entretenu et transformé par eux.

Ainsi, la sédimentation de choix répétés de certains attributs identitaires laisse croire à l'invariabilité des métiers, ainsi typifiés comme modèles récurrents de rapport aux autres pratiques. Inversement, la diversification des ressources culturelles mobilisées dans les transactions professionnelles met en évidence la mouvance des rôles et leur caractère construit. Éclairant la relation de réciprocité qui relie les diverses fonctions, le paradigme actuel de la complémentarité dans lequel se développent les rapports interprofessionnels met en évidence comment la confrontation à l'altérité fait partie intégrante de la construction d'une identité (Messu, 2006).

Les nouveaux rapports avec l'État qu'entretiennent les organismes communautaires interfèrent donc de manière importante, dans la négociation actuelle du travail de rue. D'une part, la correspondance, entre plusieurs attributs accordés à cette pratique et les orientations actuelles des politiques sociales, tend à valoriser ce mode d'action et à diversifier les stratégies d'intervention y puisant des références. D'autre part, par ses injonctions à la collaboration, la planification intégrée de services ouvre différents canaux d'influence mutuelle entre professions. Ce mode d'organisation des services bonifie la culture du travail de rue de nouveaux apports, en même temps qu'il induit une logique concurrentielle, qui exacerbe l'enjeu de la reconnaissance et fait pression sur la construction des identités professionnelles. La diversité des influences qui participent à la définition du travail de rue constitue ainsi à la fois une richesse et un obstacle pour l'élaboration d'un discours commun. En fait, le problème n'est pas tant la variété des ressources culturelles injectées que le manque de lieux où exercer une démarche réflexive sur cette construction, en se donnant des outils pour discuter ces implications, déconstruire les références partagées, et ainsi participer à en renouveler les significations.

En somme, quoiqu'on puisse observer certaines tensions liées à des enjeux structurels, la culture du travail de rue ne peut se résumer à une lecture linéaire ou binaire de ses représentations historiques et idéologiques. Même si, comme nous l'avons relevé, certaines époques mettent en lumière tel ou tel attribut et que certaines conceptions de la pratique semblent parfois inconciliables, toute interprétation des configurations identitaires à l'œuvre dans la définition du travail de rue nécessite une lecture dialectique. Construite et reconstruite au fil de maintes négociations et sélections,

entre divers investissements conscients et inconscients individuels et collectifs, la culture d'une profession, en l'occurrence celle du travail de rue, s'envisage sous l'angle des différentes interactions qui la composent, plutôt que comme un ensemble de traits définitifs.

6. LES INTERACTIONS CONSTITUTIVES DE LA CULTURE EN TRAVAIL DE RUE

Sous plusieurs angles, nous venons de le voir, les rapports avec les appareils d'État et avec les autres professions animent le débat identitaire qui traverse le travail de rue. Plusieurs autres interactions sont à envisager pour prendre en compte la diversité de matériaux mobilisés dans la construction de cette culture professionnelle.

Les relations entre les travailleurs de rue eux-mêmes comportent leur propre lot de polémique. En soi, la diversité d'horizons d'où proviennent les praticiens implique une mixité de bagages personnels et professionnels, qui témoigne de la variété de ressources et de significations potentiellement investies dans cette pratique⁴. En effet, toutes sortes d'individus, ex-pairs aidants, frais diplômés, vieux loups de la relation d'aide, arrivent au travail de rue, après maints parcours et détours à l'école de la vie ou de l'intervention. Appartenant à différentes générations, diverses origines ethniques, géographiques, socioéconomiques, marqués par des trajectoires individuelles et familiales chaque fois singulières, ces praticiens puisent à des sources d'inspiration variées et négocient entre eux ces significations, pour construire un sens commun du travail de rue. Un des sujets de débat où s'exprime la tension entre différentes motivations accordées à cette pratique prend forme dans la définition des critères d'embauche des travailleurs de rue. Alors que certains défendent sans relâche l'importance d'attributs personnels façonnés au fil d'une expérience de vie singulière, d'autres insistent plutôt sur la nécessité de détenir des compétences professionnelles, sanctionnées par des disciplines reconnues. En outre, à l'articulation entre ces deux polarités, d'autres acteurs valorisent une diversité des sources de savoir, ainsi que la capacité réflexive des intervenants vis-à-vis de leurs implications.

4. Monic Poliquin dessine un profil des horizons d'expérience et de formation des travailleurs de rue dans ses travaux de maîtrise sur la diversité de savoirs signifiants pour un cadre de formation en travail de rue menés actuellement à l'Université Laval.

Un autre type d'interaction, qui marque de manière significative la définition du travail de rue, renvoie aux relations que chaque praticien établit dans les milieux qu'il fréquente. La variété d'univers côtoyés s'avère presque infinie, en fonction des secteurs investis (rural, urbain, centre-ville, régions éloignées, banlieues, etc.), de la sous-culture des personnes et des groupes joints, ou encore des dynamiques particulières au sein des communautés qui accueillent cette pratique (rapport entre les résidants, commerçants, milieu clandestin, etc.). C'est en grande partie au fil des approvoisements mutuels entre ces acteurs, de conversations et tests réciproques, que se dessine au jour le jour l'univers de langage, de routines et d'intérêts partagés, au sein duquel les travailleurs de rue accomplissent leur rôle. En fonction de leur position et expérience respectives dans le milieu, les travailleurs de rue, d'une même équipe ou d'organismes différents, élaborent ainsi chacun une vision singulière du travail de rue.

Les rapports entre les acteurs impliqués dans le développement du travail de rue colorent aussi cette culture professionnelle. En plus des interactions au sein de l'Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec (ATTRueQ), qui réunit ces praticiens depuis plus de quinze ans, divers nouveaux espaces de concertation dynamisent le débat autour de cette pratique. Par exemple, le Regroupement des organismes communautaires du Québec en travail de rue (ROCQTR) occupe un nouveau lieu de médiation, entre les préoccupations des acteurs de terrain et celles des décideurs et planificateurs publics. Les rapprochements entre praticiens, coordonnateurs, superviseurs, formateurs et chercheurs impliqués dans ce champ de pratique introduisent de nouvelles variables dans la définition du travail de rue. La multiplication de ces interactions, non seulement à l'échelle régionale et provinciale, mais aussi internationale, anime un brassage culturel qui contribue à sédimer certains modèles de référence en travail de rue, ainsi qu'à en transformer de multiples facettes. Les rapports de ce secteur avec d'autres regroupements d'organismes communautaires influencent également les orientations du travail de rue.

Même s'ils donnent l'impression de clarifier certaines balises, les exercices de formalisation de la pratique (cadres éthiques, méthodologiques, idéologiques, de gestion, etc.) que suscitent ces interactions mettent en relief la complexité des jeux de frontières qui définissent cette forme d'intervention. En effet, la négociation que ces travaux engagent, les zones qu'ils éclairent et celles qu'ils mettent dans l'ombre, les termes qu'ils confrontent et les repères qu'ils sollicitent, soulignent la diversité des interrelations à prendre en compte pour interpréter les enjeux définitionnels de ce mode d'action. Bien que cette tentative de déclaration commune sur le travail de rue n'épuise pas l'identité du travail de rue, elle constitue quand même

une activité créatrice, participant au processus de construction et de négociation d'une identité collective (Messu, 2006) dans laquelle se reconnaît une certaine communauté de pratique.

7. UNE CULTURE PROFESSIONNELLE CONSTRUITE AU JOUR LE JOUR

Ce rapide portrait des tensions idéologiques et des interactions qui participent à la construction sociale du travail de rue illustre comment il est impossible d'arrêter une définition de cette culture professionnelle, ni de l'attribuer à un groupe défini. Il montre comment s'introduisent continuellement de nouvelles représentations du travail de rue, voire de « proximité », s'entrechoquant parfois entre elles, et colorant, en même temps, d'autres modes d'intervention. Cette illustration du débat identitaire en travail de rue met en relief comment les acteurs ne sont pas de simples marionnettes, reproduisant un modèle culturel appris sous la domination d'un héritage prédéterminé, pas plus qu'ils ne sont des électrons libres réinventant chacun la roue. La diversité de ressources mobilisées par les acteurs pour définir le travail de rue oblige à interpréter les constellations de repères et de routines privilégiées, qui redessinent au jour le jour le sens accordé à cette pratique. La reconfiguration des identités professionnelles est donc à envisager d'un point de vue interactif, plutôt que sous l'angle d'une explication causale des transformations induites par les réorganisations de services qui se succèdent.

Faisant contrepois à une perception alarmiste d'une pratique « pure », colonisée et fragmentée au profit d'intérêts bureaucratiques (Fontaine, 2001), l'observation de la construction sociale de la culture du travail de rue met en lumière les multiples ressources culturelles interpellées dans la définition de ce rôle et les manières dont celles-ci sont mobilisées entre les acteurs. Attirant l'attention, autant vers les efforts explicites d'élaboration d'un patrimoine commun que vers les interactions qui y contribuent plus subtilement, une telle approche propose d'aborder la culture comme une construction interactive négociée et renouvelable. Cet accent mis sur les processus de construction culturelle, plutôt que sur les traits culturels du travail de rue, permet aux acteurs de prendre conscience de leur propre engagement, dans la négociation intersubjective de leur identité professionnelle. Saisir la teneur de tels échanges symboliques contribue en effet à éclairer les jeux de langages et de frontières au sein desquels les acteurs construisent le monde qu'ils partagent, en mobilisant diverses significations.

Ainsi, on peut certes s'intéresser aux espaces collectifs (équipe, organisme, association, regroupement, etc.) servant de cadre commun, où les acteurs transforment les matériaux hétérogènes en un réseau d'entendements sociaux se renforçant mutuellement (Geertz, 1986). Or, malgré les « édifices » plus ou moins stables de signification ainsi entretenus, la dynamique interactive à la base de cette production oblige à reconnaître le caractère holographique de la culture (Morgan, 1989), c'est-à-dire son ancrage dans la vivacité des circonstances pratiques et variées de la vie quotidienne. Bien qu'elle interdise de fixer la définition d'un patrimoine dont on pourrait retracer l'origine et déterminer les contours cette compréhension de la culture permet quand même de proposer une interprétation des configurations à l'œuvre dans ces rapports, en observant et décrivant les interactions qui participent à construire ces zones de sens, continuellement en chantier à partir d'agencements mouvants et complexes d'héritages sélectionnés, refoulés, revendiqués, contestés, refaçonnés, etc. (Messu, 2006).

Même s'il est pertinent de décrire les enjeux qui traversent la définition du travail de rue et les efforts explicites des acteurs concernés pour établir des références communes, il importe d'éviter de réifier le pouvoir des structures comme celui des acteurs, dans la production de cette culture professionnelle. La description de la culture en travail de rue ne peut en effet reposer sur le recours à des explications structurelles censées fixer les causes et conséquences de ce patrimoine, ni non plus être interprétée comme un bien maîtrisé et manipulé par les acteurs, au gré de leurs intentionnalités (Berger, 1989). Il est essentiel de prendre en considération les interactions, qui contribuent à introduire et à mobiliser divers modèles de croyances au sein de cette pratique, pour saisir le caractère dynamique de la culture, dès lors conçue comme un phénomène de production et d'utilisation d'un bassin de ressources partagées, constamment renouvelé à travers la contingence des rapports sociaux. Une telle vision permet de s'intéresser aux interactions au sein de la collectivité singulière que représente la communauté de pratique du travail de rue, tout en situant celle-ci comme un sous-univers dialectiquement relié à d'autres sous-univers (Berger et Luckmann, 1986, p. 119).

Cette lecture interactive et dialectique de la construction des cultures professionnelles implique de prendre en compte la participation, à la fois des relations de coopération et de conflit, dans la production identitaire. Puisque l'identité puise dans des registres définitionnels des plus variés, Messu (2006) décrit ce processus de construction non seulement comme une procédure mécanique de sélection parmi divers matériaux disponibles, mais aussi comme une négociation conflictuelle, mettant en jeu le rapport à l'altérité. Ainsi, tout comme à l'échelle de l'identité individuelle, la

construction d'une culture professionnelle implique la production d'attributs identitaires, pour négocier avec les autres l'image qu'on entend leur donner de notre singularité commune, par opposition aux étiquettes qu'ils veulent nous attribuer. Une telle lecture invite à s'intéresser au récit des acteurs sur leurs pratiques et au rôle constitutif de l'altérité, dans la définition de sa propre identité.

CONCLUSION

Un survol du faisceau d'influences qui anime le travail de rue a permis d'envisager cette culture comme un bassin de significations, renégocié au fil des importations et recombinaisons de ressources mobilisées dans les conversations entre acteurs. À la lumière d'un tel regard, il devient possible d'interpréter certaines typifications émergentes de cette négociation, sans pour autant en cristalliser les accents, comme un trait culturel définitif. Les quelques figures historiques et idéologiques du travail de rue évoquées dans cet article, les diverses appellations et fonctions attribuées à ce mode d'action et les multiples interactions mettant en scène différents rôles, au sein de cette pratique, ne peuvent être conçues comme un trésor qu'il ne resterait qu'à découvrir, révéler et protéger. Il est en effet plus efficace d'envisager cet ensemble d'ouvertures comme un coffre à outils, ou un terrain de jeu engageant les acteurs dans une dynamique de négociation, dont les modalités et les pôles de structuration changent au fil des transactions.

À la lumière de cette perspective, les acteurs impliqués dans le développement du travail de rue se trouvent face à un double défi. D'une part, afin de faire reconnaître et respecter les exigences pratiques et éthiques singulières au travail de rue, ainsi que pour accéder à des ressources, leur permettant d'assurer le plein déploiement et le renouvellement de ce mode d'action, ces acteurs doivent articuler une identité suffisamment dense pour positionner la spécificité de leur pratique dans le spectre des métiers du social. En même temps, afin de ne pas cristalliser cette forme d'intervention dans un cadre rigide lui faisant perdre sa souplesse et sa capacité d'adaptation, ces acteurs doivent éviter d'instituer une définition de cette pratique dans une forme et une appellation professionnelles contrôlées.

Bien qu'une telle conclusion ne permette pas d'établir une fois pour toutes si le travail de rue constitue une nouvelle profession ou seulement un mode d'action mis à profit par divers intervenants sociaux, elle souligne l'importance pour les acteurs concernés d'entretenir une réflexion permanente sur le renouvellement de leur pratique et de leur identité professionnelle. Dans le contexte de perpétuelle négociation qu'engendrent les

réorganisations de services, il paraît plus fructueux pour les acteurs de cultiver leur champ de pratique que de disperser leurs énergies à défendre les frontières d'un territoire culturel professionnel dont ils se voudraient les exclusifs propriétaires.

BIBLIOGRAPHIE

- BASTIEN, R., J. LÉVY, I. OLAZABAL, G. TROTTIER et E. ROY (2002). *Analyse descriptive de la prévention dans le travail de proximité: la problématique des MTS/ VIH et celles connexes. Étude exploratoire: rapport de recherche*, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Section maladies infectieuses.
- BERGER, B.M. (1989). «Structuralisme et volontarisme en sociologie de la culture», *Sociologie et sociétés*, vol. XX1, n° 2, p. 177-194.
- BERGER P.L. et T. LUCKMANN (1986). *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- BLUMER, H. (1969). «La société comme système d'interactions symboliques» dans H. Blumer (dir.), *Symbolic interactionism: perspective and method*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- CHEVAL, C. (2001). «Des travailleurs de rue créateurs de liens sociaux» dans H. Dorvil et R. Mayer (dir.), *Problèmes sociaux – tome II – Études de cas et interventions sociales*, Québec, Presse de l'université du Québec, p. 362-385.
- COULON, A. (1987). *L'ethnométhodologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- DE BOEVÉ, E. (1997). *Travail social de rue entre déni et défi européen: pour un dialogue entre le sujet et la raison*, Bruxelles, Dynamo ASBL.
- DUVAL, M. et A. FONTAINE (2000). «Lorsque des pratiques différentes se heurtent: les relations des travailleurs de rue avec les autres intervenants», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 1, p. 49-67.
- DUVAL, M., A. FONTAINE, D. FOURNIER, S. GARON et J.-F. RENÉ (2004). *Les organismes communautaires au Québec: pratiques et enjeux*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.
- FILLION, E. (2005). *Les pratiques démocratiques dans les groupes d'alphabétisation populaire: libération ou insertion culturelle?*, Montréal, Université du Québec à Montréal. Mémoire de maîtrise en intervention sociale.
- FONTAINE, A. (2001). *Le travail de rue face aux pressions technocratiques: les enjeux de la planification intégrée de services sociaux et de santé pour une pratique d'intervention autonome en lien avec les jeunes marginalisés*, Montréal, Université du Québec à Montréal. Mémoire de maîtrise en intervention sociale.
- FONTAINE, A. (2003) «Aux marges du social, le travail de rue», *Revue Intervention*, n° 119, p. 15-23.
- FONTAINE, A. (2004). *Document de réflexion en progression: Balises et enjeux de définition du travail de rue*. Proposé à l'ATTRueQ – Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec.

- FONTAINE, A. et J.M. RICHARD (dir.) (1997). *Le travail de rue: de l'oral à l'écrit. Document en progression à propos d'une pratique douce dans une réalité heurtante*, Drummondville, Refuge La Piaule du Centre du Québec. Collage de réflexions du collectif d'écriture de l'ATTRueQ.
- FONTAINE, A. et M. DUVAL (2003). *Le travail de rue dans l'entre-deux: trousse à l'intention des travailleurs de rue sur leurs rapports avec les autres intervenants*, Montréal, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, en partenariat avec l'ATTRueQ.
- GARFINKEL, H. (1967). *Studies in ethnomethodology*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- GEERTZ, C. (1986). *Savoir local, savoir global: les lieux du savoir*, Paris, Presses universitaires de France.
- GOFFMAN, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- HUOT, F. (1991). *Culture d'organisation, pratiques communicationnelles et intervention: l'exemple de la protection de la jeunesse*, Montréal, Université du Québec à Montréal. Mémoire de maîtrise en communication.
- KARSZ, S. (2004). *Pourquoi le travail social? Définition, figures, clinique*, Paris, Dunod.
- MESSU, M. (2006). *Des racines et des ailes. Essai sur la construction du mythe identitaire*, Paris, Hermann Éditeurs.
- MORGAN, G. (1989). *Images de l'organisation*, Québec, Presses de l'Université Laval et Éditions Eska.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS EN TRAVAIL DE RUE – ROCQTR (2006). *Document de présentation: le travail de rue un incontournable en santé et services sociaux au Québec*. Rédigé par A. Fontaine et S. Richard.
- RENAUD, G. (1997). «L'intervention: de la technique à la clinique ou de l'objet au sujet», dans G. Legault (dir.), *Intervention: les savoirs en acte*, Sherbrooke, GGC Éditions Université de Sherbrooke, p. 139-164.
- SCHAUT, C. et L. VAN CAMPENHOUDT (1994). *Le travail de rue: nature et enjeux*, Bruxelles, Centre d'études sociologiques.

8

**L'ÉMERGENCE
DE L'INTERVENTION SOCIALE
DE QUARTIER EN EUROPE**
Nouvelles opportunités
et nouvelles contraintes pour
l'intervention communautaire

Evelyne Baillergeau
CREMIS / Université de Montréal

Tout comme au Québec, l'intervention sociale européenne implique une grande variété d'acteurs, qui se sont fortement diversifiés au cours des décennies. Ce mouvement de diversification est très lié aux mutations du contexte sociopolitique. Je m'intéresserai ici plus particulièrement aux mutations survenues dans le champ de l'organisation communautaire suite à l'émergence de la problématique des « quartiers en crise » dans différents pays européens. Au milieu des années 1980, au lendemain de la crise économique, divers pays européens découvrent la difficulté d'endiguer le chômage qui paraît désormais endémique, et, au-delà, la persistance de la pauvreté dans un monde de prospérité retrouvée. La problématique de l'« exclusion sociale » fait couler beaucoup d'encre, tant dans les milieux politiques que scientifiques (Ion, 1995). Les pouvoirs publics se saisissent de la « nouvelle question sociale » et tentent de mettre au point de nouveaux outils politiques, dans une perspective de réforme et de « rationalisation » des politiques sociales héritées de l'État providence. En particulier, le dia-

gnostic de « poches de pauvreté », dans de nombreuses villes européennes, conduit à l'élaboration d'« approches intégrées de développement urbain », visant à rétablir un équilibre entre les quartiers d'une même région urbaine, à l'appui de stratégies globales de « revitalisation », adaptées à des quartiers ciblés (Dawson *et al.*, 1993). Ainsi naissent de nouveaux types de dispositifs, nommés « politique de la ville » en France ou « politique des grandes villes » aux Pays-Bas. Ces dispositifs se multiplient rapidement à la faveur de programmes de financement et d'échanges de savoirs, sous l'égide de la Commission européenne (Jacquier, 1991). À partir de la fin des années 1980, nombreuses sont les villes européennes où les quartiers dits « sensibles », « défavorisés », « dégradés » ou « en crise » font l'objet de mesures d'amélioration des conditions d'habitat, de développement de l'offre de services publics, de promotion de la formation professionnelle des jeunes, ou encore du retour à l'emploi pour les chômeurs de longue durée résidant dans ces quartiers.

Depuis quelques années, le « renforcement des liens sociaux » fait également partie des objectifs de divers dispositifs, visant les quartiers où la « cohésion sociale » est qualifiée de défaillante. Certains intervenants ont désormais pour mandat de rompre l'isolement des habitants, de favoriser les contacts entre voisins, de mettre en œuvre une vie sociale dans les espaces collectifs de quartier, etc. Quelles sont les *pratiques* qui découlent de ce mandat de promotion des liens sociaux de proximité ? Quelles sont les actions menées par les intervenants chargés d'assurer une présence auprès des habitants des quartiers populaires, et de soutenir leurs initiatives en faveur de la vie sociale de leur quartier, comme le préconisent les déclarations d'intentions politiques ? En quoi ces pratiques consistent-elles ? Quelle est leur portée en termes d'inclusion sociale ? Le principe d'agir sur les liens de voisinage n'est pas sans rappeler les « liens faibles » (*weak ties*) définis par Mark Granovetter (1973). Ce dernier distingue en effet les liens forts – qui unissent les membres d'une famille, des amis intimes ou plus généralement des personnes « aux caractéristiques proches » (Ponthieux, 2006, p. 24) – des liens faibles – qui s'établissent occasionnellement entre des personnes aux horizons divers. Granovetter s'est notamment intéressé au rôle – non négligeable selon lui – joué par ces liens faibles dans la recherche d'un emploi. Plus largement, en partant de cette notion, on peut s'interroger sur la portée de pratiques d'intervention extérieure visant à l'établissement – ou au renforcement – de liens faibles, par exemple entre voisins dans un contexte de grande diversité ethnoculturelle et professionnelle dans les quartiers populaires. Que ces pratiques visent-elles dans les faits ? Le mandat de renforcement du lien social, formulé dans le contexte des nouveaux dispositifs publics visant les quartiers populaires, n'est pas non plus sans rappeler certains principes, liés aux grands courants de l'intervention sociale à visée collective :

l'éducation populaire et l'organisation communautaire ont, au fil du xx^e siècle, irrigué l'essor de métiers particuliers, tels que les animateurs, les éducateurs de rue, les travailleurs communautaires, etc., consistant précisément à inscrire les individus dans des activités collectives de type éducatif, récréatif ou même politique. Cette idée a inspiré des pratiques parfois très ambitieuses, visant au changement social, à travers le renforcement de l'accès et de la participation des couches populaires à la vie sociale, culturelle et politique. Dans la plupart des pays européens, l'approche collective est restée minoritaire – voire marginale – parmi les praticiens de l'intervention sociale. Les nouveaux dispositifs d'intervention dans les quartiers populaires sont-ils l'occasion, pour ces pratiques à visée collective, d'accéder à une réelle reconnaissance ?

L'analyse des pratiques professionnelles inspirées par les idées de l'organisation communautaire aux Pays-Bas (Baillergeau, 2002), ainsi qu'une revue de littérature dans d'autres pays d'Europe de l'Ouest, notamment la France, suggèrent l'émergence de nouvelles opportunités de reconnaissance, du fait du nouveau contexte d'intervention, mais aussi de nouvelles contraintes qui placent les intervenants sociaux de terrain dans une situation paradoxale. D'une part, les programmes de lutte contre la pauvreté et l'« exclusion sociale » dans les pays riches proclament la volonté de faire appel à des formes d'intervention sociale dites « innovantes », et notamment celles qui sont guidées par une approche collective et participative. Mais, d'autre part, on observe une réduction des leviers disponibles pour les praticiens qui se sont spécialisés dans de telles pratiques et qui se trouvent désormais cantonnés dans l'exécution de projets conçus en d'autres sphères. Dans ce contexte, seuls les intervenants forts d'une longue expérience sont en mesure de maintenir le cap sur des pratiques ambitieuses en termes d'émancipation des publics (ou du moins offrant de réelles opportunités d'intégration sociale aux habitants des quartiers populaires en fonction des attentes exprimées par ces derniers). Pour mettre en évidence cette idée, et ainsi dessiner des perspectives de recherche comparative plus approfondies, j'explorerai, dans un premier temps, la pénétration des principes de l'organisation communautaire en Europe (années 1950-1960). Dans un second temps, j'analyserai le contenu des pratiques, qui ont émergé à l'époque du regain d'intérêt pour l'approche collective en intervention sociale (années 1990), la portée de ces pratiques dites « nouvelles » en m'intéressant particulièrement à leur articulation avec les pratiques existantes dans le champ de l'organisation communautaire.

1. LA PÉNÉTRATION DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE EN EUROPE: DES DIVERGENCES NOTABLES

L'essor des pratiques d'intervention sociale à visée collective en Europe est fortement lié à la structuration et à la diffusion des principes d'« organisation communautaire » en Amérique du Nord au cours du xx^e siècle. À partir des années 1920, certains auteurs américains ont cherché à montrer l'importance de la vie sociale pour l'épanouissement de l'être humain (Dewey, 1916) et l'intérêt de mettre au point des méthodes d'intervention pour favoriser la mise en œuvre d'activités collectives (Lindeman, 1921). Les Néerlandais ont commencé à s'intéresser à la mise en pratique de ces idées à partir de la fin des années 1940, et surtout au début des années 1950. La Seconde Guerre mondiale avait alors laissé les Pays-Bas dans une situation économique et sociale désastreuse, que les pouvoirs publics se sont employés à surmonter au moyen d'ambitieux programmes en faveur de la reconstruction et de l'expansion économique du pays. À ce titre, les Pays-Bas ont reçu, comme bien d'autres pays européens, un soutien de la part du gouvernement étasunien, dans le cadre du Plan Marshall. Pour les pouvoirs publics néerlandais, ce plan a été l'occasion d'organiser un certain nombre de voyages d'experts en vue d'analyser les conditions de la croissance économique en Amérique du Nord (Inklaar, 1997). Parallèlement à d'autres visites d'experts à vocation plus directement industrielle, certains émissaires néerlandais ont alors pu s'intéresser à l'idée d'organisation communautaire et à sa mise en œuvre dans le cadre de programmes de développement régional tels ceux de la Tennessee Valley Authority, pour concevoir une implication des citoyens dans les transformations sur une base collective (Hendriks, 1999). De retour aux Pays-Bas, ils ont repris et adapté cette idée aux projets liés à la reconstruction du pays, en particulier pour favoriser l'épanouissement d'équipements sociaux et culturels dans les régions sinistrées par la crise des années 1930 puis la guerre. Concrètement, l'État néerlandais a attribué des subventions aux municipalités qui impliquaient leurs habitants dans la réalisation d'enquêtes sur leurs souhaits et leurs besoins en matière d'équipements collectifs à vocation sanitaire, sociale et culturelle. À partir de la fin des années 1950, de telles pratiques se sont développées dans les quartiers nouvellement construits en périphérie des villes pour absorber la croissance démographique des zones urbaines néerlandaises. Ces enquêtes étaient, dans un premier temps, conduites par des fonctionnaires municipaux sans qualification particulière en la matière, mais, progressivement, la mise en œuvre des principes d'organisation communautaire est devenue le corps d'un nouveau métier. Dans un premier temps, à partir de la fin des années 1950 et surtout depuis les années 1960, les principes d'organisation communautaire ont fait leur entrée dans certaines écoles de travail social, notamment à Rotterdam et à Amsterdam, où

ils sont venus compléter des enseignements essentiellement basés sur le travail social d'assistance envers les individus et les familles. Parallèlement, de nouveaux postes ont été créés au niveau local, pour favoriser l'essor de la vie sociale dans les nouveaux quartiers urbains, et engager les habitants dans la planification de nouveaux équipements culturels, sociaux et sanitaires. Ainsi est né le titre d'emploi « *opbouwwerker* » (qui signifie littéralement travailleur social communautaire).

Quel est le sens de telles pratiques? À quoi tend la « participation » des habitants, que ce nouvel intervenant social est chargé de mettre en œuvre? À cette époque, la perspective la plus populaire aux Pays-Bas est celle définie par Murray Ross (1955). Selon cet auteur, l'organisation communautaire est « un processus par lequel une communauté identifie ses besoins ou objectifs, ordonne (ou hiérarchise) ces besoins et ces objectifs, développe la volonté et la confiance à travailler à ces besoins ou objectifs, trouve les ressources (internes ou externes) pour faire face à ces besoins ou objectifs, agit par rapport à ces derniers et, ce faisant, étend et développe des attitudes et des pratiques de coopération et de collaboration dans la communauté » (Ross, 1955)¹. Les pratiques qui s'inscrivent dans cette perspective dite « consensuelle » (Médard, 1969) visent à intégrer des personnes considérées comme marginales (ou potentiellement marginales) au courant dominant de la société (Baillergeau et Duyvendak, 2001). Cependant, à partir de la fin des années 1960, un nouveau courant critique apparaît dans le monde de l'intervention sociale néerlandaise, qui dénonce le caractère normalisateur et conservateur des pratiques visant à l'adaptation des marginaux (Milikowski, 1961). En particulier, les organisateurs communautaires sont sensibles à ces idées et développent des pratiques visant au changement social et à l'émancipation des couches populaires, dans la perspective dite « conflictuelle » inspirée par Paulo Freire (Freire, 1972)² et Saul Alinsky (Alinsky, 1946 et 1971), dont les travaux ont été popularisés aux Pays-Bas par Piet Reckman (Reckman, 1974). Les pratiques qui s'inscrivent dans cette perspective accordent une plus grande place aux attentes et aux initiatives des citoyens visés par ces pratiques.

Cette nouvelle version de l'organisation communautaire s'est exprimée de manière particulièrement forte dans le champ du logement social, en marge des opérations de rénovation de l'habitat insalubre dans les quartiers anciens des grandes villes néerlandaises, au cours des années 1970. Ces

1. Traduction en français par Médard, 1969, p. 130 (note 16).

2. Freire a été traduit en néerlandais en 1972 par J.E.A. Andriessen-Van der Zande et J.P. de Vries à partir de la traduction anglaise et de la traduction allemande du livre *Pedagogie van de onderdrukten* (Baarn, Anthos). La 6^e édition en néerlandais paraît en 1975 et la 14^e en 1989, témoignant par là même du succès du livre aux Pays-Bas.

quartiers ont généralement été construits en périphérie du cœur historique des villes et plantés d'immeubles de qualité médiocre destinés aux familles ouvrières, arrivées en ville à l'aube de l'essor industriel néerlandais, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Au début des années 1970, les pouvoirs publics commencent à émettre des projets de restructuration du parc immobilier, orientés vers l'ouverture de voies de communication et vers le développement de logements de haut standing au cœur des villes – suivant des principes fonctionnalistes très en vogue aux Pays-Bas, comme dans bien d'autres pays européens à cette époque. Dans l'ensemble, ces projets sont mal reçus par la population. Les idées de l'État sur la promotion de la participation – et indirectement la pratique de l'organisation communautaire – rencontrent bientôt un phénomène nouveau : les mouvements sociaux de quartier, animés par des habitants qui craignent de devoir quitter leur quartier du fait des augmentations de loyers liées à la rénovation. Ces habitants s'organisent collectivement, pour tenter de faire valoir leur volonté de maintenir un habitat populaire dans leur quartier, et donc de « participer » au processus décisionnel concernant l'avenir de leur quartier, à travers l'élaboration de projets urbanistiques alternatifs.

On retrouve donc aux Pays-Bas les « luttes urbaines » survenues dans bien des villes occidentales à l'époque. La particularité néerlandaise réside probablement dans le fait que ces mobilisations habitantes ont, dans certaines villes, réussi à se faire entendre. En effet, face à cette offre de participation émanant de la base populaire, et débordant quelque peu le cadre initialement prévu pour la participation, l'attitude des pouvoirs publics est d'aider cette offre à se structurer et à s'exprimer, pour entrer en négociation avec les autres parties engagées dans le processus de rénovation de l'habitat. On suit alors une conception de l'action publique, selon laquelle le dynamisme des habitants qui réagissent doit pouvoir être utilisé de manière à être profitable à l'ensemble du processus : il semble préférable que les projets évoluent dès le départ, plutôt que de voir les équipements prévus risquer d'être rejetés *a posteriori*. Concrètement, les comités d'habitants ont pu avoir recours – grâce à des crédits publics – à des experts techniques spécialisés dans l'amélioration de l'habitat, et à des spécialistes de l'organisation communautaire, chargés d'aider les habitants à préparer la défense de leur point de vue et de leur version du projet, dans le processus de négociation avec les pouvoirs publics. Dans bon nombre de quartiers, ce mode d'intervention a permis de moderniser le parc de logements des quartiers anciens, tout en maintenant durablement l'habitat abordable au cœur des villes, à travers le développement du logement social dans les quartiers populaires, là où, dans bien d'autres pays, les luttes urbaines n'ont pas pu enrayer le processus de gentrification (Smith, 1987).

Quelle a été la place des organisateurs communautaires dans ce processus? Certains organisateurs communautaires, déjà en place dans les quartiers sur des missions d'animation et de participation, ont favorisé l'essor et la structuration des comités d'habitants. Mais ils n'ont jamais été les seuls artisans de la réussite. L'analyse comparée de plusieurs quartiers à Rotterdam montre que leur seule présence n'a pas été une condition suffisante (Baillergeau, 2002). Il faut en effet qu'il y ait, au sein de la population résidente, un minimum de volonté de coopération avec les pouvoirs publics (formuler des contre-projets et non pas se contenter de revendiquer le retrait des projets officiels) et réciproquement. Par rapport à l'action des comités d'habitants, les organisateurs communautaires ont tour à tour occupé la fonction de mobilisateurs (vis-à-vis de la partie des habitants qui ne s'étaient pas mobilisés spontanément), de médiateurs et d'animateurs de la négociation avec les pouvoirs publics. Dans leurs relations avec les habitants, ils ont contribué à promouvoir une nouvelle version de l'intégration sociale, moins soucieuse d'adaptation du public à une idée de la modernité guidée par les pouvoirs publics que d'émancipation des couches populaires, par la participation des habitants au processus décisionnel concernant le devenir de l'habitat dans leur quartier. La nature de la participation est alors fortement imprégnée par leur propre lecture des enjeux du développement urbain.

À partir de cette expérience de la médiation et de la mobilisation dans les quartiers anciens, les organisateurs communautaires néerlandais ont acquis un savoir-faire de la participation des citoyens à la vie de la cité et de la promotion du sens collectif. En prenant appui sur un ensemble de personnes éprouvant des problèmes communs, il s'agit de les aider à trouver des éléments de résolution des problèmes qu'ils vivent, en les engageant directement et collectivement dans ce processus de résolution. Pour ce faire, ils peuvent se poser en catalyseurs de dynamiques collectives, dans des milieux où elles ont peine à s'épanouir spontanément, mais il leur arrive aussi de se poser en médiateurs, lors de situations conflictuelles, entre citoyens et pouvoirs publics. Dans la pratique de l'organisation communautaire néerlandaise, la « communauté » est entendue au sens territorial avant tout: au sens du quartier, de la communauté de vie en situation de proximité spatiale, le plus souvent dans des quartiers dits défavorisés sur le plan économique et sur le plan social.

Depuis les origines, le développement de la pratique de l'organisation communautaire s'inscrit dans le milieu de l'intervention sociale néerlandaise: en venant compléter les approches individuelles d'aide aux familles, la pratique de l'organisation communautaire a pleinement participé à la diversification des pratiques d'intervention sociale. L'organisation communautaire n'est pas une profession à proprement parler – au sens de Freidson

(2001) – mais on peut cependant parler de « métier », dans le sens où la pratique repose sur un corps cohérent d'activités et de principes d'intervention (Autès, 1999). Ces derniers font d'ailleurs l'objet d'enseignements particuliers (spécialisation en organisation communautaire), dans certaines écoles de travail social. De plus, à cette époque, la pratique de l'organisation communautaire s'inscrit dans une convention collective (elle-même inscrite dans le régime des travailleurs sociaux), qui confère aux praticiens un statut relativement favorable dans le monde de l'intervention sociale. Cela dit, la structuration professionnelle des organisateurs communautaires n'est que relative; en effet, l'accès à la pratique n'a jamais été réservé et, de fait, de nombreux organisateurs communautaires n'ont pas été recrutés en fonction de diplômes précis (ni en organisation communautaire, ni même, plus largement, en travail social), mais plutôt en fonction de leur expérience de la militance politique ou syndicale.

Malgré ses limitations, la structuration professionnelle de l'organisation communautaire aux Pays-Bas est beaucoup plus prononcée que dans la plupart des pays d'Europe continentale. En France par exemple, l'organisation communautaire n'a pas connu un tel essor. Pourtant, la France a également été concernée par le Plan Marshall, mais les pratiques étasuniennes en organisation communautaire n'ont pas suscité le même intérêt chez les émissaires français. L'éducation populaire a connu un écho très important dans les milieux associatifs français depuis le XIX^e siècle (Laot, 1999) et a donné lieu à une grande variété de pratiques, notamment dans la sphère des centres sociaux (Bresson, 2002), mais ce courant d'idées n'a pas réellement donné naissance à un métier particulier, ni même à une activité professionnelle spécialisée dans une approche collective et participative des problèmes sociaux. Les enseignements spécialisés dans ce domaine sont restés marginaux dans les écoles de travail social françaises. La figure la plus proche de l'organisateur communautaire en France est celle de l'animateur socioculturel, mais les contours de l'activité professionnelle de ce dernier demeurent extrêmement flous (Ion et Ravon, 2002). De plus, de nombreux animateurs français n'ont longtemps pas été perçus comme des intervenants sociaux, du fait qu'ils travaillaient surtout sur des missions d'ordre culturel (accès aux loisirs, à la culture), plutôt que social (participation à la vie sociale et politique, voire à la transformation des rapports sociaux). Malgré certaines tentatives visant à susciter un intérêt pour un « travail social d'intérêt collectif » (Conseil supérieur du travail social, 1987), le monde français de l'intervention sociale reste principalement centré sur une approche individuelle des problèmes sociaux – relation de guichet, visite à domicile – basée sur la figure de l'assistance sociale et de l'éducateur spécialisé. Comment comprendre le succès de l'importation des idées d'organisation communautaire aux Pays-Bas, en regard du cas de la France? Il

semble qu'au-delà de l'importation de la théorie américaine du *community organization*, l'*opbouwwerk* n'en est pas moins l'héritier de certaines formes d'éducation populaire néerlandaise, plus anciennes. En effet, les racines de l'éducation populaire néerlandaise remontent à la fin du XVIII^e siècle. De plus, à partir de la fin du XIX^e siècle, l'expérience britannique des *settlements* a suscité l'épanouissement de « maisons du peuple » dans un grand nombre de villes et de villages aux Pays-Bas (Nijenhuis, 1981). Lesquelles ont élaboré des pratiques d'action sociale, dont l'application des idées observées en Amérique du Nord a contribué à préciser la méthodologie.

Cette mise en regard de l'expérience néerlandaise et de l'expérience française n'a pas vocation à apporter une vision globale de la mise en œuvre des idées d'organisation communautaire et d'éducation populaire en Europe – à laquelle manqueraient notamment le cas du travail social pédagogique allemand, la pratique de l'organisation communautaire en Suisse et en Espagne, sans compter les pratiques scandinaves, et bien sûr une analyse plus détaillée du *community work* britannique (Henderson, 2006). Cette mise en regard vise plutôt à donner une idée de la diversité des configurations au cours des décennies suivant la Seconde Guerre mondiale – à laquelle s'oppose un mouvement de convergence, que l'on peut discerner depuis les années 1990.

2. NOUVELLES CONVERGENCES À L'ÈRE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

À partir du tournant des années 1990, dans un certain nombre de pays européens, les pouvoirs publics laissent entrevoir de nouvelles marques d'intérêt pour des pratiques d'intervention sociale qui s'apparentent à l'organisation communautaire. Aux Pays-Bas, il s'agit d'un regain d'intérêt, à l'issue d'une période de crise. En effet, à partir des années 1970, les praticiens de l'organisation communautaire ont subi une crise financière, du fait d'importantes coupes budgétaires dans le secteur de l'intervention sociale, à la suite de la crise économique et à l'impact des idées néolibérales dans la définition de la « nouvelle gestion publique ». Entre autres formes d'intervention sociale affectées par les restrictions, l'*opbouwwerk* a compté parmi les premiers à être dénoncé comme un « luxe » superflu que l'on ne peut plus se permettre. Les organisateurs communautaires ont également essuyé une crise morale, du fait des doutes émis par certains intellectuels – philosophes et sociologues – qui pourtant avaient fortement inspiré l'épanouissement de leur pratique d'intervention, quant à sa capacité à promouvoir l'émancipation (Duyvendak, 1999). À l'aube des politiques de lutte contre le chômage de masse, les organisateurs communautaires ont connu

un recentrage de leurs activités sur des missions d'assistance et de suivi des demandeurs d'emploi. Au tournant des années 1990, la reformulation des réponses apportées par l'État aux problèmes sociaux suit, aux Pays-Bas, une logique très comparable à celle analysée par Michel Messu dans le présent ouvrage. Même diagnostic, mêmes propositions: des approches ciblées, adaptées à des situations particulières, et mises en œuvre dans une optique de proximité avec les destinataires et de partenariat entre les intervenants (Stouthuysen *et al.*, 2000). Avec l'essor des dispositifs de développement social dans les quartiers dits en crise, les pouvoirs publics néerlandais manifestent un nouvel intérêt pour les pratiques d'intervention, en rupture avec les approches assistantielles classiques, en particulier les approches collective et participative.

On note une tendance comparable en France où, pourtant, on l'a vu, les théories de l'organisation communautaire n'ont pas connu la même postérité qu'aux Pays-Bas après la guerre. Tout comme dans bien d'autres pays européens parmi lesquels la Belgique, l'Allemagne, la Suisse et la Suède, cet intérêt se traduit par l'émergence d'un ensemble de missions d'intervention sociale relativement homogènes, que je propose de nommer *intervention sociale de quartier*. Les missions entrant sous ce terme sont encadrées par trois lignes de force que l'on retrouve dans les politiques sociales, depuis une dizaine d'années. Premièrement, il s'agit de promouvoir la « cohésion sociale », selon un slogan présent dans toute la littérature de présentation des politiques sociales des pays européens, et dans bon nombre de textes émanant des institutions européennes et de l'OCDE, depuis le début des années 1990. Au-delà du slogan, sur le terrain de la mise en œuvre des politiques sociales, on peut remarquer que le recours à ce thème coïncide avec un regain d'intérêt pour les pratiques de (re)construction du « lien social », dans un contexte où celui-ci est abîmé, voire déchiré du fait de l'isolement, du sentiment d'insécurité voire de conflits entre différentes composantes de la société (jeunes/aînés, autochtones/migrants, etc.) ou entre citoyens et État/pouvoirs publics. Ainsi, restaurer le lien social constitue désormais le mandat, plus ou moins explicite, qui encadre l'action d'un certain nombre d'intervenants basés dans les quartiers en crise. Deuxièmement, il s'agit de développer une intervention de « proximité », au contact direct des destinataires des politiques sociales, en tenant compte des difficultés qu'ils éprouvent et de leurs aspirations, en essayant de réduire la distance qui les sépare, dans bien des cas, du courant principal de la société. Troisièmement, il s'agit de promouvoir la « participation » des destinataires des politiques sociales, c'est-à-dire susciter leur implication dans la mise en œuvre des politiques sociales, encourager l'épanouissement des initiatives émanant des citoyens et favoriser le développement des pratiques associatives.

Cohésion sociale, proximité et participation sont tous les trois des « quasi-concepts », selon la définition qu'en donne Paul Bernard (1999) dans une analyse de la notion de « cohésion sociale » : ce sont « des constructions mentales hybrides, que le jeu politique nous propose de plus en plus souvent, à la fois pour détecter des consensus possibles sur une lecture de la réalité, et pour les forger ». Selon cet auteur, le caractère hybride de ces quasi-concepts réside dans le fait qu'ils « sont d'une part [fondés], en partie et sélectivement, sur une analyse des données de la situation, ce qui leur permet à la fois d'être relativement réalistes et de bénéficier de l'aura légitimante de la méthode scientifique ; et [ils] conservent d'autre part une indétermination qui les rend adaptables aux différentes situations, assez flexibles pour suivre les méandres et les nécessités de l'action politique au jour le jour » (Bernard, 1999, p. 48). Il n'en demeure pas moins que ces notions président à la mise en œuvre de nouvelles missions, souvent floues, mais qui offrent de nouvelles opportunités en matière de développement des pratiques d'intervention sociale de type communautaire, à travers l'émergence d'un ensemble de pratiques, nommées ici intervention sociale de quartier. Cette notion désigne un ensemble de pratiques, impliquant des intervenants sociaux (au sens large) dans une perspective particulière : elles ont pour point commun un mandat (plus ou moins explicite) de promotion de la « cohésion sociale », le plus souvent à l'échelle du quartier ou même du voisinage. Pour tenter d'enrayer le processus d'exclusion sociale dans lequel vivent une bonne part des habitants des quartiers dits en crise, les intervenants concernés conçoivent et mettent en œuvre des activités d'animation à caractère social, de médiation ou de mobilisation des personnes visées afin de les aider à reprendre des prises sur leur propre inscription dans le tissu social³. Un tel mandat est généralement lié à une approche collective – ou communautaire – de l'intervention sociale, au-delà de la relation d'individu à individu, ou d'individu à famille, voire au-delà de la relation de groupe, quand il s'agit d'organiser la médiation entre des groupes en conflit par exemple. De plus, ce type d'intervention repose sur l'implication directe des personnes concernées dans la résolution des problèmes sociaux qu'elles éprouvent. En cela, la pratique de ces intervenants sociaux renvoie aux courants fondateurs que sont l'organisation communautaire et l'éducation populaire. Un autre point commun aux missions de l'intervention sociale de quartier est qu'elles sont le plus souvent encadrées par des dispositifs d'intervention d'origine publique d'un genre nouveau, qui ne sont pas exempts d'ambivalence. En effet, on peut y dis-

3. Ce type de travail s'opère souvent parallèlement à d'autres interventions visant à aider les personnes à reprendre des prises sur leur propre devenir : accompagnement spécialisé vers les structures de formation pour les chômeurs de longue durée, vers le marché de l'emploi pour les jeunes, etc.

cerner une double tendance à l'expérimentation de nouvelles approches dans le traitement des problèmes sociaux (approches intégrées valorisant en principe l'innovation des intervenants et l'implication des personnes concernées), et à la remise en cause des acquis des intervenants sociaux (au plan de la latitude pour établir un diagnostic, en ce qui a trait à la marge d'autonomie dans la définition de projets d'implication des personnes concernées, etc.). Dans certains quartiers en particulier, il ne s'agit plus tant pour les praticiens de favoriser la participation de personnes en situation de marginalité que de mettre en place les conditions nécessaires à la création ou à la recréation de liens sociaux, dont de nombreuses études ont montré qu'ils sont un préalable indispensable à la participation : dans les milieux très marginalisés, l'appel à la participation est bien souvent un leurre (RMO, 2005). Ils travaillent donc en amont de la promotion de la participation, à travers des projets qui ont – partiellement ou totalement – recours à l'approche communautaire et qui visent au renforcement du lien social, tant entre les habitants eux-mêmes qu'entre les habitants et les institutions sociales majeures, ou encore entre des communautés marginales (telles que les jeunes de la rue) et le reste de la société. Ces missions concernent des domaines d'intervention parfois très divers : la prévention en santé (prévention des dépendances), la prévention des incivilités et des violences des jeunes – travail social hors murs en Suisse (Hors Murs, 2002), *detached youth work* en Grande-Bretagne (Tiffany, 2006) – l'animation de la vie sociale, les relations de voisinage – *buurtbemiddeling* aux Pays-Bas (Peper *et al.*, 1999), etc. Certaines missions s'adressent à des populations ciblées : jeunes, populations issues des migrations (médiation culturelle – ou *linkwork* en Suède (Liedholm & Lindberg, 2005).

Aux Pays-Bas, ces nouvelles missions d'intervention sociale de quartier correspondent à de nouveaux projets portés par les organisateurs communautaires, qui y retrouvent un second souffle et de nouvelles sources de légitimité professionnelle. Dans d'autres pays, où il n'existe pas de tels métiers, ces missions correspondent à de nouvelles tâches pour d'autres intervenants (éducateurs, chefs de projet en politique de la ville, etc.). En Belgique, l'action communautaire est une mission officielle de l'« aide sociale en milieu ouvert », destinée aux jeunes depuis 1999, en plus des activités individuelles d'aide sociale. Mais dans l'ensemble des pays indiqués, depuis les années 1990, ces missions constituent aussi le corps de l'activité d'intervenants sociaux d'un genre nouveau, qui ont également vocation à promouvoir le lien social sur une base collective et avec le concours des principaux intéressés. En cela, leurs pratiques s'inscrivent dans la perspective de l'organisation communautaire. Cependant, le profil de ces nouveaux intervenants communautaires est souvent bien différent de celui des premières cohortes d'organisateur communautaires néerlandais. Ils sont

souvent recrutés à un niveau de qualification moindre. Ce sont, pour certains, des personnes peu qualifiées du point de vue professionnel en général (jeunes en situation d'échec scolaire, ouvriers non qualifiés au chômage, mères au foyer sans profession). D'autres ont un niveau relativement élevé de qualification, mais pas de diplôme ni d'expérience particulière dans le domaine de l'intervention sociale (par exemple les réfugiés politiques qui deviennent médiateurs culturels en Suède – Liedholm et Lindberg, 2005). Ces nouveaux intervenants sont souvent issus du milieu où ils travaillent (jeunes habitant dans les quartiers populaires, pairs aidant dans le domaine de l'aide sociale aux toxicomanes, etc.). De plus, leur statut professionnel est plus précaire : même quand ils travaillent dans le secteur public⁴, bon nombre de ces intervenants sont recrutés dans le cadre d'emplois d'insertion financés par des crédits publics d'aide au premier emploi ou de retour à l'emploi. Enfin, les missions qui leur sont confiées sont plus parcellaires.

3. DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS MAIS DE NOUVELLES CONTRAINTES ET DE NOUVEAUX DÉFIS

L'émergence de l'intervention sociale de quartier témoigne d'un regain d'intérêt pour la pratique de l'organisation communautaire en Europe. Dans certains pays comme les Pays-Bas, la question qui en découle est désormais : quelles peuvent être les relations entre les nouvelles pratiques et les pratiques qui s'inscrivent dans la longue histoire de l'organisation communautaire ? S'agit-il plutôt de coopération ou de concurrence ? De fait, les premières cohortes d'organisateur communautaires connaissent actuellement d'importantes inflexions dans leur travail au quotidien, dans la mesure où ils sont de plus en plus confinés dans des tâches d'exécution de programmes standardisés et conçus en d'autres lieux, ou encore dans la formation et l'encadrement des nouveaux intervenants communautaires. Ceci signifie bien souvent une réduction du temps qu'ils peuvent consacrer aux habitants et aux autres usagers des quartiers où ils travaillent (Spierts *et al.*, 2003). De plus, l'expertise qu'ils ont acquise dans l'analyse des questions sociales, n'est plus autant mobilisée que par le passé dans leurs pratiques quotidiennes.

4. En France : État, collectivités locales, caisses de sécurité sociale, associations, réseaux de développement de l'emploi (*cf.* préface du rapport 2005 de l'IGAS). D'autres travaillent dans des associations sans but lucratif (secteur communautaire) avec ou sans subvention gouvernementale, organismes à but lucratif (un peu, beaucoup...) avec ou sans subvention gouvernementale.

D'une manière générale, il semble qu'au début du xxi^{e} siècle, la pratique de l'organisation communautaire n'est plus tant orientée vers le changement social, selon les priorités des citoyens, que vers la promotion de l'intégration sociale des populations marginalisées au courant principal de la société. En théorie, préparer les conditions préalables de la participation des citoyens dans les quartiers dits défavorisés est entendu comme une première étape dans un processus plus ambitieux. Mais, dans un contexte d'austérité des dépenses publiques dans le secteur social, il semble souvent que rien ne soit prévu au-delà de cette première étape. Un autre défi à relever se situe au plan des ouvertures possibles, au plan de la carrière professionnelle, pour les nouveaux intervenants. Certains d'entre eux souhaiteraient en effet obtenir une reconnaissance et devenir ainsi des intervenants sociaux à part entière, mais dans certains pays comme la France, ils n'ont guère accès aux formations diplômantes qui sont la condition nécessaire de cette reconnaissance (Poyraz, 2003). Par ailleurs, le savoir-faire de la construction des liens sociaux n'est généralement pas perçu comme requérant une formation qualifiée. Pourtant de nombreux intervenants de terrain se sentent désarmés face aux problèmes qu'ils doivent affronter. Face à ces nombreux défis, il ne faut pas occulter le dynamisme de certains milieux de pratiques, qui ne cèdent pas au pessimisme ambiant, et tentent de maintenir le cap vers des pratiques ambitieuses de développement social, malgré l'adversité. Leurs initiatives sont souvent peu visibles dans la littérature scientifique européenne critique. Cependant, un nombre grandissant d'intervenants de terrain rapportent leurs difficultés, ainsi que leurs réflexions critiques sur leurs pratiques et leurs aspirations à une plus grande reconnaissance. De plus, certaines écoles et universités européennes commencent à mettre en place des formations dans le domaine de l'intervention sociale de quartier, notamment en Suède et en Suisse. Il y a donc quelques perspectives de développement des professionnalités dans ce nouveau domaine. Sauront-elles prendre en compte les acquis des pratiques développées dans le champ de l'intervention communautaire en d'autres temps et d'autres lieux ?

BIBLIOGRAPHIE

- ALINSKY, S.D. (1946). *Reveille for Radicals*, New York, Random House.
- ALINSKY, S.D. (1971). *Rules for Radicals. A pragmatic primer for realistic radicals*, New York, Vintage.
- AUTÈS, M. (1995). « Genèse d'une nouvelle question sociale : l'exclusion », *Lien social et Politiques*, vol. 34, p. 43-53.
- AUTÈS, M. (1999). *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.

- BAILLERGEAU, E. (2002). *L'opbouwwerk, la promotion de la participation des habitants aux Pays-Bas entre militantisme et pratique professionnelle*, Grenoble, Université de Grenoble II. Thèse en sociologie.
- BAILLERGEAU, E. et J.W. DUYVENDAK (2001). *Tussen aanpassing en ontplooiing, sociale integratie en de jeugd van toen en tegenwoordig*, Amsterdam, Boom, p. 122-138. Meeting point Nederland, over samenlevingsopbouw, multiculturaliteit en sociale cohesie. J.W. Duyvendak, Veldboer, Lex.
- BAILLERGEAU, E. et C. SCHAUT (2001). « Social work and the security issue in the Netherlands and Belgium », *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 9, p. 427-446.
- BAILLERGEAU, E. et J.W. DUYVENDAK (2006). « L'opbouwwerker, un tiers engagé ? Les enjeux du travail social d'intermédiation d'après l'exemple des Pays-Bas », *Espaces et sociétés*, vol. 124-125, p. 223-241.
- BERNARD, P. (1999). « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et Politiques*, vol. 41, p. 47-59.
- BOURQUE, D., Y. COMEAU, L. FAVREAU et L. FRÉCHETTE (dir.) (2007). *L'organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BRESSON, M. (2002). *Les centres sociaux. Entre expertise et militantisme*, Paris, L'Harmattan.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CHOPART, J.-N. (dir.) (2000). *Les mutations du travail social : dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL SOCIAL (1987). *Travail social d'intérêt collectif*, Paris, CSTS.
- DAWSON, J., R. FROESSLER, C. JACQUIER et J.A. PEREZ (1993). *Quartiers en crise, laboratoires de la citoyenneté européenne ?*, Bruxelles, Commission des communautés européennes, Direction générale XVI.
- DEWEY, J. (1916). *Democracy and Education. An introduction to the philosophy of education*, New York, Free Press.
- DUBET, F. et D. LAPEYRONNIE (1992). *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil.
- DUYVENDAK, J.W. (1999). *De planning van ontplooiing, wetenschap, politiek en de maakbare samenleving*, Den Haag, SDU.
- DUYVENDAK, J.W., T. KNIJN et M. KREMER (dir.) (2006). *Policy, People, and the New Professional. De-professionalisation and Re-professionalisation in Care and Welfare*, Amsterdam, Amsterdam University Press.
- FREIDSON, E. (2001). *Professionalism, the Third Logic: On the Practice of Knowledge*, Chicago, University of Chicago Press et Polity Press.
- FREIRE, P. (1972). *Pedagogie van de onderdrukten*, Baarn, Anthos.
- GRANOVETTER, M.S. (1973). « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, p. 1360-1380.

- HENDERSON, P. (2006). «From recognition to support: Community development workers in the United Kingdom», *Community Development Journal*, vol. 41, n° 3, p. 277-292.
- HENDRIKS, G. (1999). «An American dream, mijn eerste contacten met het opbouwwerk in de Sociale planning», *MO/Samenlevingsopbouw*, vol. 19, n° 167, p. 11-14.
- HORS MURS (2002). *Charte du travail social hors murs*, Bern, 20.
- INKLAAR, F. (1997). *Van Amerika geleerd, Marshall-hulp en kennisimport in Nederland*, Den Haag, Sdu.
- ION, J. (1995). «L'exclusion, une problématique française?», *Lien social et Politiques*, vol. 34, p. 63-69.
- ION, J. (2000). *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod.
- ION, J. et B. RAVON (2002). *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte.
- JACQUIER (1991). *Voyage dans dix quartiers européens en crise*. Paris, L'Harmattan.
- LAOT, F.F. (1999). *La formation des adultes, Histoire d'une utopie en acte, le Complexe de Nancy*, Paris, L'Harmattan.
- LIEDHOLM, M. et G. LINDBERG (2005). *Successes and failures in an unorthodox neighbourhood project. Housing in Europe: New Challenges and innovations in Tomorrow's Cities*, Reykjavik.
- LINDEMAN, E. (1921). *The Community. An introduction to the study of community leadership and organization*, New York, Association Press.
- MÉDARD, J.-F. (1969). *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Armand Colin.
- MILIKOWKI, H.P. (1961). *Sociale aanpassing, niet-aanpassing, on-maatschappelijkheid, tevens een bijdrage tot de discussie over probleemgezinnen*, Arnhem, Van Loghum Slaterus.
- NIJENHUIS, H. (1981). *Volksopvoeding tussen elite en massa, Een geschiedenis van volwasseneneducatie in Nederland*, Meppel, Boom.
- PEPER, B., F. SPIERINGS, W. JONG, J. BLAD, S. HOGENHUIS et V. VAN ALTENA (1999). *Bemiddelen bij conflicten tussen burens, een sociaal-wetenschappelijke evaluatie van experimenten met Buurtbemiddeling in Nederland*, Delft, Eburon.
- PONTHIEUX, S. (2006). *Le capital social*, Paris, La Découverte.
- POYRAZ, M. (2003). *Espaces de proximité et animation socioculturelle. Pratiques des animateurs de quartier au croisement de multiples enjeux politiques et sociaux*, Paris, L'Harmattan.
- RECKMAN, P. (1974). *Sociale aktie opnieuw bekeken*, Baarn, Anthos.
- RMO (2005). *Niet langer met de ruggen naar elkaar*, Den Haag.
- ROSS, M.G. (1955). *Community Organization. Theory, Principle and Practice*, New York, Harper & Row.

- SCHAUT, C. (2000). « Travail social et nouveaux dispositifs, entre tensions et redéfinitions. Réponses à l'insécurité, des discours aux pratiques », dans Luc Van Campenhoudt *et. al.* (dir.), *Réponses à l'insécurité, des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 129-152.
- SMITH, N. (1987). « Gentrification and the rent-gap », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 77, n° 3, p. 462-465.
- SPIERTS, M., L. VELDBOER, P. VLAAR et F. PETERS (2003). « Donkere wolken boven het sociaal-cultureel werk. De professionaliteit gesmoord », *Tijdschrift voor de sociale sector*, vol. 57, p. 10-15.
- STOUTHUYSEN, P., J.W. DUYVENDAK et P. GRAAF (2000). « Stedelijk beleid in Vlaanderen en Nederland, kansarmoede, sociale cohesie en sociaal kapitaal », *Tijdschrift voor Sociologie*, vol. 20, nos 3-4, p. 579-609.
- TIFFANY, G. (2006). *Reconnecting detached youth work. Guidelines and standards for excellence*, Leicester, The Federation for Detached Youth Work.

9

L'INTERVENTION PAR LES PAIRS
Un enjeu multiple de reconnaissance**Céline Bellot***Université de Montréal***Jacinthe Rivard***Université de Montréal*

L'approche par les pairs comme stratégie et outil d'intervention s'est répandue et développée au cours des dernières décennies sous de multiples formes, dans de multiples champs d'intervention, et auprès de multiples clientèles. Ce développement et ce foisonnement s'appuient sur un postulat originel selon lequel les pairs pourraient jouer un rôle particulier dans la prévention des difficultés qu'éprouvent les jeunes ou d'autres populations vulnérables, ou dans une dynamique de promotion de changement dans les comportements, les valeurs ou les attitudes (McDonald *et al.*, 2003; Shiner, 1999; Turner et Shepherd, 1999; Ward *et al.*, 1997). À cet égard, les champs d'application de l'approche par les pairs sont vastes, allant de l'éducation à la santé en passant par l'insertion sociale, et tous ont en commun l'idée d'octroyer au pair un rôle différent que celui entendu habituellement. Ainsi, dans le champ de l'éducation, le pair n'est plus simplement un étudiant, dans celui de la santé, un malade ou un patient, dans celui de l'insertion, une personne exclue ou marginalisée. Ce travail à la construction et à la réalisation d'un rôle différent constitue le cœur de l'approche par les pairs lorsqu'elle est utilisée comme stratégie ou outil d'intervention. Mais, au fond, qu'est-ce qu'un pair? Et peut-il être perçu comme un nouvel acteur de l'intervention sociale? L'objectif de ce chapitre

est de voir comment l'intervention par les pairs peut être considérée comme une forme innovante d'intervention sociale qui permet de construire un pont entre le rôle de bénéficiaire et celui d'intervenant. Pour y parvenir, nous aborderons dans un premier temps les éléments essentiels à toute intervention par les pairs, pour décrire par la suite un modèle particulier d'intervention et finalement témoigner des possibilités de considérer l'action par les pairs comme une nouvelle forme d'intervention sociale. Cette démarche permettra de montrer comment, à différents niveaux, l'enjeu de la reconnaissance se pose au travers des mutations des pratiques sociales.

1. L'APPROCHE PAR LES PAIRS : VERS UNE COMMUNAUTÉ DE SEMBLABLES

L'approche par les pairs s'inscrit dans une dynamique d'intervention fondée sur la ressemblance entre l'individu portant le rôle d'intervention et celui portant le rôle de bénéficiaire. Ce cadre structurant impose alors la construction d'une dynamique relationnelle qui s'éloigne de l'intervention sociale professionnelle habituelle. Elle permet en outre de repenser la finalité de la relation d'intervention qui s'ancre davantage dans un rapport d'échange dont le tout est, *in fine*, de retisser une communauté.

1.1. LE PAIR: UN SEMBLABLE

L'idée de pair n'est pas nouvelle, puisque tout le monde est entouré de pairs dans la mesure où le pair est le semblable. Ce caractère semblable s'exprime à travers des fonctions, des statuts, des rôles, des positions et des valeurs similaires. Ainsi, la notion de pair s'enchâsse directement dans les notions d'identité et de lien social. En fait, par son identité, l'individu se construit une singularité qui lui est propre mais qui emprunte aux différents cadres sociaux auxquels il se raccroche. Or cette inscription permet à l'individu de se lier et de se relier à d'autres individus qui, pour partie, lui ressemblent. Pourtant, elle ne constitue pas en soi la totalité de l'identité. La pluralité des positions sociales, rôles, statuts, fonctions, inscrit l'individu dans d'autres cadres sociaux, qui définissent à leur tour ses relations avec des semblables, des pairs. Mais la ressemblance dans la fonction, le statut, le rôle ou la position sociale ne suffit pas à enchâsser la notion de pair. Encore faut-il associer à cette ressemblance une relation suffisamment forte pour que l'Autre soit reconnu comme un pair. Dès lors, la notion de pair n'est pas strictement une notion statique, mais bien une notion dynamique où l'interaction entre Soi et l'Autre va définir cette ressemblance par la

relation entretenue. Par conséquent, la notion de pair s'inscrit nécessairement dans l'idée d'une communauté, c'est-à-dire d'un groupe de personnes qui vivent ensemble, partagent les mêmes idées ou poursuivent un objectif commun.

Nous avons pu déjà constater que la notion de pair impliquait une ressemblance entre deux individus ou un groupe d'individus. Dans cette perspective, l'approche par les pairs va s'appuyer sur cette logique de ressemblance et donc de proximité pour bâtir le cadre de son intervention. Cette similarité va se définir alors autour d'une proximité de valeurs, de comportements, de statuts, de positions, de rôles, en fonction des différentes formes que peut prendre l'approche par les pairs. Pourtant, l'approche par les pairs s'appuie sur cette dynamique de relation en donnant un nouveau rôle au pair au sein de sa communauté, dans le cadre d'une intervention. Il ne s'agit pas ici de nier que les relations entre pairs en dehors d'un cadre d'intervention ne peuvent jouer ce rôle. Ainsi, par exemple, l'idée même de la communauté en organisant des relations d'entraide, de solidarité, d'échange ou de partage peut soutenir des relations apparentées à des relations d'intervention mais montrer que l'approche par les pairs dans un cadre explicite d'intervention vient (re)mobiliser cette dynamique. En ce sens, un groupe d'amis, de pairs peut jouer ce rôle mais il n'a pas été constitué dans ce but. L'approche par les pairs quant à elle vient formaliser cette dynamique relationnelle en octroyant des rôles précis d'intervention aux pairs.

En ce qui a trait à la définition de la ressemblance, il s'agit de s'interroger sur la manière dont on va définir les caractéristiques attendues des pairs pour qu'ils puissent jouer un rôle dans la communauté qui leur ressemble. Le pair est en effet le semblable qui va pouvoir être reconnu comme tel pour jouer pleinement le rôle octroyé dans le cadre de l'intervention. Pour mettre en œuvre une approche par les pairs, il convient donc de définir la communauté visée par les caractéristiques essentielles que doivent avoir les personnes qui vont être désignées comme pairs. Le pair doit être en effet reconnu comme un semblable dans sa communauté d'appartenance pour pouvoir agir, mais il doit aussi être reconnu pour sa capacité d'action dans le cadre d'intervention pour lequel il est pressenti. Par conséquent, la question des personnes à recruter et le recrutement constituent des étapes essentielles au développement d'une intervention utilisant l'approche par les pairs. En effet, pour pouvoir jouer son rôle, le pair aura besoin de cette reconnaissance comme semblable et comme appartenant à la même communauté.

1.2. L'INTERVENTION PAR LES PAIRS: UN TRAVAIL RELATIONNEL

L'intervention par les pairs s'amorce d'abord et avant tout par la construction d'une relation égalitaire entre les personnes. Le foisonnement d'interventions utilisant l'approche par les pairs s'explique en partie par les difficultés constatées dans des interventions où le rapport entre l'aidant et l'aidé, entre savoir professionnel et savoir profane, identité professionnelle et identité d'aidé, est hiérarchisé. L'exigence de proximité implique de mettre en avant, dans l'intervention, des relations plus naturelles, plus habituelles dans la communauté d'appartenance où les savoirs expérimentiels ont autant de valeur que les savoirs professionnels. Il ne s'agit pas ici de dire que toute relation professionnelle d'intervention ne tente pas de travailler en proximité avec le public auquel elle se rattache. D'ailleurs, le thème de la proximité est devenu, au cours des dernières décennies, un thème majeur dans l'intervention sociale comme dans le déploiement des politiques publiques (Breviglieri, 2005). Les critiques de l'intervention sociale professionnelle sont de plus en plus nombreuses à l'égard de la logique de la prise en charge où l'intervenant professionnel est sommé par les dynamiques institutionnelles de « faire pour », laissant de ce fait peu de place aux usagers et à leur point de vue (Karsz, 2004). Ces réflexions, les politiques publiques et les interventions qui misent de plus en plus sur la proximité alimentent la nécessité de redéployer de nouvelles formes d'interventions où « la prise en compte » et le « faire avec » seraient de mise (Goyette *et al.*, 2006; Karsz, 2004; Bellot, 2001). L'essor de l'approche par les pairs a très certainement bénéficié de cette remise en question de la prise en charge et des manières de faire.

Mais, l'approche par les pairs travaille différemment la notion de proximité que celle entendue dans un contexte d'intervention professionnelle et institutionnelle, dans la mesure où l'idée de la relation d'aide qui existe dans l'intervention habituelle est supplantée par l'idée de la relation d'être (Bellot, 2001). En effet, dans le cadre d'une intervention utilisant l'approche par les pairs, le Proche qui devient pair doit s'inscrire d'abord dans des relations communes d'identité avant de jouer un rôle dans l'aide. En ce sens, la reconnaissance du pair comme tel dans sa communauté s'appuie en premier lieu sur ses qualités d'être qui définissent son appartenance commune, plutôt que sur ses qualités d'intervenant ou d'aidant. Certes, le cadre d'intervention exige aussi qu'il ait ces qualités pour déployer son action, mais la rupture de sens qu'opère l'approche par les pairs avec l'intervention habituelle dans des rapports professionnalisés constitue l'essence même de cette dynamique d'intervention. Cette exigence de proximité et de relation d'être distingue l'approche par les pairs d'autres approches non professionnalisées comme l'intervention bénévole par exemple. Dans ce cas, l'intervention repose sur des dynamiques d'échange

qui, nous le verrons, constituent aussi l'autre postulat de l'approche par les pairs mais elle s'en démarque par le souci de définir la personne dans un rôle de pair plutôt que dans celui de bénévole au sein de sa communauté.

En mettant l'accent sur la relation de proximité qui doit s'établir dans l'approche par les pairs entre les individus définis comme pairs et la communauté cible de l'intervention, la dynamique de l'intervention s'en trouve profondément modifiée. En effet, la construction de la relation d'intervention ne s'appuie plus sur les mêmes paramètres. La relation d'aide instituée dans un cadre professionnel s'appuie sur un schéma de la réparation, comme Goffman le mentionnait, pour remédier à la souffrance individuelle et sociale des personnes (Fassin, 2004; Dejours, 1998). D'autres vont plus loin en critiquant la dérive actuelle de la relation d'aide vers une relation de services dans une logique managériale des problèmes sociaux, auxquels se trouvent confrontés la plupart des institutions et des praticiens de l'intervention sociale professionnelle (de Gaulejac, 2005; Laval et Ravon, 2005; Autès 1998; Godbout, 1992). Or, dans l'approche par les pairs, de par les dynamiques de proximité recherchées, la relation instituée prend la forme d'une relation où règne « l'esprit du don » (Godbout, 1992).

1.3. LA RÉCIPROCITÉ: UN CADRE D'INTERVENTION POUR LES PAIRS

Cet esprit du don, au caractère spontané, configure les relations entre le pair et l'Autre sous l'angle du lien social, de l'échange, de la réciprocité, du partage. À ce titre, elles se distinguent encore des dynamiques institutionnelles des relations d'aide, où l'exigence de la contrepartie dans une optique de responsabilisation teinte les relations d'aide d'une certaine contractualisation (Autès, 1998). Dans l'approche par les pairs, l'accent est mis sur l'être et la relation bien davantage que sur la production voire la coproduction d'une certaine émancipation (Laval et Ravon, 2005). Le don, présenté comme un système d'échanges sociaux, s'institue pour Godbout tel un cycle en trois temps, où donner-recevoir-rendre sont les actes fondamentaux, indissociables et immanents au lien. On n'est pas ici dans l'univers de la gratuité (concept associé au système marchand selon Godbout), mais dans celui de l'engagement volontaire, sous-tendant une obligation morale, un sens de la responsabilité et souvent le désir de rendre ce qui a déjà été reçu. Pourtant, en tissant *leur* trame, ces relations s'inscrivent dans une dynamique de « socialité primaire » où les relations de solidarité et d'entraide vont pouvoir s'instaurer. Or, comme le mentionne Godbout (1992), ce travail du don dans la « socialité primaire » est intimement lié à la notion de personne en tant qu'être humain. « Le don constitue le mode de relation par excellence entre les personnes en tant qu'elles se considèrent et s'instituent comme des personnes. Il est ce qui transforme des êtres et des

individus en personnes » (Godbout, 1992, p. 196). Or, l'auteur affirme que « chaque don moderne fait à un individu sert à l'individualiser *de* la société, et non à renforcer son individualisation *dans* la société, comme le don archaïque » (Godbout, 1992, p. 208).

Dans le cadre de l'approche par les pairs, cette dynamique du don qualifiée de moderne sort l'intervention des cadres habituels de la catégorisation d'un public cible, d'une clientèle vulnérable, d'une personne-problème, pour au contraire reconnaître, redonner sens à la personne comme individu, avec son identité plurielle. Le pair est alors le moteur de sa reconnaissance sociale comme personne à part entière. « Le don moderne crée des réseaux qui sont à l'abri des objets, qui redonnent un sens aux choses, parallèlement à cette rupture avec le monde engendrée par la généralisation des objets » (Godbout, 1992, p. 210). Cette image, transposée au champ de l'intervention, montre comment l'approche par les pairs, en s'inscrivant dans l'esprit du don, vient redonner du sens à l'individu et à son expérience, plutôt que de tendre vers une globalisation identitaire des personnes à travers leurs problèmes et leurs difficultés. Par exemple, une approche par les pairs qui vise la prévention du VIH/sida n'inscrit pas sa dynamique relationnelle auprès de toxicomanes mais bien auprès de personnes qui appartiennent au monde social de la drogue.

L'essor de l'intervention par les pairs s'est aussi accompagné d'un brouillage et de confusions quant à la nature, aux buts, aux fondements et aux philosophies d'intervention utilisant cette approche. Parce qu'elle était considérée comme une méthode d'action efficace, son développement ne s'est pas accompagné d'un travail de théorisation. La littérature constate aujourd'hui ce manque de clarification conceptuelle et théorique (McDonald *et al.*, 2003; Shiner, 1999; Turner, 1999).

Pourtant, ce travail de clarification est nécessaire pour assurer l'utilisation appropriée de cette approche, pour promouvoir ces interventions dans des contextes où elles seraient adaptées et pertinentes. L'approche par les pairs n'est pas une panacée en matière d'intervention, elle suppose des structures d'intervention, une philosophie particulière, des objectifs particuliers ainsi que des milieux et des populations cibles définis.

2. LA DESCRIPTION DU PROJET D'INTERVENTION PAR LES PAIRS: UNE PETITE HISTOIRE QUI DURE...

Le projet d'intervention par les pairs a eu 10 ans en 2005¹. Son histoire débute en 1992, alors que des membres du personnel de la Clinique des jeunes Saint-Denis² sont préoccupés par le nombre grandissant de jeunes qui fréquentent la rue de manière prolongée et par le fait qu'ils utilisent peu les services du système de santé. La Clinique décide d'assurer une présence dans la rue afin de développer l'accessibilité aux services pour les jeunes du centre-ville. Ce souhait constituera la pierre angulaire de la mise en œuvre de ce qui allait être le «Projet d'intervention par les pairs auprès des jeunes de la rue du centre-ville de Montréal».

L'idée d'un projet d'intervention par les pairs prend forme dans le cadre des programmes de prévention du VIH/sida et des autres ITSS des années 1990. Dans la mesure où les problèmes de santé représentent souvent une première raison pour les jeunes d'accéder au système général de services à la population, les enjeux en termes de santé des jeunes de la rue sont constatés et le projet se développe à partir d'une stratégie de prévention. Cette orientation du projet vers une intervention préventive en santé témoigne, dès l'origine, d'une conception axée sur les jeunes de la rue et sur leurs besoins, en vue de créer des ressources complémentaires aux ressources déjà existantes. Il ne s'agit pas d'un projet d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes de la rue auxquels on donnerait l'occasion de travailler en intervention. Si cette dimension existe, dans la mesure où la participation des pairs constitue bien une voie d'insertion, la cible principale de l'intervention n'est pas le pair, mais plutôt les jeunes de la rue.

Au plan conceptuel, la définition et le rôle pressentis pour les pairs sont éclairants. Il ne s'agissait pas de reproduire une génération de travailleurs de rue mais plutôt de promouvoir des *agents de liaison*, sorte d'*aidants naturels*, de «personnes-pont», capables de rejoindre les jeunes de la rue. Ainsi, dès le début, le rôle du pair est pensé comme celui d'une personne-relais qui agit en prévention de la santé, cherchant à rejoindre des jeunes difficilement accessibles par les services existants et à les accompagner dans ces services.

-
1. Nous remercions Lucie Biron et Jean Fortier du CLSC des Faubourg pour leur aimable contribution quant à l'histoire du projet. Lors de cet anniversaire, le projet a changé de nom pour devenir le Collectif d'intervention par les pairs. Nous parlerons du Collectif lorsqu'il sera question de la période actuelle.
 2. Julie Leblanc et Lucie Biron en sont les pionnières. La Clinique des jeunes Saint-Denis est préceuseure au Québec d'interventions novatrices auprès d'une clientèle jeune et vulnérable, relativement à la santé sexuelle, aux interruptions volontaires de grossesse (IVG) et aux infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS).

Mais le rôle du pair ne s'arrêtait pas là. Derrière cette prémisse, il y avait aussi celle de voir le pair jouer un rôle de modèle dans la rue. Dans cette perspective, les pairs feraient du travail préventif en influençant les normes du milieu quant aux comportements sécuritaires, en dispensant de l'information, en faisant connaître les ressources du milieu, particulièrement celles qui offrent des traitements et des services préventifs relativement au VIH et aux autres ITSS.

On comprenait à l'époque que la seule diffusion relative à la transmission du VIH plus précisément et aux autres ITSS ne suffisait pas. Il fallait travailler à élaborer une prévention à l'intérieur des communautés, pour soutenir le changement de comportements, notamment au plan de l'injection de drogues (Coyle *et al.*, 1998; Kamb *et al.*, 1998). Or ces risques de transmission étaient en progression chez les jeunes et, parallèlement, l'importance des pairs dans la vie des adolescents d'ores et déjà un phénomène bien connu et documenté (Otis, 1992; Tourigny *et al.*, 1989; Hébert, 1986; Vorrath et Brendtro, 1985). Dès lors, le travail du pair en prévention consistait à devenir un modèle pour les jeunes et dans le milieu de la rue. L'approche par les pairs se voulait en quelque sorte une alternative aux différentes campagnes de sensibilisation habituelles.

De 1995 à 2005, le projet s'est consolidé tant au plan de son intervention, de ses partenaires, que de son financement. Subventionné par la stratégie canadienne de prévention du VIH/sida de Santé Canada, le projet a évolué en intégrant de six à huit pairs par année, en augmentant leur nombre d'heures de travail et en développant son réseau d'organismes partenaires. Certains autres organismes, communautaires comme publics, sont devenus partenaires. Certains par ailleurs ont quitté le projet. Ces départs ont eu pour motif, non pas le désintérêt pour ce type d'intervention, mais des difficultés à s'arrimer au projet, par manque de ressources, de disponibilités ou encore, en raison de la mobilité du personnel. Malgré les fluctuations et les enjeux en matière de financement, le projet poursuit sa progression et met sur pied de nouvelles activités, dont certaines s'inscrivent dans le désormais populaire Festival d'expressions de la rue.

À partir de 2002, l'évolution du projet au plan de sa finalité se construit autour d'un élargissement de son mandat de prévention, visant dès lors en plus de la prévention de la transmission du VIH et des autres ITSS, celle du VHC, ainsi que la réduction des méfaits de l'utilisation des drogues injectables et du mode de vie de la rue chez les jeunes marginaux qui fréquentent le centre-ville. Un mandat ainsi amplifié suit l'évolution des difficultés et des besoins observés chez les jeunes de la rue. À la demande de ses membres, le projet a fait l'objet d'une recherche évaluative sur deux années (2002-2004). Une large part de l'information qui suit y trouve ses sources.

3. LE COLLECTIF D'INTERVENTION PAR LES PAIRS AUJOURD'HUI

3.1. LE DISPOSITIF DU PROJET

La présentation du dispositif vise à rendre compte des différents acteurs du Collectif soit les pairs, les organismes partenaires, le comité de coordination et la coordonnatrice du projet.

3.1.1. Les pairs

Les pairs sont au cœur du projet. Ils assument la concrétisation de l'intervention tant au plan individuel que collectif, dans leur alliance partenariale avec les ressources d'accueil, leur lien avec les jeunes, les activités spéciales qu'ils organisent, en plus de s'impliquer dans la définition des orientations du projet par leur participation réelle et volontaire à chacun des processus décisionnels instaurés dans le cadre du projet, incluant le comité de coordination (présenté au point 3.1.3). Placés dans ces différentes instances, ils incarnent le rapprochement entre le monde de la rue et le monde de l'intervention sociosanitaire.

Généralement au nombre de six, les pairs travaillent pour le projet entre 21 et 28 heures par semaine. Leur rémunération, qui dépend de l'enveloppe d'argent reçue annuellement, est de 10 \$ l'heure. Les pairs demeurent en moyenne plus d'un an dans le projet et partent lorsqu'ils se sentent prêts à relever d'autres défis, à moins que des circonstances personnelles les conduisent à démissionner avant, par exemple, une rechute, une grossesse, un déménagement, un voyage ou bien un désaccord avec le groupe des pairs.

Les postulants au travail de pair sont recrutés après la diffusion d'un appel à soumettre des candidatures. Ils sont choisis par les pairs en poste et par un intervenant de l'organisme avec lequel le nouveau pair sera jumelé. Les candidats potentiels doivent répondre à certaines exigences qui se sont raffinées au fil des années. Ainsi, en 2002-2003, après consultation avec les divers acteurs liés au projet, les critères de sélection associés à un recul par rapport au mode de vie de la rue, incluant la consommation, ont été retenus comme des préalables. Cette exigence, ainsi que les autres critères qui suivent, se sont introduits au fur et à mesure que se développait le projet. Ils ont permis d'accroître le nombre d'interventions réalisées et d'accéder à une certaine stabilité du groupe, jamais vue auparavant. Ces critères sont donc relatifs aux aptitudes du pair à assumer le rôle d'aidant, à son intérêt pour la prévention des ITSS, du VIH et du VHC. Enfin, on veille à maintenir une diversité de pairs au sein du groupe pour rendre compte de la diversité des jeunes de la rue en ce qui a trait au genre et

aux sous cultures. Si le recrutement des pairs constitue un enjeu majeur pour un tel projet, il importe toutefois de considérer que les pairs recrutés doivent aussi demeurer des pairs, c'est-à-dire des personnes qui partagent une proximité et une intimité avec les jeunes visés, soit les jeunes de la rue. À cet égard, le recrutement doit aussi travailler à maintenir un équilibre entre la capacité d'intervention des candidats et leur proximité avec le milieu de la rue. Cela représente d'ailleurs un enjeu fondamental et l'objet d'efforts et de travail soutenus.

Pour le pair recruté, les enjeux sont multiples: intégration au sein du groupe des pairs, du collectif qui lui est rattaché et de l'organisme partenaire auquel il est jumelé; appropriation d'un type d'intervention confortable et personnalisée; poursuite de son développement en tant qu'individu et accès à la reconnaissance à laquelle il aspire; expérimentation et innovation qui lui permettent de renouveler ses pratiques d'intervention; participation aux différentes instances décisionnelles du projet; création de liens et engagement auprès des différents acteurs du projet et du centre-ville, pour faire valoir son point de vue, sa vision des jeunes de la rue et celle de la prévention.

3.1.2. Les organismes partenaires

Au cours des onze dernières années, plusieurs organismes ont participé au projet d'intervention par les pairs, en tant que partenaires. Certains y sont affiliés depuis les tout débuts du projet, alors que d'autres y sont arrivés plus récemment. Très diversifiés, ils vont des organismes communautaires aux instances du réseau public. Autour de la table des partenaires sont présents: un programme d'échange de seringues, un centre de jour, des ressources d'hébergement, une ressource d'intervention mobile, une équipe santé jeune de la rue du réseau public, une équipe jeunesse d'un centre de réadaptation en matière de toxicomanie, une ressource de défense des droits des travailleuses du sexe. Ces organismes représentent également la diversité de la rue par le type de services et d'approches distincts qu'ils offrent: de l'hébergement à l'échange de seringues; du travail de rue à la réadaptation. Ils participent tous au comité de coordination et accueillent les pairs pour la réalisation de leurs interventions.

Dans chaque ressource partenaire d'accueil, un intervenant joue un rôle particulier de supervision du travail du pair dans la ressource, en vue de soutenir sa formation à l'intervention, mais aussi d'intégrer de plus en plus le pair à l'organisme. Les intervenants-superviseurs participent au bilan annuel du projet d'intervention par les pairs. Leur rôle est crucial pour le pair et pour le projet dans son ensemble, car c'est dans le cadre de ces

relations privilégiées que se définit la reconnaissance du pair dans la ressource, son intégration positive à ses nouvelles fonctions dans le milieu plus général, tout comme sa formation.

3.1.3. Le comité de coordination

Le comité de coordination rassemble les acteurs qui incarnent le partenariat : des représentants des organismes communautaires, des organismes publics, des bailleurs de fonds, la coordonnatrice du collectif, des personnes impliquées depuis ses débuts et les pairs. Son rôle est de définir les orientations du projet, de veiller à son bon fonctionnement, de soutenir le travail de collaboration et d'encourager la définition d'objectifs communs d'intervention. En ce sens, il constitue l'espace collectif décisionnel, là où s'harmonisent les différents points de vue des acteurs, le lieu de la gouvernance collective du projet, son cadre partenarial. Ce comité se réunit quatre fois par année. Au fil du temps, il a permis de consolider le projet dans sa structure partenariale, mais aussi de débattre des fondements du projet, de ses valeurs, de sa mission et de ses mandats et d'en assurer la transmission auprès des nouveaux partenaires.

Les organismes partenaires qui accueillent un pair sont réunis annuellement pour faire le bilan de l'intervention, dans le cadre de *focus group*, et participer ainsi à la rédaction du rapport d'activités. Il s'agit souvent d'une occasion de partage et d'échange en ce qui a trait aux activités des différents pairs dans les organismes mais aussi aux enjeux que pose leur intégration dans les ressources. Le comité de coordination joue encore ici un rôle de concertation entre les différents organismes, en stimulant l'émergence de questions qui vont au cœur du projet. Par exemple, la question de la participation ou non des pairs aux réunions cliniques de leur organisme de rattachement a été une occasion d'échanger sur les enjeux de la confidentialité, la manière dont les différents organismes la géraient et le niveau de confiance concret accordé au pair.

3.1.4. La coordination du Collectif

Les pairs sont encadrés par une personne rattachée au CLSC des Faubourgs, qui assure le leadership du fonctionnement de l'ensemble du projet ainsi que de la mise en œuvre des décisions du comité de coordination. Se situant entre le groupe des pairs et celui des partenaires, le rôle de coordination est central dans le maintien des caractéristiques fondamentales du projet et, par conséquent, de sa qualité. À ce titre, cette personne travaille au quotidien à la concrétisation du difficile équilibre à maintenir entre proximité avec le monde de la rue et rapprochement avec le monde de l'intervention sociosanitaire. S'intéressant à maintenir la logique d'in-

novation sociale, cette personne doit en effet travailler sans cesse à l'harmonisation des points de vue des différents acteurs du projet, à assurer la pérennité de l'intervention et à adapter le projet aux différentes demandes, de même qu'aux différentes offres du milieu; elle est soutenue dans son rôle par le groupe des pairs et par le comité de coordination qui veillent collectivement à l'évolution du projet, dans le respect de ses orientations les plus fondamentales.

3.2. LE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Le fonctionnement du projet s'appuie sur différentes modalités: les réunions entre les différents acteurs, la formation et l'intervention.

3.2.1. Les réunions

Les réunions sont nombreuses dans le cadre du projet: réunions hebdomadaires pour les pairs; réunions de coordination; réunions d'organisation des activités de recherche; réunions du comité aviseur de la recherche; réunions relatives au bilan annuel (*focus groups*). De façon systématique, le groupe des pairs se réunit une fois par semaine avec la coordonnatrice, afin de faire un suivi du travail dans leur ressource respective et des différents points à traiter au fil des semaines: formations, activités spéciales, recherche, etc. Au début de la rencontre, un point particulier, le « Comment ça va? », permet aux pairs de partager sur leur cheminement personnel, tant dans le groupe des pairs qu'au sein de la société.

Ces réunions permettent un partage d'informations, d'observations et de réflexions individuelles et collectives sur le rôle du pair et sur l'évolution de la situation des jeunes dans la rue. C'est l'occasion d'établir des liens autant professionnels que personnels, qui favorisent le soutien et l'entraide entre pairs mais aussi des collaborations à partir de leur organisme respectif, et de formaliser ainsi les relations entre les différents acteurs du projet. Tous voient l'intérêt de ces réunions même si plusieurs pairs s'en plaignent, parce qu'elles prennent de leur temps précieux passé sur « le terrain ».

3.2.2. Les formations

Dans tout type d'intervention par les pairs, la question de la formation est centrale. Ici, elle est le fruit de différentes activités auxquelles participent les pairs, depuis le choix des thèmes de formation, jusqu'à leur évaluation. Ainsi, des formations de type plus traditionnel et des visites d'organismes du milieu permettent d'outiller les pairs dans leur travail de prévention du VIH, du VHC, des autres ITSS et de la réduction des méfaits liés à la

toxicomanie. Généralement, les demandes sont diverses : gestion de crise, éthique, enjeux liés au VHC, prévention du suicide, intervention en réduction des méfaits, écoute active, etc. Les pairs peuvent aussi faire des demandes de formation plus particulières au cours de l'année. Ces moments d'apprentissage constituent pour eux des temps pour se préparer davantage aux différentes situations auxquelles ils seront confrontés sur le terrain (suicide, problèmes de santé mentale, agressivité, etc.) et d'échanger leurs points de vue sur ces problématiques. En effet, même si les pairs dirigent vers les intervenants de leurs ressources les jeunes aux prises avec des situations lourdes, il faut reconnaître que le tout premier contact passe souvent par eux.

La visite des autres organismes partenaires permet aux pairs de mieux connaître le fonctionnement et les intervenants des ressources vers qui ils peuvent référer, en plus de favoriser également l'intégration des nouveaux pairs, puisqu'ils sont jumelés pour une journée dans chacun des organismes partenaires. Ces visites assurent au nouveau pair non seulement une connaissance des organismes partenaires, mais aussi des occasions d'observer concrètement ce que représente le travail de son (ou de sa) collègue de travail, en fonction des divers contextes d'intervention.

3.2.3. L'intervention

Le collectif d'intervention par les pairs comprend deux types d'intervention : l'*intervention individuelle* et les *activités spéciales*. L'intervention individuelle est réalisée sur le terrain, soit au sein des organismes partenaires ou dans le cadre du travail de rue ou de milieu. Elle est toujours encadrée par l'intervenant-superviseur de la ressource à laquelle le pair est rattaché. Le second type d'intervention est pratiqué auprès de groupes restreints de jeunes (des ateliers de cirque, par exemple) ou auprès d'un plus grand nombre (Festival d'expressions de la rue, Olympiades punk, Show Hépatite C).

Le travail individuel du pair dans l'organisme est un espace d'intervention relativement important dans le projet. Lorsqu'il s'agit pour lui de mettre sur pied des activités à l'intérieur de sa ressource, la créativité, le sens de l'écoute, l'ouverture, sont des qualités sollicitées pour soutenir son intégration. Dans ce cadre, les pairs utilisent généralement des médiums qu'ils connaissent comme la musique, la peinture, le sport, le cirque, la cuisine, pour stimuler des échanges leur permettant de réaliser leur mandat de prévention. Si tous les pairs distribuent du matériel de prévention, certains vont tenter d'innover dans ce domaine en cherchant à trouver le moment, la manière, le soutien le plus approprié, voire le plus attirant, pour faire de la prévention. On trouvera alors la distribution des condoms dans un programme d'activités du Festival d'expressions de la rue, des

propositions de « trucs » pour faciliter le transport sécuritaire du matériel de prévention des ITSS et de la contraception, à partir de soutiens plus discrets ou plus proches du « look » de la rue ou encore veiller à la disponibilité de condoms plus minces ou de grande taille, souvent en demande selon eux.

Au-delà de la distribution de matériel préventif, les pairs vont surtout travailler à bâtir des relations de confiance avec les jeunes. Ces liens sont le socle qui va leur permettre de mieux comprendre la situation, d'entrer dans la sphère plus personnelle, d'offrir des références adéquates, de maintenir ces liens de façon à pouvoir aider les jeunes dans leur quotidien. En somme, ces relations vont construire l'espace d'échange que les pairs vont entretenir avec les jeunes dont ils tentent de favoriser le mieux-être. Cet espace correspond bien au cycle du don de Godbout évoqué plus tôt, où les deux parties donnent, reçoivent et souvent dans le cas des pairs, rendent.

Le travail de rue constitue un axe d'intervention privilégié par les pairs, même si tous n'ont pas l'occasion d'en faire en raison du mandat particulier de leur organisme partenaire ou du rôle qui leur est confié à l'intérieur de celui-ci. Dans le cadre du travail de rue, ils vont pouvoir utiliser leur connaissance du territoire et des espaces fréquentés par les jeunes pour mieux les rejoindre. À cet égard, ils deviennent de précieux collaborateurs pour aller à la rencontre des jeunes de la rue parfois les plus inaccessibles.

Enfin, le développement du travail de milieu, dans le cadre du projet d'intervention par les pairs, prend différentes formes. Les pairs, en accompagnant les jeunes dans les ressources dont ils ont besoin, favorisent les liens entre les divers espaces d'intervention. Ils participent en outre à des groupes de concertation ou encore à des opérations, par exemple Opération Droits devant, qui rassemble de nombreux intervenants dans un projet visant à défendre les droits des personnes de la rue, notamment en ce qui concerne leur judiciarisation.

La dimension collective de l'intervention peut prendre une autre forme par le biais d'activités spéciales qui impliquent non seulement les pairs mais également leur organisme respectif. Ces activités, comme le Show Hépatite C ou les Olympiades, orientées vers la prévention, sont construites en collaboration, pour soutenir le travail de prévention.

Finalement, le Festival d'expressions de la rue, organisé par les pairs depuis maintenant dix ans, constitue un événement majeur pour le projet, qui lui permet de s'appropriier pendant trois jours un parc de Montréal pour montrer au grand public un autre visage des jeunes de la rue et pour faciliter, en parallèle, la rencontre avec les résidents du quartier. Cet axe

d'intervention autour de la cohabitation et du dialogue est par ailleurs un axe en développement dans le projet des pairs. La reconnaissance du projet d'intervention par les pairs dans le milieu a en effet eu pour conséquence de les amener à devenir des interlocuteurs privilégiés auprès de différentes instances qui œuvrent autour du centre-ville de Montréal.

4. LE COLLECTIF D'INTERVENTION PAR LES PAIRS : UNE CONTRIBUTION À LA DÉFINITION D'UN NOUVEAU MODÈLE D'INTERVENTION

L'analyse des interventions utilisant l'approche par les pairs montre qu'il existe différents paradigmes à partir desquels un tel modèle construit sa légitimité théorique et ses cadres pratiques d'action. Appréhendés comme des idéaux types, ces paradigmes témoignent de la richesse de cette catégorie d'interventions.

Le paradigme dominant est celui de l'*influence sociale*. Dans les interventions de ce type, le registre d'action est celui de l'éducationnel et de l'apprentissage. Le pair est considéré ici comme un vecteur d'influence à l'endroit de ses semblables. Il peut tantôt jouer le rôle d'une source d'information crédible, tantôt le rôle d'un éducateur de proximité. Dans une dynamique d'intervention en prévention, il s'agit alors, dans le cadre de ce paradigme, de soutenir la communication de messages de prévention vers les cibles désignées et de favoriser le changement de normes au regard des attitudes, des valeurs ou des comportements considérés comme inappropriés.

Si les pairs du collectif d'intervention jouent en partie ce rôle, cette dynamique unilatérale où l'influence est dirigée vers un groupe cible n'est pas centrale. Certes, l'accent est mis sur les relations avec les jeunes de la rue, dans le but d'encourager l'adoption d'attitudes et de comportements sécuritaires en regard des ITSS, mais les relations ne se limitent pas au seul groupe des jeunes de la rue, les pairs agissant aussi à l'égard du monde sociosanitaire conventionnel. En ce sens, le projet d'intervention par les pairs emprunte au paradigme de l'influence sociale une partie de son cadre et de son registre d'action, mais retenons qu'il n'en fait pas sa seule vocation.

Un second paradigme, incontournable lorsqu'il est question d'intervention par les pairs, se construit autour de l'idée de *ressource sociale*. Il s'agit principalement d'interventions qui se bâtissent autour de la logique des groupes d'entraide, comme les communautés thérapeutiques de type, par exemple, alcooliques anonymes. Dans ce paradigme, les relations entre les

membres s'inscrivent dans une logique de groupe où la réciprocité et l'échange sont valorisés. Les membres, ou plus exactement le groupe des membres, devient alors une ressource sociale pour chacun, en leur permettant de donner et de prendre du soutien dans la relation à des semblables.

Le collectif d'intervention par les pairs reprend ici certaines modalités d'action de ce paradigme, notamment dans le cadre des rencontres d'équipe. Pour autant, l'entraide et le soutien portent généralement sur des interventions réalisées auprès des jeunes de la rue ou dans les organismes et, de manière plus limitée, sur les difficultés personnelles des pairs. En ce sens, les rencontres de groupe visent moins une démarche thérapeutique collective qu'une démarche de formation et de qualification, dans un esprit du maintien de l'authenticité et de la sincérité, en regard des interventions de chacun et en tant que membre d'un collectif. L'historique du projet montre en outre que l'attention portée, lors du recrutement de nouveaux pairs, à la dimension recul par rapport à la vie de rue, témoigne de cet engagement du projet vers une logique d'action de prévention et de formation plutôt qu'une logique thérapeutique. Les pairs feront encore face à des difficultés personnelles et pourront être soutenus par le groupe des pairs, mais il ne s'agit pas de la dimension essentielle du projet. Celui-ci est en somme davantage centré sur les actions à conduire collectivement ou individuellement, pour améliorer la situation des autres, celle des jeunes de la rue. Par exemple, les bilans personnels rédigés par les pairs illustrent bien le désir des pairs d'exploiter leur passage dans le projet comme source d'apprentissage de connaissances et de réalisations.

Pour mieux saisir la complexité du projet d'intervention par les pairs et sa polyvalence, un troisième paradigme, celui du *relais*, s'est imposé. Si dans le premier paradigme, celui de l'influence sociale, la ligne d'action est linéaire et dirigée vers le groupe cible de la prévention et dans le second, celui de la ressource sociale, la ligne d'action est circulaire, au sein du groupe constitué par les pairs, dans le paradigme du relais, les lignes d'action sont diverses. D'une part, elles visent à faire le lien entre le monde social de la rue et des jeunes et le monde de l'intervention sociosanitaire et communautaire. En ayant une place crédible dans chacun de ces deux mondes, le pair joue un rôle de passeur d'informations, d'attitudes, de valeurs et de comportements, en cherchant à traduire et à rapporter la réalité de l'Autre monde. Ce rôle est soutenu par le dispositif d'intervention lui-même, qui permet au pair d'avoir une place reconnue, au sein même des organismes partenaires. En somme, le modèle démontre une grande capacité d'adaptation, en offrant des opportunités pour le pair de naviguer entre la rue et d'autres mondes, d'interpréter et d'interpénétrer l'action sur le terrain.

Ainsi, le pair joue un rôle, non pas simplement à l'égard des jeunes de la rue mais aussi des organismes, en tant qu'élément de sensibilisation, de formation et d'action en lien avec la réalité de la rue.

La reconnaissance de cette place et de ce rôle s'est gagnée au fil du temps et a permis de concrétiser la logique de relais. Ainsi, pour les organismes partenaires, la présence d'un pair peut faciliter ou améliorer l'accès à la rue, constituer une alternative dans la ressource pour les usagers, représenter une occasion de mieux comprendre son propre travail d'intervention grâce au regard du pair, permettre de voir les jeunes sous un autre jour, expérimenter de nouveaux liens. Qui plus est, dans le cadre de deux organismes en particulier, une collaboration interorganisme a commencé à s'établir. Des pairs, exploitant leur liberté d'intervention, ont pu ainsi mettre sur pied des projets associant deux organismes partenaires, fondamentalement différents (communautaire et institutionnel) qui ne travaillaient pas directement ensemble. Cette expérience d'échanges entre deux pairs facilite l'accessibilité des jeunes aux deux organismes et améliore de toutes parts le niveau d'information et de connaissance concernant « les autres ». Ainsi, les pairs sont perçus comme des personnes favorisant l'accessibilité aux ressources. Un jeune ira même jusqu'à dire que le pair permet d'humaniser l'organisme public dont il parle. D'autres les considèrent comme des ponts entre les jeunes et les intervenants ou encore entre les jeunes et la ressource, voire entre les jeunes et les ressources institutionnelles.

Précisons ici, pour que cette dynamique de relais s'instaure, l'exigence d'une reconnaissance réciproque et mutuelle, mais aussi d'une ouverture vers une pratique engagée, permettant de faire une place aux pairs dans les organismes partenaires d'accueil, comme dans l'intervention. Pour autant, cette logique de relais ne conduit pas simplement à une instrumentalisation du pair comme passeur ou traducteur de la réalité d'un autre monde. En lui reconnaissant une place et un rôle entier dans cette logique de relais, le pair, au même titre que le groupe des pairs, devient un phare pour le dispositif d'intervention.

En témoignent la valeur accordée aux pairs dans la description du Collectif ou encore la place qui leur est réservée dans la prise de décisions, mais aussi la position qu'acceptent d'assumer, davantage dans l'ombre, les autres acteurs du projet d'intervention : de la coordonnatrice aux représentants des organismes partenaires, en passant par les intervenants superviseurs. La couleur du projet est celle des pairs, même si elle est constamment négociée avec les autres acteurs. Cette couleur forte et la dynamique de négociation qui participe à son renforcement ont d'ailleurs permis d'inscrire le projet dans la durée. En effet, l'histoire du projet montre comment il aurait pu être différent, dix ans plus tard, en raison des propositions

paradoxaux, internes comme externes, qui ont été soumises et des enjeux qu'elles soulevaient. De l'autonomie complète du projet à l'insertion sociale et professionnelle des pairs, voire des jeunes de la rue, le projet a connu de nombreuses discussions et débats quant à ses orientations. La négociation, tout comme le maintien et le respect de l'intérêt des jeunes d'abord et d'un certain équilibre dans les pouvoirs, malgré des éclairages différents, ont contribué à en faire un collectif fort, unique et pérenne.

On comprend par ailleurs que la dynamique de relais s'instaure aussi dans le dispositif structurel même du projet. En effet, aucune durée n'est associée à l'engagement d'un pair. Chacun réalise en quelque sorte un passage, plus ou moins long, au sein de ce projet. Ainsi, les pairs se « relaient » aussi entre eux. Dès lors certains acteurs jouent un rôle singulier de gardiens du projet et assurent alors le relais entre les générations de pairs, mais aussi entre les autres acteurs, pour soutenir l'histoire des orientations du projet. Le relais s'exerce donc aussi dans cette transmission de la mémoire du projet et de sa philosophie.

Au plan de l'approche, cette logique de relais place les pairs dans un positionnement stratégique quant à la définition de la prévention qu'ils souhaitent incarner. D'une part, le projet est sujet à des vagues, tantôt plus interventionnistes ou plus engagées, tantôt plus discrètes ou effacées. Il n'est pas coupé du reste du monde et il suit, à petite échelle, les mouvements des modes d'intervention qui passent. D'autre part, le projet a un mandat, celui de la prévention des ITSS. Or, pour les pairs, ce mandat est traduit en mission, la santé devant être abordée de manière globale. Ce regard global les conduit à redéfinir la prévention, à partir des situations vécues par les jeunes, en visant davantage un mieux-être que des comportements particuliers. Il s'agit alors de travailler sur l'alimentation, l'activité physique, le logement, le budget, ou les loisirs. L'idée « d'un corps sain dans un esprit sain » gouverne cette dynamique de prévention. C'est somme toute à partir du regard croisé entre les attentes institutionnelles de la santé et leurs propres expériences de pairs que leur positionnement de relais va contribuer à trouver de nouvelles manières de dire et de vivre.

Cette position leur permet en outre de mettre à profit leur créativité et leur talent artistique pour promouvoir de nouvelles activités de prévention, plus proches de la réalité et des intérêts des jeunes de la rue. Par le Festival d'expressions de la rue, les Olympiades, le Show Hépatite C, des murales lors d'événements spéciaux ou par les activités qu'ils réalisent au sein de leur organisme partenaire respectif (ateliers de cirque, programme d'entraînement physique, plateau de DJ, livre de recettes, etc.), les pairs utilisent leur position pour interpeller voire questionner les représentations sociales relatives aux jeunes de la rue, aux problèmes qu'ils vivent et aux

stratégies de prévention qui leur sont dédiées et proposer d'autres avenues d'interventions préventives. Toutes ces actions ont en commun de travailler non pas sur la vulnérabilité des jeunes mais sur leurs potentialités et leurs intérêts. En ce sens, il s'agit de coconstruire avec les jeunes de la rue un rôle d'acteur et de sujet en ce qui a trait à leur santé mais aussi plus généralement, pour ce qui est de leur situation de vie. Il ne s'agit pas non plus de rendre compte de la dureté de la rue, ni même de ses méfaits mais bien de soutenir des manières d'y faire face. La santé devient ici un espace-jeu de la vie où chacun peut être cré-acteur et non plus l'objet d'une norme imposée et désincarnée.

Dès lors, le positionnement en termes de relais ouvre la porte à l'innovation sur la question de la prévention elle-même. Construite de manière positive, la logique préventive défendue par les pairs s'inscrit bien davantage dans le soin de soi et dans le souci de l'Autre que dans la protection contre la maladie. Dans cette perspective, la distribution de seringues et de condoms relève plus d'un apprentissage du soin de soi et du souci de l'Autre que de l'adhésion à une norme d'un comportement sécuritaire. Aux yeux des pairs, ces apprentissages constituent pour le jeune une manière de se raccrocher, de se rapprocher du monde social et des autres. Cette philosophie d'action permet aux pairs en outre d'entrer en relation avec les jeunes de la rue dans un cadre qui veut mettre en valeur la relation humaine et le bon sens.

L'innovation dont il est ici question est en quelque sorte le moteur du déploiement d'activités de prévention qui se situent le plus souvent dans un cadre artistique et ludique, témoignant de la connaissance des pairs au sujet des intérêts et des valeurs des jeunes de la rue, tout comme de leur marginalité par rapport aux valeurs dominantes. À ce titre, les pairs innovent en montrant que la santé n'est pas une valeur dominante qui s'incarne dans des comportements sécuritaires mais une valeur personnelle, immanente, individuelle, qui permet de se projeter dans un futur possible, y compris dans des formes de marginalités.

Cette trop sommaire description du modèle d'intervention par les pairs, élaborée en termes de relais, ne peut être conclue sans souligner ce que ce modèle exige, de la part de tous, de respect d'un équilibre fragile, des positionnements, des rôles et de la place de chacun. Pour être un relais, en effet, il importe d'être placé en tension entre deux pôles qui ne sont pas exempts non plus de tensions: le pôle conventionnel et le pôle marginal. Cette position, si elle rend le projet vulnérable, fait aussi, paradoxalement, sa force. Dire du projet qu'il est un funambule – qui travaille sur son fil de fer à relayer les deux mondes, ceux-ci concourant simultanément à conserver son équilibre, comme à le perdre – constitue peut-être l'image la plus parlante pour décrire ce projet.

Un tel modèle d'intervention, inscrit dans un paradigme du relais, contribue à repenser très largement l'intervention en matière de prévention réalisée auprès des jeunes de la rue, en favorisant l'émergence d'une nouvelle dynamique de *reconnaissance*.

5. LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE RECONNAISSANCE

La question des jeunes de la rue s'ancre le plus souvent dans des représentations négatives de leur mode de vie, voire des jeunes eux-mêmes. Qu'ils soient définis comme délinquants ou comme victimes, ils font en effet rarement l'unanimité (Rivard, 2004; Bellot, 2001). Or, en leur offrant un rôle de relais, le projet d'intervention par les pairs tente de transformer l'image de ces jeunes, en reconnaissant leurs savoirs expérientiels. Ainsi, le rôle et la position qu'occupent les pairs deviennent des éléments moteurs à l'émergence de nouvelles formes de reconnaissance, où les jeunes peuvent avoir une place en tant qu'acteurs de l'intervention.

La présentation du paradigme du relais élaborée antérieurement a permis de rendre compte de la logique de rapprochement entre différents mondes sociaux que réalise le collectif d'intervention par les pairs. Mu par une dynamique communautaire, le collectif d'intervention par les pairs agit très concrètement dans son milieu. Ainsi, le projet d'intervention par les pairs est devenu au fil des ans un acteur décisif dans le centre-ville, en ce qui a trait à la définition et à la place de la marginalité ainsi qu'à sa reconnaissance. En ce sens, par les multiples espaces relationnels qu'il met en avant, le projet ouvre sur des ambiances de dialogue et de travail collectif, et facilite la médiation entre les groupes d'acteurs qui vivent ou travaillent au centre-ville, pour le plus grand bénéfice des jeunes de la rue.

À cette position stratégique du Collectif, le Festival d'expressions de la rue contribue largement. D'une part, il représente une activité d'animation dans le centre-ville au même titre que d'autres festivals, né du désir d'offrir aux jeunes de la rue un espace pour fêter et pour s'afficher. D'autre part, il est un lieu de rendez-vous des nombreuses cultures qui habitent le centre-ville et s'avère un temps privilégié – sorte de rencontre intergénérationnelle et intercitoyenne – pour accroître la convivialité entre les jeunes et les autres citoyens. Sa vocation non commerciale représente une opportunité pour le jeune de participer à un événement hors du commun. Véritable tremplin, il est le temps par excellence de la multiplication, voire de la révélation du potentiel et des aptitudes méconnus des jeunes (cirque,

dessin, danse, musique, soutien aux pairs, etc.) et donc de leur expression par la voie des arts. Les jeunes usent de la poésie d'ailleurs pour parler du Festival en le qualifiant de lieu « de paix ; de la diversité urbaine culturelle ; de rencontre de la marginalité ; d'expression des enfants de la nuit ». Le Festival est l'occasion de prendre une place, de s'exprimer, d'échanger, de sensibiliser, de voir des films en plein air, de faire quelques sous et de manger gratuitement. Le niveau élevé d'achalandage par les jeunes, et par bien d'autres types de personnes d'ailleurs, le plaisir qu'ils y trouvent et le sentiment de sécurité qu'ils y ressentent, sont parmi les commentaires des jeunes les plus fréquemment cités. Il est rare en effet que les jeunes de la rue puissent se rassembler en un lieu unique, qu'ils se l'approprient pendant quelques jours, sans devoir se méfier des policiers et de leurs contraventions pour occupation illégale de l'espace public.

Dix années plus tard, le Festival d'expressions de la rue est devenu un événement notoire et sa contribution aux jeunes, outre ce qui précède, s'illustre par des activités concrètes de sensibilisation et d'information liées au projet d'intervention par les pairs, aux ITSS et à beaucoup d'autres sujets d'actualité : protection de l'environnement, tatouage, organismes d'intérêt pour les jeunes, etc. Des services sont également offerts sur place : clinique de vaccination, personnel de santé, massages et autres. Le tout, contribue toujours à soutenir le dialogue et les espaces de relais, entre les groupes d'acteurs travaillant ou vivant au centre-ville. Il est le reflet d'une dynamique de médiation sociale et collective que le projet des pairs porte en lui. Ainsi, au fil des années, ce Festival, en se consolidant, a permis de concéder une place plus importante au projet des pairs mais aussi aux jeunes de la rue et à leurs réalisations. Les dernières éditions montrent encore davantage qu'il s'agit de présenter les jeunes sous un autre angle en permettant non plus simplement aux organismes de s'exposer mais aussi de faire connaître des projets réalisés par des jeunes. Or le Festival n'est pas simplement une vitrine pour ces réalisations, il est aussi un espace de dialogue qui permet à des groupes d'acteurs qui s'ignorent de se parler, de mieux se comprendre, dans un contexte festif. Qui plus est, la mission qu'il se donne depuis deux ans se veut plus ambitieuse encore : accroître la tolérance à la différence, tant dans la population en général que chez les jeunes eux-mêmes ; diminuer les préjugés de part et d'autre et à l'intérieur même du milieu de la rue (groupes punk, hip-hop, etc.). En somme, il s'agit d'ouvrir sur la différence.

Cette contribution marquée pour le milieu de vie du centre-ville n'est pourtant pas l'objet principal du projet d'intervention par les pairs. Elle participe à la concrétisation de la mission que se donnent les pairs : *la promotion de l'alternatif et le changement des regards portés sur les jeunes de la rue et sur les jeunes en général*. Les trois jours du Festival contribuent sans nul doute

à cette mission, bien intégrée à la prévention et aux enjeux de santé. Ultimement, cette activité d'importance se réalise pourtant encore dans l'informel et avec peu de moyens.

La participation du projet des pairs à des espaces de concertation témoigne aussi de la position occupée par le projet. Tout en conservant son statut singulier, le projet des pairs poursuit son action centrale au centre-ville en jouant son rôle d'acteur-citoyen. Cette participation illustre un projet qui est simultanément partie et produit de la reconnaissance, laquelle lui permet par ailleurs d'agir comme relais en lui conférant une certaine influence politique.

Tout cela fait des pairs, tout comme du projet dont ils sont les membres, de véritables interprètes de la culture du milieu de la rue, en se situant au centre d'un réseau multisectoriel et multiniveaux auquel ils réfèrent, soit sur le plan personnel soit dans le cadre de leurs fonctions. Le projet agit donc comme un relais reconnu qui permet de soutenir le changement de perspective sur les jeunes de la rue, en créant notamment des opportunités de rencontres et d'échanges entre différents acteurs du centre-ville. Témoins privilégiés des ponts possibles entre la marginalité et la conventionalité, les pairs assument ce relais entre les deux mondes, révélant ainsi la qualité d'acteur d'intervention de ces jeunes issus du monde de la rue, d'ailleurs de plus en plus reconnue.

Si la reconnaissance extérieure témoigne de l'évolution du projet dans le milieu, cela n'empêche pas le groupe des pairs d'assurer une vigilance sur le contenu de leur démarche et d'élaborer de nouveaux rapports entre les jeunes et l'intervention.

6. LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX RAPPORTS SOCIAUX DANS L'INTERVENTION

La dynamique de relais, mue par la reconnaissance du milieu, offre l'opportunité, nous l'avons vu, de créer de nouveaux rapports sociaux entre les acteurs de l'intervention, mais aussi entre les jeunes de la rue et le monde de l'intervention. Le collectif d'intervention par les pairs est producteur d'une dynamique de relais tant dans son fonctionnement interne, qu'à l'externe. Il permet aussi aux organismes partenaires de tisser de nouveaux liens entre eux, avec les pairs et pour les pairs, constituant des occasions multipliées de créer des ponts avec les jeunes de la rue.

6.1. LE TRAVAIL DE PARTENARIAT

Pour l'organisme partenaire, l'acceptation d'un pair dans son équipe d'intervention sous-tend une forme de reconnaissance de la potentialité des jeunes de la rue comme acteurs de l'intervention. Cela demande de reconnaître et de faire valoir une place à des jeunes qui sont généralement définis comme les usagers, les clients ou les bénéficiaires qui fréquentent l'organisme. Pourtant, l'implication d'un pair dans un organisme constitue une manière d'assurer une pratique engagée pour et par les jeunes, tout en assumant le caractère novateur et créateur de leurs interventions et leur capacité de rejoindre des jeunes difficilement accessibles autrement. Or le même exercice est exigé de la part des pairs qui doivent reconnaître le bien-fondé des organismes qui s'inscrivent dans la démarche du projet. Ainsi, l'amplitude d'agir des pairs et du groupe des pairs n'est possible que sous la condition essentielle de la reconnaissance réciproque et d'une ouverture mutuelle à une pratique engagée envers les jeunes. Les organismes partenaires ont besoin de nouer de forts liens entre eux pour soutenir le développement d'un tel modèle d'intervention. C'est, par exemple, au sein des réunions de coordination ou des rencontres autour du bilan annuel que les partenaires vont pouvoir témoigner de leur expérience d'intégration d'un pair dans leur équipe de travail. Une telle expérience d'intégration soulève d'ailleurs de nombreux défis, toujours relatifs au rôle et à la place accordée au pair. Il s'agira de se renseigner mutuellement sur les manières de gérer les enjeux de confidentialité par exemple, sur la place du pair dans les réunions cliniques, dans le travail de rue ou avec son intervenant-superviseur.

Au même titre que les organismes appréhendent différemment les jeunes de la rue, ils ont des façons diverses d'interagir avec le pair qu'ils accueillent, même si tous ont en commun le désir de lui faire une place réelle au sein de leur organisation. Si cette intégration pousse à poser un autre regard sur les jeunes, elle permet aussi d'ouvrir à d'autres façons de faire, de voir et d'aborder les jeunes de la rue. Les organismes partenaires rapportent que la présence d'un pair en leur sein permet d'assurer un lien authentique avec la rue. Elle contribue en outre à faciliter le travail d'*outreach* de l'organisme ou encore, le travail interorganisme. Le partenariat constitué autour du collectif des pairs est donc riche d'enseignements et d'échanges entre les organismes partenaires eux-mêmes.

Cette richesse se concrétise aussi entre les mêmes organismes partenaires et les pairs. La création par les pairs d'activités de prévention, au sein de l'organisme, comme à l'extérieur, en sont des exemples. Une activité nommée « Olympiades punks » s'est révélée, pour les intervenants de l'organisme hôte de cet événement, un moment fort où ils ont noté un

changement d'atmosphère dans leur organisme et découvrent des jeunes enjoués, débordants d'énergie. Les intervenants ont vu en cette occasion « leurs jeunes » sous un autre jour. Pour certains, cela a signifié une occasion de rapprochement. Dans d'autres circonstances, on observe des situations d'apprentissage réciproque, informel, entre l'intervenant superviseur et le pair. D'un côté, le pair apporte sa connaissance de la rue, de l'autre l'intervenant partage sa connaissance de l'intervention et du réseau des ressources.

Si l'ensemble de ces relations entre les organismes et avec les pairs permet de soutenir le développement d'un cadre d'intervention novateur, rappelons ici ce qu'elles peuvent comporter d'exigences. Le Collectif étant gouverné de manière égalitaire, les organismes partenaires doivent tenir compte du point de vue des pairs tout comme ceux-ci de celui des organismes. Les frictions sont nombreuses, notamment lorsqu'un organisme partenaire ne parvient pas à intégrer de manière satisfaisante un pair, c'est-à-dire à lui faire une place réelle, qui va au-delà de son instrumentalisation, comme « connaisseur du milieu de la rue ». À l'inverse, lorsque le pair vit de l'instabilité dans sa trajectoire personnelle, ceci peut mettre l'organisme partenaire dans une situation inconfortable, entre l'urgence d'aider et celle de « congédier ». Le nécessaire équilibre entre l'ouverture, le dialogue et l'engagement dans le projet, avec la vulnérabilité et la fragilité des pairs en tant que personnes, fait toujours partie des tensions vécues dans le quotidien. L'expérience rappelle qu'un pair trop éloigné de la rue ne parvient plus à jouer son rôle de relais, un pair trop proche non plus. Pour assumer pleinement son rôle de relais, un pair a besoin d'occuper une place réelle dans le milieu de l'intervention.

La présence des pairs dans les organismes et leur travail de partenariat rendent incontournable de poursuivre les réflexions sur la rue, ainsi que sur l'intervention, la prévention et les représentations relatives aux jeunes de la rue. Sensibles à la mouvance du milieu de la rue, les pairs deviennent des informateurs-clés pour mieux comprendre les changements et donc ajuster la réponse aux besoins des jeunes. Une présence de 28 heures par semaine contribue également à faire des pairs des acteurs importants et bien visibles dans le milieu.

6.2. L'AUTHENTICITÉ DES RELATIONS PAIRS-JEUNES

Nous avons déjà insisté sur le fait que la dimension relationnelle constituait l'enjeu primordial dans toute approche par les pairs. Ici, la nature de la relation prend tout son sens. La relation pair-jeune est en quelque sorte le plus petit dénominateur commun du projet d'intervention par les pairs, à partir duquel s'est construit l'ensemble de la démarche. Le travail relationnel

construit par les pairs avec les jeunes de la rue demeure en effet le socle à partir duquel ils vont pouvoir travailler comme pairs. Au-delà de leur position de relais et des savoirs et expériences qu'ils font circuler, la construction de leurs relations est empreinte d'une authenticité qui va faciliter la réalisation de l'intervention.

En s'attardant au soin de soi et à l'intérêt porté à l'Autre, les pairs construisent leurs relations sur une base informelle, à partir de la globalité constructrice de la personne plutôt qu'à partir de sa souffrance. Cette logique de la relation rappelle les pratiques informelles telles qu'elles ont été mises en œuvre dans l'action communautaire à ses origines. Elles montrent l'importance de la relation pour soutenir une intervention, notamment en participant au quotidien des individus. Cette dynamique de coconstruction et de faire avec s'inscrit dans une logique d'intervention où le savoir-être structure davantage l'intervention que le savoir-faire. Dès lors, les jeunes rencontrés disent qu'ils ne se sentent pas forcés de changer et restent avec l'impression agréable d'être davantage respectés pour ce qu'ils sont réellement. Ce rapport d'authenticité permet d'établir des relations basées sur la confiance et le respect et non pas sur des impératifs de changement. Il est la clé du suivi et de la continuité de la relation entre le pair et le jeune.

Le pair se fond dans le décor. Les jeunes ne savent pas toujours tout de suite qu'il est pair. C'est un mystère que quelques pairs aiment d'ailleurs entretenir, comme pour préserver la nature informelle et spontanée qui prend une grande place dans leur approche. Les pairs prennent le temps de discuter de tout et de rien avec les jeunes, sachant que l'établissement d'une relation de confiance passe par cette étape. Une relation de confiance qui justement est préalable à toute discussion autour de thèmes comme la prévention par exemple : « Avec un pair t'es pas obligé d'atteindre tes buts, si tu veux parler avec le pair tu vas jaser avec, si t'as envie de parler de choses sérieuses tu vas faire avec. Si t'as envie de parler juste de la pluie et du beau temps avec le pair, tu peux le faire ». Ainsi, l'authenticité du pair est valorisée et celle du jeune respectée.

Le partage d'expériences vécues constitue un autre atout relationnel des pairs contribuant à influencer positivement les jeunes avec lesquels les pairs interviennent. En ce sens, le travail relationnel authentique qu'entreprennent les pairs les positionnent dans le paradigme de l'influence. Pour autant, ils souhaitent moins être des modèles en présentant une voie à suivre que des transmetteurs d'informations et d'expériences, même si les jeunes peuvent les percevoir comme des modèles. Les pairs sont conscients qu'à l'intérieur d'une discussion banale en apparence, des messages subtils se glissent en douceur et que ces messages font leur chemin pour vraiment

prendre tout leur sens en temps et lieu. Les sujets plus délicats, plus intimes (prostitution, transsexualité, sida, etc.) trouvent une écoute attentive, compréhensive et empathique auprès des pairs, très souvent parce que ceux-ci ont connu des situations comparables. Ce constat permet la création de liens privilégiés pair-jeune et fera que ce dernier reviendra vers le pair en d'autres circonstances. Les pairs sont considérés dans leur milieu comme des individus authentiques. Pour certains pairs, l'authenticité constitue en quelque sorte une condition gagnante à l'établissement d'une relation. Cette volonté à rester soi, peu importe la situation, est fort appréciée des jeunes: « *Ce que j'aime avec le pair, c'est que s'il y a quelque chose qui va pas, il le dit tout de suite, il tourne pas autour du pot tu sais. C'est ça qui est le fun avec le pair tu sais.* » Dans leur lien avec les pairs, la plupart des jeunes ont dit apprécier la proximité; le fait de se sentir d'égal à égal; la liberté; la confiance; le respect, l'ouverture d'esprit et l'intérêt.

Dans cette dynamique relationnelle, la prévention a sa place tout comme la référence. Pour autant, la prévention, comme la référence, vont être harmonisées avec la situation de vie de la personne, ses intérêts et ses désirs. Une bonne part des réalisations dont les pairs sont fiers se trouve dans le domaine de la prévention: collaboration avec le Cirque du Soleil pour des ateliers de cirque; échange et récupération de seringues; utilisation de condoms et distribution d'informations sur le mode de vie dans la rue; pour ne donner que ces exemples. Les observations témoignent du respect, perceptible dans la transmission de savoirs préventifs. En effet, les pairs se gardent bien de trop en parler, afin de ne pas effaroucher les jeunes ou les ennuyer. Il ne s'agit pas de dire quoi faire avant même d'avoir suscité l'intérêt du jeune, mais de cultiver un soin de soi, une estime de soi où le jeune en s'intéressant à sa propre valeur et à la construction de sa voie, trouvera les clés de sa propre prévention et de son propre mieux-être. Ce travail relationnel, dans l'authenticité et la proximité, demeure exigeant pour les pairs. Ils doivent aussi composer avec leurs propres limites lorsqu'ils sont présents dans le milieu ou lorsqu'ils entrent en relation avec des amis.

Somme toute, la participation des pairs au projet d'intervention leur permet de réaliser autrement les dynamiques d'entraide et de soutien qu'ils exerçaient la plupart du temps avant, alors qu'ils étaient encore très proches de la rue. Ainsi, le modèle pourrait s'illustrer par une boucle sans fin, un lieu de circulation de savoirs et d'expériences, sorte de plaque tournante, où des jeunes poursuivent leur cheminement, leur permettant de redonner à d'autres jeunes ce qu'ils ont eux-mêmes reçu et ce qu'ils reçoivent encore, jusqu'à ce qu'ils se sentent prêts à passer à autre chose, laissant leur place à d'autres jeunes et ainsi de suite. Le modèle permet aux pairs de mettre sur pied « leur mission personnelle », c'est-à-dire ce qui leur est cher, ce qui est inhérent à leurs valeurs profondes. En ce sens, il n'existe pas une trajectoire,

une manière de participer au projet, d'y construire un sens et un cadre d'action. Chacun va façonner, coconstruire avec son organisme de rattachement, le groupe de pairs et le projet dans son ensemble, une manière de faire, de vivre, de penser et d'être, tout en répondant au mandat général de prévention du projet. C'est pourquoi tous les pairs s'entendent pour dire que le rôle de pair nécessite don de soi et engagement, envers soi-même et envers les autres, doublé d'une bonne dose de créativité.

7. LA CONTRIBUTION AU RENOUVELLEMENT DES STRATÉGIES DE PRÉVENTION

Nous avons vu comment le modèle d'intervention, élaboré à partir d'un cadre de relais, permet de soutenir un travail de reconnaissance et de transformation des rapports sociaux, particulièrement riche et novateur pour l'ensemble des acteurs concernés. Pourtant, cette innovation, cette manière nouvelle de faire et d'agir en intervention, constitue aussi une « opportunité » particulièrement féconde de renouveler les stratégies de prévention. Rappelons ici que la plupart des pairs sont motivés par le désir de redonner à la communauté ce qu'ils ont reçu – expérience de rue ou services utilisés – en disséminant des modèles positifs de marginalité.

Le relais est assuré de trois manières. *Primo*, par la circulation des savoirs savants et expérientiels. La nature même de l'intervention par les pairs fait une place importante aux savoirs expérientiels. En effet, les pairs sont aussi recrutés en raison des expériences qu'ils ont eues et de la manière dont ils les ont intégrées à leur vie. La formation, pour sa part, permet aux pairs d'acquérir d'autres savoirs sur le contenu et les modalités des stratégies d'intervention et de prévention qu'ils auront à mettre en œuvre. Ce double apprentissage en fait des leaders particulièrement appropriés pour soutenir leur rôle de relais. En ce qui concerne plus précisément la prévention des ITSS, la circulation des savoirs s'opère au quotidien. Les pairs adaptent les messages à la réalité des jeunes, mais font aussi remonter les questionnements dans le monde de l'intervention sociosanitaire. Par conséquent, la dynamique de cette circulation se construit aussi sur le mode de l'échange.

Le cadre de prévention du pair est donc celui du quotidien et de la relation, plutôt que distribuer des conseils ou des commandements, les pairs peuvent se raconter simplement, témoigner de leur propre expérience. Ainsi, la prévention n'est pas structurée dans un cadre rigide d'attitudes, de comportements à avoir ou ne pas avoir, ni fondée sur la conviction ou la persuasion, mais s'ancre au contraire dans un récit de soi qui permet de rendre compte du jeu des contraintes et des choix possibles. Cette similarité

des expériences de vie se traduit par l'aisance pour certains pairs d'entrer en contact, voire une facilité à transmettre un message de prévention une fois que la relation de confiance est établie. Dans ce type de rapport social, la dynamique d'apprentissage et d'influence n'est pas perçue de manière hiérarchisée, mais de manière égalitaire. On apprend de quelqu'un qui nous ressemble.

Cette dynamique conduit directement à la notion de modèle, les pairs devenant des modèles pour leurs semblables. Pourtant, les pairs, en entretenant la logique de l'informel et celle de la coconstruction, ne se servent pas de leurs expériences et de leurs connaissances pour obtenir l'adhésion des autres à ce qu'ils sont, mais davantage pour échanger sur les « opportunités » qui s'offrent au jeune de la rue de prendre soin de sa personne et des autres. Si avec les jeunes, la dynamique de réciprocité est intrinsèque à l'approche des pairs, elle apparaît de la même façon lorsque ceux-ci s'adressent au monde conventionnel de l'intervention, par exemple les intervenants qu'ils côtoient dans leur organisme respectif ou les autres acteurs avec qui ils échangent dans le cadre des divers espaces de concertation.

Secondo, le relais est assuré en soutenant la mise en œuvre d'activités, de stratégies et d'outils de prévention originaux. Forts des relations de confiance qu'ils établissent, les pairs ont à cœur de diffuser et de soutenir la prévention d'une manière qui leur ressemble. À ce titre, ils vont user de créativité pour élaborer une prévention adaptée au monde de la rue qu'ils ont connu. Ils prennent le jeune là où il en est, pour montrer, à partir de sa propre expérience souvent, comment il peut répondre à son problème en prenant soin de lui. Les pairs, en utilisant leur relation de proximité dans le quotidien des jeunes, peuvent en effet mieux saisir les difficultés qui semblent les plus prégnantes. Tantôt, il peut s'agir d'établir un budget, tantôt de déconstruire le tabou sur une demande d'aide psychologique, tantôt de montrer comment mieux s'alimenter ou bien de créer de nouveaux outils, comme un condom géant qui permet de faire une performance circassienne. Ainsi, au-delà des stratégies habituelles de prévention des ITSS, les pairs s'appuient sur la réalité du jeune, ses forces et ses difficultés, pour générer la construction d'un souci de soi.

Tertio, le regard global porté sur la santé des jeunes de la rue contribue aussi à l'idée de relais. On l'a vu plus tôt, les pairs sont motivés par le souci de créer des outils de prévention plus adaptés aux besoins des jeunes. Récemment, ils ont conçu un guide de recettes végétariennes, adapté aux personnes atteintes du VHC. Cette expérience illustre bien la part de la créativité mise au service de la santé globale à travers un message de prévention adapté et performant. D'une part, les recettes sont végétariennes,

car bon nombre de jeunes de la rue le sont. D'autre part, elles sont peu coûteuses, faciles à réaliser et exigent peu d'ustensiles. Ainsi, elles sont accessibles. Le guide propose aussi des conseils et des informations sur le VHC mais aussi sur des stratégies possibles d'automédication par les plantes ou par les aliments, dans un cadre supervisé par des nutritionnistes et des médecins. De plus, si le fond de ce guide est particulièrement adapté au monde de la rue, la forme l'est aussi, puisque les images et les logos ont été minutieusement pensés pour rejoindre les goûts des jeunes. Enfin, outre le fait de diffuser massivement le guide, les pairs ont créé, en parallèle, une cuisine collective permettant aux jeunes de la rue et aux pairs de tester la faisabilité des recettes et de les goûter, dans un contexte agréable. Joutées aux informations précédentes, on saisit mieux ici que les pairs continuent à prendre soin d'eux, tout en prenant soin des autres.

EN CONCLUSION : UNE CONTRIBUTION À LA PROMOTION DE L'ALTERNATIF. LE DON POUR FAIRE LE LIEN ENTRE NORMALITÉ ET MARGINALITÉ

Le dispositif de l'intervention par les pairs, enchâssé dans un cadre de relais comme nous l'avons présenté, participe à une dynamique de dialogue entre deux mondes, en cherchant de part et d'autre une meilleure compréhension de la réalité de l'Autre. Cette dynamique contribue à renforcer le rapprochement entre des positions habituellement qualifiées d'antagonistes : la normalité et la marginalité. Loin de la tentative de normalisation, il s'agit bien davantage de reconnaître et faire reconnaître chez les uns comme chez les autres, un style et une manière d'être et de vivre. Cette démarche de reconnaissance peut s'apparenter à une « promotion de l'alternatif », dans la mesure où il s'agit de promouvoir une certaine conciliation d'impératifs contradictoires.

Que ce soit par des activités spéciales ou par le biais des activités quotidiennes, les pairs tissent des relations qui leur permettent de coconstruire un regard sur la prévention et sur la santé. Ce travail donne l'occasion de promouvoir des modes alternatifs, dans la mesure où ils voient le jour à partir des valeurs et des intérêts des jeunes, sans toutefois entrer en contradiction avec les valeurs et les intérêts sociétaux.

Privilégiant les relations de proximité, le mode de relation promu par les pairs constitue aussi une version alternative aux relations d'intervention traditionnelle. Les pairs, cette fois, se convertissent en enseignants et démontrent au monde de l'intervention et à ses membres qu'il est possible, dans certaines circonstances, voire avantageux, d'agir autrement avec les jeunes de la rue.

Le ciment de ce modèle alternatif se définit autour de dynamiques d'engagement pour soi et pour les autres. En effet, qu'il s'agisse du cadre théorique qui invite à prendre soin de soi, du cadre d'intervention qui met en avant l'établissement de relations de proximité et d'échanges avec les jeunes de la rue, ou encore de la dimension qui établit la reconnaissance dans les relations entre pairs et partenaires, le modèle vise à promouvoir un engagement de tous dans un projet commun, soit l'amélioration de la situation des jeunes au plan du bien-être et de la santé. Tous les pairs partagent la conviction que leurs petites contributions au quotidien participent à faire bouger, pour le meilleur, des petits bouts de ce monde.

Reprenant les caractéristiques du don moderne défini par Godbout, le modèle d'intervention par les pairs « se fait sans bruit, il exige cependant un engagement volontaire, une authenticité et une sincérité ». Le Collectif d'intervention par les pairs est une force en soi. Il redonne un sens à la « communauté », car c'est dans le creuset de la communauté que se déclinent les logiques de reconnaissance et de réciprocité, qui permettent de soutenir le développement de l'individu, son identité, mais aussi ses relations à l'Autre. Ce cadre « communautaire » permet sans nul de doute d'investir les voies de l'alternatif pour contrer les injustices.

BIBLIOGRAPHIE

- AUTÈS, M. (1998). « La relation de service identitaire ou la relation de service sans services », *Lien social et Politiques*, vol. 40, p. 47-54.
- BELLOT, C. (2001). *Le monde social de la rue: expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*, Montréal, Thèse de doctorat, École de criminologie, Université de Montréal.
- BREVIGLIERI, M. (2005). *L'usage et l'habiter, Contribution à une sociologie de la proximité*, Paris, Economica.
- COYLE, S., R.H. NEEDLE et J. NORMAND (1998). « Outreach-based HIV prevention for injecting drug users », *Public Health Report*, vol. 113, n° 1, Washington.
- DE GAUJELAC, V. (2005). *La société malade de la gestion: idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Éditions du Seuil.
- DEJOURS, C. (1998). *Souffrance en France, la banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Éditions du Seuil.
- FASSIN, D. (2004). *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte.
- GODBOUT, J.T. (1992). *L'esprit du don*, Paris, La Découverte.
- GODBOUT, J.T. (2000). *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo œconomicus*, Montréal, Éditions du Boréal.

- GODBOUT, J. T. et J. CHARBONNEAU (1996). *La circulation du don dans la parenté: Une roue qui tourne*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation).
- GOYETTE, M., C. BELLOT et J.-P. PANET-RAYMOND (2006). *Le projet Solidarité Jeunesse: dynamiques partenariales et insertion des jeunes en difficulté*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales ».
- HÉBERT, J. (1986). *Le groupe de pairs comme moyen de prévention de la délinquance juvénile*, Montréal, Université de Montréal, École de service social.
- KAMB, M., M. FISHBERN, J. DOUGLAS et F. RHODES (1998). « Efficacy of risk-reduction counselling to prevent HIV and sexually transmitted diseases », *JAMA*, vol. 280, p. 1161-1167.
- KARSZ, S. (2004). *Pourquoi le travail social ?* Paris, Dunod.
- LAVAL, C. et B. RAVON (2005). « Relation d'aide ou aide à la relation », dans J. Ion (dir.), *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, p. 235-250.
- MCDONALD, J., A.M. MCDONALD, M. DURBRIDGE et N. SKINNER (2003). *Peer Education: From Evidence to Practice. An Alcohol and Others Drugs Primer*, Adelaide, Flinders University of South Australia, National Center for Education and Training on Addiction.
- OTIS, J. (1992). *Étude des déterminants psychosociaux des comportements sexuels sécuritaires des adolescents et adolescentes fréquentant les organismes communautaires du territoire du département de santé communautaire de l'Hôpital Charles-Lemoyne. Document synthèse à l'intention des intervenants*, Montréal, Université du Québec à Montréal pour le DSC de l'Hôpital Charles-Lemoyne dans le cadre du programme de prévention MTS-SIDA.
- PANET-RAYMOND, J., C. BELLOT et M. GOYETTE (2003). *Le développement de pratiques partenariales favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes: l'évaluation du projet Solidarité Jeunesse*, Montréal, Rapport présenté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.
- RADFORD, J.L., A.J.C. KING et W. WARREN (1989). *Les jeunes des rues et le sida. Étude financée par le centre fédéral sur le sida*, Programme national de recherche et de développement en matière de santé, Santé et Bien-être social Canada.
- RIVARD, J. (2004). « Des pratiques autour des jeunes/enfants des rues: une perspective internationale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 1, p. 126-148.
- SHINER, M. (1999). « Defining peer education », *Journal of Adolescence*, vol. 22, p. 555-566.
- TOURIGNY, M., M.-C. LAURENDEAU, G. GAGNON et F. BEAUREGARD (1989). *Évaluation d'un programme de pairs aidants implanté auprès de deux populations étudiantes*, en concertation avec les ressources du milieu, Montréal, DSC Hôpital général de Montréal.
- TURNER, G. (1999). « Peer support and young people's health », *Journal of Adolescence*, vol. 22, p. 567-572.

- TURNER, G. et J. SHEPHERD (1999). «A method in search of a theory: peer education and health promotion», *Health Education Research*, vol. 14, n° 2, p. 235-247.
- VORRATH, H.H. et L.K. BRENTRO (1985). *Positive Peer Culture*, Chicago, Aldine Publishing Company.
- WARD, J., G. HUNTER et R. POWER (1997). «Peer education as a means of drug prevention and education among young people: an evaluation», *Health Education Journal*, vol. 56, p. 123-134.

UNE ORGANISATION DES PROTECTIONS SOCIALES À L'ÈRE LIBÉRALE

Pistes de réflexion

Céline Bellot

Université de Montréal

Evelyne Baillergeau

CREMIS / Université de Montréal

L'objectif de ce livre était une invitation au voyage dans différents pays pour découvrir de nouveaux décors, de nouveaux personnages et de nouvelles mises en scène de l'intervention sociale. Au terme de ce voyage, il importe de réfléchir sur l'apport de ces transformations de l'intervention sociale. Il ne fait pas de doute que la gouvernance néolibérale est venue modifier le cadre des protections et des solidarités sociales.

Face à ce mouvement, la place centrale qu'occupait le travail social, avec l'État providence est remise en question (Boucher, 2003; Ewald, 1986). En effet, perçu alors comme le régulateur nécessaire pour assurer la cohésion sociale, le travail social professionnel porte la responsabilité de l'intégration et de la réadaptation des personnes en marge de la société (Donzelot, 1984). Dès lors, cette responsabilité va éclater, faisant apparaître de nouveaux enjeux, de nouvelles pratiques, de nouveaux acteurs. « Les métamorphoses de la question sociale » vont contribuer à l'apparition de nouvelles populations vulnérables. Ces populations ne sont plus en marge en raison de leurs difficultés, elles sont en trop, comme l'indique le terme de surnuméraires qui les qualifie. Les modèles habituels d'intégration ne font alors plus de sens, il s'agit au contraire de gérer ces populations (Boucher, 2003). L'injonction managériale des problèmes sociaux s'impose alors comme la seule voie possible. Or derrière la gestion apparaît rapidement l'idée de

rentabilité. Pour cela, il faut déconstruire le modèle de l'assistance, où l'État porte seul la responsabilité de la cohésion sociale. Les responsabilités vont s'éclater entre l'État et ses différents paliers de gouvernance, avec la société civile mais aussi avec les populations vulnérables. La protection sociale est de moins en moins un droit, elle devient un contrat. De nouveaux acteurs vont alors apparaître, de nouvelles logiques d'action aussi. Les risques de dérives de l'intervention sociale sont alors nombreux. Marchandisation, technicisation, rationalisation sont autant d'écueils qui peuvent réduire le sens de l'intervention sociale à son strict rôle de sécurisation de l'ordre social établi. En ce sens, le livre permet de montrer comment, au-delà des contextes de réformes sociopolitiques particuliers, le lien entre les politiques et les mutations des pratiques sociales témoigne des enjeux contemporains de l'intervention sociale, notamment au regard des risques associés à ces mutations, mais aussi au regard des opportunités qui s'en dégagent.

En effet, par un regard croisé sur les mises en œuvre de nouvelles pratiques sociales, ce livre tente d'illustrer, comment il est possible de saisir ces transformations, en considérant non pas strictement les dangers, les pertes que crée l'effritement de l'État providence, mais aussi les possibilités de renouvellement des pratiques qu'il impose.

La présentation dramatique de ce décor des transformations des politiques sociales et de leurs conséquences sur les pratiques d'intervention sociale appelle à un seul constat: les mutations des pratiques que nous connaissons ne sont révélatrices que de nouvelles formes de gestion des vulnérabilités. Cette conclusion sans appel impose alors une nostalgie du travail social canonique, qui réparait les dérives de la société industrielle en assurant la solidarité sociale qui s'imposait. C'est faire fi des critiques de ce travail social institutionnalisé, professionnalisé, hiérarchisé qui assumait un rôle de contrôle social, sans grande considération pour la parole des publics desservis (Dubet, 2002; Chopart, 2000).

C'est aussi faire fi des racines de l'intervention sociale, qui impose d'être producteur et reproducteur des mécanismes de solidarité sociale en tissant les liens nécessaires. Dès lors, l'intervention sociale est le miroir de la société dans laquelle elle s'ancre. En ce sens, la manière dont elle se propose d'incarner la cohésion sociale au travers des mécanismes de participation et de solidarité sociale qu'elle met en œuvre contribue à définir la nature et la finalité des liens sociaux qu'elle souhaite tisser. Entre gestion, instrumentalisation, participation et démocratisation, les résultats peuvent largement diverger même si les ingrédients apparaissent similaires, dans le décor imposé par la gouvernance néolibérale. D'autant plus que ce décor

néolibéral est renforcé par l'injonction de l'individualisme contemporain, qui impose en effet à tous, individu vulnérable ou pas, de se bricoler, de se responsabiliser, d'être autonome.

Cette nouvelle réalité exige de repenser la question sociale, en regard des formes de régulation et de contrôle que propose la société. Ce livre a tenté de montrer comment, tant en Europe qu'au Québec, ce nouveau théâtre de la solidarité et de la justice sociales s'est traduit dans la création de nouveaux textes et la mise en place de nouveaux personnages. Cette analogie théâtrale, si elle est un clin d'œil à Goffman et à son regard sur l'institution totale, vecteur de l'intervention sociale canonique, permet aussi de faire valoir le cadre de création et d'expérimentation créateur qu'impose la redéfinition contemporaine de la question sociale.

En effet, le contexte néolibéral, révélé par la précarisation du monde du travail, de la globalisation de l'économie, de la territorialisation des politiques sociales, des partenariats public-privé, de la gestion des risques et de la sécurité contribue à la mise en œuvre de nouveaux modes de régulation, affectant directement le cadre du « vivre-ensemble » et favorisant l'émergence de nouvelles figures de la pauvreté et de l'exclusion. Or, ce contexte d'urgence et de souffrance sociale tend à rappeler les origines du travail social, dans son rôle de pacification des bouleversements qu'imposait la société industrielle. Mais quelle pacification obtenir pour la société post-industrielle ? En même temps, la modernité avancée crée un cadre où l'individu, l'émancipation, le devenir du sujet sont devenus les moteurs du rapport de l'individu au social. Dans ce contexte, les tensions, les oscillations sont nombreuses, pour positionner ou repositionner l'intervention sociale dans différents schèmes et logiques d'action (Ravon, 2001). Mais, plutôt que de penser nostalgiquement aux pertes en termes d'assistance, d'intégration, d'État ou de profession, nous avons souhaité regarder l'apport de ces nouvelles pratiques et de ces nouveaux acteurs à l'intervention sociale.

Le livre a ainsi permis de constater comment les ressorts de l'intervention sociale contemporaine repositionnent les enjeux de la solidarité et de la justice sociale autour d'un modèle managérial, où la réponse aux besoins et aux demandes, qu'ils soient traditionnels ou nouveaux, doit être efficace. Or cette impérieuse nécessité de la rentabilité, importée de la rationalité économique, introduit dans le champ de l'intervention sociale une logique de marché, où la concurrence, la compétitivité sont de mise. En ce sens, l'éclatement de l'intervention sociale par l'apparition de nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs constitue en soi une réponse à ce cadre néolibéral dans lequel s'inscrivent nos sociétés contemporaines. Leur multiplicité et leur diversité font en effet écho à l'éclatement de la société, révélé par le brouillage des repères, le pluralisme normatif et identitaire.

En effet, un travail social homogène professionnel n'a plus sa place. La réponse que propose l'intervention sociale doit faire face aux incertitudes de la société contemporaine, tout en devenant plus efficace, sous peine d'être remplacée dans une logique concurrentielle.

Pour y parvenir, les nouveaux acteurs et les nouvelles formes de l'intervention sociale semblent s'appuyer sur deux grands registres d'action, l'insertion et la proximité, qui paraissent constituer des remparts à l'incertitude. Ainsi, le chapitre de Robert Bastien et de ses collègues vient montrer comment le travail de proximité impose de repenser les cadres sectoriels et d'imaginer les articulations possibles entre le médical et le social. À ce titre, l'interpénétration des secteurs renforce certainement les logiques multidisciplinaires partenariales dans l'intervention. Cependant, les risques sont nombreux, notamment de voir la dimension sociale se perdre au profit d'un raisonnement strictement médical, voire hospitalier, comme en témoigne le chapitre de Claude Larrivière dans son analyse des réformes des structures des services de santé et des services sociaux au Québec.

D'un autre côté, Michel Messu revient sur le passage en France des politiques d'intégration aux politiques d'insertion, pour montrer comment ce passage contribue à contractualiser la protection sociale. En effet, la logique de l'insertion, en contribuant à contractualiser le rapport d'action, établit un cadre de certitude à l'égard du résultat attendu, tant de la part de l'intervenant que du bénéficiaire. Cette dynamique de l'insertion établit en effet le registre, la durée, les obligations de part et d'autre. Elle permet de cette façon de créer une possibilité d'imputabilité et de définir la solidarité et la justice sociale, dans une dynamique de services. D'un autre côté, le contrôle de l'incertitude va se réaliser par un rapprochement entre intervenants et bénéficiaires, par des logiques de proximité. Cette proximité devenue l'élément structurant les nouvelles pratiques vise d'une part la base géographique, territoriale du déploiement de ces dernières, et d'autre part la base sociale, dans la mesure où les nouveaux acteurs sont recrutés pour leur similitude ethnique, d'âge, d'expérience, d'appartenance avec les publics visés par l'intervention. Le chapitre de Céline Bellot et de Jacinthe Rivard tout comme le chapitre d'Annie Fontaine témoignent cependant des possibilités qu'offre le registre de la proximité et de l'insertion, dans une perspective de rapprochement entre les publics et l'intervention. En situant le cadre de l'intervention au cœur même de la situation des personnes, en l'occurrence la rue, les perspectives d'intervention sociale imposent alors de s'ancrer dans le monde social des personnes bénéficiaires, pour en saisir la complexité mais aussi l'immuable vulnérabilité.

Proximité et insertion, ressorts de l'intervention sociale dans une logique néolibérale, constituent ainsi le nouveau cadre de structuration des pratiques sociales. Elles permettent, comme nous avons pu le présenter dans le livre, de faire place à l'innovation et à un travail horizontal de la solidarité sociale. En effet, ces nouveaux acteurs de l'intervention sociale pourraient être considérés comme des publics de l'action sociale. Le chapitre de Céline Bellot et de Jacinthe Rivard tout comme celui de Maryse Bresson et celui d'Evelyne Baillergeau témoignent de cette situation, puisque les acteurs sont, dans ces contextes, les jeunes animateurs issus des quartiers dits sensibles en France ou aux Pays-Bas, ou les pairs issus de la rue au Québec. En ce sens, le rapprochement entre les notions d'intervenants et de bénéficiaires n'a jamais été aussi fort.

Certes, ces nouvelles formes permettent de reconstruire des dynamiques de solidarités communautaires en donnant l'occasion à des individus d'obtenir une reconnaissance de leurs savoirs expérientiels, de jouer un rôle d'intervention, d'avoir une activité professionnelle. Cela dit, ces nouvelles formes de l'intervention sociale courent le risque de faire de l'intervention sociale un système autopoïétique qui produit le problème et la réponse dans une logique de système clos. Le brouillage pourrait alors être réel entre les positions sociales d'intervenants et de bénéficiaires. L'insertion ne serait alors qu'inscrite à la marge, milieu de vie et de travail s'interpénétrant, problème et réponse aussi. Or, cette production de systèmes clos, étanches constitue certainement la meilleure réponse, du point de vue de la production et de la reproduction d'une logique néolibérale. Elle permet en effet de contrôler les incertitudes, en maintenant ou en construisant des remparts entre les personnes au centre et celles à la marge du social. En s'éloignant de l'idée de prise en charge de la vulnérabilité sociale, le développement d'intervention sociale s'attardant à l'accompagnement, à la construction d'un « faire avec » ne doit pas contribuer à limiter les cadres de l'insertion des personnes. Ce « faire avec » doit être une occasion de tisser des liens sociaux, qui permettront la constitution d'un bien-être commun pour tous.

En ce sens, cette solidarité horizontale en apparence, constitutive de mécanismes de reconnaissance et productrice de nouveaux liens sociaux pourrait s'avérer un leurre pour ces nouveaux acteurs, si cette reconnaissance, ces liens ne parviennent pas à franchir les limites de leur espace de vie et de travail. Les risques d'enfermement à la marge sont en effet nombreux pour ces nouveaux acteurs ou ces nouvelles pratiques cantonnées aux espaces offerts. D'ailleurs, c'est le risque dont semblent témoigner le plus souvent les écrits européens y compris dans ce livre ; ce risque apparaît moins évident dans les écrits québécois.

Les raisons de cette différence sont sûrement nombreuses. Mais, la force du mouvement communautaire et ses traditions, sa reconnaissance comme espace d'intervention autonome en partenariat avec l'État, l'établissement continu de partenariats et d'une logique intersectorielle, le moindre cloisonnement des métiers, mais aussi les moindres protections sociales du travail sont sûrement des explications possibles. En ce sens, le chapitre de Pierre-Joseph Ulysse montre comment les structures médiatrices entre l'État et la société civile apparaissent au Québec comme un nouveau cadre de développement de l'intervention sociale, de surcroît reconnu par l'État. Pour autant, les risques demeurent nombreux aussi au Québec, les revendications en témoignent comme le montre le chapitre de René Lachapelle.

En effet, malgré leur fort potentiel d'innovation, les nouvelles pratiques et les nouveaux acteurs ne peuvent faire face seuls aux conséquences de la précarisation, voire à, la disparition du filet de sécurité qu'impose la logique néolibérale. Certes, dans une logique d'individuation et d'émancipation, il n'est plus possible de penser la solidarité et les protections sociales dans un rapport vertical de redistribution des richesses. Pour autant, la question de la solidarité ne peut être ignorée. L'éclatement de l'intervention sociale montre que la solidarité doit être repensée: la solidarité mécanique ou organique ne peut plus être l'horizon référentiel de nos sociétés. La solidarité ne peut plus se définir comme une position morale ou sociale, mais comme une logique d'action qui permet de mettre en présence des acteurs du milieu, pour susciter la construction de relations, et donc de reconnaissance sociale. Cette solidarité agissante est en effet l'outil par lequel peuvent se déployer, s'harmoniser, se compléter les différentes formes d'intervention sociale. C'est à cette condition de la reconnaissance que, loin d'être éclatée, l'intervention sociale sera alors étalée sur un continuum, qui permettra de redéfinir les positions absolues de bénéficiaire ou d'intervenant en donnant l'opportunité à la communauté de retisser le lien social effrité. En ce sens, le travail de revendication, de défense réalisé par les organisateurs communautaires au Québec, comme le présente René Lachapelle dans son chapitre, révèle l'importance de maintenir et de soutenir un rapport critique à l'État et à ses modalités de protection et de solidarité sociale, pour soutenir et accompagner les personnes les plus vulnérables de la communauté dans leur quête d'un mieux-être.

Le déploiement de cette solidarité agissante, entendue comme le moteur d'une reconnaissance sociale de tous, constitue certainement l'enjeu marquant des mutations des pratiques sociales, puisqu'il impose de remettre à l'ordre du jour les questions de démocratie, de justice et de communauté comme éléments de structuration de la société postindustrielle.

BIBLIOGRAPHIE

- AUTÈS, M. (1999). *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.
- BOUCHER, M. (2003). *Turbulences, contrôle et régulation sociale. Les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan.
- BREVIGLIERI, M. (2005). « Bienfaits et méfaits de la proximité dans le travail social », dans J. Ion, *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, p. 219-234.
- CHOPART, J.-N. (2000). *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod.
- DEJOURS, C. (1998). *Souffrance en France, la banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Éditions du Seuil.
- DONZELOT, J. (1984). *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard.
- DUBET, F. (2002). *Le déclin de l'institution*, Paris, Éditions du Seuil.
- EWALD, F. (1986). *Histoire de l'État providence*, Paris, Grasset.
- FASSIN, D. (2004). *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte.
- GODBOUT, J.T. (1992). *L'esprit du don*, Paris, La Découverte.
- KARSZ, S. (2004). *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique*, Paris, Dunod.
- RAVON, B. (2001). « Nouveaux emplois de l'intervention sociale urbaine », *VEI Enjeux*, vol. 124, p. 68-80.

LE TRAVAIL SOCIAL

Une innovation sociale à poursuivre

Depuis le temps que j'étudie et que j'enseigne dans ce domaine, il me semble que le travail social n'est jamais à la bonne place dans le bon temps, qu'il ne s'intéresse jamais aux bons sujets, qu'il ne fait pas les bonnes choses, qu'il n'est pas enseigné comme il le faudrait, etc.

Bref, le travail social aurait tort sur toute la ligne et tout le temps si nous écoutions la voix des hérauts qui n'ont de cesse d'essayer de ramener la discipline dans le droit chemin. Alors que j'étais encore étudiant de première année en travail social, à l'Université Laval, un finissant devenu militant était venu nous voir pour nous dire que l'avenir de notre discipline passait inévitablement par les comités de citoyens de l'époque. Une dizaine d'années plus tard, alors que la réforme des services sociaux battait son plein, il était mal vu de s'y intégrer et il fallait s'intéresser aux groupes populaires. En poussant un peu plus la ligne juste, on pouvait même rejoindre le parti prolétarien d'un type nouveau. Les CLSC étaient alors des appareils idéologiques d'État qu'il fallait combattre.

Vint la mise en place de la loi de la protection de la jeunesse, autre écueil qu'il fallait éviter parce que, paraît-il, elle transformait les enfants en prisonniers politiques. Entre-temps, les CLSC étaient rentrés dans les bonnes grâces de l'orthodoxie et, désormais, il était bien vu d'aller y travailler. Puis, ce furent les groupes populaires autonomes, axés sur le changement social, au lieu des groupes communautaires, qui se contentaient de livrer des services. Là encore, c'était le mouvement de changement social qu'il fallait appuyer. Cependant, depuis qu'on parle de groupes communautaires autonomes, la situation est compliquée, à tout le moins d'un point de vue linguistique. Dernièrement, l'avenir brille du côté de l'économie sociale, de l'économie solidaire, et tutti quanti. De nouveau, le travail

social devrait s'y engouffrer totalement sous peine de perdre toute pertinence. Une mode chasse l'autre, quoi. Bref, les attaques n'ont jamais cessé à l'endroit de la discipline, de son utilité, de sa formation, provenant des quartiers qui se disaient tenants de la nouveauté et du changement social.

Cela admis, la discipline de travail social a constitué une innovation professionnelle et sociale, passant d'une activité charitable à une profession au moyen de la recherche. Dès qu'elle fut instituée aux États-Unis, elle se répandit dans tous les pays industrialisés ou en voie d'industrialisation. Son adoption par ces pays fut rapide parce que cette nouvelle discipline innovait dans la solution des problèmes sociaux causés par le capitalisme. Entre la sociologie et la psychologie, le travail social devint la profession la plus apte à faire le lien entre les politiques sociales et les situations particulières des personnes, des familles et des communautés.

1. LA RÉALITÉ A LA VIE DURE

Le contexte dans lequel le travail social a été fondé n'est plus le même. Après plusieurs années d'enseignement, je suis parvenu aux constatations suivantes qui auraient dû me sauter aux yeux depuis longtemps.

- Les femmes ont toujours été nombreuses en travail social mais, au cours des ans, leur nombre n'a cessé d'augmenter; plus que jamais, le travail social est une profession féminine.
- Si le travail social s'est intéressé à la réforme des politiques sociales et à l'action communautaire, il s'agit surtout une profession d'aide. En pratique, une travailleuse sociale est synonyme d'intervention personnelle. Naturellement, ce type d'intervention se différencie de l'intervention psychologique en ce qu'elle met l'accent sur la personne dans son environnement, mais l'intervention auprès des individus est la plus répandue.
- Pour ce qui est des nouvelles inscriptions, le travail social continue d'attirer les étudiantes qui veulent pratiquer l'intervention personnelle dans un pourcentage oscillant autour de 90 %. Cette orientation est décelable au premier semestre de la première année de leur inscription au programme. Même dans les belles années de l'organisation communautaire, à la fin des années 1970, à peine 20 % des étudiantes prenaient cette orientation.

Voilà la situation. Tous les appels volontaristes des politiques de tout crin, tant professeurs qu'intervenants, qui voulaient attirer les étudiantes et les praticiennes dans le giron de l'action sociale n'ont guère suscité de

vocation! De fait, où sont rendus ces chantres qui nous prévoyaient les pires malheurs? Ont-ils continué de s'intéresser à la discipline de travail social? Rarement. Après coup, nous nous rendons compte que c'étaient des sociologues ou des politicologues en mal d'intervention, ou des psychologues en mal de social. Dès qu'ils ont vu que ça ne tournait pas comme ils le voulaient, ils sont allés tenter leur chance ailleurs. La très grande majorité est rentrée dans ses terres après s'être servi de la discipline comme moyen de se faire un nom dans sa propre discipline. Cette assertion trop rapide ne rend pas justice à l'apport des tenants des autres disciplines qui se sont intéressés à la discipline du travail social, qui l'ont enseignée et ont poursuivi des travaux qui l'ont enrichie. Malheureusement, trop souvent, j'ai observé une attitude d'extériorité qui relevait davantage de l'étude traduisant du travail social *en soi* plutôt que *pour soi*, pour reprendre la vieille distinction philosophique. Revenons à nos moutons.

Et pendant ce temps, qui a travaillé à faire évoluer la profession? L'Ordre professionnel des travailleurs sociaux, les écoles de travail social qui avaient conservé, oh horreur!, une préoccupation pour la formation professionnelle, ainsi que les dirigeants de certains établissements de services sociaux. Ce sont ces acteurs qui ont répondu aux besoins de praticiennes, tant celles en fonction que celles en formation.

2. QUELLE FORMATION ?

Malgré tout, bon an mal an, 10 à 15 % des étudiantes s'intéressent à l'organisation communautaire, et aux mouvements communautaires. Plusieurs vont y travailler, au moins comme premier emploi. Quelques-unes y restent mais c'est un banc d'essai pour la plupart. Lorsque j'enseignais la méthodologie de l'organisation communautaire, je faisais souvent passer un petit test en demandant aux étudiantes quel était leur intérêt pour cette forme d'intervention. Pendant plusieurs années, je suis arrivé aux mêmes résultats.

Sur une classe de 40, elles se répartissaient à peu près moitié-moitié. Les unes se disaient très ou moyennement intéressées par l'organisation communautaire.

- Cinq se disaient des «mordues» de l'organisation communautaire. Elles s'y intéressaient de même qu'aux politiques sociales ou à d'autres sujets plus politiques. Elles voulaient aller faire leur stage dans cette méthode d'intervention et espéraient pouvoir la pratiquer à la fin de leurs études.

- Quinze faisaient partie de la catégorie des «roues de secours». Ces étudiantes considéraient que la connaissance de l'organisation communautaire pouvait les aider dans le stage qu'elles allaient faire le semestre suivant ou dans l'emploi pour lequel elles allaient postuler. Elles pensaient que ce serait un atout dans une entrevue de sélection.

L'autre moitié était peu ou très peu intéressée par l'organisation communautaire, tant dans les cours que dans son éventuelle pratique.

- Quinze faisaient partie de la «trousse de survie». Pour ces étudiantes, il leur faudrait être vraiment mal prises pour s'intéresser à l'organisation communautaire. Elles n'étaient pas des mauvaises étudiantes – il ne faut jamais oublier sa moyenne cumulative –, mais leur idée était difficile à changer.
- Cinq faisaient partie de la catégorie des «mon œil». L'organisation communautaire, mon œil. Sans commentaires.

On aura compris que ces données n'ont pas de valeur scientifique et les résultats ont pu varier au cours des ans mais la tendance a demeuré. Néanmoins, les étudiantes ne s'opposaient pas à l'apprentissage de l'organisation communautaire: au contraire, elles démontraient même souvent un peu de curiosité et certaines y ont fait leur stage. En outre, plusieurs diplômées dénichent un emploi dans le secteur communautaire et s'y plaisent; toutefois, cet intérêt vient la plupart du temps au deuxième rang.

Ici, beaucoup de professeurs d'organisation communautaire se heurtent à un stéréotype indéracinable dans l'esprit des étudiantes: l'organisation communautaire est une méthode de travail social qui peut s'appliquer dans plusieurs établissements, que ce soit les CLSC, les centres jeunesse, les centres d'accueil et, bien sûr, les groupes communautaires. Rien à faire: pour elles, l'organisation communautaire est synonyme de groupe communautaire, et la cause est entendue.

Il a souvent semblé que dans les unités de formation en travail social, l'intérêt de nombreux professeurs/chercheurs était inversement proportionnel à celui de leurs étudiantes. Alors qu'elles étaient et sont attirées par la psychologie, l'intervention psychosociale et la relation d'aide, leurs professeurs sont plutôt intéressés par la sociologie, le contexte social, les politiques sociales, quand ils ne sont pas, souvent, des sociologues eux-mêmes. Des raisons historiques expliquent cette discontinuité. Il faut se rappeler que la sociologie a mis sur pied des programmes de doctorat depuis longtemps alors que le travail social a tardé à le faire. Pour mémoire, l'Université Laval a été la première université québécoise à lancer un programme de doctorat en travail social, en 1986. Conséquemment, lorsque vint le temps

d'embaucher des professeurs, les sociologues, politicologues et psychologues étaient bien mieux placés que les travailleurs sociaux qui, eux, se sont longtemps définis comme praticiens. Il s'ensuivit un hiatus entre la discipline enseignée à l'université, et la profession pratiquée et encadrée par l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux.

Cette tendance se reflète dans les recherches dont plusieurs portent sur les mouvements sociaux et l'action communautaire. Pendant ce temps, où en est l'intervention personnelle? Où trouver un bon livre qui présente la théorie et la pratique de l'intervention personnelle au Québec? Un tel manuel brille encore par son absence. Bien que la situation commence à changer, les recherches en intervention personnelle commencent lentement à émerger.

3. L'AVENIR PRÉVISIBLE

Le gouvernement fédéral, de concert avec le RUFUTS (Regroupement des unités de formation universitaire en travail social du Québec) et l'Association canadienne des écoles de service social, a réalisé une étude pancanadienne sur le travail social à la grandeur du Canada (Stephenson *et al.*, 2001). C'est la plus vaste étude réalisée à ce jour, et la plus complète. Or, quels sont les problèmes sociaux qui attireront l'attention du travail social au cours des prochaines décennies? Le rapport en relevait quelques-uns.

- Le vieillissement de la population

On sait que le ralentissement démographique exercera une influence sur notre société, au Québec, où le processus est accéléré, plus que dans les autres provinces canadiennes.

- La santé mentale

De plus en plus de personnes sont touchées par la maladie mentale et requièrent des soins particuliers. Les sans-abri sont souvent les victimes de nos erreurs dans le manque de soins donnés aux malades mentaux.

- L'immigration

Tout ce qui touche l'immigration, l'intégration des immigrants, le domaine de l'interculturel est important et prendra de l'importance, ici comme ailleurs. S'ajoute ici la question des réfugiés.

- Les autochtones

On oublie qu'ils ne vivent pas seulement dans les réserves mais surtout en ville; on oublie aussi que leur taux de natalité est particulièrement élevé.

- La diversité culturelle
Comme exemple de courant, les gais et lesbiennes exercent une grande influence et requerront plus d'attention.
- Les anciens problèmes sociaux
Les vieux problèmes sociaux n'ont pas encore été résolus de façon satisfaisante : ce sont la pauvreté, surtout la pauvreté des jeunes familles ; la violence ; les services à l'enfance et à la jeunesse ; les services aux femmes.
- Les compétences relatives à l'employabilité et à la gestion

Voilà ce qui, dans l'ensemble du Canada, exigera l'expertise des travailleuses sociales. La question de la création de l'emploi n'est pas absente, mais elle arrive à la fin dans leurs besoins de formation. Ces résultats traduisent la hiérarchie implicite des intérêts et de la compétence des travailleuses sociales partout au Canada, partagée en grande partie par les travailleuses sociales québécoises.

4. NÉANMOINS...

Du point de vue de plusieurs observateurs de la scène québécoise, les groupes communautaires représentent la plus grande innovation dans le système québécois de services sociaux (Venne, 2004). De plus, leur croissance n'a pas ralenti et leur influence a crû au cours des ans. Malgré la préférence évidente des travailleuses sociales pour l'intervention personnelle, le travail social a joué un rôle important dans l'expansion du mouvement communautaire. Tout d'abord, une majorité d'intervenants communautaires, qu'ils travaillent en CLSC ou dans les groupes communautaires comme tels, ont été formés en travail social ; cette tendance se maintient depuis plusieurs années. De nos jours, si ces groupes revendiquent à juste titre leur autonomie, à leur début, beaucoup d'entre eux ont été fondés, soutenus et animés par des organisateurs communautaires formés en travail social. En outre, comme la plupart des groupes communautaires offrent des services personnels, les travailleuses sociales peuvent facilement s'y insérer.

Au plan théorique, le travail social a contribué à l'élaboration de la méthodologie de l'organisation communautaire. Plusieurs collègues ont publié de bons livres sur le sujet et qui se classent parmi les meilleurs dans le domaine (Lamoureux *et al.*, 1996). De tels manuels existent depuis des lustres aux États-Unis mais nous pouvons maintenant les égaler. Nous sommes aussi en train de combler ce retard dans le travail social avec les groupes (Turcotte *et al.*, 2001). Il en va de même dans le domaine de la

violence faite aux femmes où les chercheurs des départements de travail social ont poursuivi des recherches approfondies et proposé des modèles de pratique aux intervenants.

L'influence n'est pas à sens unique car le mouvement communautaire a aussi modifié les programmes de travail social. Tout d'abord, l'organisation communautaire devint une méthode d'intervention obligatoire dans les programmes de travail social. Ensuite, le mouvement communautaire s'est imposé comme un acteur qu'il fallait connaître et étudier, à la fois comme sujet de recherche, lieu de stage, lieu de pratique et partenaire dans l'action. De nouveaux sujets furent inclus dans le cursus, et tout spécialement la question des femmes, tant comme sujet d'étude que comme pratique particulière. Se sont ajoutés au fil des ans des cours sur la question internationale, le développement communautaire comparé, l'intervention en milieu interculturel. En fait, l'évolution des programmes de formation en travail social a suivi celle des groupes communautaires et de leurs préoccupations.

L'étude précitée a fait ressortir que l'insertion des travailleuses sociales dans les groupes communautaires est à double tranchant. D'une part, elle permet l'intégration des nouvelles diplômées au marché du travail; si le secteur public leur est temporairement fermé, elles peuvent trouver une solution de rechange en prenant un emploi moins rémunérateur mais où elles trouveront néanmoins le moyen de prendre de l'expérience. D'autre part, comme l'État tend à confier des tâches aux groupes communautaires sans les rétribuer en conséquence, il est possible que ces organisations exercent une pression vers le bas, comme l'ont souligné les organisatrices du colloque. À mesure que les groupes se professionnalisent, parce qu'ils emploient les mêmes diplômées, leur intervention tend à ressembler à celle du secteur public, sans offrir, toutefois, une rémunération correspondante. Conséquemment, la rémunération des travailleuses sociales pourrait augmenter moins rapidement que d'autres secteurs de la fonction publique.

CONCLUSION

Pour conclure, la discipline de travail social ne peut pas tout faire. Le temps de formation au baccalauréat est restreint et doit couvrir de plus en plus de sujets. Le praticien doit connaître de plus en plus de choses: il doit posséder des connaissances approfondies sur la maladie mentale, la toxicomanie, la violence, le jeu ainsi que l'intervention en milieu multiculturel, appauvri et violent. La pratique même généraliste exige de plus en plus de connaissances spécialisées.

On parle des nouveaux métiers du social: les nouveaux problèmes, le nouveau contexte appellent de nouvelles occupations. En revanche, le travail social est déjà un métier constitué, reconnu, avec sa tradition de recherche et de réflexion, son corpus disciplinaire. On oublie qu'il en a déjà plein les bras, mais il y a des tâches pour lesquelles il est mieux préparé que d'autres. Il me semble qu'une stratégie possible est à double volet. D'un côté, le château fort: le travail social a acquis une compétence et une expertise dans le travail avec les individus et les familles. C'est ce qu'il faut faire fructifier d'abord et avant tout. Ensuite, la plaine: la discipline continue d'expérimenter de nouvelles approches et de mettre au point de nouveaux modèles de pratique. C'est ici qu'on retrouve l'économie sociale, les mesures d'insertion socioprofessionnelle, etc.

Le travail social est passé d'une activité charitable spontanée à une activité réfléchie et à une profession au moyen de la recherche. Souvenons-nous que Mary Richmond a fondé le modèle d'intervention personnelle sur une recherche portant sur 2 800 dossiers (Richmond, 1922) ! Dès lors, deux observations s'imposent. Tout d'abord, la pratique occupe une position centrale en travail social. Selon Richmond, elle détermine la direction que doit prendre la formation en travail social et la réalité rappelle sans cesse qu'il faut répondre aux besoins changeants des personnes, des familles et des communautés. Ensuite, la recherche nourrit la pratique: comme Mary Richmond le recommandait, la recherche doit être associée à la réforme sociale. Elle proposait même la recherche comme une méthode d'intervention au même titre que les trois autres.

C'est à ce point d'intersection que prend place la collaboration du travail social avec les nouveaux métiers. Comme discipline reconnue, le travail social peut s'enrichir à leur contact et continuer à s'adapter; grâce à son travail théorique et méthodologique, le travail social peut également aider ces groupes, initiatives, organisations à mieux se connaître et à fonctionner plus efficacement. En se rapprochant de ces innovations, le travail social pourra conserver son potentiel de changement social et répondre aux nouveaux besoins.

Jean-Pierre Deslauriers
Université du Québec en Outaouais

BIBLIOGRAPHIE

- LAMOUREUX, H., F. LAVOIE, R. MAYER et J. PANET-RAYMOND (2002). *La pratique de l'action communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 518 p.
- RICHMOND, M.E. (1922). *What is Social Case Work? An Introductory Description*, New York, Russell Sage, coll. « Social Work Series », 268 p.
- STEPHENSON, M., G. RONDEAU, J.-C. MICHAUD et S. FIDDLER (2001). *Le travail social au Canada: une profession essentielle*, Rapport final, volume 1, Étude sectorielle en travail social, Ottawa, Association canadienne des écoles de service social, 310 p.
- TURCOTTE, D., J. LINDSAY, I. CÔTÉ et G. LAMONDE (2001). *L'intervention sociale auprès des groupes*, Boucherville, Gaëtan Morin, 257 p.
- VENNE, M. (2004). « Le pouvoir communautaire », *Le Devoir*, lundi 20 décembre, reproduit par FAMILIS (page lue le 6 mars 2007), <www.familis.org/riopfq/activites/travaillercommunautaire.html>.

Evelyne Baillergeau est sociologue, chercheure d'établissement au CREMIS (Centre affilié universitaire CSSS Jeanne-Mance à Montréal) et chercheure associée à l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas). Au cours des quinze dernières années, elle a mené diverses recherches sur les pratiques d'intervention sociale aux Pays-Bas dans une perspective de comparaison avec d'autres pays européens, puis le Québec, à partir de 2005. Elle poursuit actuellement des recherches sur les pratiques d'intervention sociale liées à la question du logement des populations vulnérables au centre-ville de Montréal.

Robert Bastien est chercheur à la Direction de la santé publique à Montréal, chercheur affilié au CREMIS, et chargé d'enseignement de clinique au Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal.

Les collaborateurs au texte :

- Marie-France Raynault, MD. Directrice du Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal.
- Alex Battaglini, M. Sc. Chercheur, Direction de la santé publique de Montréal.
- Louis-Robert Frigault, M. Sc. Chercheur, Direction de la santé publique de Montréal.
- Marie-Ève Bouthillier. Doctorante en sciences humaines appliquées, Université de Montréal.
- Gérald Larose. Professeur, École de travail social, Université du Québec à Montréal.
- Monique Besse. Psychanalyste et chargée de cours à l'Université Paris-III et à l'École supérieure de travail social, Paris.

Céline Bellot est criminologue et professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur les trajectoires des jeunes de la rue, des utilisateurs de drogues injectables et des jeunes en difficulté. Elle travaille en outre sur les enjeux entourant la judiciarisation des populations vulnérables et sur l'analyse et l'évaluation d'interventions novatrices : intervention par les pairs, prévention de la consommation de drogues en milieu scolaire et intervention en insertion sociale.

Maryse Bresson est maître de conférences en sociologie et est habilitée à diriger des recherches à l'Université de Lille 3-GRACC. Elle est l'auteure des livres *Les SDF et le nouveau contrat social, l'importance du logement pour combattre l'exclusion*, L'Harmattan, 1997; *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, L'Harmattan, 2002; *La psychologisation de l'intervention sociale : mythes et réalités* (dir.), L'Harmattan, 2006.

Annie Fontaine est chargée de cours en travail social à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Montréal. Elle est aussi doctorante en service social dans cette institution. Impliquée depuis 1991 dans le développement du travail de rue, elle accompagne différents groupes communautaires dans la réflexion sur leurs orientations et l'évolution de leurs pratiques en agissant comme superviseure, formatrice, animatrice, conceptrice pédagogique et chercheure.

René Lachapelle est organisateur communautaire au Centre de santé et de services sociaux de Sorel-Tracy depuis 1985. Il a été président du Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC (RQIIAC) de 2002 à 2006, du Conseil central des syndicats nationaux de Sorel (CSN) de 1992 à 1995, et du Conseil central de la Montérégie-CSN de 1995 à 1998. Il a une maîtrise et une scolarité de doctorat en service social à l'Université Laval. Il est actuellement président de la Table d'entrepreneuriat collectif du Bas-Richelieu et vice-président de la Société d'aide au développement de la collectivité du Bas-Richelieu (SADC).

Claude Larivière est directeur des programmes d'études supérieures en administration sociale de l'Université de Montréal. Il poursuit des recherches portant sur le travail interprofessionnel, la transformation des organisations et leur collaboration, ainsi que sur les impacts de la réforme structurelle du réseau de la santé et des services sociaux.

Michel Messu est professeur de sociologie à l'Université de Nantes (France) et directeur du GRASS (Groupe d'analyse du social et de la sociabilité) CNRS-Université de Paris-VIII. Ses thèmes de recherche sont les politiques familiales, les politiques sociales, les politiques publiques, les méthodes d'enquête, l'épistémologie des sciences sociales. Ses derniers ouvrages parus :

La pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne du concept de pauvreté, La tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003; *Des racines et des ailes. Essai sur la construction du mythe identitaire*, Hermann, 2006. *L'esprit Castor. Sociologie d'un groupe d'autoconstructeurs. L'exemple de Paimpol*, Presses universitaires de Rennes, 2007.

Jacinthe Rivard, M. Sc. en santé communautaire (Université Laval, 1993), est doctorante à l'Université de Montréal en sciences humaines appliquées. Ses expériences d'intervention, au Nord aussi bien qu'au Sud, et ses implications professionnelles auprès et autour des jeunes associés à la rue au Québec ont favorisé un regard sur le phénomène qui tend à intégrer l'universel dans le particulier. Ses travaux contribuent à alimenter la réflexion sur la *manière de penser* à la fois le phénomène et les représentations que nos sociétés se font des jeunes. Elle a publié sur le même sujet dans la revue *Nouvelles pratiques sociales* (2004), et d'autres publications sont à paraître.

Pierre-Joseph Ulysse est sociologue et professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal dans le domaine des politiques sociales, mouvements sociaux et lien de solidarité. Ses champs d'intérêt recourent, entre autres, les stratégies de lutte contre la pauvreté, les travailleurs pauvres et les mutations de l'État social, tout cela intégré dans une perspective de citoyenneté. Il est auteur de plusieurs livres, dont *Citoyenneté et pauvreté*, Presses de l'Université du Québec, 2004, et *Territorialité, lutte contre la pauvreté et développement social*, Presses de l'Université du Québec, 2007.

Problèmes sociaux

• Tome III – Théories et méthodologies
de la recherche

Sous la direction de Henri Dorvil
2007, ISBN 2-7605-1501-7, 550 pages

Lutte contre la pauvreté, territorialité et développement social intégré

Le cas de Trois-Rivières
Sous la direction de
Pierre-Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann
2007, ISBN 978-2-7605-1490-4, 168 pages

Pas de retraite pour l'engagement citoyen

Sous la direction de
Michèle Charpentier et Anne Quéniart
2007, ISBN 978-2-7605-1478-2, 210 pages

Enfants à protéger – Parents à aider

Des univers à rapprocher
Sous la direction de
Claire Chamberland, Sophie Léveillé
et Nico Trocmé
2007, ISBN 978-2-7605-1467-6, 480 pages

Le médicament au cœur de la socialité contemporaine

Regards croisés sur un objet complexe
Sous la direction de Johanne Collin,
Marcelo Otero et Laurence Monnais
2006, ISBN 2-7605-1441-2, 300 pages

Le projet Solidarité Jeunesse

Dynamiques partenariales
et insertion des jeunes en difficulté
Martin Goyette, Céline Bellot
et Jean Panet-Raymond
2006, ISBN 2-7605-1443-9, 212 pages

La pratique de l'intervention de groupe

Perceptions, stratégies et enjeux
Ginette Berteau
2006, ISBN 2-7605-1442-0, 252 pages

Le médicament au cœur de la socialité contemporaine

Regards croisés sur un objet complexe
Sous la direction de Johanne Collin,
Marcelo Otero et Laurence Monnais
2006, ISBN 2-7605-1441-2, 310 pages

Repenser la qualité des services en santé mentale dans la communauté

Changer de perspective
Lourdes Rodriguez, Linda Bourgeois,
Yves Landry et al.
2006, ISBN 2-7605-1348-3, 336 pages

L'intervention sociale en cas de catastrophe

Sous la direction de Danielle Maltais
et Marie-Andrée Rheault
2005, ISBN 2-7605-1387-4, 420 pages

Trajectoires de déviance juvénile

N. Brunelle et M.-M. Cousineau
2005, ISBN 2-7605-1372-6, 232 pages

Revenu minimum garanti

Lionel-Henri Groulx
2005, ISBN 2-7605-1365-3, 380 pages

Amour, violence et adolescence

Mylène Fernet
2005, ISBN 2-7605-1347-5, 268 pages

Réclusion et Internet

Jean-François Pelletier
2005, ISBN 2-7605-1259-2, 172 pages

Au-delà du système pénal

L'intégration sociale et professionnelle
des groupes judiciarisés et marginalisés
Sous la direction de Jean Poupart
2004, ISBN 2-7605-1307-6, 294 pages

L'imaginaire urbain et les jeunes

La ville comme espace d'expériences
identitaires et créatrices
Sous la direction de
Pierre-W. Boudreault et Michel Parazzelli
2004, ISBN 2-7605-1293-2, 388 pages

Parents d'ailleurs, enfants d'ici

Dynamique d'adaptation du rôle parental
chez les immigrants
Louise Bérubé
2004, ISBN 2-7605-1263-0, 276 pages

Citoyenneté et pauvreté

Politiques, pratiques et stratégies d'insertion
en emploi et de lutte contre la pauvreté
Pierre-Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann
2004, ISBN 2-7605-1261-4, 330 pages

Éthique, travail social et action communautaire

Henri Lamoureux
2003, ISBN 2-7605-1245-2, 266 pages

Travailler dans le communautaire

Jean-Pierre Deslauriers,
avec la collaboration de Renaud Paquet
2003, ISBN 2-7605-1230-4, 158 pages



Violence parentale et violence conjugale

Des réalités plurielles, multidimensionnelles
et interreliées

Claire Chamberland

2003, ISBN 2-7605-1216-9, 410 pages

Le virage ambulatoire: défis et enjeux

Sous la direction de

Guilhème Pérodeau et Denyse Côté

2002, ISBN 2-7605-1195-2, 216 pages

Priver ou privatiser la vieillesse ?

Entre le domicile à tout prix
et le placement à aucun prix

Michèle Charpentier

2002, ISBN 2-7605-1171-5, 226 pages

Huit clés pour la prévention**du suicide chez les jeunes**

Marlène Falardeau

2002, ISBN 2-7605-1177-4, 202 pages

La rue attractive

Parcours et pratiques identitaires
des jeunes de la rue

Michel Parazelli

2002, ISBN 2-7605-1158-8, 378 pages

Le jardin d'ombres

La poétique et la politique
de la rééducation sociale

Michel Desjardins

2002, ISBN 2-7605-1157-X, 260 pages

Problèmes sociaux

• Tome I – Théories et méthodologies

Sous la direction de

Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1126-X, 622 pages

Problèmes sociaux

• Tome II – Études de cas
et interventions sociales

Sous la direction de

Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1127-8, 700 pages

Un outil pour comprendre les occasions d'intervention ouvertes par les mutations en cours au plan des politiques sociales, saisir les pratiques qui se développent sur le terrain et appréhender comment elles s'articulent à celles héritées de l'essor de l'État providence. En croisant une grande diversité de regards de part et d'autre de l'Atlantique, les auteurs explorent des pistes de réflexion sur les mutations de pratiques en cours : contribuent-elles à réduire, voire à faire disparaître les cadres habituels des mécanismes de protection et de solidarité sociales ? ou sont-elles au contraire révélatrices d'innovation et porteuses de solutions permettant de lutter contre les inégalités sociales ?

Ce livre s'adresse aux chercheurs, intervenants, décideurs qui souhaitent réfléchir sur ce nouveau théâtre des protections sociales, ces nouveaux ressorts et ces nouveaux personnages de l'intervention sociale.

EVELYNE BAILLERGEAU, sociologue et docteur de l'Université de Grenoble II, est spécialiste de l'analyse comparée des pratiques sociales liées à la mise en œuvre des politiques sociales en Europe (depuis 1994) et au Canada (depuis 2005). Elle s'est particulièrement intéressée à l'analyse du cas des Pays-Bas. Elle mène actuellement des recherches sur les « nouvelles » pratiques d'intervention sociale à vocation collective, en particulier dans le champ de l'habitat en milieu urbain.

CÉLINE BELLOT, juriste et criminologue, est professeure adjointe à l'École de service social de l'Université de Montréal. Elle travaille sur les trajectoires des personnes marginalisées (jeunes de la rue, itinérants, toxicomanes) et sur les interventions qui peuvent ou non les soutenir (interventions pénales, interventions par les pairs, interventions d'insertion sociales et professionnelles).

Ont collaboré à cet ouvrage

Evelyne Baillergeau • Robert Bastien • Alex Battaglini • Céline Bellot • Monique Besse
Marie-Ève Bouthillier • Maryse Bresson • Annie Fontaine • Louis-Robert Frigault
René Lachapelle • Claude Larivière • Gérald Larose • Michel Messu • Marie-France Raynault
Jacinthe Rivard • Pierre-Joseph Ulysse



9 782760 515048

ISBN 978-2-7605-1504-8

www.puq.ca